Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38, rue Saint Sabin
75011 Paris
tel/fax : 01 48 06 48 86
diffusion@eclm.fr
www.eclm.fr

Les versions électroniques et imprimées des documents sont librement diffusables,
à condition de ne pas altérer le contenu et la mise en forme.
Il n'y a pas de droit d'usage commercial sans autorisation expresse des ECLM.

les télécommunications, entre bien public et marchandise

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:50 Page 5

BPEM (Biens publics à l'échelle mondiale)
et CSDPTT (Coopération solidarité développement aux PTT)

Les télécommunications, entre bien public et marchandise

coordonné par
Djilali Benamrane, Bruno Jaffré,
Marie-Laure Urvoy Sangharé
et François-Xavier Verschave

avec les contributions de :
Christophe Aguiton, Michel Arnaud, Alain Baron, Djilali Benamrane, Dominique Cardon, Fanny Carmagnat, Laurent Chemla, Frédéric Couchet, Dominique Dalin, José Do-Nascimento, François Du Castel, Patrice Flichy, Jean-Louis Fullsack, Boureïma Gado, Bruno Jaffré, François Lille, Serge Mas, Antonio Mele, Pierre Musso, André Nyamba, Sylvestre Ouédraogo, Antonio Pasquali, Alain Roblin Demont, Youssouf Sangaré, Mousbila Sankara, Benoît Sibaud, Aminata D. Traoré, Max Vernet et François-Xavier Verschave

Éditions Charles Léopold Mayer
38, rue Saint-Sabin 75011 Paris (France)

***Les Éditions Charles Léopold Mayer**, fondées en 1995, ont pour objectif d'aider à l'échange et à la diffusion des idées et des expériences de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) et de ses partenaires. On trouvera en fin d'ouvrage un descriptif sommaire de cette Fondation, ainsi que les conditions d'acquisition de quelques centaines d'ouvrages et de dossiers édités et coproduits.*

Les auteurs

***Djilali Benamrane** est spécialiste de l'économie du développement. Praticien du développement, il a exercé sur le terrain dans plusieurs pays africains en qualité d'économiste au service du système onusien. Il est aujourd'hui actif dans les luttes menées dans le monde associatif au sein de la société civile, participe aux travaux du SMSI et anime la réflexion sur la communication au sein de l'association Biens publics à l'échelle mondiale (BPEM).*

***Bruno Jaffré** est ingénieur de recherche en télécommunications, auteur de* Burkina Faso : les années Sankara de la Révolution à la Rectification, *L'Harmattan, 1989 et de* Biographie de Thomas Sankara : La Patrie ou la Mort…, *L'Harmattan, 1997. Fondateur de l'association Coopération solidarité développement aux PTT (CSDPTT) et président jusqu'en mai 2005, il publie de nombreux articles sur le site de CSDPTT (http://www.csdptt.org) et dans des ouvrages collectifs.*

*Économiste de formation, **François-Xavier Verschave** a présidé l'association Survie et cofondé l'association BPEM. Il a écrit, coécrit ou dirigé une trentaine d'ouvrages sur les relations franco-africaines, l'aide au développement et la problématique des biens publics. Il est décédé le 29 juin 2005.*

BPEM – Biens publics à l'échelle mondiale
210 rue Saint-Martin 75003 Paris
Tél. : 01 44 61 03 61
Mél : bpem@bpem.org

CSDPTT – Coopération solidarité développement aux PTT
BP 8
75261 Paris Cedex 06
Mél : csdptt@csdptt.org
Site : www.csdptt.org

© Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer, 2005
Dépôt légal, 4e trimestre 2005
Essai collectif n° DD 148 ∗ ISBN : 2-84377-111-0
Graphisme et mise en page : Madeleine Racimor
Maquette de couverture : Vincent Collin

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:50 Page 7

À François-Xavier Verschave,
sans qui ce livre n'aurait pas vu le jour.
Il avait ardemment souhaité la parution
de cet ouvrage et avait travaillé à la relecture
ainsi qu'à la synthèse des chapitres jusqu'à la fin.
Son décès laisse un vide immense.

Sommaire

Introduction 11

Première partie : Essor des télécommunications et mondialisation de la communication 19

Le développement technico-économique des télécommunications, 1850-2004, *François Du Castel* . . . 23

Le développement du téléphone, leçons de l'histoire, *Patrice Flichy* 39

Les origines du service public de télécommunications en France, *Fanny Carmagnat* 51

Une histoire d'Internet, *Laurent Chemla* 65

Approche sociologique et anthropologique de la communication dans les villages africains, *André Nyamba* . . 77

Deuxième partie : Dégâts et défis d'une mondialisation dérégulée et privatisée 91

La dérégulation des télécommunications ou « la finance high-tech », *Pierre Musso* 95

Est-il sage de confier le destin des services publics aux marchés ?, *Antonio Pasquali* 111

Du « service public » au « service universel » ou les véritables conséquences d'un faux glissement sémantique, *Serge Mas* 129

Délocalisations et droits des salariés, *Alain Baron* 143

La recherche en télécommunications, *François Du Castel, Dominique Dalin* et *Max Vernet* 161

Le développement du téléphone portable en Afrique, *José Do-Nascimento* 173

Accès, être et paraître. La connectivité : vrais et faux défis en Afrique, *Aminata D. Traoré* 191

Problématique des TIC en Afrique et multilatéralisme, *Boureïma Gado* 199

Les télécoms et le service public au Mali *Antonio Mele* et *Youssouf Sangaré* 219

Le retour des téléphones communautaires en zone rurale au Burkina Faso, *Mousbila Sankara (avec Bruno Jaffré)* 235

Troisième partie : Perspectives et alternatives 247

Le Fonds de solidarité numérique : un abcès de la gouvernance mondiale en gestation, *Djilali Benamrane* 251

En Afrique, construire les alternatives aux privatisations, *Bruno Jaffré* 267

Militants et TIC, *Christophe Aguiton* et *Dominique Cardon* . . 287

Enjeux des logiciels libres face à la privatisation de la connaissance, *Frédéric Couchet* et *Benoît Sibaud* 299

Conditions de développement et d'usage pour que les logiciels libres facilitent l'accès au savoir collectif, *Michel Arnaud* et *Sylvestre Ouédraogo* 315

Le Sommet mondial de la société de l'information (SMSI) : déficit d'une bonne gouvernance mondiale et inefficacité du système onusien, *Djilali Benamrane* 331

L'UIT, acteur déterminant dans l'évolution néolibérale du secteur des télécommunications, *Jean-Louis Fullsack* 347

Conclusion 365

Annexe : Biens publics mondiaux et services publics mondiaux, *François Lille* 373

Introduction

Le concept de biens publics mondiaux apparaît de plus en plus comme une alternative pertinente. Dans un environnement des plus défavorables, porté par les défenseurs et bénéficiaires du libéralisme triomphant et du marché envahissant, cela implique en priorité de sortir de la définition restrictive des biens publics attribuée à Paul Samuelson, que ressassent à l'envi les économistes institutionnels apparemment les mieux intentionnés[1]. En effet, cette conception est idéalement utilisable pour tenter de confiner les biens et services publics aux seules activités humaines sans profitabilité immédiate et à celles confortant ordre, sécurité et autres protections des conditions de bon fonctionnement du marché.

Pourtant, la qualité d'accès des citoyens à la satisfaction de leur droit à la vie dans des conditions équitables, et la participation des peuples aux échanges mondiaux de marchandises, à la culture, à l'information et à la communication – liste non limitative – deviennent des déterminants significatifs du progrès social ou de son recul. Une définition économique aussi étroite que celle que nous venons d'évoquer est donc au mieux

1. Il s'agit de la théorie des biens « non rivaux et non exclusifs », dont l'exposé serait ici de peu d'intérêt. Nous la résumons sommairement et la critiquons en annexe.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:50 Page 12

inadaptée et au pire contraire à l'émergence des biens publics mondiaux. Encore faut-il lui substituer une autre vision permettant de poser les exigences sociales et politiques avant tout déterminisme économique[2].

Biens communs, biens publics

Posons une première série de définitions. Le bien commun, c'est ce qui appartient à tout le monde, au présent et au futur. Il peut préexister, comme les ressources naturelles, ou être produit collectivement dans l'intérêt général. Le bien public, c'est ce à quoi tout le monde doit avoir droit, ici et maintenant. Quant au service public, c'est la manière dont doivent être gérés, produits et distribués ces biens communs et publics, et cela à toutes les échelles, du village à la planète.

La notion de bien commun de l'humanité est récente. Elle se substitue progressivement à celle de « *res nullius* » : chose qui n'appartient à personne et dans laquelle – ou de laquelle – tout le monde peut se servir à volonté. Elle rencontre aussi les souverainetés refusant de voir diminuer leurs droits nationaux à ces biens, incluant le droit de les brader à des intérêts multinationaux.

L'idée de biens communs de l'humanité impose de ne pas sacrifier le futur pour alimenter le présent – surtout lorsque ce qu'on alimente est le profit. L'idée de biens publics mondiaux ajoute judicieusement que l'on ne préservera pas non plus le futur en sacrifiant le présent, sauf sacrifices nécessaires librement consentis et équitablement répartis. Car la liberté du consentement dépend d'abord de l'équité de la répartition. Mais elle dépend aussi de l'équité de la réparation, si besoin est. Pour prendre le cas exemplaire du climat, la puissance des nations qui l'ont déstabilisé doit être en priorité requise pour le restabiliser !

2. C'est ce que nous développons plus complètement, en termes généraux, en annexe.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:50 Page 13

Les quatre dimensions des biens publics

Laissons de côté pour l'instant les biens communs, pour nous attacher à une succincte définition des biens publics mondiaux.

> Les biens publics mondiaux sont des choses auxquelles les peuples ont droit, produites et reparties dans les conditions d'équité et de liberté qui sont pour nous la définition même du service public, quels que soient les statuts des entreprises qui en assurent la mission. Les droits universels humains et écologiques en sont la règle, les institutions internationales légitimes le garant, la démocratie l'exigence permanente et le mouvement social la source.

Cette reformulation de la notion de service public combine la gestion durable du bien commun avec la production et la répartition du bien public. Il s'agit du service d'un bien public, lequel doit être défini socialement par d'autres instances que les entreprises (« privées » ou « publiques ») prestataires de ce service. Il faut s'attacher à ne plus confondre la raison d'être des entreprises avec leur statut. Le service public est une mission, le secteur public une forme d'organisation. Cela pose l'exigence du contrôle démocratique, sur les entreprises chargées du service public, des trois premiers ensembles sociaux concernés : les travailleurs, les usagers et l'ensemble du corps social.

Il faut enfin, et c'est peut-être la difficulté principale, s'habituer à raisonner à l'échelle mondiale. Que faire pour que la définition sociale des biens communs et publics et de leur service échappe aux égoïsmes nationaux ?

Les quatre pôles fondateurs du concept de biens publics mondiaux correspondent aux **droits** universels humains à satisfaire, portés par des mouvements sociaux significatifs, aux **biens** indispensables pour satisfaire les droits ou en poser l'exigence, aux **services** aptes à produire et à répartir les biens et aux **institutions** garantes des exigences de la démocratie pour une satisfaction juste et équitable des droits revendiqués.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:50 Page 14

Force est de constater que les idéologies dominantes de l'heure sont hostiles aux approches en termes de biens publics mondiaux. Au motif de réaliser des profits de plus en plus conséquents, au prétexte d'une improbable efficacité économique, elles entendent imposer des stratégies de privatisation et de marchandisation, notamment dans le secteur des télécommunications. Malgré les progrès spectaculaires réalisés en matière de technologies de l'information et de la communication, qui auraient dû se traduire par une généralisation de l'accès à ces moyens et à des coûts moindres, ces politiques libérales continuent à imposer une discrimination par les prix, pénalisant des populations entières dans les pays en développement, de même que certaines catégories sociales défavorisées vivant au sein de pays riches.

Avec l'aide d'un groupe d'experts et de militants et en étroite collaboration avec l'association CSDPTT (Coopération solidarité développement aux PTT), l'association BPEM (Biens publics à l'échelle mondiale) poursuit ses réflexions et propositions pour contribuer aux efforts menés en matière de formulation et de vulgarisation du concept, l'appliquant dans cet ouvrage collectif aux télécommunications. Afin d'aborder la problématique sous des angles différents et d'éviter une vision étriquée ou partielle, nous avons souhaité rassembler des auteurs aussi divers que des chercheurs en sociologie eten histoire, des experts en télécommunications, des informaticiens, des militants altermondialistes, des militants associatifs, des syndicalistes, issus de trois pays d'Afrique, le Burkina Faso, le Mali et le Niger (en particulier un ancien parlementaire), mais aussi d'Amérique latine et de France.

Biens publics dans les télécommunications

L'une des retombées les plus importantes de l'essor spectaculaire des technologies de l'information et de la communication, de leur poids dans la nouvelle économie du XXIe siècle, est qu'elle

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:50 Page 15

provoque la transformation profonde des relations humaines, qui s'accompagne d'une reconsidération des contraintes de temps et d'espace. En matière de capacité de communication aujourd'hui, les possibilités sont énormes et les potentialités apparemment illimitées. Il était difficilement imaginable, il y a quelques décennies, qu'il serait techniquement aussi rapide de communiquer partout et aisément et d'interagir en temps réel par la voix, par le texte et par l'image.

L'intensification et l'élargissement des échanges de toutes natures entre les sociétés du monde fait que la communication devient un besoin vital pour que le citoyen, aujourd'hui dans un pays, demain dans le monde entier, aspire à assumer efficacement ses droits et devoirs. Grâce notamment au développement spectaculaire des réseaux de télécommunications, tous supports confondus, la communication devient planétaire, les opérateurs s'internationalisent, les usagers se mondialisent. C'est par de tels processus que les biens et services publics se fédèrent et se généralisent pour donner naissance à de véritables biens publics mondiaux. Le secteur des télécommunications est à cet égard exemplaire. N'est-ce pas pour en promouvoir la nécessaire cohérence globale qu'a vu le jour, en 1865, l'Union télégraphique internationale, doyenne de toutes les institutions du système des Nations unies sous son nom actuel d'Union internationale des télécommunications (UIT) ?

Les conditions de satisfaction de ce besoin vital dépendront dans une large mesure des infrastructures nécessaires à l'information et aux télécommunications. Elles dépendront aussi des capacités et compétences humaines de mise en place et de fonctionnement des installations techniques, des équipements et des matériels disponibles, et enfin des capacités d'accès des utilisateurs à cet ensemble complexe de biens publics mondiaux. Ces capacités sont *a priori* inégales et les privatisations et mises en concurrence forcenées ne font qu'en renforcer les disparités. L'objectif d'accès libre et égalitaire définit au contraire pour nous la mission de « service public » qui doit être maintenant

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:50 Page 16

construite ou reconstruite, et étendue systématiquement à l'échelle mondiale. On pourrait ajouter que le contenu de la communication ne doit pas être trusté par quelques multinationales, mais doit permettre l'expression des diversités culturelles. Dans cet ouvrage collectif, ces forces et logiques adverses sont exposées afin de mesurer les enjeux et le chemin à parcourir.

Objectifs de ce livre

Dans une première partie, les contributions mettent en exergue des résultats significatifs obtenus en matière de développement des télécommunications, du télégraphe à Internet, en France et dans le monde. Ces technologies n'ont pas bénéficié de manière équitable aux populations, parfois déstabilisées par les progrès accomplis, souvent dans l'incapacité d'en profiter.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, plusieurs chapitres traitent des effets – souvent pervers dans les pays du Sud – des politiques de dérégulation, privatisation et autre délocalisation, spécialement lorsqu'elles ont été imposées par les institutions de Bretton Woods dans le cadre de « Programmes d'ajustement structurel » (PAS) et autres « Documents de stratégie de réduction de la pauvreté » (DSRP). Même dans les pays riches où les populations sont mieux informées et plus organisées, les politiques de dérégulation et de privatisation du secteur des télécommunications n'auront pas eu les meilleurs effets sur des branches d'activité essentielles comme celle de la recherche. Les pouvoirs publics s'étant retirés du domaine, des pans entiers de la recherche, notamment dans sa partie fondamentale, ont été sacrifiés, au motif de leurs trop lourds besoins de financement, d'un retour trop lent sur investissement, de l'insuffisance de rentabilité, de la modicité des profits et autres critères spécieux de l'économie de marché.

Dans la troisième et dernière partie de l'ouvrage, les contributions s'intéressent aux perspectives et alternatives dans une vision plus optimiste de la construction d'une communauté

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:50 Page 17

humaine mondiale reconnaissant toute la place des biens publics mondiaux. En ce monde qui aspire à la paix et au progrès partagé, la société du savoir, de l'information et de la communication s'épanouira et les télécommunications auront renforcé leur statut de biens publics mondiaux au service de la satisfaction de besoins essentiels qui en dépendent. Cela ne sera possible que si la communauté internationale, forte de citoyens mondiaux déterminés, se décide à mener les combats pour exprimer ses besoins en biens publics mondiaux, pour en légitimer la reconnaissance et le renforcement, pour en exiger la disponibilité et pour mandater des institutions internationales capables d'en assurer la défense. Déjà, des militants et citoyens avertis se mobilisent et obtiennent des victoires conséquentes pour légitimer le bien-fondé des logiciels libres comme alternative heureuse aux logiciels propriétaires marchands. Leur succès phénoménal, comme le combat plus difficile portant sur les médicaments génériques, ouvrent des pistes prometteuses pour poursuivre des combats afin d'extraire de la voracité morbide des opérateurs privés le patrimoine de l'humanité en matière de savoir, de science, de diversité de la vie, de la culture et de l'environnement. Il en est ainsi des résistances et des combats menés, y compris dans les pays du Sud, à l'aide de microprojets, d'initiatives d'intérêt local ou communautaire pour pallier les insuffisances des forces du marché, les échecs de la solidarité et de la coopération internationale ou l'essoufflement d'un système onusien dépassé, y compris dans sa prochaine manifestation qu'est le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

Le SMSI a été convoqué par la communauté internationale pour faire le point sur la situation et décider d'ajustements pour un monde où les besoins d'information et de communication seraient plus justement satisfaits. Il offre une opportunité pour légitimer notre réflexion, mais il a constitué également un handicap, une contrainte nous obligeant à réunir, en un court laps de temps, des contributions significatives et capables de couvrir

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 18

une large part de la thématique en jeu. Notre espoir reste que la réflexion se poursuive avec la publication d'autres ouvrages, corrigeant les inévitables insuffisances de celui-ci. Ajoutons que le schéma, plus philosophique que théorique, que nous avons développé dans cette introduction se veut un cadre fédérateur, un fil conducteur des diverses contributions, mais non un évangile obligatoire – et si les contributeurs à ce livre ont pris en maintes occasions la liberté de s'en écarter, ce ne doit être considéré que comme des apports au nécessaire débat sur les concepts mêmes de biens et services communs et publics mondiaux.

Cet ouvrage collectif, élaboré en marge du SMSI, se veut être un outil de conscientisation et de combat. Il traduit l'exigence de lutter pour la satisfaction des droits humains fondamentaux et besoins essentiels, ceux reconnus depuis longtemps par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, précisés dans les deux grands pactes de 1966, et reconfirmés dans maintes constitutions et autres chartes étatiques ou intergouvernementales. À cet effet, l'un des fils conducteurs de ce travail est la volonté de mettre en relief le besoin de poursuivre, avec toujours plus de conviction, les efforts pour la promotion d'une citoyenneté mondiale apte à exprimer des besoins essentiels en termes de biens publics mondiaux, assurés par des services publics exigeants, et garantis par des institutions internationales qualifiées, compétentes et responsables.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 19

Première partie

Essor des télécommunications et mondialisation de la communication

La communication est au cœur des sociétés humaines depuis qu'elles existent, de leurs pulsations, de leurs rythmes, de leur histoire. La parole, le verbe d'abord, puis les signes, les symboles, l'écrit. Le philosophe et sociologue Henri Lefebvre a été jusqu'à identifier le langage et la société.

Les inventions techniques de l'Occident sont venues introduire une rupture dans ces histoires humaines. Même si le souci de communiquer au loin a toujours été une préoccupation des stratèges et des commerçants, parmi d'autres, l'ampleur des moyens déployés à cet effet était restreinte. Avec le télégraphe, le téléphone avec et sans fil, la maîtrise des ondes, la numérisation des signaux et Internet, entre autres, l'économie-monde occidentale a construit le système nerveux de son hégémonie. Elle a absorbé d'autres économies-monde souvent plus anciennes qu'elle, comme la chinoise et l'indienne, en une économie-monde unique : c'est ce mouvement qui constitue la mondialisation, et l'incroyable essor des interconnexions de tous ordres jusqu'aux extrémités de la planète en est, bien plus qu'un symptôme, un facteur clé.

Cette extension quantitative et qualitative des moyens de télécommunication a quelque chose de violent, mais elle est aussi pleine d'opportunités pour la démocratie, les contre-pouvoirs, le refus de la maladie et de l'ignorance. Elle crée des attentes et des droits, et il est illusoire de croire que l'on pourra revenir en arrière. Mieux vaut donc en relire l'histoire, pour mieux comprendre comment un certain nombre d'options majeures, techniques, économiques, juridiques, politiques, qui paraissent elles aussi irréversibles, ont été le fruit de circonstances ou d'aléas, et peuvent donc être remises en cause, en tout ou partie.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 22

Ce retour en arrière auquel s'attache la présente partie commence donc par une histoire du développement technique et économique des télécommunications en Occident – la technique ayant le plus souvent ouvert la voie, sinon dynamité le passage, pour le politique. L'économie s'est engouffrée dans les brèches, avec des acteurs et des modes de consommation de plus en plus variés, qui eux aussi ont poussé à la roue : d'où l'intérêt d'une rétrospective plus sociologique, qui sera dressée pour le seul téléphone (un outil central, il est vrai).

Cet essor hors normes, malgré des à-coups, a créé rapidement un besoin de régulation, de droits, d'institutions, avec selon les époques une perspective de contrôle suspicieux et restrictif ou au contraire d'élargissement de l'accès aux nouveaux biens. Avec sa structuration juridique et administrative, il était inévitable que l'État français soit l'un des premiers à intervenir. Il a appliqué aux télécommunications la notion de « service public », dont on n'a pas fini de débattre : elle n'est pas identique à celle des biens publics, mais dans des domaines aussi centralisés que l'infrastructure des télécommunications, elle pose des questions qui ne peuvent être évacuées.

L'histoire du développement d'Internet est ensuite traitée pour elle-même. Ouvrant une nouvelle dimension de la communication entre les êtres humains, elle est pleine de paradoxes qui contraignent les juristes à l'innovation et mettent à la torture les logiques de censure des États totalitaires… tout en étant née dans un berceau militaire. Ces paradoxes montrent que le jeu est beaucoup plus ouvert qu'on ne le pense.

Nous concluons cette première partie par un point de vue anthropologique venu d'ailleurs que l'Occident. De manière éminente, l'Afrique a fait de la parole la sève de la vie sociale, et lui a donné le pouvoir d'organiser ses sociétés. Parler au téléphone, c'est encore parler. Donc, les nouvelles techniques de communication peuvent donner le pire ou le meilleur, selon que l'invasion massive d'une technique hétérogène pourra ou non être greffée sur la moelle des cultures. Ce qui vaut d'ailleurs aussi pour les autres civilisations.

Le développement technico-économique des télécommunications, 1850-2004

François Du Castel[1]

Commencé modestement avec le télégraphe, l'exceptionnel essor des télécommunications a été jalonné par une série de découvertes ou de maîtrises techniques promues en fonction de logiques et intérêts très divers, souvent antagonistes (décideurs militaires, centres de recherche, ministères, lobby de l'informatique, zapping des utilisateurs...). Dans un domaine devenu central pour l'économie et la société, cela ne facilite pas la planification et la garantie d'un accès universel aux nouveaux biens ainsi créés. Or l'innovation vibrionnante n'est possible qu'à partir des réseaux capables de véhiculer les paquets d'information. Cela veut dire des investissements lourds et une articulation à l'échelle mon-

1. François Du Castel est ingénieur général honoraire des télécommunications. Il a fait l'essentiel de sa carrière au Centre national d'études des télécommunications où il a terminé comme directeur adjoint. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, notamment *Les télécommunications*, Berger-Levrault, Paris, 1991.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 24

diale, qui poussent à une logique de bien public, surtout si l'on ne veut pas multiplier les exclus du partage de l'information, de la connaissance et du relationnel.

On peut distinguer dans la communication à distance la communication interactive, soit les télécommunications proprement dites, et la communication diffusée ou distribuée, soit l'audiovisuel. C'est le premier cas qui est traité ici, encore que l'évolution récente tende à faire converger l'un et l'autre. On y reprend l'histoire du développement des télécoms sous plusieurs aspects.

Les modes de communication interactive

Après l'utilisation au cours des premiers temps de moyens primaires, comme le tam-tam, le feu, la fumée ou le sémaphore (Chappe), c'est avec l'arrivée de l'électricité, au début du XIXe siècle, que commencent les télécommunications modernes, avec la télégraphie électrique introduite dans les pays avancés autour de 1850. Les États s'en réservent d'abord l'usage et n'en ouvrent l'accès que progressivement, aux entreprises, puis au grand public à la fin du siècle. Cette ouverture a pour conséquence un rapprochement avec la Poste, pour des raisons d'accès local. Le télégraphe et son prolongement international radioélectrique, le télex, dureront plus d'un siècle. La télécopie, puis le SMS sur mobile, leur succéderont comme forme de communication par l'écrit.

À la fin du XIXe siècle apparaît le téléphone. Dans la situation d'instabilité politique qui caractérise alors les principales nations, les États en craignent des usages pervers et en décident la nationalisation, malgré le contexte libéral de l'époque. En France, de même que l'État avait fait protéger par des militaires le télégraphe Chappe au début du XIXe siècle, de même la République encore mal stabilisée s'appropriera le téléphone pour

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 25

en contrôler les utilisations (un souci d'écoute qui s'avérera durable !). En outre, les chambres de commerce en perçoivent vite l'intérêt professionnel et craignent qu'un opérateur privé couvre mal le territoire. Le téléphone rejoint donc le télégraphe et la Poste dans le cadre général administratif des PTT, qui en possèdent le monopole. Aux États-Unis, le monopole restera privé et national, mais sera plus étendu que celui de la plupart des PTT, englobant l'industrie d'équipement et la communication d'entreprise. Dans l'ensemble, le développement du téléphone se fait dès lorset durant toute la première moitié du XXe siècle à un rythme assez lent, comme un moyen de communication réservé aux notables, sauf aux États-Unis où le téléphone est déjà un objet utilisé par le grand public avant la Seconde Guerre mondiale. Le rythme s'accélère ensuite, en même temps que le système s'automatise.

À cette même époque, le nouveau secteur de l'informatique intervient, d'abord dans le traitement de l'information, puis dans la communication des données. Aux premiers systèmes centralisés, les ordinateurs, succèdent en effet des systèmes décentralisés, les mini puis les micro-ordinateurs, à qui il faut permettre de communiquer entre eux. Bien loin de converger, les intérêts des télécoms et de l'informatique vont alors s'opposer. Les deux domaines ont en effet peu de points communs. D'un côté prévalent les valeurs de service public (accessibilité, qualité, équité, etc.) ; de l'autre les valeurs industrielles (marché, économies, rentabilité, etc.). Pour les uns, la communication doit utiliser la seule intelligence du réseau, pour des raisons d'économies d'échelle ; pour les autres, elle doit recourir à l'intelligence des terminaux qu'ils produisent, les micro-ordinateurs. Dans l'innovation, les premiers ont une pratique de continuité, en améliorant progressivement le réseau ; les autres utilisent des innovations de rupture et fonctionnent par remplacement complet de générations de matériel.

Aussi les propositions de réseaux de données divergent-elles : les télécoms proposent la mise en paquets des données et des

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 26

normes internationales complexes, X 25, sans intervention des terminaux (réseau Transpac), l'informatique propose une norme simplifiée et une intervention des micros (projet Cyclades). L'arbitrage des États se fait logiquement en faveur du premier, sauf aux États-Unis qui laissent faire. Le Minitel, en France, est la conséquence de Transpac, mais il n'a pas su trouver un marché extérieur.

Autour des années 1970, la communication peut utiliser l'écrit, la parole ou les données, mais indépendamment les uns des autres. Il est logique de tenter alors de réunir ces formes distinctes dans une communication multimédia. Les télécommunications s'y emploient en définissant, au niveau de l'UIT[2], un réseau très sécurisé, le RNIS[3], selon leur logique sécuritaire propre, c'est-à-dire avec des protocoles qui occupent un vaste espace au détriment de la communication utile. Mais en parallèle, les militaires américains ont défini, selon la logique informatique plus répartie et sans tenir compte de la normalisation internationale de l'OSI[4], un réseau beaucoup plus décentralisé et utilisant un protocole simplifié. Laissé aux universitaires, ce réseau devient Internet et connaît un succès foudroyant dans les années 1990, auprès des détenteurs de micro-ordinateurs qui se multiplient dans les pays développés[5]. Internet représente, au moins pour ces pays, le réseau de référence au début du XXIe siècle et offre une grande variété d'accès à des services très diversifiés, dans une logique économique qui demeure quelque peu obscure, mais qui profite à quelques-uns.

Durant la même période, se développe une orientation que peu avaient pu prévoir, la mobilité. Il a fallu la concordance des progrès en microélectronique et en filtrage numérique pour que

2. Union internationale des télécommunications. Lire le chapitre « L'UIT : l'agence spécialisée des Nations unies, acteur déterminant dans l'évolution néolibérale du secteur des télécommunications », par Jean-Louis Fullsack, p. 347-364.
3. Réseau numérique à intégration de services.
4. *Open System Interconnection*.
5. Lire le chapitre « Une histoire d'Internet » par Laurent Chemla, p. 65-76.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 27

la téléphonie mobile, qui apparaissait comme un produit réservé à une clientèle spécialisée, en raison de son poids et de la disponibilité de fréquences, devienne un produit grand public qui connaît une croissance fulgurante dans les années 1990. Pour les pays du tiers-monde, le produit offre aussi une solution, au moins à terme, pour un premier équipement en téléphonie, en utilisant les morceaux de réseau fixe existant sans passer par la construction d'infrastructures lourdes.

Dans les premières années du XXIe siècle, Internet et les portables deviennent donc les produits phares des télécommunications. Mais il reste encore à introduire la communication interactive utilisant les images. Des essais de visiophonie ont été tentés, dès les années 1970-1980 aux États-Unis et en France, mais ils n'ont pas trouvé de marché. Les images animées nécessitent la disposition d'espaces larges ou, en termes de communication numérique, de grandes vitesses. Cela devient possible dans la période actuelle, grâce aux progrès techniques et à la numérisation enfin aboutie des images animées. De même, Internet avec la norme ADSL, comme les mobiles avec l'UMTS, offrent aujourd'hui des versions rapides capables de véhiculer des images fixes ou animées. Mieux, les opérateurs arrivent à utiliser les lignes téléphoniques, sous certaines conditions, pour véhiculer jusqu'à l'utilisateur des chaînes de télévision numérique, et la communication audiovisuelle rejoint ainsi la communication interactive.

Si tous les modes de communication deviennent donc accessibles, à la suite surtout de la numérisation de tous les signaux, ils ont un coût qui en limite évidemment la diffusion. La rapidité avec laquelle se sont succédé ces progrès a pour conséquence de laisser en arrière tous ceux qui n'ont pas les moyens techniques et financiers de les suivre. Il en résulte une « fracture numérique » entre les pays les plus développés et les autres, mais aussi à l'intérieur des premiers, qui ne peut qu'aggraver les écarts de développement. La logique libérale mondiale est incapable d'apporter une réponse, et seul le retour à des politiques de biens

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 28

publics paraît susceptible sinon de résoudre, au moins d'améliorer la situation.

Les réseaux et les services

À la base de tous les modes de communication, il y a les réseaux. Un réseau de télécommunication fait partie, au même titre que les réseaux de transport ou les réseaux d'énergie, des infrastructures qui conditionnent le développement d'un pays.

On peut distinguer, dans un réseau de télécommunication, un réseau de base (*backbone* en anglais), de structure maillée pour permettre de diversifier les acheminements, et un réseau local allant jusqu'aux terminaux finals.

Le réseau de base est constitué de liaisons de transmission et de nœuds de commutation ou de routage. Les liaisons ont successivement utilisé un fil conducteur, des lignes bifilaires, des liaisons radioélectriques en propagation ionosphérique, des coaxiaux ou des faisceaux hertziens, des satellites artificiels et enfin des fibres optiques qui sont devenues, en raison de leurs capacités, la technique essentielle. Les centres de commutation ont utilisé successivement des opératrices maniant fiches et jacks, des relais électromécaniques, de l'électronique dite spatiale, puis de l'électronique dite temporelle, c'est-à-dire numérique, domaine où s'est illustrée la France. Le routage des données informatiques s'est ajouté à la commutation de signaux vocaux.

Tel qu'il existe dans la plupart des pays, ce réseau de base est utilisé, en tout ou partie, par tous les autres réseaux : réseaux d'entreprises, réseaux de paquets, réseaux mobiles, Internet. Mais ces réseaux se compliquent avec la diversification de leurs services et leur multiplication n'est pas sans engendrer une complexité croissante, à laquelle la multiplicité des logiciels ne peut plus répondre de façon entièrement fiable. À côté de ce réseau de base, l'existence de réseaux parallèles de moindre extension,

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 29

développés par certains opérateurs, par de grandes entreprises ou par quelques grandes villes, n'apporte pas de réponse originale.

Le réseau de base a besoin d'évoluer pour s'adapter aux nouveaux modes de communication. Initialement, la technique des paquets généralisée, sous le nom d'encapsulage, a permis de rendre le réseau apte à transmettre des signaux de grande capacité, comme les données rapides ou les images. Mais il faut aller plus loin et une transformation du réseau de base est aujourd'hui en cours de définition au niveau international, sous le nom de NGN[6], réseau de nouvelle génération pleinement multimédia. Mais, avec la multiplication actuelle d'opérateurs soumis à une vive concurrence, on ne voit pas qui pourrait prendre en charge la construction du NGN, ni au niveau national, ni au niveau européen, sauf à le concevoir, l'organiser et le gérer comme un bien commun.

À partir du réseau de base, on rejoint le terminal d'un utilisateur par un réseau local qui peut être filaire, à structure étoilée ou radioélectrique. La capacité de ce réseau local à transporter les différents modes de communication dépend de plusieurs paramètres, où la longueur et la qualité de la liaison jouent un rôle essentiel. Comme on l'a vu, le réseau fixe peut être capable, dans certaines conditions, d'acheminer jusqu'aux programmes de chaînes de télévision numérique, grâce aux progrès du filtrage et de la compression des images numériques. Il en est de même, mais à échelle plus réduite, pour les réseaux radioélectriques.

De la qualité de ces réseaux dépend celle des communications. Or, une libéralisation excessive des télécommunications – les opérateurs privilégiant les aspects commerciaux par rapport aux aspects techniques – a conduit à une certaine sous-estimation de cette priorité. Des pannes récentes survenues à New York, chez Bouygues Télécom ou chez France Télécom sont certes dues à la complexité des interactions entre réseaux, mais ne sont sans doute pas étrangères non plus à cette dérive commerciale.

6. *Next Generation Network.*

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 30

On emploie généralement le mot service pour désigner les différents modes de communication véhiculés par un réseau. Un service peut relier deux terminaux, opérés par des utilisateurs ou fonctionnant seuls, ou relier un terminal à une source d'information dans les mêmes conditions. Dans ce dernier cas, la communication passe par un « serveur », dans le langage du Minitel, ou une « porte » en langage Internet. Des services sont spécialisés dans la recherche d'une information particulière.

Un problème important est celui de la responsabilité des informations transmises : la communication à distance, parce qu'elle est cachée, peut véhiculer des informations de nature subversive ou pathologique. Alors que le Minitel, grâce à la fonction « kiosque », permettait de fixer les responsabilités, une certaine dilution de celles-ci dans le cas d'Internet rend la situation difficile à gérer. Un autre problème est celui de l'accès collectif à des services utiles, à des fins de formation, de santé ou de culture, dans le cas de pays du tiers-monde. L'introduction de la notion de biens publics pourrait permettre de clarifier certains aspects de ces problèmes.

Les modèles économiques de développement

Depuis la fin du XIXe siècle, avec la création des PTT, la plupart des pays ont adopté une gestion monopoliste des télécommunications, justifiée à la fois politiquement pour assurer un contrôle de l'État sur les communications particulières, et économiquement parce que le réseau de base est un monopole naturel. Dans les années 1980, une commission d'économistes réunie par le Gouvernement américain n'a pas pu démontrer le contraire, comme le souhaitaient les dérégulateurs du secteur.

Les télécoms ont alors évolué dans les cadres nationaux, prenant soin de favoriser le développement simultané d'une industrie d'équipements, au moins dans les pays développés. Aux États-Unis, la situation a été portée encore plus loin, puisque

7. *Federal Communications Commission*.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 31

l'équipementier Western Union a été intégré à l'opérateur national AT&T (cet opérateur monopoliste demeurant une entreprise privée, mais contrôlée par une structure d'État, la FCC[7]). À côté de ce monopole national, un arbitrage avait chargé une autre entreprise, ITT, des télécommunications dans le reste du monde.

La structure administrative qui prévalait dans la plupart des pays avait pour inconvénient de voir son développement soumis au bon vouloir politique. C'est ainsi qu'en France, ce développement a été retardé parce que d'autres lobbies étaient plus influents dans les instances du Plan de développement national. Il a été aussi retardé parce que l'association de la Poste et des télécoms empêchait un développement autonome et grevait le budget des télécoms d'une aide financière masquée à la Poste. En revanche la Poste, qui date du XIe siècle, a inculqué un esprit de service public au nouveau venu, les télécoms, et la structure administrative des PTT a permis le développement en France d'un centre de recherche en télécoms de grande taille et de haute valeur, le CNET, créé à l'image des Bell Labs américains qui jouaient un rôle pilote pour toutes les télécommunications. C'est au CNET notamment qu'a été initiée la commutation numérique, ou temporelle, qui connut un succès mondial[8].

Malgré un sursaut après la Première Guerre mondiale, la France aborde les années 1970 dans une situation de pénurie du téléphone, à un rang international fort peu satisfaisant. Les gouvernements finissent par en prendre conscience, et les années 1970 vont faire des télécoms françaises le premier investisseur pour rattraper rapidement le retard. Ce rattrapage a pu être réalisé dans le cadre d'une structure administrative, où le dévouement du personnel fonctionnaire fut remarquable. Dans les autres pays développés, les télécoms ont connu une évolution avec moins d'à-coups.

8. Lire le chapitre « La recherche en télécommunications » par François du Castel, Dominique Dalin et Max Vernet, p. 161-172.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 32

Dans ce système très international des télécoms, la coordination au sein de l'UIT joue un rôle important, à la fois pour définir des normes communes et pour rivaliser entre pays : une compétitivité technique qui vaut bien une concurrence commerciale.

Ce système de gestion des télécoms est cependant remis en cause dans les années 1980 aux États-Unis, à l'occasion d'un conflit entre les télécoms et l'informatique. Un long procès est engagé entre AT & T et IBM, au sujet des transmissions de données. L'arbitrage final est favorable à l'industrie informatique et AT & T est contraint de réduire son monopole et de se débarrasser soit de ses opérateurs régionaux, soit de son industrie associée. La direction d'AT & T choisit la première solution, sur une base purement financière, et ce cas va servir de modèle à une dérégulation mondiale. Pourtant le choix favorable à IBM fut peu pertinent, puisque cette société manquera le tournant de la micro-informatique et laissera la place de tête à une société de logiciels assez médiocres, mais dirigée par un leader très entreprenant, Microsoft, qui atteindra une position plus monopoliste que son prédécesseur et mettra fin à une innovation de ruptures en surajoutant des logiciels.

Cette fin du monopole sur les télécommunications précède la mondialisation libérale, mais elle l'annonce en ouvrant un secteur réglementé et en influençant l'évolution dans les autres pays développés.

Peu de temps après les États-Unis, la Communauté européenne s'engage dans une politique de dérégulation des télécoms qui couvrira toute la décennie 1990. Successivement les PTT sont démantelés, la concurrence est ouverte sur les services et les réseaux de base, une autorité de régulation est introduite, les opérateurs publics sont privatisés et enfin le réseau local est ouvert à tous les opérateurs. Il s'agit donc d'une dérégulation totale, que nuance seulement l'introduction d'un timide service universel, limité à l'accès au téléphone fixe. Dans les dérégulations ultérieures, concernant l'énergie ou les transports, les déci-

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 33

sions seront moins sévères et les contraintes seront moindres, en particulier une séparation sera établie entre les services privatisés et les réseaux et ceux-ci seront en général maintenus dans une situation monopolistique.

Dans l'ensemble, la Commission européenne a tendance à considérer la dérégulation des télécoms comme une réussite, sous prétexte que celles-ci ont connu une forte évolution depuis lors et que les prix ont généralement baissé. Mais en y regardant de près, on prend conscience des dégâts occasionnés par cette dérégulation mondiale. Les opérateurs publics, qui avaient fait preuve de hautes compétences techniques, ont été transformés en simples entreprises commerciales qui sont pour la plupart couvertes de dettes et manquent de dynamisme. Leurs centres de recherche ont été réduits à un rôle de bureaux d'études pour le développement de nouveaux services, au détriment de la partie recherche qui les valorisait en même temps qu'elle apportait une contribution importante à la recherche électronique en général. Le transfert de la recherche à d'autres organismes n'a pas toujours permis de retrouver le dynamisme passé. Quand on considère, par exemple, ce que sont devenus les Bell Labs découpés en morceaux, on constate qu'aucune innovation importante n'en est sortie depuis lors. Et n'en est-il pas de même du CNET ?

Les opérateurs, nouveaux et anciens, nationaux et étrangers, qui s'étaient précipités sur le butin offert à leurs appétits, ont acheté à tour de bras et créé ainsi une grosse bulle financière qui n'a pas manqué d'éclater, induisant des pertes considérables et détruisant bon nombre d'entreprises aventurières. Des autorités de régulation indépendantes ont bien été créées pour fixer certaines orientations et établir divers arbitrages, mais leur pouvoir est limité et leur lucidité pas toujours sans défaut. De leur côté, les industriels, détachés des opérateurs nationaux, ont du mal à retrouver un marché international dominé par les plus grosses entreprises. Quant aux réseaux de base, comme on l'a vu, ils ont des difficultés à aborder les évolutions nécessaires. Certes, il y eu des innovations importantes, comme Internet, les mobiles ou les

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 34

communications rapides, mais ont-elles été mieux gérées que par le passé ?

Quoi qu'il en soit, les télécoms sont maintenant, au moins en Europe, sous un régime concurrentiel mondial, comme n'importe quel autre secteur, sans qu'il soit reconnu à la communication un rôle public original dans le développement global d'un pays. Hors d'Europe, ce sont les plus gros opérateurs qui ont acheté les opérateurs locaux, avec un esprit d'entreprise qui n'est pas forcément attentif aux besoins locaux spécifiques. Il en résulte à la fois une dépendance étrangère pour un secteur vital et une uniformisation obérant les particularismes culturels ou historiques.

Quant aux offreurs de services, ils apportent certes une information jusqu'alors difficile à atteindre, mais ils laissent place aussi à toutes les perversions, sans possibilité de trouver aisément les responsables. Ils introduisent de plus une uniformité culturelle, bien loin du pluralisme qui fait la richesse de l'humanité.

On peut donc justement penser que la dérégulation n'a pas apporté de progrès décisif dans le développement d'une communication répondant aux besoins humains et que l'introduction, ou plutôt le renouveau, d'une politique de biens communs et publics dans le secteur pourrait seule inverser la tendance.

Les acteurs des télécommunications

On peut classer les acteurs des télécommunications en opérateurs de réseaux, industriels d'équipements, fournisseurs de services, fournisseurs d'informations et utilisateurs.

Les opérateurs généraux de réseaux se retrouvent aujourd'hui à deux ou trois dans chaque pays développé. Ainsi, en France, on trouve réunis sous la tutelle limitée d'une Autorité de régulation des télécoms, plus ou moins indépendante du pouvoir politique, les opérateurs généraux suivants : France Télécom, maintenu malgré des problèmes de dettes hérités d'une gestion financière hasardeuse, mais sans ses avantages d'antan si ce n'est

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 35

la responsabilité du service universel; Neuf Cégétel, né de la fusion de Neuf Télécom et de Cégétel, dans le capital duquel on trouve notamment SFR (filiale de Vivendi) et Dreyfus; Bouygues Télécom, appartenant au groupe de travaux publics. . Est-ce une situation stable, après la grande purge de la bulle financière ? Il est trop tôt pour le dire, alors que les services à haut débit prennent le relais de la croissance, mais commencent seulement leur ascension. Certains pensent que seuls quelques opérateurs devraient subsister à terme en Europe, mais c'est un pari et l'Union européenne ne fait rien pour définir un avenir des télécoms qui soit autre chose que celui d'un pur secteur concurrentiel.

Dans les autres pays européens, la situation est assez voisine du cas de la France, avec parfois des interrogations sur la survie des opérateurs historiques, comme en Grande-Bretagne, ou avec une dépendance vis-à-vis de l'étranger consécutive à un rachat pour les pays d'Europe de l'Est. Dans les pays peu développés, de la Chine à l'Afrique, on assiste à des investissements de pays développés, mais sans toujours tenir compte des besoins spécifiques locaux. Ainsi, en Afrique, on peut penser qu'une communication de village pourrait précéder une communication individuelle, mais qui s'en préoccupe[9] ? Et en Chine, le progrès des télécoms limité à certaines régions risque d'accentuer l'écart entre régions pauvres et développées.

Les industries d'équipement ont quitté le giron de leur opérateur national, qui finançait en partie l'innovation, et elles doivent affronter un marché où la vente se fait maintenant sur étagères. C'est un changement qui s'accompagne d'une plus grande financiarisation des directions et qui laisse sur la route quelques entreprises. Lucent Technologies, héritier de la Western Union, est en difficulté en Europe; Alcatel, qui fut un leader mondial, connaît un certain repli; Siemens, qui rayonna sur l'Europe, occupe une position plus modeste, etc. Au contraire, des petites entreprises hier inconnues ont acquis une

9. Lire le chapitre « La recherche en télécommunications » déjà cité.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 36

position mondiale forte, comme le finlandais Nokia. Des concentrations et des délocalisations pourraient encore avoir lieu mais, ici aussi, l'Union européenne ne semble pas avoir de politique industrielle.

La multiplication des fournisseurs d'information, notamment sur le réseau Internet, a fait naître les fournisseurs de services qui permettent à l'utilisateur de s'orienter vers l'information qu'il recherche et ouvrent en même temps un marché aux fournisseurs d'information. Quelques fournisseurs de services, comme le service de recherche d'informations Google, ont acquis une position dominante.

Un problème posé par l'existence d'informations illégales est celui de la responsabilité de ces fournisseurs, alors que ceux-ci affichent une non-intervention dans les informations transmises. Il faudrait une législation internationale, à laquelle plusieurs pays sont hostiles. Là aussi, l'Union européenne devrait avoir une politique plus énergique.

Un autre problème est celui de l'accès à des informations pertinentes dans des pays peu développés. Des informations utiles concerneraient la formation générale et professionnelle, la santé en général, la culture régionale et internationale et l'information régionale et internationale, aussi objective que possible. Actuellement, rien ne distingue ces domaines d'intérêt général d'autres domaines purement commerciaux, aussi serait-il important d'introduire la notion de biens publics pour protéger et rendre largement accessibles les informations essentielles.

En ce qui concerne les utilisateurs des nouveaux services de télécommunications, il convient de distinguer les services qui ont d'emblée un large public, comme les téléphones portables, et ceux qui, par leurs contenus, ont un impact important sur l'avenir. Les services qui viennent d'être cités font partie de ces derniers, mais les pays peu développés ne sont pas les seuls concernés : la « fracture numérique » traverse chaque pays. Or, une tendance existe à ce que les grands intérêts économiques s'approprient les informations et leur diffusion et cela ne

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 37

concerne pas que les médias classiques. La tentative de Vivendi de contrôler à la fois les contenus et les contenants s'est heurtée à une résistance efficace, due pour beaucoup à ce que deux mondes disjoints sont en présence, encore plus séparés pour l'audiovisuel que ce n'était le cas pour l'informatique et les télécoms, mais d'autres appétits se manifestent. Aussi faudrait-il protéger les informations les plus sensibles et les acteurs les plus fragiles, en faisant intervenir la notion de biens publics.

Les biens publics dans la communication

La notion de biens publics recouvre les domaines où l'intérêt général et l'égalité des droits prévalent sur les intérêts particuliers, encore qu'il ne soit pas toujours aisé de faire la distinction sans une certaine réflexion politique. En France, on est plus habitué à la notion de service public, mais ce concept conduit à une traduction ambiguë dans d'autres langues européennes et on lui préfère la notion de service d'intérêt général, d'une acception moins large.

L'Union européenne, qui s'était peu préoccupée jusqu'ici des services d'intérêt général, a mené une réflexion assez approfondie au cours des années 2003-2004. Mais si cette réflexion a permis d'éclairer certains aspects du problème et de prendre conscience de l'importance de préserver tout un secteur de la seule logique financière, il n'a pas été possible *in fine* de dégager une majorité pour décider de mesures concrètes au niveau européen et il est à craindre que le mouvement de dérégulation se poursuive et touche de nouveaux domaines, comme la santé ou l'éducation.

Au long de ce bref panorama des télécommunications, les notions de biens et services communs et publics ont été mis en évidence à propos des réseaux, en montrant la nécessité de maintenir le réseau de base indépendamment de toute préoccupation commerciale immédiate, comme cela s'est fait pour les réseaux de transport ou d'énergie, et le besoin de l'adapter au

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 38

multimédia dans une nouvelle génération. En particulier, pour les mobiles, qui représentent dans les pays peu développés une solution de communication au moins provisoire, des mesures communes devraient favoriser leur développement. La notion de biens publics apparaît aussi très fréquemment dans la présentation d'Internet, avec la nécessité de réduire la fracture numérique en offrant un accès libre au réseau, à titre individuel ou à titre collectif pour certains pays du Sud.

Pour les réseaux qui constituent une infrastructure nationale, comme le réseau de base, un retour à une propriété d'État semble en conditionner la qualité et le progrès, comme cela a été reconnu pour les réseaux du rail ou de l'électricité.

La notion de biens publics s'est aussi imposée pour les pourvoyeurs de services, comme susceptible d'apporter une réponse à leur responsabilité à l'égard des informations qui transitent par leurs portails. Cette réponse doit de plus être de portée internationale pour être efficace.

Pour les fournisseurs d'information, l'importance que prennent les télécommunications dans l'accès aux informations utiles impose aussi la notion de biens publics, en termes d'accès libre et équitable, quand il s'agit par exemple de santé, de formation ou de culture.

La généralité de ces concepts pourrait trouver une voie pour s'exprimer, en redéfinissant le service universel. Cette dernière notion peut être porteuse de progrès si, au lieu d'en faire une exception plus ou moins honteuse vis-à-vis du marché, on osait en faire un des principes fondamentaux de la communication. Cela supposerait d'en élargir le contenu aux nouveaux domaines suggérés et de décider de la responsabilité de sa gestion, qui pourrait être partagée entre tous les acteurs de manière à imposer à chacun la prédominance absolue du caractère de bien public sur les aspects commerciaux des télécommunications.

Le développement du téléphone, leçons de l'histoire

Patrice Flichy [10]

À côté du progrès technique, les poussées de la demande, à intensité variable, ont joué un rôle très important dans l'expansion du téléphone. Ce support majeur de la communication interactive s'est développé au rythme de la demande des acteurs économiques et des nouveaux besoins de sociabilité des particuliers. En face, les barrières de la technicité et le haut niveau des investissements requis ont favorisé les stratégies de capture de la demande par des monopoles. Avec des effets contrastés : si des monopoles publics ou suffisamment soumis à des obligations de services publics ont permis des stratégies de long terme favorables en principe à la prise en compte de l'intérêt général, les irruptions de la

10. Patrice Flichy est sociologue, directeur de la revue *Réseaux*. Il a notamment écrit *Une histoire de la communication moderne*, La Découverte Poche, 2003 et *L'imaginaire d'Internet*, La Découverte, Paris, 2001.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 40

concurrence ont permis de bousculer des choix malthusiens et de favoriser des changements d'échelle dans le volume des services procurés.

Le téléphone a une histoire pleine de contrastes. Le téléphone fixe est de toutes les grandes technologies de masse, celle qui a eu la diffusion la plus lente, alors que la téléphonie mobile est celle qui a eu le développement le plus rapide.

Si on compare la diffusion du téléphone, dans les pays industrialisés, à celle de l'automobile, de l'électricité ou des technologies de communication, comme la radio ou la télévision, on s'aperçoit que cette technologie s'est répandue lentement. Elle a été la première à apparaître, dans les années 1870, et il lui a fallu plus d'un siècle pour être présente dans tous les foyers. De plus, on remarque des rythmes de diffusion très différents selon les pays. Aux États-Unis, 40 % des ménages sont déjà équipés dans les années 1930, alors qu'en France le taux d'équipement est inférieur à 10 %. Outre-Atlantique, on est déjà entré dans le modèle fordien (production et consommation de masse). En France, cela ne sera le cas qu'après-guerre, et seulement dans les années 1970 pour le téléphone.

Le téléphone mobile, au contraire, a eu une croissance exceptionnelle. En France, le GSM démarre en 1992 et 10 ans après 37 millions de personnes sont équipées. Mais cette croissance exceptionnelle se manifeste également dans les pays du Sud. En Chine, il y avait, en 2003, 240 millions de téléphones mobiles. En Afrique, la croissance démarre plus tard, à la fin des années 1990, et en 2003 il y avait plus de 50 millions d'appareils sur le continent, soit le double du nombre de lignes fixes[11].

Pour tirer quelques enseignements de l'histoire de ces deux technologies, nous proposons d'étudier tout d'abord le développement des usages (la formation de la demande), puis les caractéristiques de la fourniture de ce service et, enfin, d'en tirer

11. Lire le chapitre « Le développement du téléphone portable en Afrique » par José Do-Nascimento, p. 173-190.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 41

quelques conclusions sur le caractère de bien public du téléphone et sur son développement dans les pays du Sud.

Les usages du téléphone

Les usages professionnels

Le téléphone s'est d'abord développé dans la sphère du travail. Entreprises et professionnels avaient les moyens financiers pour s'abonner à un service dont le prix était alors très élevé et comprenaient immédiatement l'utilité sociale de cette nouvelle technologie. En ville, le téléphone se diffuse souvent dans des groupes homogènes de professionnels (avocats, banquiers, médecins…). Dans les campagnes américaines, cet appareil est un outil d'information qui permet d'accéder au cours des céréales ou aux premiers bulletins météo. En 1907, 70 % des fermes de l'Iowa étaient, par exemple, reliées au téléphone. Ce réseau téléphonique rural était rudimentaire, voire bricolé, puisqu'il utilisait parfois les fils des clôtures qui séparaient les champs. De plus, les lignes étaient souvent partagées entre plusieurs utilisateurs. Dans certains États agricoles, un slogan politique était apparu : « De bonnes routes et le téléphone ». Dans de nombreuses zones qui apparaissaient peu rentables pour les compagnies de téléphone, des mutuelles ont installé le réseau.

En France, avant la Première Guerre mondiale, des petites entreprises locales, dans le domaine du textile ou du vin, par exemple, s'abonnent rapidement au réseau. Les chambres de commerce locales sont souvent des lobbies actifs qui se mobilisent pour obtenir la création du réseau.

Ce rôle du téléphone dans l'activité économique a été théorisé par l'UIT. L'ingénieur allemand Jipp a ainsi établi une corrélation entre l'équipement téléphonique et le PIB. Des travaux économétriques plus approfondis ont montré qu'il y avait, en fait, un double rapport de causalité. La croissance de l'équipement téléphonique entraînait une augmentation du PIB par

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 42

habitant. Et à l'inverse, la croissance du PIB par tête amenait un développement du téléphone.

L'opposition des élites aux usages privés de masse

Le journal britannique *Times* écrivait en 1902 : « Le téléphone n'est pas l'affaire des masses. Une écrasante majorité de la population n'aura pas à l'utiliser. » Cette vision élitaire du téléphone était encore celle d'un ministre français des PTT dans les années 1960. Trente ans plus tard, France Télécom a d'abord cru que le mobile ne deviendrait pas une technologie grand public de masse !

Cette vision d'un usage « sérieux » du téléphone, plutôt limité, apparaît également dans les instructions données au début des annuaires téléphoniques américains dans les années 1910. On y indique que les messages d'affaires sont prioritaires par rapport aux conversations privées et on déconseille vivement de bavarder par téléphone.

Le téléphone, un outil de sociabilité

En dépit de ces instructions restrictives, les usagers et notamment les femmes du milieu rural américain se sont approprié le téléphone. Ces agricultrices, qui étaient souvent très isolées les unes des autres, ont trouvé là un nouvel instrument de sociabilité à travers les « visites téléphoniques ». Des enquêtes réalisées dans les années 1920 aux États-Unis ont montré que pour les femmes rurales américaines, le téléphone était l'un des « biens publics » prioritaires, avant l'eau courante.

De même, dans les pays du Sud, le mobile permet notamment de maintenir les liens familiaux entre des personnes qui sont éloignées géographiquement, pour aller travailler en ville ou à l'étranger. On sait également qu'une des raisons du succès d'Internet par rapport à d'autres réseaux informatiques vient du fait que très rapidement, il a proposé un service de messagerie électronique. Les pionniers d'Internet avaient créé un réseau

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 43

pour s'échanger et partager des fichiers, mais ils ont d'abord utilisé le réseau pour s'envoyer des messages individuels.

L'organisation du service téléphonique

Les télécommunications sont une activité à forte composante technique où l'innovation joue un rôle essentiel. Nous examinerons donc tout d'abord la question du choix technologique, puis celle de l'organisation du marché (monopole ou concurrence) et enfin celle du choix d'une gestion publique ou privée.

Choisir la technologie

Depuis la naissance du téléphone, les opérateurs ont été confrontés à de multiples mutations technologiques qui se sont particulièrement intensifiées ces trente dernières années. À de nombreuses occasions, les entreprises dominantes ont essayé de bloquer le développement d'une nouvelle technologie. C'est ainsi qu'au moment de la naissance du téléphone, la principale compagnie de télégraphe américaine, la Western Union a essayé d'empêcher le développement de l'invention de Bell. Trente ans plus tard, AT & T qui était devenu l'opérateur téléphonique dominant aux États-Unis tentera à son tour de bloquer le démarrage de la TSF. Plus récemment, AT & T a retardé le développement de la fibre optique ou du satellite pour mieux amortir les investissements qu'il venait de faire dans son réseau longue distance. De même, ces toutes dernières années, les grands opérateurs de téléphonie ont tenté de retarder le développement de la téléphonie sur Internet.

On voit ainsi que, dans des marchés très concentrés comme celui du téléphone, il y a un risque important que les opérateurs abusent de leur position de monopole pour retarder le progrès technologique qui permettrait soit de faire baisser les prix, soit d'offrir de nouveaux services. Il est donc essentiel de mettre en place des dispositifs pour soutenir l'innovation technologique, surtout quand elle est portée par des outsiders. Les pouvoirs

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 44

publics peuvent intervenir en finançant la recherche (c'est ce que les États-Unis ont fait avec Internet) ou en fixant des normes communes. L'Europe a bien joué ce rôle avec le GSM. Elle a en revanche échoué avec l'UMTS en voulant non seulement fixer une norme, mais aussi organiser le déploiement d'une technologie dont le marché était encore bien incertain.

Concurrence et monopole

La question du monopole se pose également à propos du développement du marché. Le téléphone démarre aux États-Unis dans une situation monopolistique. En effet, Graham Bell, détenteur des brevets du système téléphonique, empêchait les éventuels concurrents de créer des réseaux. Lorsqu'à la fin du XIXe siècle, les brevets tombent dans le domaine public, on assiste à la création d'un grand nombre de sociétés de téléphonie et à une forte croissance de l'équipement. En 1900, 6 % des ménages américains sont équipés, dix ans après, on atteint le quart des foyers. Notons toutefois qu'à ce moment-là, AT&T réussit à reconstituer son monopole.

Un phénomène analogue se produit avec le téléphone mobile en France. Ce n'est qu'avec l'arrivée du troisième opérateur, Bouygues, que l'on commence à s'adresser à un public de masse. Il est toutefois important de bien comprendre ces mécanismes de concurrence. Dans une situation d'oligopole, la concurrence sur les prix est faible. En revanche, il y a un effet marketing important : les promotions, la multiplication des offres tarifaires dynamisent le marché.

Cette concurrence commerciale, qui peut être très efficace, n'est toutefois possible que si les mécanismes de la propriété industrielle n'empêchent pas des entreprises de se lancer dans cette nouvelle activité. L'histoire d'Internet illustre fort bien ce phénomène. Le réseau, pendant près de 25 ans, s'est développé

12. Ce n'était pas *stricto sensu* des logiciels libres, puisqu'à l'origine la définition de logiciel libre n'était pas encore formalisée. Mais les logiciels clés d'Internet avaient la plupart des caractéristiques des logiciels libres.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 45

avec des logiciels libres[12], c'est-à-dire que le code source était connu : on pouvait donc copier et modifier ces logiciels. Ce régime juridique a grandement facilité le lancement d'Internet.

Si donc la concurrence favorise l'innovation et le développement des marchés, il faut toutefois noter que dans le domaine des réseaux, il y a un effet inverse qui pousse à la concentration. Les investissements sont élevés, aussi un opérateur a-t-il intérêt à couvrir complètement un territoire (économie d'échelle) ou à offrir d'autres services voisins dans l'audiovisuel ou dans les données (économie d'envergure). Ainsi les monopoles ont tendance à se reconstituer. Néanmoins aujourd'hui, la convergence technologique entre les télécommunications, l'informatique et l'audiovisuel permet plus facilement qu'autrefois la juxtaposition d'opérateurs multiservices venant de filières différentes.

Gestion publique ou privée

L'intervention de l'État a souvent permis d'organiser le réseau téléphonique selon une vision globale et unifiée. En France, cela a été le cas lorsque, en 1889, l'État a repris les petits réseaux urbains que les compagnies privées avaient créés. Mais, à la même époque, c'est une compagnie privée AT & T qui fait le même travail aux États-Unis. Son slogan : « Un système, une politique, un service universel » aurait pu s'afficher également sur le fronton des PTT européens. En fait, il existe une grande proximité entre AT & T et les PTT de cette rive de l'Atlantique, puisque AT & T, monopole privé, est fortement régulé par l'État et remplit des missions de service public.

Quand l'État est lui-même opérateur, comme en France jusqu'à ces dernières années, un problème délicat se pose : celui du financement des investissements nécessaires au développement du réseau. L'État, qui finance de très nombreux équipements publics, a beaucoup de mal à arbitrer entre ces différentes missions. On risque ainsi une désynchronisation entre l'offre et la demande. En France, ce décalage apparaît par deux fois. Juste avant la Seconde Guerre mondiale, suite à un effort d'investis-

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 46

sement important, une crise de la demande entraîne une sous-utilisation du réseau. Pour augmenter son usage, on propose des primes aux agents qui ont réussi à trouver des nouveaux abonnés. Dans les années 1950 et 1960, c'est la situation inverse qui se produit: il faut de longs mois, parfois plusieurs années, pour avoir le téléphone. L'offre ne répond plus à la demande. L'État a, en effet, préféré investir dans les transports ou dans l'électricité plutôt que dans le téléphone.

Cette question de l'arbitrage entre les différents investissements publics se pose avec encore plus d'acuité dans les pays du Sud. L'État est face à des besoins considérables en matière de santé, d'éducation, de réseaux routiers, etc. Ces domaines relèvent prioritairement de l'investissement public et on voit mal quels investisseurs privés pourraient souhaiter y intervenir[13]. Les télécommunications risquent donc, comme dans la France de l'après-guerre, de disposer de peu de crédits d'investissement.

Télécommunications et biens publics

Ces brèves réflexions historiques sur le développement des télécommunications peuvent incontestablement nous aider à mieux préciser le caractère de bien public des télécommunications. En reprenant la distinction établie par François Lille et François-Xavier Verschave entre droit universel, bien public et service public[14], voici l'interprétation de cette distinction que nous proposons en matière de télécommunications.

Droit universel

Incontestablement, l'accès aux télécommunications fait partie des droits fondamentaux d'expression et de communication. Comment une personne peut-elle s'exprimer ou communi-

13. À l'exception de quelques cliniques ou écoles privées pour les classes dirigeantes.
14. François Lille et François-Xavier Verschave, *On peut changer le monde. À la recherche des biens publics mondiaux*, La Découverte, Paris, 2002.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 47

quer dans la société contemporaine si elle n'a pas accès aux moyens de télécommunications ? Ce n'est pas un hasard si, pour empêcher la communication à distance, l'URSS n'éditait pas d'annuaire téléphonique ou si la France de Vichy faisait écouter les conversations des juifs ! La communication à distance que les régimes dictatoriaux cherchent à brider est un des droits essentiels des sociétés démocratiques.

L'accès pour tous aux télécommunications vocales et de données doit donc être inscrit parmi les droits fondamentaux de la personne humaine. Cette revendication est ancienne puisqu'elle apparaît dans les campagnes américaines au début du XXe siècle. En revanche, ce droit ne peut être défini qu'à un niveau général, il ne doit pas prendre une forme trop précise renvoyant à telle ou telle technologie.

Bien public

Avec la notion de bien public, il s'agit de définir de façon concrète les formes du droit à la communication en tenant compte des technologies disponibles. En matière de télécommunications, la notion de bien public est assez proche de la notion de service universel. Il s'agit tout d'abord de définir un service minimum auquel chacun doit avoir droit quels que soient ses revenus ou quel que soit son lieu d'habitation. Certains États américains ont défini un droit à la *life line*. Toute personne a droit, au minimum, à pouvoir recevoir des appels téléphoniques. Un opérateur qui coupe le téléphone à un usager qui ne peut pas payer doit lui laisser la possibilité de recevoir des appels. Il s'agit d'éviter l'exclusion sociale de chômeurs ou de personnes en situation de détresse. Dans des pays du Sud où l'équipement téléphonique est faible, l'équivalent de la *life line* pourrait être un poste téléphonique par village à partir duquel on puisse appeler un médecin ou des urgences.

Au-delà de ce service minimum, il convient de définir un calendrier précis de couverture d'un pays. L'objectif serait de couvrir rapidement l'ensemble des villes et des villages et de

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 48

mettre ensuite en place une couverture complète de la population. Ce « bien public » doit être défini en termes de service et non de technologie. L'objectif est une couverture complète en téléphonie vocale et l'offre, dans un premier temps, de connexions Internet dans toutes les villes et tous les villages d'une certaine importance.

Service public

Le bien public télécommunications peut être offert par des opérateurs publics ou privés. Les premiers manquent cruellement de capitaux, mais ils peuvent être plus sensibles aux exigences d'un bien public (répartition équitable sur le territoire, péréquation tarifaire…). Les opérateurs privés peuvent apporter des capitaux et une concurrence potentiellement bénéfique au développement du service. Toutefois, ils peuvent limiter leur activité aux zones urbaines rentables, investir *a minima* avec pour l'essentiel des prêts internationaux à taux préférentiel. Si donc le rôle de compagnies privées peut être bénéfique pour le développement des télécommunications, il convient que leurs activités soient solidement encadrées par des autorités de régulation. Celles-ci devraient définir le calendrier d'implantation et de développement du réseau, avec les investissements associés, les zones couvertes, les caractéristiques du service universel et les tarifs des services payants. Mais ces autorités de régulation nationale risquent, dans bien des cas, d'être trop faibles pour pouvoir s'imposer à des grands opérateurs multinationaux. Il conviendrait donc que ces autorités soient organisées au niveau de grands ensembles régionaux (l'Afrique de l'Ouest par exemple), de façon à renforcer leurs pouvoirs d'intervention. En cas de conflit entre les autorités de régulation et les opérateurs, il serait également souhaitable que les actions judiciaires ne soient pas menées devant un tribunal national, mais devant une cour internationale.

Il existe des cas où les marchés paraissent insuffisamment rentables pour mobiliser des investisseurs internationaux. C'est

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 49

ainsi qu'un pays comme le Mali n'a pas trouvé de groupes internationaux prêts à racheter son opérateur public de télécommunications. Dans de tels cas, des aides internationales sont nécessaires. Il ne s'agit pas d'équilibrer une exploitation peu rentable avec de l'argent public international, mais de réaliser des investissements difficiles à financer qui sont indispensables tant pour le développement économique (loi de Jipp) que pour la vie sociale et citoyenne. L'aide internationale peut également être nécessaire pour réaliser des investissements de base communs à plusieurs États, comme les *backbones*[15] Internet.

Enfin, au niveau local, on trouve des communautés qui expriment une forte demande pour les télécommunications à laquelle les opérateurs ne répondront que très tardivement. Il est important que ces communautés puissent, notamment avec l'appui d'ONG, construire des petits réseaux appropriés à leur situation[16] (et bien sûr interconnectés avec le réseau national). Il est important que de tels projets puissent se développer au niveau local, sous une forme coopérative, ou en proposant à l'opérateur une avance remboursable grâce aux futures recettes du réseau.

15. « Épine dorsale » en anglais. Il s'agit des réseaux à très haut débit constituant le cœur du réseau Internet mondial, majoritairement constitués de câbles à fibres optiques installés sous les océans et sur les continents.
16. Sur ce point lire le chapitre « En Afrique, construire les alternatives aux privatisations » par Bruno Jaffré, p. 267-286.

Les origines du service public de télécommunications en France

Fanny Carmagnat[17]

La question de l'accès universel aux télécommunications s'est posée en France dans un terreau politico-juridique fertile. Au XIXe siècle s'est développé un débat autour de la notion de solidarité comme pivot de l'esprit républicain, et ce débat a débouché entre autres sur la notion de service public. Cette notion a trouvé facilement à s'appliquer au secteur naissant des télécommunications. Et le « monopole naturel » des industries de réseaux a débouché sur la nationalisation du secteur. Le mélange service public/entreprise publique a donné à la notion française de

17. Fanny Carmagnat est diplômée en lettres et en sciences de l'information et de la communication. Ses travaux de recherche dans le cadre du laboratoire « usages » de France Télécom R & D ont porté sur les usages émergents des nouvelles technologies, ainsi que sur la communication dans l'espace public. Elle a publié des rapports et articles sur les pionniers d'Internet, sur les usages du téléphone portable, sur les sites familiaux sur Internet, les usages militants du Wi-Fi et des Intranets par les organisations syndicales. Sa thèse sur l'histoire des cabines téléphoniques est parue sous le titre *Le téléphone public : 100 ans d'usages et de techniques*, Hermès Lavoisier, Paris, 2003.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 52

« service public » une couleur spécifique, utilisée par ceux qui voulaient en évacuer la dimension solidaire. Or, cette notion est beaucoup moins marginalisée qu'on ne le prétend. Surtout si on l'articule à celle de service universel – accès de tous à un droit universel.

Les télécommunications – il ne s'agissait alors que du télégraphe, puis du téléphone – sont nées à la fin du XIXe siècle, précisément au moment où s'élaborait la notion de service public en France, d'un point de vue juridique et théorique, opérant une transformation profonde du rôle de l'État dans la société. Dans ce chapitre, nous allons rechercher les sources de cette théorie du service public avant de voir comment s'est instauré et s'est exercé un service public des télécommunications. Nous chercherons enfin à comprendre ce qu'il y a de spécifique à la France dans cette notion de service public et ce qui l'oppose ou la différencie à la conception européenne de service universel.

Genèse du service public en France

Les débats de la IIIe République et la notion de solidarité

La façon dont s'est élaborée la théorie du service public en France tient d'abord à l'héritage de la Révolution française qui avait laissé pendante l'aporie de la contradiction entre la souveraineté de chaque individu et l'intérêt de tous. Selon la tradition rousseauiste, en effet, la liberté de chaque individu est inaliénable et ne peut être restreinte que par un contrat social, librement accepté. Dans ce siècle troublé, qui a vu se succéder empires, régimes monarchiques et républiques, les passions politiques étaient vives qui s'opposaient sur la façon de sortir de l'impasse. Fallait-il, comme le demandaient les libéraux, limiter le rôle de l'État à la seule défense de la propriété privée, de peur qu'un nouveau despotisme, celui du peuple souverain exigeant le droit au travail ou le partage des richesses, vienne bouleverser l'ordre économique capitaliste en train de se déployer ? Devait-on, au contraire, revenir aux fondements révolutionnaires de la

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 53

République et donner à l'État, c'est-à-dire au peuple, des pouvoirs illimités ?

Nous suivrons Charles Gide (1947) et Jacques Donzelot (1994) qui font de la notion de solidarité l'élément capable de réconcilier les parties et le tout, les individus et l'État, le peuple souverain et la République.

Le terme a une origine juridique ancienne : agir *in solidum*, indique une action solidaire de parties. Illustré en biologie par l'interdépendance des cellules d'un tissu ou des organes d'un corps vivant, il est un concept majeur de la sociologie naissante avec Auguste Comte puis Émile Durkheim qui théorise la notion de « solidarité organique » liant individu et société.

Le succès foudroyant du terme solidarité dans le vocabulaire politique de la IIIe République s'explique par le fait que la notion est assez large pour que chaque tendance politique puisse s'y reconnaître.

Charles Gide écrit en 1909 à ce propos : « Le mot de solidarité qui autrefois n'était guère employé que dans la langue juridique, depuis une vingtaine d'années fait retentir tous les échos, en France tout au moins. Non seulement c'est le mot de la fin de toutes les harangues officielles, de toutes les conférences sociales, de tous les appels pour déclencher les grèves ou pour délier les bourses, mais il revient de plus en plus comme tête de chapitre dans les traités de morale et de politique. »

Le terme vient avantageusement remplacer celui de charité, d'inspiration chrétienne. « On entend à toute occasion répéter cette formule applaudie : la charité dégrade, la solidarité relève », explique Charles Gide. La charité en effet maintient une hiérarchie entre le donateur et la personne assistée. Le donateur charitable « fait le bien », il s'abaisse au niveau du pauvre ; il pourrait ne pas le faire ; on est tenu de l'admirer. Dans la solidarité au contraire, il y a un impératif d'aide aux moins chanceux qui sont reconnus comme des semblables. Riches et défavorisés sont acteurs d'un même système dont il convient de corriger le déséquilibre en donnant accès à tous aux mêmes droits.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 54

Si la solidarité devient le fond commun de la pensée politique au XIXe siècle, il en est autrement de sa traduction en mouvement politique, comme a tenté de le faire Léon Bourgeois avec le solidarisme. Les marxistes s'opposent au solidarisme qui ne reconnaît pas la lutte des classes et ne récuse pas la propriété privée. Les libéraux, quant à eux, refusent l'idée implicite de redistribution véhiculée par un système social fondé sur la solidarité qui, selon eux, encourage le « parasitisme ». Quant à la doctrine anarchiste, si elle donne une importance capitale à l'entraide et à la solidarité, elle récuse à la fois l'État et la propriété privée.

Le solidarisme a connu deux formes d'applications sociales ou politiques. D'une part, il a servi de fondement aux mouvements associatifs, mutualistes, coopératifs qui sont nés pendant la IIIe République. D'autre part, on peut le placer à l'origine de ce que l'on a appelé par la suite l'État-providence : instauration des premières lois sociales financées par un impôt progressif sur le revenu, réglementation du travail, lois sanitaires, assurances obligatoires ouvrières, et enfin implication de l'État dans la fourniture de services publics.

La notion de solidarité, si ce n'est le programme solidariste, arrive en effet à point nommé pour redéfinir le rôle de l'État en le légitimant vis-à-vis de la société.

La doctrine traditionnelle de l'État en droit français faisait de celui-ci une puissance absolue, au-dessus de la société, dont le pouvoir, essentiellement coercitif, ne nécessitait pour s'exercer aucune justification autre que le fait qu'il incarnait l'intérêt général. De fait, l'autorité de cet État républicain ressemblait, d'une certaine manière, au pouvoir monarchique d'ordre divin de l'Ancien Régime qui tirait sa légitimité d'une entité d'ordre métaphysique, située au-dessus des hommes. Le service public, tel qu'il va être théorisé par Léon Duguit, va faire passer la position de l'État vis-à-vis de la société de la transcendance à l'immanence. L'État n'est plus au-dessus de la société, ses insti-

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 55

tutions sont les rouages faisant fonctionner la solidarité entre ses membres.

Théorie et théoriciens du service public

Pour contrer la dérive de la sacralisation de l'État, les juristes Maurice Hauriou et Léon Duguit ont cherché à rétablir la logique républicaine laïque, en montrant qu'il ne pouvait exister aucun pouvoir légal supérieur à la volonté démocratique, et que l'État ne pouvait tirer sa puissance que de la société des hommes. Ainsi, le dogme de la puissance publique se voyait remplacé par la notion de service public, fondement et limite des pouvoirs des gouvernants. Elle est à l'origine de l'existence du droit administratif.

La notion de service public vient remplacer celle de souveraineté. L'État n'est plus une puissance souveraine qui commande, il est un groupe d'individus détenant une force qu'ils doivent employer à créer et à gérer les services publics. La notion de service public devient la notion fondamentale du droit public moderne.

Mais le moment où l'État semble perdre quelque peu sa position dominante, puisque sa raison d'être est le service de la société, est paradoxalement aussi celui où ses compétences s'étendent bien au-delà de ses prérogatives traditionnelles « régaliennes ». La révolution industrielle du XIXe siècle, le capitalisme d'affaires naissant ont besoin pour se déployer de moyens de communication et de télécommunication et l'État va alors se faire entrepreneur et constructeur de réseaux.

Les textes fondateurs des services publics en France

– **L'arrêt Blanco**, rendu le 8 février 1873 par le Tribunal des conflits, est considéré par Léon Duguit comme la pierre angulaire du droit administratif français qui régira désormais les services publics.

Le père d'une fillette blessée par un wagonnet de la Manufacture des tabacs obtient de l'autorité administrative, le

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 56

Conseil d'État, le versement d'une rente après que le Tribunal des conflits ait jugé l'autorité administrative seule compétente pour juger une affaire où la responsabilité de l'État est engagée.

Par cette décision, le tribunal définit à la fois la compétence de la juridiction administrative et le contenu du droit administratif. Désormais, dès que l'État pourvoyeur de service public est en cause, le tribunal administratif est seul compétent et non les tribunaux judiciaires ordinaires. Mais l'émergence d'une juridiction administrative n'a pas pour but de privilégier l'État et ses agents. Au contraire, la création d'un droit administratif fixe les devoirs et les limites de l'action de l'administration dont l'action ne se justifie que parce qu'elle est au service du public.

– Le jugement rendu par le Tribunal des conflits le 22 janvier 1921 dans **l'affaire du bac Éloka** crée de fait, mais avant le terme, la notion de service public industriel et commercial dont les télécommunications feront partie.

Le conflit opposait le gouverneur de Côte-d'Ivoire, gestionnaire d'un bac reliant les deux rives d'une lagune, à un propriétaire de voitures qui avaient été endommagées lors d'un naufrage de ce bac. Le tribunal a estimé que dans la mesure où l'administration d'État (le gouvernement colonial) agissait comme une entreprise privée en exploitant commercialement un service, il devait être soumis aux mêmes règles et juridictions que n'importe quel autre service commercial.

Deux types de services publics existent désormais : ceux qui relèvent de l'ordre judiciaire et ceux qui relèvent de l'ordre administratif.

– L'inscription dans le **préambule de la Constitution de 1946**.

Le neuvième article de ce préambule qui a été repris dans la constitution de 1958 justifie le caractère monopolistique des services publics ainsi que la nationalisation des services de réseaux :

« Article 9. Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité. »

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 57

En 1946, sous l'impulsion des gaullistes alliés à la gauche, une série de nationalisations donnait au secteur public français une envergure sans précédent : construction aéronautique, transport aérien, chemin de fer, électricité, gaz, charbon, assurances, régie Renault, etc. Un consensus s'est en effet établi pour confier à l'État, à la fois le plus capable et le plus légitime, la tâche de reconstruire rapidement le pays après la guerre. À noter que le téléphone était déjà nationalisé et n'a pas bénéficié du grand élan de la reconstruction. Pas de « trente glorieuses » pour le téléphone : il a fallu attendre le début des années 1970 pour que la tutelle étatique se décide à investir dans la téléphonie et comble l'énorme retard que la France avait sur ses voisins dans ce domaine.

L'identité des services publics

On peut définir les services publics comme des activités qui, par l'importance qu'elles ont pour la communauté nationale, ne sont pas soumises aux strictes lois du marché. De là découlent les exigences auxquelles doivent répondre les services publics : continuité, égalité, adaptabilité. L'égalité de traitement des citoyens implique que chacun ait la possibilité d'accéder au service et donc pour l'État une préoccupation d'aménagement du territoire. L'égalité implique également une péréquation dans la tarification des services lorsque ceux-ci sont payants.

Quelles sont les activités qui doivent devenir des services publics ? De même que les services d'intérêt général, ils n'existent pas tels quels dans la nature. Ils se construisent politiquement, économiquement, sociologiquement, historiquement. Un juriste des années 1930, Gaston Jèze, expliquait que l'on pourrait instaurer un service public de boulangerie si le secteur privé n'arrivait pas à nourrir la population – c'est-à-dire si un bien public aussi élémentaire que l'accès à l'alimentation ne pouvait plus être assuré par le jeu de l'entreprise privée. L'État peut également se substituer au privé lorsqu'il y a menace de monopole et donc d'une situation de rente préjudiciable aux citoyens.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 58

Histoire des télécoms et service public

Le premier réseau de télécommunications à avoir vu le jour en France n'a pas été considéré d'emblée comme un outil de communication entre les personnes, mais comme un outil stratégique au service de l'État et, qui plus est, du commandement militaire d'un État en guerre. Il s'agit du télégraphe optique ou aérien, le télégraphe Chappe (du nom de son inventeur, Claude Chappe), qui a vu le jour pendant la Révolution française et a été utilisé durant le Premier Empire. On peut noter à cet égard que le télégraphe, bien que dirigé par Claude Chappe, un civil, était rattaché au ministère de la Guerre.

Le télégraphe au service de l'État

L'histoire de ce premier réseau de communication à distance peut être vue comme une illustration de la conception traditionnelle du rôle de l'État, puissance tutélaire qui, au nom de l'intérêt général qu'il représente, soumet la société à sa volonté plus qu'il ne la sert. Ni l'époque révolutionnaire, ni celle de l'épopée napoléonienne ne pouvaient être propices à l'usage privé d'un moyen de communication qui n'a été développé qu'en raison de l'intérêt stratégique qu'il présentait, ce qui le place à l'opposé du téléphone qui a été d'emblée installé dans les lieux publics pour en donner l'usage au plus grand nombre.

Le télégraphe aérien est resté un instrument d'État qu'il n'était pas question d'offrir au commun des citoyens. Il en était tellement peu question que, dès ses débuts, les responsables du télégraphe se sont ingéniés à les écarter de ce nouveau moyen de communication, d'abord en cryptant avec le plus grand soin les messages envoyés. Un codage complexe avait pour but d'occulter de façon radicale le contenu des messages qui n'étaient même pas intelligibles aux employés du télégraphe qui les transmettaient de relais en relais.

Le monde des affaires s'est très vite intéressé à ce moyen de communication, en tentant de construire ses propres réseaux

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 59

privés ou en demandant d'avoir l'usage du télégraphe d'État. Plusieurs tentatives de construction de réseaux privés tournèrent court. La dernière tentative fut celle des frères Blanc, qui utilisèrent la ligne d'État de 1834 à 1836 pour transmettre des renseignements sur les mouvements de la Bourse de Paris à Bordeaux *via* Tours. Le procès qui suivit la découverte de ces pratiques donna lieu à la loi de 1837 instaurant un monopole d'État sur tous les moyens de transmission d'information à distance, présents et à venir, ce qui montre que le législateur prévoyait que d'autres inventions permettraient la communication à distance : « Quiconque transmettra, sans autorisation, des signaux, d'un lieu à un autre, soit à l'aide de machines télégraphiques, soit par tout autre moyen, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de mille à dix mille francs. »

Ainsi les lignes téléphoniques qui virent le jour en France dès 1877 ne pouvaient être que des réseaux publics ou bien concédés par l'État à des entreprises privées.

L'émergence de la notion de monopole naturel

De fait, la notion de monopole naturel qui s'attache habituellement aux industries de réseaux n'a pas d'emblée concerné le téléphone et les premiers réseaux furent confiés, sous le régime de concession, à de multiples entreprises privées avant que l'une d'entre elles, la SGT (Société générale des téléphones) ne s'impose en rachetant les autres. Il faut avoir à l'esprit en effet que les premiers services téléphoniques étaient strictement locaux, à très courte portée, les différentes lignes ne communiquant pas entre elles. Le seul réseau national existant était encore le télégraphe. La notion d'aménagement du territoire, si fondamentale dans la justification du service public d'État monopolistique, ne s'est appliquée au téléphone que lorsqu'il a montré sa capacité à devenir un réseau d'envergure nationale. Un débat passionné s'est élevé lorsqu'il s'est agi de renouveler la concession à la SGT, qui a vu s'opposer libéraux et partisans d'un monopole d'État. Une coalition s'est formée contre le

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 60

renouvellement de la concession, rassemblant les milieux d'affaires relayés par les chambres de commerce, les représentants d'usagers accusant la SGT d'abuser de sa position, et les républicains de gauche, développant un argumentaire de service public. L'État a paru le seul en mesure de développer les réseaux (argument d'aménagement du territoire) et d'offrir aux usagers un service à un prix sinon abordable pour le plus grand nombre, du moins équitable sur tout le territoire national, grâce à la péréquation tarifaire.

La concession à la SGT n'a donc duré qu'une dizaine d'années, jusqu'en 1889, date à laquelle le ministère des Télégraphes, ancêtre de la direction générale des Télécommunications, a instauré un monopole d'État sur le téléphone public. Ce monopole n'a été entamé que quelque cent ans plus tard, lorsque les réseaux mobiles ont été soumis à la concurrence, faisant naître trois opérateurs concurrents.

Service public ou service commercial ? L'exemple du téléphone public

Les cabines téléphoniques apparaissent emblématiques du service public. Outils d'usage collectif, elles se présentent comme des équipements de nécessité aux époques ou dans les lieux où le téléphone est encore rare et cher, et donc inaccessible au plus grand nombre. Le téléphone public fait d'ailleurs partie – dans tous les pays européens, y compris ceux dont les télécommunications sont totalement déréglementées – d'un des services que l'on doit maintenir sur le territoire en dehors de tout souci de rentabilité, au titre du « service universel », avatar européen réducteur du service public.

Pourtant, ce service a été confié pendant cinquante années à une entreprise privée : la société Le Taxiphone, devenant ensuite la SAFAA. Toutefois, cette société a été étroitement encadrée par la tutelle administrative qui fixait les prix (égaux à ceux pratiqués dans les bureaux de poste), agréait les modèles des appareils, autorisait ou interdisait les implantations de

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 61

cabines. Pendant toutes ces années, il existait donc deux réseaux de cabines : celles gérées par une entreprise privée et celles de l'administration. La question qu'on peut se poser à cet égard est de savoir s'il y a eu une spécificité dans la gestion par l'un ou l'autre des opérateurs de ce service, qui est à la fois un service d'intérêt général et, comme toutes les autres formes de télécommunications, un service commercial. Si la société Le Taxiphone n'avait d'autres impératifs que de respecter le cahier des charges imposé par la tutelle concessionnaire, l'administration était soumise, d'une part, aux impératifs économiques d'équilibre des comptes et au manque de crédits d'équipement et, d'autre part, à l'obligation de donner à tous l'accès au téléphone, sur le territoire national, au moins sous la forme de cabines. Pendant des années elle a dû naviguer à vue entre ces exigences contradictoires. Elle a parfois cherché à bricoler des solutions technologiques comme le semi-automatique rural ou le téléphone d'abonnés partagé. Puis, lorsque la direction générale des Télécommunications a laissé la place à France Télécom, entreprise publique en voie de privatisation, le souci de rentabilité s'est fait plus insistant et les solutions choisies ont tourné le dos aux impératifs de service public que sont l'accès de tous les citoyens au téléphone, la péréquation tarifaire, la continuité du service.

Ainsi en 1986, une tutelle ministérielle d'orientation particulièrement libérale a-t-elle tenté d'introduire sans ménagements une gestion d'entreprise classique dans le téléphone public. Des centaines de cabines déficitaires dans les zones rurales ont été démontées, sans concertation avec les maires des petites communes concernées. L'opérateur a entrepris de les remplacer par un téléphone public moins coûteux en gestion, l'*Uniphone*, qui avait la particularité de ne pouvoir être utilisé en appel qu'avec une carte d'abonnement, c'est-à-dire par pratiquement personne. Devant la levée de boucliers provoquée par ces initiatives, les maires des communes rurales faisant relayer leur opposition au Sénat et à l'Assemblée, le Gouvernement a dû

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 62

renoncer à son projet. Mais la poursuite de la privatisation de France Télécom ne pouvait qu'aboutir à une remise en cause de l'existence de ces cabines déficitaires. Pour maintenir ce service public, des règles strictes ont dû être élaborées par le législateur fixant les obligations dites « de service public concernant les cabines : un nombre minimum de cabines par commune et par tranche de 1 000 habitants, contre rémunération à l'opérateur en charge de ce service public » (décret du 29 décembre suivant la loi de juillet 1990, décrets du 27 décembre 1996 et du 13 mai 1997).

On déduira de ce qui précède qu'un service public, entendu comme service d'intérêt général auquel chaque citoyen ou chaque résident doit pouvoir avoir également accès, peut, théoriquement, être indifféremment rendu par l'entreprise privée ou publique, à condition que les règles du jeu soient bien établies, et que la logique du profit n'interfère pas dans l'application de ces règles. Et l'on a vu que l'entreprise publique s'est parfois comportée comme n'importe quelle entreprise commerciale recherchant le profit maximum et cherchant à éliminer la concurrence, pour aboutir à une situation de rente monopolistique préjudiciable à l'usager.

Le service public : une spécificité française ?

On entend beaucoup parler d'une spécificité française des services publics. Certains discours tendraient même à faire croire qu'il n'y a de services publics qu'en France, entretenant une confusion entre les notions de service public d'État, service d'intérêt général, entreprises nationalisées, etc. C'est évidemment faux. L'Espagne, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg ou la Grèce possèdent un service public inscrit dans leur droit. Même s'ils sont très décentralisés, les services publics existent en Grande-Bretagne sous diverses formes juridiques. Jusqu'à l'époque Thatcher, l'influence travailliste et keynésienne avait justifié un grand nombre de nationalisations en Grande-Bretagne. En Allemagne, l'État est présent dans nombre de

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 63

secteurs économiques au nom de « l'économie sociale de marché ». Quant aux services publics, ils sont confiés aux *Länder* ou aux municipalités et sont étroitement encadrés juridiquement. Ainsi donc, même si les services publics en France occupent une place centrale dans le système français, puisqu'ils déterminent le rapport que les citoyens entretiennent avec l'État, on ne peut pas dire qu'ils sont absents en Europe, ni juridiquement, ni dans la pratique.

Du point de vue du droit d'accès à un service industriel et commercial de télécommunications, deux logiques s'affrontent en Europe. D'une part celle, libérale, représentée sous l'ère de Mme Thatcher par la Grande-Bretagne, qui veut que les lois du marché ne rencontrent aucun frein, quitte à accorder aux nécessiteux des aides particulières pour accéder au service, sur fonds d'État ou de la communauté des opérateurs. D'autre part la conception républicaine représentée par la France jusqu'au milieu des années 1980, pour qui l'égal accès au service public est un droit pour les habitants d'un pays, entraînant péréquation des tarifs et maintien des équipements déficitaires.

Conclusion : du service public au service universel de télécommunications

Les défenseurs du service public en France ont tempêté contre l'introduction en 1996, au sujet des télécommunications, de la notion européenne de « service universel », qu'ils considèrent comme un *ersatz* faisant régresser les droits des citoyens. Cette notion accompagnait en effet la privatisation des télécommunications en marche depuis dix ans. Le contenu actuel de ce service universel est effectivement moins large, moins protecteur que notre service public. Il se rapproche de la conception britannique, puisque la notion d'égalité et de péréquation disparaît, remplacée dans le meilleur des cas par celle d'assistance aux plus pauvres. Mais cette notion de service universel ne s'oppose pas à l'existence pérenne de différentes formes de services publics

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 64

dans chaque pays. Considéré comme un socle commun garantissant un niveau minimum de protection, d'égalité à l'accès aux services, le service universel présente une caractéristique intéressante : il est évolutif et soumis à débat. Concernant les télécommunications, l'évolution des technologies et des pratiques ne peut qu'induire des modifications dans le contenu de ce service universel. Alors que le téléphone était un luxe il y a quelque quarante ans, on considère désormais qu'une vie digne pour un citoyen du XXIe siècle ne peut plus se concevoir sans moyens de télécommunications tel que le téléphone ou même Internet, dans la mesure où ces technologies ouvrent la porte à la formation, à l'emploi et, de façon plus générale, à l'insertion dans la société. Il appartient donc aux citoyens et à leurs représentants d'obtenir la mise à jour du contenu de ce service universel en fonction de l'évolution des techniques et de la société.

Il reste cependant que les services universels ne peuvent être le seul antidote aux politiques néolibérales pratiquées en Europe, en matière de télécommunications comme dans tous les autres secteurs. Ils sont seulement d'ultimes garde-fous contre l'instauration d'une société où la loi de la jungle se travestirait en « loi économique ».

Bibliographie

Carmagnat Fanny, *Le téléphone public, cent ans d'usages et de techniques*, Hermès Lavoisier, Paris, 2003.

Chevallier Jacques (dir.), *Variations autour de l'idéologie de l'intérêt général*, Curapp, Reims, PUF, Paris, 1978.

Donzelot Jacques, *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Le Seuil, collection Essais, Paris, 1994.

Gide Charles, Rist Charles, *Histoire des doctrines économiques*, 7e édition, Librairie des recueils Sirey, Paris, 1947 (première édition, 1909).

Une histoire d'Internet

Laurent Chemla[18]

Le secteur des télécommunications paraît s'enfoncer de plus en plus profondément dans l'univers de la marchandise. Et pourtant Internet, le plus grand bouleversement peut-être de l'histoire récente de ce secteur, est né d'une utopie libertaire qui ressemble beaucoup à un désir de bien public – celui d'une communication interpersonnelle universelle échappant à toute censure hiérarchique. Évidemment, les puissances politiques et économiques s'efforcent de détourner à leur profit le produit de cette utopie, minée d'autre part par la « fracture numérique » (les vertigineuses inégalités d'accès au réseau). Mais le rêve n'est pas éteint et il aura montré un signal fort de ce que le philosophe Castoriadis appelle « l'institution imaginaire de la société » : cette créativité instituante montre que le

18. Laurent Chemla est informaticien. Auteur de *Confessions d'un voleur*, Denoël, 2002 (http://www.confessions-voleur.net) et cofondateur de Gandi.net, il est une figure importante d'Internet en France.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 66

verrouillage du monde des télécommunications par les multinationales n'est pas acquis, pour peu que le citoyen n'oublie pas de tenir sa place.

Une histoire, et pas l'histoire. Car l'histoire « définitive » – la suite précise d'événements qui, dans leur ordre chronologique, ont amené à la création du réseau que nous connaissons tous – a déjà été compilée maintes fois, au point qu'il nous apparaisse inutile de refaire ici l'énumération d'événements, de noms et d'acronymes la constituant[19].

Si la naissance d'Internet est généralement datée du milieu des années 1960, au moment où la technologie dite de « transmission par paquets » est inventée et développée jusqu'à aboutir à la mise en place du réseau Arpanet, il serait illusoire de vouloir comprendre la philosophie fondatrice d'une technologie qui a révolutionné nos sociétés sans nous replacer dans le contexte historique de sa naissance, et sans parler du climat, et des hommes, qui en sont à l'origine.

Quand l'armée finance l'utopie

Dès l'origine, les personnages et l'histoire ont une importance qu'on ne peut ignorer tant leur influence va décider des choix technologiques qui seront faits et qui nous donnent aujourd'hui un réseau informatique mondial totalement décentralisé – donc par définition presque impossible à réguler, à diriger et à gouverner.

Nous sommes en pleine guerre froide. L'Union soviétique vient de lancer son premier Spoutnik quand Eisenhower crée l'Agence des projets de recherche avancée (ARPA) dans l'espoir de retrouver une domination technologique perdue. Si l'une des

19. L'excellente traduction faite par Didier Mainguy d'une telle compilation réalisée par Robert H. Zakon, est disponible en ligne, à l'adresse : http://www.wallonie-isoc.org/Internet_Documents-en-francais/Hobbes_Internet-Timeline_trad.htm.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 67

premières missions confiées par l'armée américaine à l'ARPA est de trouver une parade au risque d'une attaque nucléaire contre son infrastructure de télécommunication, profitons de l'occasion pour rappeler que la légende selon laquelle « Internet a été inventé par l'armée américaine pour résister à une attaque atomique » ne recouvre qu'une toute petite partie de l'histoire. Ce n'est là qu'une des raisons qui ont convaincu l'ARPA de dépenser des millions de dollars pour financer un projet mineur, celui de son Bureau des techniques de traitement de l'information (IPTO), créé en 1962 pour répondre à une préoccupation de l'armée, en collaboration étroite avec quatre universités et plusieurs entreprises, dont la RAND Corporation. Une raison parmi beaucoup d'autres, de bien plus d'importance, tant techniques que politiques. Des politiques et des techniques décidées, imposées, voulues par les quelques hommes dont nous allons étudier le parcours.

En tout état de cause, la seule et unique mission que l'ARPA ait donné à l'IPTO était la construction d'un réseau résistant reliant les principaux ordinateurs du département de la Défense, localisés en trois lieux différents. Rien d'autre qu'un problème que la technologie de l'époque aurait pu résoudre sans que jamais un objet tel qu'Internet ne naisse : si la logique d'un réseau maillé (qui permet à l'information de passer d'un point à un autre en transitant par n'importe quel point intermédiaire ayant résisté à une attaque) est en cohérence avec le but recherché, elle n'est pas utile lorsqu'il ne s'agit que de relier trois points.

De même que l'utilisation de la « transmission par paquets » – qui découpe le message en blocs pouvant suivre différents chemins avant d'être regroupés à l'arrivée – répond au besoin, mais permet aussi à plusieurs communications de se partager le même réseau « physique » au lieu de le réserver à une communication unique à un instant donné, ce qui ne faisait en rien partie du cahier des charges.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 68

Ces idées, proposées par Leonard Kleinrock (doctorant au MIT en 1961) et Paul Baran (de la RAND Corporation) suscitent d'ailleurs à l'époque de nombreuses réserves, notamment parce qu'elles impliquent l'utilisation de télécommunications numériques à une époque où même les ordinateurs sont analogiques.

Mais revenons au contexte historique. Nous sommes dans les années 1960, en pleine guerre du Vietnam, juste après l'assassinat de John Fitzgerald Kennedy. À cette époque, les mouvements pacifistes américains se développent, de nombreux étudiants et universitaires entament une réflexion sur la société. Ceci conduira à la création de nombreuses utopies, dans un climat de plus en plus libertaire, notamment au sein de ces mêmes universités dont vont venir les chercheurs impliqués dans le développement de ce que Marshall McLuhan décrit en 1964 comme un « village global[20] », interconnecté par ce qu'il imagine déjà comme le futur système nerveux de nos sociétés elles-mêmes. Le même McLuhan qui invente en parallèle la fameuse phrase « le *medium* est le message », en démontrant que la technologie d'un média a autant sinon plus d'importance que l'information qu'il transmet.

Et si Marshall McLuhan n'a pas été impliqué directement dans l'invention de ce qui devint l'Internet que nous connaissons, deux autres universitaires, Norbert Wiener et Joseph Carl Robnett Licklider, l'ont été à plus d'un titre. Compte tenu de leur parcours, il serait douteux qu'ils n'aient pas, au minimum, lu les ouvrages de McLuhan. Et surtout, il faudrait être naïf pour imaginer qu'ils n'aient pas été influencés sinon par ces lectures, au moins par l'ambiance de guerre froide et par la société dans laquelle ils vivaient, plongée dans une profonde réflexion sur son avenir.

Ces trois hommes ont donc étudié et extrapolé, ensemble (pour Wiener et Licklider) ou séparément (pour McLuhan), les effets sociaux des technologies sur les communications

20. Marshall McLuhan, *Understanding Media*, 1964.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 69

humaines. Norbert Wiener – plus connu comme inventeur du mot « cybernétique » – organisait au sein du MIT des sessions hebdomadaires de réflexion réunissant scientifiques et ingénieurs autour de la question des relations entre les hommes et les machines. Des réunions de 40 à 50 habitués dont JCR Licklider a avoué (bien des années après[21]) faire partie, bien qu'il fut alors étudiant à Harvard. De ces réunions, Jérome Wiesner – président du MIT – dit qu'elles ont amené leurs participants « à croire au rôle universel des communications dans l'univers[22] ». Entamées en 1947, elles ont perduré pendant des années, et leurs participants devinrent pour la plupart des amis, et ont collaboré ensuite sur de nombreux projets.

Or, JCR Licklider n'est pas un innocent dans le domaine de l'implication de la technologie sur l'évolution des sociétés humaines : il devait d'ailleurs rejoindre, en 1950, l'équipe de Norbert Wiener au MIT. Après avoir publié le rapport « Man-Computer Symbiosis » dont la conclusion prévoit que « dans peu d'années, les cerveaux humains et les ordinateurs seront reliés très étroitement, et ce partenariat permettra la création d'une pensée nouvelle et d'un traitement des données sans rapport avec celui que nous connaissons aujourd'hui », il fut nommé premier directeur de l'IPTO en 1962.

Quoi d'étonnant alors si, dès 1963, dépassant largement l'objectif fixé à l'IPTO par l'ARPA, Licklider lance un projet de recherche au MIT (projet MAC) sur les potentialités de communautés virtuelles basées sur des réseaux d'ordinateurs ? Ce projet démontra vite que des inconnus situés en des lieux différents étaient capables de nouer des relations virtuelles uniques. Il influença très largement les successeurs de Licklider à la direction de l'IPTO.

21. Interview de JCR Licklider par William Aspray et Arthur L. Norberg, cassette, Cambridge, Massachusetts, 28 octobre 1988, OH 150, Charles Babbage Institute, University of Minnesota, Minneapolis, Minnesota.
22. *The Legacy of Norbert Wiener: A Centennial Symposium*, Cambridge, Massachusetts, 1994, p. 19.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 70

Quand, en 1966, Robert Taylor – largement influencé par Licklider et, comme lui, chercheur en psychoacoustique – prit la direction de l'IPTO, il rêvait de pouvoir se connecter, depuis n'importe quel terminal, à n'importe quel autre site pour pouvoir en utiliser les ressources. Là encore, cela dépassait de loin le projet initial et impliquait la décentralisation totale du système. Grâce à sa position au Pentagone, il entama un puissant lobbying pour que le projet IPTO s'engage dans cette direction, plutôt que dans la simple liaison en point à point des trois sites militaires.

En avril 1968, année dont chacun sait combien les visions d'un futur utopique étaient puissantes, Licklider et Taylor publient ensemble un article « L'ordinateur en tant qu'outil de communication[23] ». Fortement inspiré de Wiener, ce texte développe une vision « utopique » de la communication et prévoit qu'en l'an 2000, des millions de personnes seront interconnectées par un réseau global. On y lit la notion citoyenne de participation active, de créativité décuplée par l'interaction, formant une « masse critique » entre ces millions de personnes partageant un outil, un réseau de communication global et décentralisé, disposant chacune d'un écran, d'un clavier et d'une souris. On y traite de communautés en ligne. On y décrit, en bref, un objet qui n'existera dans les faits que 15 ans plus tard, et la description d'une société qui n'est la nôtre que depuis une dizaine d'années, 25 ans après une description si précise qu'on peut y lire (entre les lignes, certes) la façon dont fonctionnent les outils *antispam* les plus récents. La question qui le conclut donne à ce texte une importance à nos yeux capitale, et toujours d'actualité : savoir si l'impact de ce réseau du futur sera bon ou mauvais pour nos sociétés. À ceci, Licklider et Taylor répondent qu'il faudra au minimum, pour éviter ce qu'aujourd'hui on

23. JCR Licklider et Robert Taylor, "The Computer as a Communication Device" in *Science and Technology*, avril 1968. On peut lire cet article et le précédent dans un texte publié par Robert Taylor *in memoriam* (Licklider est décédé en 1990) à l'URL : http://memex.org/licklider.pdf.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 71

nomme la « fracture numérique », faire de l'accès au réseau un droit, et surtout pas un privilège. Cet article fournit un cadre théorique et un argumentaire idéologique essentiel pour l'émergence et l'essor d'Arpanet, nom donné au réseau sur lequel travaille l'IPTO.

En 1969, Arpanet était né. Et dès 1970, après qu'une première entreprise de télécommunication (Tymnet) se soit engagée dans la voie de la transmission numérique par paquets, une seconde entreprise commerciale, BBN, fut le cinquième site à s'y connecter. BBN était située à Cambridge, et avait construit les quatre ordinateurs utilisés comme serveurs de messages par l'ARPA. Ce fut cette entreprise qui s'engagea dans la voie de l'exploitation commerciale des réseaux en fondant le projet Telenet, sous l'impulsion de Robert Kahn, un jeune professeur de mathématiques en congé exceptionnel du MIT.

La naissance d'une culture

En avril 1969, l'Amérique est plongée dans la lutte contre la guerre du Vietnam. Le mouvement hippie, né de cette mobilisation, est à son apogée. Trois mois plus tard aura lieu le concert gratuit des Rolling Stones à Hyde Park, un mois avant Woodstock. Dans toute l'Amérique, un an après mai 1968 (au moment où, en France, De Gaulle démissionne), partout des mouvements se créent, cherchant par tous les moyens à se démarquer de la société de consommation, de ses règles et de ses conventions. C'est à la fin de ce mois d'avril que Stephen Crocker, étudiant de l'UCLA, rédige la RFC numéro 3, complétée en juillet par la RFC numéro 10.

En effet, le mois précédent, le Network Working Group avait adopté le principe d'enregistrer lors de ses réunions toutes les remarques, commentaires et propositions des participants. Ce groupe informel avait été formé par Crocker et réunissait, en dehors de toute directive hiérarchique, quelques jeunes chercheurs travaillant dans la recherche sur les protocoles de com-

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 72

munication de serveur à serveur, dont Vinton Cerf et Jon Postel. Les « appels à commentaires » (*Request For Comment*, RFC) naissent à cette occasion. Jon Postel en assure la diffusion auprès de toutes les personnes impliquées dans le projet Arpanet.

Une RFC, ainsi que la définissent les RFC 3 et 10, est conçue comme un système de « documentation ouverte » : « Toute pensée, toute suggestion relatives au logiciel de serveur, écrites par n'importe qui et sans respecter les règles de l'écriture scientifique peut être publiée dans une RFC ». Aucune direction n'est imposée, aucun contrôle : la méthode de travail qui a permis Internet et continue à ce jour d'en développer les futurs protocoles est volontairement libertaire. L'objectif avoué était d'encourager la créativité et la communication entre les membres du projet. Mais, nées dans cette période si particulière de notre histoire, et grâce à leur caractère ouvert, non hiérarchique, souple et informel, les RFC vont rapidement obtenir par consensus un statut normatif, définissant tant les normes de développement que les standards ouverts dont devront se servir tous ceux qui voudront développer ou améliorer un nouveau protocole, en publiant une nouvelle RFC.

Il est à noter qu'une RFC, pour être publiée, doit comporter un exemple « libre de droits » d'implémentation. C'est sans doute là qu'on pourra trouver une des raisons principales du développement parallèle des logiciels libres et de l'Internet. Et c'est de ce Network Working Group (NWG) informel que va naître, en décembre 1970, le protocole NCP (Network Control Program), ouvrant la voie au futur TCP/IP de Vinton Cerf et Robert Kahn. Non seulement le langage qui deviendra la brique de base du futur Internet, mais aussi et surtout les méthodes qui dirigeront et dirigent encore son développement, sont nés au cœur même d'un vaste mouvement libertaire, et sont de nature libertaire. Mais c'est ce protocole et ces méthodes qui sont choisis pour être utilisés par Arpanet.

Deux ans plus tard, le NWG compte une centaine de programmeurs, et quinze sites sont connectés à Arpanet. Il forma-

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 73

lise et développe certains des outils que nous utilisons encore quotidiennement (telnet, ftp). Et en octobre 1972, le NWG devient international, sous la direction de Vinton Cerf, et devient INWG (International Network Working Group) lors de la première conférence internationale sur les communications informatiques.

Entre-temps, Robert Kahn avait rejoint l'ARPA pour conduire des recherches sur d'autres utilisations de la transmission par paquets, par radio et par satellite. Début 1973, Robert Kahn propose à Vinton Cerf de réfléchir à un protocole commun permettant de relier les réseaux dont il a conduit le développement – PRNET pour le réseau radio et SATNET pour le réseau satellite – au réseau terrestre Arpanet, pour créer un « Internet ». À l'époque, Cerf était en contact avec Louis Pouzin qui, en France, avait développé le projet Cyclades, lui aussi basé sur la commutation par paquets. Il va largement s'en inspirer pour ébaucher ce qui deviendra la brique de base du réseau des réseaux : le Protocole de contrôle des transmissions (TCP).

TCP n'entrera réellement en fonction qu'en 1977, avec la démonstration de la mise en réseau d'un camion roulant sur une autoroute américaine, relié par radio à BBN *via* un satellite norvégien, d'où une ligne terrestre renvoie les paquets à Londres, qui répond *via* le réseau SATNET disposant d'une station terrestre en Virginie, qui peut ainsi retransmettre par radio vers le camion. La liaison entre Arpanet, le réseau radio et SATNET est ainsi réalisée, démontrant l'efficacité de TCP. Il aura cependant fallu attendre quatre ans durant lesquels 111 sites se sont connectés à Arpanet. Chacun utilisait des technologies hétérogènes pour lesquelles il a fallu développer des logiciels spécifiques reposant sur de nombreux systèmes de conceptions différentes, en respectant toujours les RFC.

Internet tel qu'on le connaît ne décollera vraiment qu'après qu'Arpanet, en 1982, cesse définitivement d'utiliser NCP et passe entièrement sous TCP, qui entre-temps a été divisé en deux protocoles distincts mais complémentaires : TCP/IP. Et il

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 74

faudra attendre jusqu'en 1985 et l'intégration de TCP/IP sur le système d'exploitation Unix de l'université de Berkeley, pour que la majorité des fabricants de ce que l'on appelait à l'époque encore des « mini-ordinateurs » se mettent à implémenter ce système d'exploitation, qui disposait de la capacité d'être relié à Internet de façon native, et à le commercialiser largement.

Durant les seize années de développement de ce qui n'était au départ qu'une utopie libertaire, la culture qui en était à l'origine s'était développée au point qu'il a bien fallu reconnaître et formaliser l'existence d'une réelle communauté virtuelle, la première du genre, dont les principes sont restés fondamentalement les mêmes et qui a résisté sinon à une guerre atomique, au moins à l'entrée dans le monde commercial de ce qui n'était à l'origine qu'un outil destiné à l'industrie militaire et aux chercheurs en informatique. N'importe qui peut adhérer à l'Internet Society, formalisée sous forme associative en 1992 et dirigée par Vinton Cerf, qui gère l'IETF (Internet Engineering Task Force), elle aussi ouverte à tous et dont le rôle est d'assurer tant le bon fonctionnement que le développement des nouvelles applications d'Internet, sous forme de RFC.

Il n'y a pas de « direction » d'Internet. Chacun peut y participer, à tout instant, y apporter ce qu'il peut, donner son avis sur ce qu'il veut, prendre la direction temporaire d'un projet s'il le souhaite… Internet est, par essence et depuis son origine, ingouvernable et libertaire.

La « gouvernance »

Dire que les gouvernements, y compris le Gouvernement américain, ont très largement sous-estimé l'influence qu'aurait sur les sociétés classiques l'existence d'une société virtuelle internationale sans gouvernement est une litote. Et depuis 1995, année durant laquelle ils entamèrent enfin, plus ou moins rapidement, cette prise de conscience, leur unique objectif semble être de maîtriser un réseau dont l'origine même est basée sur le

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 75

principe de la décentralisation totale et sur l'impossibilité de contrôler (ou de détruire) ses fonctionnalités. C'est dire la difficulté à laquelle ils doivent faire face dans cette tentative de « reconquête » de leurs pouvoirs sociaux et territoriaux historiques.

Deux des technologies à la base d'Internet sont cependant centralisées par nature : le mode d'adressage des ordinateurs connectés (IP) et le système de nommage permettant d'associer un nom à une adresse IP numérique. On pourra noter, d'ailleurs, que ces deux technologies auraient pu ne pas être ainsi conçues, et qu'elles le furent à une période bien plus récente et bien moins utopiste.

Il est donc tout naturel que ces deux uniques points de centralisation soient l'objet d'une bonne part des débats autour du thème de la « gouvernance » : l'Icann[24], est en effet très largement sous la surveillance du gouvernement américain, qui a lui-même créé cet organisme destiné à devenir sinon le futur « gouvernement de l'Internet », au moins le lieu où les seules technologies centralisées qui permettent son existence peuvent être dirigées. Et si l'Europe fait son possible pour y avoir une influence un peu plus grande, il est difficile de dire jusqu'où les États-Unis accepteront de perdre le peu de pouvoir qu'un gouvernement ait encore sur le réseau des réseaux.

Reste que, notamment depuis les attentats du 11 septembre 2001, nombre de pays se sont dotés de lois qui leur permettent de réguler, un tant soit peu, les contenus et les échanges qui échappaient jusque-là aux limites imposées par exemple à la liberté d'expression ou aux lois sur la propriété intellectuelle.

En réalisant la vision libertaire de Norbert Wiener, les concepteurs d'Internet n'ont pas tenu compte de la notion de droit d'auteur. Le contraire eut été surprenant, pour eux dont la

24. L'Icann (Internet Corporation For Assigned Names and Numbers) gère le système de nommage et est en train de remplacer l'IANA (Internet Assigned Numbers Authority, qui dépendait de l'Internet Society *via* son comité Internet Architecture Board) dans son rôle historique de gestion de l'attribution des adresses IP elles-mêmes.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 76

thèse était que la diffusion la plus large possible de la culture créerait toujours davantage de savoir et de création… Le nombre de technologies qui composent Internet et qui ont été spécifiquement construites pour augmenter le pouvoir des communautés basées sur le partage de l'information prouve que ce n'est pas une coïncidence.

Les concepteurs d'Internet n'ont pas non plus tenu compte du fait que si chacun pouvait participer, alors le « droit à la liberté d'expression » présent dans la plupart de nos constitutions deviendrait autre chose qu'un droit théorique, limité dans les faits par la notoriété préalable ou le pouvoir de celui qui s'exprimait avant l'arrivée d'Internet. Et, si les premiers pays s'étant dotés de lois qui leur rendent la possibilité de surveiller leur population dans son usage d'Internet sont évidemment les pires dictatures qui soient, il est à craindre que bien des droits de l'Homme soient un peu trop facilement ignorés, y compris par les pays les plus avancés sur ce point, tant la structure même du réseau des réseaux rend les institutions de pouvoir antérieures caduques. À moins de se transformer en dictatures les unes après les autres, nos sociétés devront faire avec et admettre que la vision des sociologues libertaires des années 1960 est désormais une réalité à laquelle il faudra bien s'adapter.

Et que, quelque part, c'est bien cela qui était prévu.

Approche sociologique et anthropologique de la communication dans les villages africains

André Nyamba[25]

Parmi bien d'autres invasions, les sociétés africaines se trouvent saisies par le déferlement de paroles et d'images né du boom occidental des télécommunications. Les téléphones mobiles se multiplient : comme des sauterelles, des gadgets, ou des instruments de libération ? Le regard anthropologique revient sur le rôle de la parole et de la communication dans les sociétés africaines, sur la manière dont elles structurent la société. Cette structuration est porteuse de valeurs et de confiance. Les villageois africains pressentent ce qu'ils ont à gagner à s'approprier les NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication). Mais ils n'y gagneront que s'ils savent gérer les pertes corres-

25. André Nyamba est socio-anthropologue, professeur à l'université de Ouagadougou (Burkina Faso). Ses travaux de recherche portent sur la communication et les mutations sociales. Il a publié « Les relations de plaisanteries au Burkina Faso : un mode de communication pour la paix sociale », *Communication (information, médias, théories, pratiques)*, Nota Bene, Université Laval, Québec, 2000. Il est également coauteur de *Décentralisation et citoyenneté au Burkina Faso : le cas de Ziniaré*, L'Harmattan et Academia Bruylant, 2004.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 78

pondantes : perdre l'accessoire peut-être, mais pas l'essentiel, notamment dans la mutation des sociabilités. Ce qui renvoie à une perception beaucoup plus qualitative du bien public.

Introduction : communication, organisation sociale et bien public en milieu rural africain

Traiter le thème de la communication dans les villages africains comporte un risque : celui de généraliser abusivement un système de communication orale observé à l'ensemble des sociétés africaines dont les traditions se basent principalement sur la parole. Or, on sait que dans ces sociétés-là, chaque groupe ethnique a fait de la parole et de ses différents supports instrumentaux un usage spécifique. Cet état de fait a modifié le rapport global de chaque société à la communication et à l'information. Les cas dont nous parlerons dans cette réflexion sur les biens et services publics sont ceux du Burkina Faso. Des différences significatives de construction de l'information et de la communication existent par rapport à d'autres pays d'Afrique.

Notre réflexion souligne dans un premier temps la multiplicité des situations de communication dans les villages africains – pour éviter les généralités et les lieux communs – et l'analyse portera surtout sur la signification des différents modes de communication, en termes d'organisation des espaces villageois, de connaissance et de reconnaissance des identités des acteurs qui les composent. C'est ce qui conditionne en définitive les règles sociales de la communication et les modalités techniques de circulation de l'information dans les espaces villageois.

La délivrance des biens et des services aujourd'hui pose la question cruciale du rapport au bien public et des logiques qui l'instituent, non seulement dans les villages, mais aussi dans les centres urbains en mutation continue. N'oublions pas que les espaces sociaux africains n'ont pas une tradition des NTIC, qui

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 79

aurait pu leur inspirer aujourd'hui d'éventuelles prises de position par rapport aux offres de service public ou aux revendications en la matière. Les NTIC participent des facteurs globaux de changement social dans les espaces de tradition orale. De ce fait, elles y déclenchent d'abord de nouveaux comportements !

Dans un second temps, nous parlerons précisément des réactions et des comportements des sociétés de tradition orale, qui ont commencé à entrer dans les systèmes de communication modernes, en nous appuyant sur le cas de l'écriture.

La troisième partie analyse une situation concrète : les dynamiques d'appropriation des NTIC par les villageois. Nous parlerons du téléphone en milieu rural, bien public certes, mais dont l'accès reste difficile et réservé à quelques privilégiés.

Ces différentes considérations sur la communication dans les espaces villageois inspirent deux questionnements :

– D'une part, comment caractériser aujourd'hui les villages africains en matière de communication et d'appropriation des NTIC ? Dans quelle posture se trouvent-ils, entre des systèmes de communication traditionnels toujours fonctionnels et des offres de service public très maigres, mais qui bouleversent tout de même leurs habitudes de vie, voire toute leur organisation sociale ?

– D'autre part, quelle forme de gestion des nouveaux systèmes de communication les populations pourraient-elles adopter dans les espaces villageois ?

Autant d'interrogations qui concernent l'accès aux NTIC, les usages sociaux qu'en font les populations et la question de leur durabilité. Aujourd'hui, les offres de service public en la matière restent dérisoires, pendant que les demandes locales se font de plus en plus précises. Il n'y a rien d'acquis dans les villages par rapport aux NTIC. Tout reste à faire et pratiquement en même temps. Mais avant tout, quelle forme de communication caractérisait ces sociétés par le passé ?

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 80

Interroger les paroles d'hier pour comprendre les mutations de celles d'aujourd'hui ?

L'évolution historique des sociétés de tradition orale en Afrique montre des rapports inégaux et disparates vis-à-vis des moyens de communication et même de la parole. Cela a entraîné la spécificité de chaque société en matière d'information et de communication, mais également son unicité. Les deux exemples qui suivent sont éloquents : la « pudeur légendaire » qu'on reconnaît aux Peuls de l'Afrique de l'Ouest est la conséquence de leur attitude générale de retenue par rapport à la parole, considérée comme une arme à double tranchant. « L'excitation verbale » qui caractériserait les Dioula et les Bobo de la même région révèle une utilisation maximale de la parole et de ses différents supports instrumentaux comme expression d'une entité et d'une identité précises certes, mais aussi comme moyen privilégié de construire une relation avec autrui. Cela ne veut pas dire que les uns parleraient plus que les autres, tout dépend des circonstances et des conditions d'énonciation de la parole et de déroulement de la communication. Et une de ces circonstances de nos jours est celle des temps actuels où le développement des nouveaux moyens de communication fait que l'information ne se contient plus dans les limites restrictives des face-à-face liés aux contraintes du temps et de l'espace. Que deviennent alors la « pudeur légendaire » des Peuls et « l'excitation verbale » des Dioula et des Bobo, face au téléphone fixe, au téléphone mobile cellulaire et aux différentes offres très timides de service public en matière de communication ? Signalons que la densité en téléphones au Burkina Faso est l'une des plus faibles au monde.

Les sociétés de tradition orale sont spécifiques. Elles constituent de nombreux villages multiformes, allant de l'Afrique subsaharienne à l'Afrique australe, en passant par l'Afrique centrale, avec des modes de communication dont les manifestions extérieures sont la parole, les signes, les instruments de

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 81

musique, les symboles et les gestuelles, avec la danse en particulier. Ces sociétés diffèrent techniquement les unes des autres. Et c'est dans ces conditions que l'usage de la parole s'est culturellement édifié, que les représentations sociales elles-mêmes se sont construites et se sont fixées au fur et à mesure que l'environnement géographique, technologique, sociodémographique et socioéconomique imposait de nouveaux besoins d'information et de communication.

Que signifierait alors la rencontre de ces sociétés avec un « extérieur envahissant » ? D'abord, notons que l'acceptation de mots « étrangers » dans une langue africaine, du fait de son contact avec l'extérieur, n'est bien souvent que la partie visible de l'iceberg des nouvelles formations sémantiques et des nouvelles représentations en construction dans cette langue. Elles renvoient en réalité à des constructions sociales en cours et à des types nouveaux de rapports à l'autre – l'autre étant un voisin, un parent, un étranger de passage ou tout simplement une nouvelle situation d'information et de communication jusque-là inconnue. Un exemple : autrefois, lorsqu'on prononçait le mot « radio » dans la langue des Sanan[26] du Burkina Faso, « aradjo », cela renvoyait à un critère de vérité absolue. On disait « j'ai entendu ceci ou cela à la radio » pour signifier que c'était vrai d'emblée ! Pourquoi ? Parce que la parole qui vient de loin est chargée de connaissances nouvelles dans les représentations sociales antérieures des Sanan. Aujourd'hui, la vulgarisation de ce nouvel outil de communication qu'est la radio a déconstruit le système de représentation premier, car les Sanan savent désormais que l'on peut mentir à la radio, que même l'on y ment souvent, parfois plus qu'ailleurs. Sous d'autres cieux, la radio n'a peut-être pas connu ce sort initialement « heureux ». Il y a eu une évolution des Sanan dans l'appropriation de cet outil de communication. Mieux, ils ont appris à réinterpréter leur compréhension et leur représentation du mensonge à cause du nouvel outil de communication, la radio. La déferlante actuelle

26. Groupe ethnique de la famille linguistique des Mandé.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 82

des NTIC amorce la construction de nouvelles identités et désagrège les identités anciennes. Les modes d'appropriation de la situation présente restent fortement influencés par les antécédents socioculturels des groupes considérés. Ce qu'il faut donc comprendre avant tout, c'est que les valeurs sociales qui s'intègrent aux différents groupes sociaux sous-tendent de fait les systèmes de communication aujourd'hui fonctionnels dans les villages africains. Cela signifie aussi que l'adhésion massive des populations à de nouvelles formes de communication, *via* les NTIC, ne s'opère que s'il n'y a pas de menace immédiate sur les valeurs sociales construites historiquement et intégrées par les différentes générations et par les acteurs en première ligne dans le village. Mais l'on admet que ces valeurs puissent changer et prendre d'autres contenus.

Le contrôle social de l'information et de la communication reste très fort dans les espaces villageois, sans pour autant étouffer les nouvelles formes d'expression des groupes sociaux et des individus, notamment par les NTIC. Que se passe-t-il alors si cet espace villageois est confronté à des injonctions extérieures très puissantes, avec des logiques affirmées de prédation étatique ou privée, en matière de promotion des NTIC ? Au-delà du forcing et de l'impératif d'adaptation à une situation nouvelle, que se passe-t-il aujourd'hui dans les villages africains où la communication et l'information continuent de se baser sur les caractéristiques immédiates de la parole ? Quels acteurs sont concernés et quels enjeux nouveaux recouvrent cette situation de changement social ? Par ailleurs, que signifierait dans un tel contexte la délivrance de service public ?

Dans les villages, il existe un vrai désir d'intégrer les nouveautés linguistiques et les NTIC. Cependant, le recours aux NTIC n'est pas le résultat de choix préalablement raisonnés, mais celui de violences imposées, bon gré mal gré, aux populations. Ces violences sont d'autant plus fortes qu'elles répondent effectivement à la satisfaction de nouveaux besoins de communication et d'information apparus dans les villages : il s'y effectue

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 83

présentement de nombreuses rencontres de populations, sans parler des mobilités de travail et des échanges qui s'y déroulent. Ainsi, une forte demande de développement dans les villages donne au bien public toute sa légitimité. Ici en effet, on pourrait considérer comme bien public tout bien dont la valeur s'accroît avec le nombre de ses bénéficiaires. De ce point de vue, les besoins de services publics en NTIC, notamment pour la communication téléphonique, s'intensifient, sans que l'État ou le privé ne puisse les satisfaire.

La déclinaison des identités plurielles dans un système de communication et d'information de proximité

Les sociétés de tradition orale se caractérisent toujours par la construction et le fonctionnement codifié d'un système d'information et de communication essentiellement oral, et donc immédiat. Les moyens utilisés le plus souvent sont la parole et des instruments dont la portée et les performances, on s'en doute, sont soumises aux conditions limitatives du temps et de l'espace. La communication qui se réalise dans de telles conditions reste très contingente à l'espace de communication et à la présence effective des acteurs sociaux de la communication[27].

La différence fondamentale que l'on constate aujourd'hui, entre les systèmes de communication traditionnels et ceux des NTIC, est que dans le premier cas les acteurs sont présents en une sorte de face-à-face verbal où leur communication se limite à l'espace et au temps qui les rassemblent. Dans le second cas, les acteurs ne se « voient » pas physiquement et réellement, pour ne pas dire qu'ils ne se touchent pas, mais ils ne sont pas soumis aux

27. Dans certains cas très spécifiques de communication magico-religieuse, il va de soi que le temps et l'espace ne constituent pas des barrières insurmontables pour les acteurs de la communication qui sont eux-mêmes extraordinaires : il s'agit de toutes ces catégories de personnes qualifiées de sorcières, de devins ou de voyants…

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 84

contraintes limitatives du temps et de l'espace. Ces deux situations présentent des avantages et des inconvénients. Il est intéressant d'observer ce qui se passe dans le cas des changements dans les systèmes de communication traditionnels : que cède-t-on ? et pour gagner quoi ?

La parole, instrument premier de communication, se double du signe, de la gestuelle et du symbole, et sa force de persuasion augmente. Si tout cela semble évident, il y a cependant un fait remarquable : dans les sociétés de tradition orale, on ne parle pas n'importe où et n'importe comment. Il y a des conditions de prise de la parole, liées le plus souvent aux identités des acteurs : l'âge, le sexe, l'ethnie, le statut matrimonial, le rang social, etc. Et parler, de même qu'écouter, c'est décliner son identité, une identité qui est d'abord sociale avant d'être individuelle. Il existe des occasions privilégiées d'énonciation de la parole : les séances de contes, les chants de funérailles ou les jeux verbaux des alliances et des parentés à plaisanteries. En de telles occasions, on distingue des paroles d'enfant, des paroles d'adulte, des paroles de femme, des paroles d'homme, des paroles liées à des fonctions sociales : chef de terre, chef de village, chef de corps de métiers spécialisés comme ceux de la forge, de la poterie, du cuir, etc. Il faut aussi souligner ces formes verbales liées à des situations religieuses, la religion étant comprise ici dans son sens étymologique latin de *res ligare*, c'est-à-dire lier ou relier les choses entre elles : les choses visibles des hommes et celles invisibles des dieux. Et cela veut dire que l'énonciation de la parole conduit les locuteurs à décliner leurs identités respectives, des identités construites au fil des générations par une organisation sociale unique en son genre. La déclinaison des identités rassure d'une certaine manière les locuteurs et crée les conditions d'une communication de dimension « humaine », à l'échelle réduite de la famille, du quartier, du village et du groupe ethnique. Ce processus se déroule invariablement, même lorsqu'il s'agit de communication avec le monde invisible des dieux, des génies et des esprits.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 85

La construction sociale d'un système de communication et d'information de proximité, telle qu'on peut l'observer dans les espaces villageois, s'oppose à notre avis à l'édification technologique de la communication par les NTIC; le second cas frise l'artifice et la mode, le temps de sa consommation. Que se passe-t-il si, de fait, la communication par la technologie côtoie la communication codifiée des villages ? C'est toute l'architecture de l'information et de la communication en milieu traditionnel qui s'écroule, laissant la porte ouverte à d'importants débordements; c'est le cas précisément des NTIC dans de nombreux villages africains. En analysant quelques cas d'offres de services publics d'origine étatique ou privée, on s'aperçoit que la situation est des plus précaires aujourd'hui, face à l'interpellation sociale des NTIC.

Les systèmes antérieurs de communication servaient une cause sociale, celle des relations de solidarité multiforme au niveau des espaces familiaux, lignagers, villageois et ethniques, dans leur grande diversité organisationnelle : on se connaissait et se reconnaissait en tant qu'acteurs sociaux complémentaires. Est-ce bien le cas aujourd'hui avec le pragmatisme des NTIC ?

De la parole à l'écriture : l'ère des écrivains publics ou la fin du secret familial et l'ouverture des villages

La rencontre des sociétés de tradition orale en Afrique noire avec l'Occident judéo-chrétien a eu plusieurs conséquences. Celle qui nous intéresse ici se situe sur le plan de l'information et de la communication, avec les nouveaux moyens qui en sont les supports. Si la parole a continué d'être toujours opérationnelle, elle devient désormais une parole écrite pour certains, introduisant des disparités dans les rapports sociaux du village ; pour d'autres, cette parole en transformation déclenche de nouvelles compétitions pour le pouvoir local, à cause du caractère élitiste de l'écriture.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 86

L'écriture, nouveau support de la parole et de l'information, se propage timidement dans les villages. Les déplacements de certains acteurs sociaux du village vers de nouveaux espaces d'émigration, notamment les villes, créent différents besoins d'information et de communication. On a alors recours à l'écriture pour communiquer à distance, et ceux qui la maîtrisent apparaissent comme des privilégiés qui échappent au contrôle du système traditionnel de communication : par exemple, la parole de l'ancien qui fait écrire à son fils parti dans l'aventure de l'émigration n'a plus la même charge sémantique ni émotionnelle quand elle lui parvient, et *vice versa*. L'intermédiation de l'écrivain public, qu'il soit installé à côté d'un bureau de poste, loin du village, ou qu'il soit une personne du village qui est allée à l'école nouvelle du Blanc, devient de fait une occasion d'exercice de pouvoir nouveau dans l'espace villageois. L'architecture traditionnelle de l'information et de la communication s'écroule, et des personnes parmi les plus ordinaires, pour être allées à l'école, deviennent les nouveaux maîtres de la parole, sans pour autant effacer la présence des anciens et des griots. Je me rappelle avoir écrit, lu et traduit de nombreuses lettres de parents et de leurs enfants éparpillés dans de multiples espaces d'émigration. Ce qui était le plus difficile dans ce nouvel exercice d'informateur et de communicateur, c'était de traduire le plus fidèlement possible l'insistance des différents acteurs à dire « bien ceci ou cela » à leur interlocuteur absent, avec tous les éléments paralinguistiques de l'oralité qui auraient été de mise, s'il avait été présent.

Au-delà de l'anecdote, il importe de comprendre l'insuffisance de l'écriture à traduire une relation humaine, même si elle vaut mieux que rien. Il faut également souligner la réorganisation sociale de l'espace du village, où l'information ne circule plus par les canaux sociaux et codifiés de la parentèle, mais par ceux impersonnels du savoir nouveau, celui du Blanc. Enfin, malgré le fait que ces écrivains publics s'imposaient une loi du silence sur le contenu des lettres, c'est tout le village qui appre-

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 87

nait bien vite les problèmes de telle famille dont les enfants sont partis ailleurs, loin de l'espace villageois. Les disputes tenues secrètes devenaient objets de conversations dans les cours le soir, on connaissait les désaccords, voire les bagarres, les annonces de maladies et de décès, mais aussi les multiples projets immédiats ou à venir de telle autre famille : fiançailles, mariage, dot à payer impérativement, impôt de capitation à honorer…

En d'autres termes, l'avènement de l'écriture[28] dans les espaces villageois a renversé les rôles sociaux et créé de nouvelles responsabilités en matière d'information et de communication. Malgré tout, l'outil « écriture » recelait un mystère : le rapport à ce support de communication restait ambigu, étant à la fois révélation de l'information et dissimulation pour ceux qui ne savaient ni lire ni écrire.

Aujourd'hui, la vulgarisation relativement rapide de l'écriture l'a rendue plus accessible à beaucoup de personnes, lui rendant une place presque normale dans les systèmes de communication et d'information dans les villages. Plusieurs projets de développement en milieu rural, par le biais des ONG, ont fondé leurs activités sur l'écriture pour sensibiliser, pour former et informer. La connaissance et la maîtrise de l'écriture, en langue française ou dans une des langues nationales parlées dans les villages, sont aujourd'hui des facteurs déterminants dans les systèmes de communication des populations rurales engagées dans des efforts multiformes de développement.

On utilise l'écriture pour promouvoir le développement agricole, les soins de santé de la mère et de l'enfant, la lutte contre le VIH/Sida, etc. N'est-ce pas la preuve que les systèmes de communication traditionnels ont intégré de nouveaux supports de communication et d'information, avec toutes les conséquences de transformation des mentalités et de construction de nouvelles

28. Bien avant l'écriture de type latin, il y a eu l'écriture arabe. La connotation religieuse de la seconde n'a pas permis sa vulgarisation au niveau des villages, elle n'a donc pas été fonctionnelle au quotidien dans la vie des populations.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 88

représentations sociales ? Et par les temps actuels, il ne s'agit plus de simples contacts culturels, mais bien de rapport avec de nouvelles technologies qui dominent l'individu, qui ont un coût, qui interpellent les pouvoirs étatiques et qui posent la question cruciale du service public.

Conclusion : le téléphone en milieu rural, un bien public non maîtrisé, un service public bien insuffisant

Que dire en conclusion, sinon proposer un regard prospectif sur les espaces ruraux africains ? Leur situation actuelle se caractérise par un engouement des secteurs étatique et privé à leur égard, non pas pour l'amélioration du service public, mais pour ce qu'ils pourraient en tirer comme profits. Et les intentions de privatisation s'intensifiant, la situation en matière de service public n'est pas rassurante. Par ailleurs, il existe une grande disparité entre les deux grandes villes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, d'une part, et les centres semi-urbains du pays, d'autre part. Il n'y a donc pas d'illusions à se faire quant à la situation des villages éloignés de ces centres urbains. Dans les villes, l'utilisation des NTIC comme le téléphone mobile cellulaire et Internet, donne lieu à des observations sur les comportements des différents acteurs de la cité, en termes de gestion des coûts, d'impact sur les relations sociales et de reconfiguration même de la communication. Il n'en va pas de même pour les villages, où les infrastructures manquent cruellement, même le téléphone fixe.

Dans un tel contexte, la notion de bien public est non seulement provocatrice, mais s'apparenterait à un leurre pour la majorité des populations de ces espaces. Ici se démentirait alors la définition samuelsonienne du bien public, dont la valeur s'accroît avec le nombre de ses bénéficiaires. En effet, dans le cas

29. Office national des télécommunications.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 89

d'espèce, les bénéficiaires potentiels du bien public existent, nombreux, mais il n'y a pas de délivrance de service public… L'opérateur économique le plus présent dans les espaces ruraux reste encore l'Onatel[29], le service étatique des télécommunications au Burkina Faso – la privatisation n'étant pas encore effective, mais s'annonçant imminente. Disons naïvement que si cet opérateur se considérait comme un service public, il ne maintiendrait pas en milieu rural le même tarif d'appel téléphonique qu'en ville ; s'il est vrai que la pauvreté s'est accentuée au Burkina Faso, elle reste cependant plus forte en milieu rural. Par ailleurs, l'implication des opérateurs privés dans une éventuelle offre de service public n'augure pas d'un changement qualitatif dans l'extension des réseaux téléphoniques ; leur logique, de même que celle de l'Onatel, n'obéit pas à des impératifs de service public…

Une situation ambiguë est née : à la fois une grande absence de bien public et de service public, mais aussi une forte présence de nombreux demandeurs potentiels ! Que pourraient faire par exemple les associations villageoises, à l'instar de celles du Sénégal, pour promouvoir ce nouveau bien public ? Comment pourraient-elles s'impliquer dans la gestion des points « phone » (ou télécentres) que l'on trouve çà et là dans les milieux ruraux, afin d'accompagner la délivrance du service public ?

Bibliographie sélective

Attallah Paul, *Théories de la communication. Histoire, contexte, pouvoir*, Presses de l'Université du Québec, 1989.

Bado Kisito, « La représentation du téléphone pour les Ouagalais », Mémoire de maîtrise de sociologie, université de Ouagadougou, 1996.

Durand Jacques *Les formes de la communication*, préface de Francis Balle, Dunod/Interférences, Paris, 1981.

Kaboré Hawa, « L'utilisation du téléphone mobile cellulaire et les implications socio-économiques dans la ville de

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 90

Ouagadougou », Mémoire de maîtrise de sociologie, université de Ouagadougou, 2001.
Laburthe-Tolra Philippe, *Initiation et sociétés secrètes au Cameroun : les mystères de la nuit*, Karthala, Paris, 1985.
Laburthe-Tolra Philippe (sous la direction de), *Conter et chanter en pays de Redon*, L'Harmattan, Paris, 1992.
Lohisse Jean, *La communication. De la transmission à la relation*, De Boeck Université, Bruxelles, 2001.
McLuhan Marshall, *Pour comprendre les médias : les prolongements de l'homme*, Hurtubise HMH, Montréal, 1972.
Mucchielli Alex, *Théorie systémique des communications. Principes et applications*, Armand Colin, Paris, 1999.
Nyamba André, « Paroles de femme, pouvoirs de femme ou les conditions féminines de l'autorité mâle chez les Sanan du Burkina Faso » in *Civilisations*, vol. XLV, n° 1-2, Collection Afriques d'hier et d'aujourd'hui, Guyot, Bruxelles, 1998.
Nyamba André, « Les relations de plaisanteries au Burkina Faso : un mode de communication pour la paix sociale », *Communication (information, médias, théories, pratiques)*, Nota Bene, université Laval, Québec, 2000.
Nyamba André, « La parole du téléphone. Significations sociales et individuelles du téléphone chez les Sanan du Burkina Faso », in *Enjeux des technologies de la communication en Afrique : du téléphone à Internet*, Karthala, Paris, 2000.
Watzlawick Paul, Helmick Janet, Jackson Don D., *Pour une logique de la communication*, Seuil, Paris, 1972.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 91

Deuxième partie

Dégâts et défis d'une mondialisation dérégulée et privatisée

Le grand mouvement de la déréglementation des télécoms est né d'un conflit entre un secteur économique conquérant et boulimique, l'informatique, et un secteur sécurisé par ses rentes et monopoles confortables, les télécommunications. En obtenant le démantèlement du monopole d'AT& T aux États-Unis, l'informatique a gagné le droit d'engranger une part de ces rentes, anciennes et nouvelles. En quête de secteurs à très haute profitabilité, la finance a suivi et s'est ouvert le capital des monopoles publics européens. La perspective de plus-values colossales a déclenché une série d'achats-ventes d'opérateurs, la mise aux enchères de licences plus ou moins valides, des yoyos boursiers de plusieurs centaines de milliards de dollars, bref une bulle spéculative dont l'éclatement a causé un volume global de pertes sans précédent – lors de ce que l'on a appelé le krach de la « nouvelle économie ».

Les promesses de progrès économique, pour l'emploi et les usagers, ornant le discours ultralibéral ont non seulement balayé les règles et traditions du service public, mais pénalisé l'ensemble des consommateurs chargés de payer la note. En particulier les consommateurs du Sud n'ont pas eu leur mot à dire dans l'arrivée d'opérateurs multinationaux le plus souvent basés en Occident.

Or, l'on observe très rapidement que la relégation des obligations de service public, la financiarisation et/ou la privatisation des opérateurs historiques qui portaient ces obligations, ont fait passer à la trappe les préoccupations de moyen et long terme. Les services offerts se multiplient, la demande est très soutenue compte tenu de l'ampleur des besoins, mais l'on vit largement sur les investissements du passé (réseaux, recherche). Les effets positifs globaux d'un accès universel aux biens de communication paraissent enterrés. On assiste à une régression générale des droits provenant de la bonne

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 94

administration des télécommunications. Au contraire, cet accès sert plutôt, par l'essor rapide du télétravail, à aspirer vers le bas les droits des salariés.

Cependant, y compris dans ce dernier exemple, les réactions des acteurs concernés commencent à ébranler ce cours négatif des choses. On observe ainsi en Afrique – le continent le plus vulnérable à ces dévoiements et le plus menacé par la « fracture numérique » – que des syndicalistes, des parlementaires, des groupements d'usagers, des ONG… contestent ce désordre en voie d'établissement et inventent des pratiques nouvelles, signifiant que la revendication de vrais biens publics dans un domaine devenu si prégnant est loin de disparaître.

La dérégulation des télécommunications ou « la finance high-tech »

Pierre Musso [1]

La dérégulation des télécommunications est un processus poursuivi avec ténacité depuis plus de deux décennies par les autorités nord-américaines, puis l'Union européenne. Dans le premier cas, il s'agissait de démembrer une entreprise privée en position de monopole pour lui substituer un oligopole capable de conquérir les marchés internationaux. En Europe, les monopoles publics nationaux ont été mis en concurrence et privatisés pour s'affronter sur leurs différents marchés domestiques. Ce double mouvement de déréglementation et de privatisation

1. Pierre Musso est professeur en sciences de la communication à l'université de Rennes II et enseignant-chercheur à Paris-I Panthéon-Sorbonne. (Laboratoire CREDAP). Ancien membre élu du conseil d'administration de France Télécom (1991-1995). Derniers ouvrages publiés : *Télécommunications et philosophie des réseaux. La postérité paradoxale de Saint-Simon*, PUF, Paris, 2e édition, 1998 ; *Le territoire aménagé par les réseaux*, P. Musso (dir.), Éditions de l'Aube, Paris, 2002 ; *Réseaux et société*, P. Musso (dir.), PUF, Paris, 2003 ; *Critique des réseaux*, PUF, Paris, 2003 ; *Territoires et réseaux. Prospective*, dirigé avec Yves Crozet, Éditions de l'Aube, Paris, 2003.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 96

a partout favorisé la domination des logiques financières au détriment des politiques industrielles et de service public.

Engagée il y a une vingtaine d'années aux États-Unis, puis étendue à la planète entière, la dérégulation des télécommunications a bouleversé ce secteur dont l'organisation et la régulation nationale étaient stables depuis la fin du XIXe siècle, quand fut inventé le téléphone. Jusqu'aux années 1980, les télécommunications de la plupart des pays étaient un service public national bénéficiant d'un monopole de droit dans le cadre d'une administration des PTT. Mais la multiplication des technologies, résultant de la rencontre avec l'informatique, et l'importance des enjeux économiques et stratégiques de cette industrie ont conduit à la dérégulation, sous l'impulsion nord-américaine. Après « l'éclatement de la bulle Internet » et la crise financière du secteur en 2000, un bilan de la première étape de ce processus déréglementaire peut être établi. Il montre qu'après une phase de libéralisation portée par les promesses de la dérégulation (baisse des tarifs, offre élargie, concurrence renforcée, innovation soutenue, etc.), la seconde période qui s'est ouverte depuis 2001-2002, est plus incertaine. Il semble que des résultats inverses aux promesses se profilent déjà : renforcement de l'industrie nord-américaine, inégalités d'accès renforcées, innovation limitée, suppressions d'emplois, et surtout marginalisation des services publics. Même les hérauts de la déréglementation, les grands opérateurs de télécommunications au premier rang desquels se trouvaient AT&T (American Telegraph and Telephone) et MCI qui ont ouvert le bal déréglementaire aux États-Unis, ont été victimes du processus qu'ils ont initié. Ce retournement s'est opéré durant l'année 2000, marquée par la crise du secteur des nouvelles technologies, qui a été un révélateur de la financiarisation du secteur, c'est-à-dire de sa soumission aux stratégies financières. A *posteriori*, il apparaît que la déréglementation a pour l'essentiel assuré le passage de

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 97

logiques nationales et industrielles de régulation des télécommunications à des stratégies financières et boursières internationales.

On examinera successivement le projet originel de la déréglementation tel qu'il fut défini dans le laboratoire nord-américain, avant de voir comment il a été mis en œuvre en Europe, notamment en France, et de porter un nouveau regard sur la déréglementation, au terme de vingt ans d'expérience.

La dérégulation nord-américaine

Le berceau de la déréglementation des télécommunications se trouve aux États-Unis durant les années 1970. Il ne s'agit pas d'une privatisation puisque AT & T était une entreprise privée, mais du démembrement d'une entreprise en position monopolistique. Le point de départ officiel est la *divestiture* d'AT & T qui prit effet le 1er janvier 1984, mais dont l'origine remontait quarante ans auparavant, dès la naissance de l'informatique et du géant IBM. Il s'agissait d'abord d'une guerre commerciale interne au marché nord-américain, entre les firmes des télécoms et celles de l'informatique qui entrevoient la « convergence » des deux secteurs dès le début des années 1960, c'est-à-dire la possibilité d'interconnecter des ordinateurs avec des réseaux de télécommunications pour l'échange de données. Il ne s'agit pas non plus, contrairement à un discours dominant, d'une politique caractéristique de la présidence Reagan. En effet, la politique de dérégulation fut institutionnalisée par l'administration démocrate du président Carter, avec la dérégulation des transports aériens fixée par l'Airline Deregulation Act d'octobre 1978. Ainsi, le rôle des démocrates dans la dérégulation a été déterminant, même si cette politique trouva une légitimation théorique dans les thèses néolibérales de Milton Friedmann et des économistes de l'école de Chicago.

La dérégulation nord-américaine des télécoms a connu trois phases principales : la longue guerre d'IBM contre le monopole

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 98

d'AT & T, qui a duré de l'après-guerre à la fin des années 1970, puis le redéploiement des acteurs sur le marché nord-américain durant les années 1980 et 1990, et enfin l'échec et la quasi-disparition d'AT & T au cours des années 2000.

On peut trouver les prémices de la dérégulation avec la mise en cause du monopole d'AT & T par les autorités fédérales après la Seconde Guerre mondiale : il en résulte, en 1956, un accord entre le département de la Justice et AT & T dit Consent Decree qui permit d'ouvrir à la concurrence le marché des équipements terminaux de télécoms. Du même coup s'ouvrait la boîte de Pandore de la concurrence entre les secteurs des télécoms et de l'informatique, à travers leurs deux entreprises leaders : d'un côté AT & T et de l'autre IBM, qui va utiliser une petite société (MCI) pour livrer son combat anti-AT & T et obtenir finalement, en 1976, l'autorisation de construire un réseau concurrent de celui d'AT & T sur l'ensemble du marché des communications. Cette longue bataille entre IBM et AT & T débouche en 1982 sur la *divestiture* d'AT & T qui mit fin au procès antitrust. AT & T, condamné par un juge fédéral, accepte de se défaire des compagnies régionales en échange de la modification du Consent Decree de 1956.

Avec ce démembrement se produit un changement de frontières à l'intérieur du marché domestique des grandes firmes nord-américaines, qui va entraîner un « effet d'ondes » à l'échelle planétaire. En effet, AT & T obtient la possibilité de s'internationaliser en contrepartie de son retrait du marché local des télécommunications, ce qui lui était impossible jusque-là du fait d'un accord secret passé en 1925 avec ITT (International Telegraph and Telephone). AT & T ayant choisi de maintenir son « intégration verticale » (industrie/services/recherche), a dû céder l'exploitation des services dits « locaux » de télécommunications à ses compagnies régionales devenues indépendantes. Son éclatement aboutit donc en 1984, à la création de huit sociétés indépendantes : AT & T, opérateur longue distance, et sept Regional Bell Operating Companies (surnommées les Baby

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 99

Bells), à savoir Nynex, Bell South, Pacific Telesis, Ameritech, Southwestern Bell, Bell Atlantic et US West. Si le géant a choisi ce mode de démembrement, c'était pour devenir agressif sur les marchés extérieurs, notamment européens : selon la stratégie dite du *rabbiphant*, l'éléphant devait se faire lièvre, combinant la puissance de l'un et la vitesse de l'autre. Ainsi étaient lancées huit sociétés américaines à l'assaut des marchés extérieurs des télécoms, au moment où ITT avait dû se retirer du secteur après avoir été mis en cause pour son rôle dans le coup d'État de Pinochet au Chili. ITT assurait ce rôle d'exportateur des technologies de télécommunications nord-américaines depuis 1925 ; en contrepartie, ITT s'engageait à ne pas intervenir sur le marché intérieur nord-américain. Ce partage de marché s'effondrant avec la crise d'ITT, l'industrie américaine devait réinvestir au plus vite le créneau international. Peu après sa *divestiture*, AT & T annonça qu'elle allait réaliser 50 % de son chiffre d'affaires à l'exportation et pour ce faire, préféra conserver l'intégration verticale de ses activités. AT & T a ainsi ouvert la voie à un des phénomènes majeurs de la déréglementation, à savoir la transnationalisation des opérateurs nationaux transformés en grands groupes « champions » projetés dans la compétition internationale.

La dérégulation des télécommunications permit de modifier le partage des marchés établi entre ITT, IBM et AT & T, et du même coup de réorganiser le monde de la communication à l'échelle planétaire. Ce déplacement de la ligne de démarcation entre firmes nord-américaines a créé un bouleversement international et fait naître une nouvelle économie politique des télécommunications mondiales.

Toutefois, le projet d'internationalisation d'AT & T va échouer, car après son démembrement, la direction du groupe a multiplié les erreurs stratégiques. AT & T s'est lancé dans une politique d'acquisitions onéreuses, puis, en 1995, la société a procédé à un deuxième éclatement de ses structures donnant naissance à trois sociétés. En février 1996 est adopté le Telecom

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 100

Act, proposé par l'administration (démocrate) Clinton, qui déréglemente totalement le marché à partir de 1999. AT & T acquiert alors le câblo-opérateur TCI pour disposer de réseaux destinés à l'offre de téléphonie locale, de façon à concurrencer les compagnies régionales. Ce choix lui sera fatal, car le rachat s'opère pour 100 milliards de dollars, somme exorbitante qui plonge AT & T dans le surendettement. AT & T doit procéder à une nouvelle restructuration, la troisième en quinze ans ! Malgré des cessions et des plans drastiques d'économies, notamment la réduction des effectifs qui passent de 165 000 en 2000 à 50 000 en 2004, la crise d'AT & T est si profonde qu'au début de l'année 2005 est annoncé son rachat, pour 21 milliards de dollars seulement, par SBC, une de ses anciennes compagnies régionales !

Désormais, il apparaît que les principaux opérateurs longue distance aux États-Unis disparaissent au profit des compagnies régionales qui fusionnent pour donner naissance à un nouvel oligopole. Début 2005, sept grands opérateurs dominent le marché nord-américain : Verizon qui a absorbé MCI, Nextel, Vodafone, SBC qui a repris ATT, US West, Bell South, et Cingular. Le résultat de la dérégulation sur le marché nord-américain se réduit *a posteriori* au remplacement de l'ancien monopole d'AT & T par un oligopole dont deux opérateurs de téléphonie mobile puissants, Vodafone et Cingular. Tels des apprentis sorciers, les deux protagonistes de la dérégulation, AT & T et MCI, ont finalement disparu du paysage nord-américain. En revanche, sur le marché mondial, la dérégulation a déstabilisé tous les opérateurs publics nationaux, conduit à leur privatisation, à leur mise en concurrence et à l'abandon de leurs missions de service public.

La dérégulation « à la française »

Comme dans la plupart des pays européens, la gestion des services et des réseaux de télécommunications fut, jusqu'aux années 1980, confiée à une administration d'État, les PTT, dis-

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 101

posant souvent d'un monopole public et assurant un service public. En France, cette construction historique permit de combiner monopole public/service public/autonomie budgétaire et statut de fonctionnaire des personnels des PTT. Mais l'originalité du système français des télécommunications est qu'il fallut attendre près d'un siècle pour développer le téléphone faute de financements et d'intérêt des pouvoirs publics : c'est seulement durant la décennie 1975-1985 que fut réalisé l'équipement téléphonique de la France. À peine le réseau numérique fut-il achevé que la vague déréglementaire, venue d'outre-Atlantique, ouvrit « la guerre mondiale de la communication ».

Cette politique de dérégulation a été relayée en Europe sous l'impulsion de Margaret Thatcher et de son ancien ministre de l'industrie devenu commissaire européen, Leon Brittan. Depuis vingt ans est engagée en Europe et dans chacun des pays membres une course à la dérégulation visant à la mise en concurrence systématique des opérateurs nationaux, à la fois sur leurs divers marchés domestiques et entre eux à l'échelle européenne. Cette concurrence est d'autant plus violente que se développent deux nouveaux marchés, ceux de la téléphonie mobile et d'Internet. En France, le processus de déréglementation des télécommunications s'est développé en deux étapes principales en corrélation étroite avec l'agenda européen : de 1984 à 2002, les lois et directives se sont multipliées pour aboutir à une crise majeure des télécommunications en Europe, à un endettement gigantesque de l'opérateur national et à une quasi-faillite financière des entreprises publiques, notamment Deutsche Telekom et France Télécom. Depuis 2002, le redressement de la situation financière des opérateurs passe par une accélération des processus de privatisation qui aboutit à la disparition de tout service public.

La première phase de la déréglementation a été conduite à coups de lois pour imposer une « concurrence administrée » et marginaliser le service public. Dès 1978, le rapport Nora-Minc proposait de modifier le statut de la direction générale des

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 102

Télécommunications pour la transformer en entreprise. Après le démembrement d'AT & T, les projets de réforme se multiplient, alors que l'Europe engage le processus de dérégulation à l'échelle continentale avec la publication d'un *Livre vert* sur les télécommunications. Mais le véritable virage politique est impulsé par le Gouvernement de Michel Rocard qui, au nom de « la modernisation du service public », enclenche le processus de transformation des PTT. Un grand débat public est conduit, durant l'année 1989, pour convaincre l'opinion et le personnel qu'il faut moderniser le service public en le transformant en « service public entreprenant » – formule permettant de combiner le service public et la logique d'entreprise. Le discours socialiste vise à une « déréglementation maîtrisée » par opposition à la version nord-américaine qualifiée de « sauvage ». Il en résulte deux grandes lois adoptées en 1990. La première du 2 juillet, sur l'organisation des PTT, met fin à l'administration unitaire des PTT et crée deux établissements publics autonomes, la Poste et France Télécom. La seconde loi, du 29 décembre, « sur la réglementation des télécommunications » (LRT) réduit le monopole de France Télécom à la téléphonie fixe et aux cabines téléphoniques publiques, ouvrant les autres services et réseaux à la concurrence.

Après l'adoption du traité de Maastricht, l'Europe précipite et amplifie la dérégulation des télécommunications avec l'adoption, en 1993 et 1994, de deux directives de libéralisation des services et des réseaux à partir de janvier 1998, c'est-à-dire supprimant tout monopole de télécommunications en Europe. Le législateur français intervient à nouveau pour transcrire ces directives en 1996 sous le Gouvernement d'Alain Juppé, avec deux nouvelles lois datées du 26 juillet : la première sur la réglementation (dite « LRT bis ») supprime tout monopole des télécommunications à compter du 1er janvier 1998 et crée une instance de régulation ; la seconde modifie à nouveau le statut de France Télécom, transformé en société anonyme de droit privé, avec un personnel qui demeure à 95 % fonctionnaire d'État.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 103

Avec l'arrivée en juin 1997 du Gouvernement de Lionel Jospin, il semblait que le processus de dérégulation devait être enrayé, d'autant que dans leur plate-forme électorale les partis de gauche s'étaient engagés en ce sens ; mais dès octobre 1997, une partie substantielle du capital de France Télécom est mise sur le marché, engageant le processus de privatisation de l'opérateur. Une deuxième tranche du capital est vendue l'année suivante, ramenant la part de l'État à 55 %. Après l'ouverture générale du marché européen à la concurrence, le président de France Télécom multiplie les restructurations, les réorganisations, les fusions et acquisitions. Cette stratégie aboutit, après l'explosion de la bulle Internet, à une crise financière majeure au printemps 2002 : France Télécom est alors l'entreprise la plus endettée du monde à hauteur de 70 milliards d'euros. Cette situation financière crée un véritable choc au sein du personnel et de l'opinion publique qui mesurent les effets de la libéralisation du service public.

Une deuxième étape de la dérégulation s'ouvre à l'automne 2002, avec l'arrivée de Thierry Breton à la tête de France Télécom qui lance aussitôt un plan de redressement visant notamment à réaliser 15 milliards d'euros d'économies de gestion. Parallèlement, le Gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, inquiet de la situation de France Télécom, poursuit la privatisation. On constate ainsi une continuité des politiques de dérégulation malgré les alternances politiques et les changements des directions d'entreprise, confortant une sorte de fatalité du processus. Ainsi, une nouvelle loi est adoptée le 31 décembre 2003, qui autorise la privatisation de France Télécom : la participation de l'État peut passer en dessous des 50 % du capital et en même temps une grande partie du personnel – un peu plus de 100 000 salariés – peut demeurer fonctionnaire. Cette loi fut mise en œuvre le 1er septembre 2004 avec la vente d'environ 12 % du capital de France Télécom (l'État en possédant encore 34 %).

Ce processus de « dérégulation à la française », c'est-à-dire administrée par le législateur, quels que soient les gouverne-

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 104

ments, a heurté frontalement la conception et l'organisation du service public des télécommunications. Il s'est produit un entrechoquement culturel des modes de régulation : l'un produit par l'Amérique du Nord et le modèle juridique anglo-saxon – ce qu'Antonio Gramsci avait nommé « américanisme » – et l'autre construit dans les pays d'Europe latine avec une référence au droit romain.

Bilan de la dérégulation

Le service public dans la conception française est une construction originale et complexe combinant quatre dimensions, à savoir :

1. Une finalité d'intérêt général et national, expression de la souveraineté.
2. Un ensemble de statuts particuliers et de droits, ceux des personnels et des entreprises ou administrations, socle juridique du droit administratif français.
3. Une logique de cohésion territoriale, socio-économique et sociale.
4. Une dimension symbolique et politique, voire un « mythe social » inscrit dans l'histoire sociopolitique française.

Or, avec la dérégulation, cette conception large et riche du service public a été rétrécie, tant à l'échelle européenne qu'à l'échelle nationale. L'Europe s'en remet à la conception anglo-saxonne du « service universel », qui est un service minimum (l'accès au service du téléphone à « un prix abordable »). En France, on se contente désormais « des obligations de service public », comme l'indique l'article 1er de la loi du 31 décembre 2003 : « Le service public des télécommunications » est remplacé par « Les obligations de service public ». Le droit au service public s'est retourné en une contrainte…

La dérégulation a combiné trois formes selon les conjonctures nationales. Premièrement, c'est la démonopolisation ou la mise en concurrence. Le « monopole naturel » d'une industrie de

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 105

réseaux est remis en cause, en application des théories néolibérales qui ont accompagné les processus de déréglementation aux États-Unis. Dans la théorie libérale néoclassique, le jeu de la concurrence « pure et parfaite », par l'ouverture des marchés et la dérégulation des prix, est censé atteindre le degré de satisfaction optimale des consommateurs et des producteurs. Ce modèle ignore les services publics dont la particularité réside dans la recherche de retombées collectives, au-delà de la satisfaction individuelle des usagers, et néglige les « externalités positives », à savoir la recherche de la cohésion sociale, l'aménagement équilibré du territoire ou la réduction des sur- ou sous-capacités dans certaines zones. La fin des monopoles publics a généré une multiplication des acteurs, qui a pour effet d'accroître les risques et de multiplier les facteurs de vulnérabilité des grands services et réseaux : risques de congestion et de saturation, ruptures ou pannes, faillites d'opérateurs…

La deuxième forme de la dérégulation est la privatisation : ainsi, la plupart des services publics de télécommunications en Europe sont désormais des entreprises privées. Enfin, la troisième forme est le démembrement sur le modèle d'AT & T : c'est l'éclatement en segments ou marchés, qui sépare les infrastructures et les services, avec une scission des opérateurs en plusieurs entités concurrentes. Ce processus de déstructuration des grandes entreprises publiques est fortement engagé sous l'impulsion de la Commission européenne, qui oblige à séparer les activités monopolistiques des activités concurrentielles, conduisant à affaiblir les opérateurs historiques. Le droit d'accès des concurrents privés aux réseaux publics de télécommunications, bâtis après des décennies d'investissements publics, s'apparente à une privatisation des infrastructures financées soit par l'usager, soit par le contribuable. Cela entraîne des montages très complexes comme le « dégroupage » et le « droit de l'interconnexion » en matière de télécommunications, pour rendre possible l'accès au réseau des services publics par leurs concurrents privés. Ainsi,

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 106

ces « nouveaux entrants » viennent se greffer sur des réseaux financés et amortis par les opérateurs publics dits « historiques ».

La logique de la déréglementation conduit partout à développer la diversité tarifaire et à faire payer tous les services : c'est l'exclusion progressive de la gratuité et des mécanismes de péréquation tarifaire ou de redistribution. La dérégulation aboutit aussi à la réduction du rôle de régulation et de l'intervention de l'État-nation, au profit des collectivités territoriales, des autorités administratives de régulation, des « nouveaux entrants », notamment les firmes de taille mondiale. La dérégulation vise à soutenir et à transnationaliser certains acteurs, qualifiés de « champions nationaux ou européens ». Partout la course à la dimension internationale s'accélère. En Europe, une concurrence fratricide entre services publics s'est développée sur les divers marchés nationaux, au détriment des coopérations qui ont pourtant contribué à de grands succès industriels comme ceux d'Airbus ou d'Ariane.

Il en résulte quelques conséquences majeures : d'abord, une fulgurante concentration de la maîtrise de grands réseaux dans les mains d'un oligopole ; ensuite, un affaiblissement des régulations traditionnelles par la loi et leur remplacement de fait par le contrat et les règles tacites. La contractualisation invisible accompagne un opportunisme généralisé des acteurs et un affaiblissement des institutions et du pouvoir législatif. Enfin et surtout, la dérégulation a produit une financiarisation généralisée du secteur des télécommunications due aux fusions-acquisitions dans la course à la taille et au gigantisme des opérateurs.

Un des principaux résultats de la dérégulation est cette financiarisation qui s'est substituée à la phase industrielle d'équipement réalisée par les opérateurs publics nationaux. Au « colbertisme high-tech » décrié par le rapport Nora-Minc puis dans un ouvrage d'Élie Cohen [2], s'est substitué « la finance high-tech ». Cinq mécanismes jouent en faveur de cette financiarisa-

2. Élie Cohen, *Le colbertisme high-tech*, Hachette, Paris, 1993.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 107

tion généralisée du secteur, au détriment des logiques industrielles et d'innovation.

– Tout d'abord les privatisations, auxquelles il faut ajouter les ventes de licences comme celles de l'UMTS (téléphonie mobile de nouvelle génération), qui génèrent d'importantes contributions financières au bénéfice des États nationaux endettés, notamment européens, qui veulent respecter les critères du pacte de stabilité de l'Union. Ainsi la seule privatisation de France Télécom a déjà rapporté 20 milliards d'euros à l'État français. Quant au coût des licences et des investissements dans l'UMTS au début des années 2000, il a été estimé à 300 milliards d'euros pour l'ensemble des opérateurs européens de télécommunications.

– Les privatisations renforcent l'activité des places financières et boursières qui se concurrencent : les valorisations des opérateurs de télécommunications sont parmi les plus importantes. En mars 2000, à la veille de l'éclatement de la bulle, les neuf premiers opérateurs de télécoms dans le monde (dont certains partiellement privatisés) représentaient une capitalisation boursière de 1 300 milliards de dollars.

– À la fin des années 1990, portés par l'illusion de la « nouvelle économie », les opérateurs se sont lancés dans de gigantesques fusions-acquisitions qui ont permis au secteur bancaire de réaliser de substantielles plus-values ou de prélever des commissions sur ces opérations. Par exemple, France Télécom a déboursé plus de 80 milliards d'euros pour acquérir tout ou partie du capital de quatre sociétés en Europe (TPSA, NTL, Mobilcom et Orange) et s'est retrouvé dans une situation financière critique.

– Le quatrième facteur de la financiarisation est précisément l'endettement des opérateurs qui génère des frais financiers élevés au bénéfice du secteur bancaire : ainsi, fin 2002, la dette cumulée de six grands opérateurs européens s'élevait à 200 milliards d'euros, produisant environ 14 milliards d'euros de frais financiers annuels.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 108

– Enfin, la financiarisation s'exerce en permanence dans les modes de gestion et de recherche de valeur des firmes : la forte rentabilité des résultats des opérateurs bénéficie d'abord aux principaux actionnaires qui sont les investisseurs institutionnels et les fonds de pension. Les décisions stratégiques de ces groupes, comme les prises de participation, les fusions ou rachats, sont prises par un noyau financier. La stratégie est le résultat d'un calcul financier, la recherche d'une orientation industrielle n'intervenant qu'ensuite. Les stratégies financières sont de plus en plus pilotées par le critère dit de « l'ebitda[3] », qui pénalise les investissements industriels et de recherche de moyen et long termes. Ce sont moins les industriels, les ingénieurs et techniciens qui pilotent les stratégies et les choix de gestion, que les financiers, banques-conseils ou gestionnaires de fonds de pension, actionnaires des groupes considérés.

Une nouvelle phase de la dérégulation en Europe ?

Malgré les échecs retentissants des sociétés américaines Enron et Worldcom, les coupures d'électricité en Californie ou en Italie, le désastre des chemins de fer britanniques avec la faillite de la société Railtrack chargée de gérer les voies, puis la crise d'opérateurs puissants comme France Télécom, Deutsche Telekom ou Vivendi Universal, l'Europe persiste dans la dérégulation, même si elle évoque une vision « régulée de la dérégulation ». Pour tenir compte du sombre bilan de la dérégulation, sont élaborés de nouveaux concepts qui se réfèrent aux « services publics », par exemple avec la notion de « service universel », puis de Services d'intérêt économique général (SIEG), introduite dans la régulation européenne pour atténuer ou corriger les effets les plus néfastes de la dérégulation. Désormais, les déclara-

3. "*Earning before interest tax depreciation and amortization*": c'est le résultat opérationnel avant dépréciation et amortissement. Cette notion proche de celle d'excédent brut d'exploitation, est un indicateur de rentabilité économique.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 109

tions de principe sur le service public ou plutôt les SIEG, se multiplient, pour accompagner le processus de dérégulation. Dans son *Livre blanc* sur les SIEG, la Commission prend acte de la nécessité « d'assurer la fourniture de SIEG de qualité et abordables à tous les citoyens et à toutes les entreprises », mais elle renvoie à plus tard la rédaction d'une directive pour définir les règles et principes communs à l'ensemble des services publics. En effet, malgré ces déclarations, la déréglementation des services publics demeure l'un des axes majeurs d'action de la Commission européenne : elle a reçu le pouvoir de développer la concurrence des services publics, dans la perspective d'une intégration identifiée à la construction du marché intérieur. Lors du sommet de Lisbonne en 2002, les quinze États membres ont même invité la Commission à « accélérer la libéralisation ». Reflet de ces contradictions, le projet de Constitution européenne indique d'un côté, dans son article III-6, que l'Union et ses États membres veillent à ce que les SIEG fonctionnent sur la base de principes et dans des conditions qui leur permettent d'accomplir leurs missions, mais d'un autre côté, son article I-3 élève au rang d'objectif essentiel de l'Union l'existence d'un « marché unique où la concurrence est libre et non faussée ».

Contrairement à cette philosophie libérale qui renforce la financiarisation, les enjeux industriels et sociaux de la communication sont si importants qu'il convient d'inventer un « nouveau service public », appuyant une politique industrielle et innovante de long terme, fruit de coopérations en Europe, et d'en inscrire les principes dans la Constitution européenne, comme avait su le faire la Constitution française de 1946. Actualisant l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, étendant aussi l'article 21 de la Déclaration universelle de 1948, le droit à la communication devrait désormais être consacré bien commun et public de l'humanité.

Est-il sage de confier le destin des services publics aux marchés ?

Antonio Pasquali[4]

La demande de services de télécommunications est telle que leur facturation atteint déjà 6 % de la production marchande mondiale, avec des bénéfices de l'ordre de 25 % du chiffre d'affaires. Cette manne, presque entièrement privatisée depuis le bradage des grands monopoles publics, a donné à quelques oligopoles les moyens de circonvenir leurs autorités de tutelle et, avec la complicité des banques, de voler ou détourner au moins 1 000 milliards de dollars dans les arnaques de la « nouvelle économie » (Cisco, WorldCom, UMTS, etc.). Des

4. Antonio Pasquali est Vénézuélien, théoricien de la communication et des politiques de la communication, très réputé en Amérique latine depuis la parution en 1963 de son livre *Comunicación y Cultura de Masas* (Communication et culture de masse), suivi notamment par *Comprender la Comunicación* (Comprendre la communication). En 1974, il dirigea le *Proyecto Ratelve* pour une nouvelle politique publique dans le domaine des grands médias. Entre 1978 et 1989, il a occupé plusieurs postes d'importance à l'Unesco, notamment celui de sous-directeur général pour le Secteur de la communication. Il dirige à présent le Comité vénézuélien pour une radiotélévision de service public.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 112

pertes et dettes abyssales ont émergé, mais qu'importe : leur résorption rapide est programmée dans la facturation aux usagers, tout particulièrement ceux du Sud. Loin de conduire à une meilleure efficacité économique, la privatisation et la financiarisation du secteur ont ainsi rehaussé les barrières tarifaires contre un accès généralisé aux biens publics de télécommunication. Nul cahier des charges ne pourra promouvoir ces biens si ne sont mis en place des mécanismes internationaux de sanction contre des opérateurs surpuissants.

Où en sommes-nous ?

Deux données pourraient suffire pour dire où nous en sommes : en 2004, l'humanité a dépensé 2 700 milliards de dollars en TIC et en dépensera 3 300 en 2007 (plus de 6 % du PIB mondial, 1/6 en équipements, 5/6 en services) ; fin 2003, nous avons atteint les 2,54 milliards d'usagers de services téléphoniques et nous nous acheminons rapidement – nanotechnologies et IP aidant – vers un monde où il y aura énormément plus de points d'accès à des réseaux télécoms que d'êtres humains. Les télécommunications ont donc été élevées au rang de biens de toute première nécessité, mais elles restent traitées comme une marchandise de plus, sans le moindre regard – en tant que « communication » – pour leur fonction structurante de la relation humaine, ni pour le rôle de service public et universel qui leur est inhérent. Il n'existe pas de volonté efficace de redresser les plus flagrantes injustices distributives, ni de véritable transparence économique dans un *global village* dominé par une poignée de caciques où l*information society* est d'ores et déjà la propriété de quelques-uns.

Énormément de choses se sont passées depuis les jours où les pionniers de l'AT & T (aujourd'hui disparue) assuraient qu'en matière de télécommunication ce serait « le monopole ou le

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 113

chaos », anticipant ainsi la chaotique époque actuelle des déréglementations et des privatisations, avec ses trois mille opérateurs de par le monde. Dans cette brève et époustouflante course au gain et à l'efficacité, les historiens retiendront sans doute l'an 2000 comme l'épicentre de l'éclatement, au sein des télécoms et dans des secteurs proches, de deux des plus gigantesques scandales de l'histoire de l'économie (Internet et UMTS). Ceux-ci ont impitoyablement appauvri des millions d'épargnants, faisant peser une lourde hypothèque sur les coûts futurs des services et déclenchant une crise économique globale qui, d'après certains analystes, pourrait encore conduire à une répétition de celle de 1929. Nous nous référons aux scandaleuses bulles spéculatives liées aux TIC, et plus concrètement à leur plus noble partie, la seule à garantir une réciprocité émetteur/récepteur : la téléphonie de la famille UMTS[5] en Europe, et Internet aux États-Unis, dont les usagers auront à supporter les conséquences économiques sur de longues années encore.

Ces deux abcès du libéralisme économique en matière de télécommunications furent d'une telle ampleur que, même en pleine redondance de biens et de services, leurs victimes conserveront le droit de poser un certain nombre de questions aux bâtisseurs, exploitants et régulateurs de réseaux, aux Cours des comptes, pouvoirs judiciaires et fiscaux, et finalement aux autorités antimonopoles et de contrôle boursier (dont le jugement a souvent paru laxiste et biaisé). Nous allons retracer les faits saillants de la grande spéculation frauduleuse, et poser quelques-unes des questions qui sont restées en suspens.

Les économistes libéraux aiment répéter que le marché libre et autorégulé est parfaitement vertueux, expression suprême des « harmonies économiques », énoncées au XIXe siècle, sauf… quand il fait *tilt* en raison d'une surchauffe ou qu'il manifeste un syndrome de priapisme spéculatif. La crise prolongée liée aux TIC commença avant 2000. Elle éclata dans le compartiment high-tech de l'information-communication, astucieusement

5. Universal Mobile Telecommunications System.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 114

promu « nouvelle économie » et « e-business » pour gonfler plus rapidement la bulle spéculative. Cette crise n'est pas close et continue de déranger l'ancienne économie, qui se portait raisonnablement bien. Elle éclata, rappelons-le, bien avant le 11 septembre 2001. Rien de très nouveau, disent les historiens qui évoquent les bulbes des tulipes du XVIIIe siècle en Hollande, la bulle des chemins de fer de 1840-1846, celle de l'électrification universelle en 1920 ou la grande crise de 1929. À deux différences près : dans ces plus modestes époques, l'immense majorité de l'humanité naissait et mourait sans savoir ce qu'était la Bourse (au moment du krach de 1929, seuls 1 % des Américains possédaient des actions, contre plus de 50 % aujourd'hui) ; la fraude, jadis occasionnelle, a été cette fois-ci une composante structurelle de la spéculation, au moins dans le cas américain.

En 1998-2000, l'*auri sacra fames* que théorisait Max Weber, l'exécrable faim d'argent que suscitèrent les nouvelles technologies de l'information et de la communication, dépassa toute commune mesure, et ne fut stoppée que par des pertes colossales, les plus grandes de l'histoire de l'économie mondiale. La déception qui s'ensuivit s'accompagna de maintes promesses non satisfaites : la télévision de haute définition, la TVHD sur écran cinérama[6], la banalisation et la quasi-gratuité de la téléphonie pour tout le monde, Internet sur les mobiles (qui n'en est aujourd'hui qu'à ses débuts), le commerce électronique en croissance exponentielle, une vraie multimédialité, une véritable interactivité… Cette « exécrable faim d'argent » fut d'une grandeur capable de produire, d'après *Le Monde* du 2 décembre 2002, « une dérive des règles, des pratiques, des hommes et des institutions qui assurent la crédibilité et le fonctionnement du capitalisme américain. Le système érigé en modèle, adopté sur toute la planète après l'effondrement du communisme, est corrompu. »

6. Début 2005, on reporte à 2010 la fin de l'analogique, et on dénombre seulement 11 % de décodeurs HD au Japon et en Corée du Sud, 6 % aux États-Unis/Canada et presque aucun en Europe.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 115

Le XXIe siècle a commencé et le tableau est d'une toute autre couleur. La téléphonie a crû, le mobile dépassant la communication câblée, mais – au moins dans le tiers-monde – ce ne fut presque que pour saturer les îlots de concentration des grands consommateurs, laissant les bidonvilles et les zones rurales dans la même situation qu'il y a quelques décennies. Les tarifs sont restés scandaleusement cartellisés et élevés, notamment dans les pays du Sud qui continuent de financer la croissance des multinationales, dont la boulimie et le *cash-flow* ont permis d'assécher rapidement leurs dettes et de s'acheter l'une l'autre. La téléphonie mobile a fait l'objet d'une spéculation, essentiellement dans un Nord riche, et les efforts pour la faire oublier rapidement n'ôtent rien à son caractère scandaleux. La TVHD et la numérisation des images commencent à peine à sortir des limbes, officiellement à cause de retards dans le « compactage » de l'image, alors qu'une bonne moitié des opérateurs européens se sont endettés pour des investissements exagérés qui n'en valaient pas la chandelle. Ce que l'on appelle désormais l'oligarchie des télécoms a de toute évidence décidé que la « multimédialité » pouvait attendre, qu'il fallait stopper les technologies qui auraient trop nui à la téléphonie câblée, et que le mariage de l'ordinateur et de la télévision était à différer. Grâce notamment à son utilité qui défiait n'importe quelle crise, Internet put survivre à la voracité de ceux qui essayèrent d'en faire la mère de toutes les spéculations.

Les frais ont été lourds : deux cents compagnies de télécoms américaines performantes firent faillite entre 2000 et 2001 (Iridium en 474 jours, avec 5 milliards de dollars de dettes et 55 000 abonnés au lieu des 1,6 million prévus, suivie quelques mois plus tard par Globalstar, le mobile satellitaire n'étant peut-être pas une vraie nécessité), et 2002 fut « l'année catastrophique ». À partir de 2003, les choses se sont plutôt redressées, tout en présageant qu'une nouvelle spéculation pourrait se former autour du Wi-Fi, ou qu'une « bulle lente » pourrait à nouveau engloutir les *nasdaq* du monde. Une donnée est à retenir :

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 116

tant dans le cas américain que dans le cas européen, et pour des raisons politiques, fiscales ou de prestige, les gouvernements eurent presque partout de lourdes responsabilités à partager avec les spéculateurs.

Le cas Internet

La spéculation liée à Internet a été un mélange de délire boursier et de machiavélisme politique. Son origine se trouve aux États-Unis, le pays propriétaire *de facto* du réseau, puisque sont américains : les treize principaux moteurs de recherche, Cisco qui a le quasi-monopole des commutateurs ou *routers*, la plus grande partie des sites – les 70 %, réservés à l'avance – de toutes les adresses électroniques disponibles sous le code IPv4, le bureau d'attribution d'identifications ICANN, sous le contrôle direct de l'administration, les systèmes d'espionnage Echelon, Carnivore, Fluent et Oasis, plus les sous-marins militaires qui contrôlent et épient les câbles sous-marins, et – difficile à croire ! – les plates-formes de 95 % des liens intra-européens et intra-asiatiques.

Il est donc à parier que le Sommet mondial sur la société de l'information n'aboutira pas à grand-chose en matière de gouvernance mondiale d'Internet.

Le « complexe cyber-industriel », président Clinton en tête, lança même une grande offensive destinée à faire croire à l'humanité que le futur ne s'appelait plus qu'Internet, que la plupart des investissements se déplacerait vers le réseau, et que seul l'*e-business* connaîtrait une croissance exponentielle. Simultanément, une autre bonne nouvelle était répandue par le Pnud et la Banque mondiale : même le salut des pauvres n'était presque plus une question d'eau, d'alimentation et de santé, mais d'un bon branchement au réseau – témoignage d'une survivance du *developmentism* des années 1960 qui continue de faire des ravages au sein du même SMSI (qui s'achève en 2005).

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 117

L'ère d'un nouveau gigantisme sans précédent commençait, cette fois-ci dans une version électronique. Entre 1998 et 1999, six des douze plus grandes fusions d'entreprises totalisant 465,3 milliards de dollars, concernèrent des firmes liées à Internet. À Wall Street, Microsoft parvint à capitaliser 471 milliards de dollars en 1999, Intel 285 milliards, Lucent 211, Yahoo 188, AOL 164, Oracle 85… tout cela dans un tourbillon d'OPA hostiles de grandeur jusque-là inconnue[7]. En mars de cette même année, Cisco capitalisait la monstruosité – y a-t-il d'autres termes qualificatifs ? – de 555 milliards de dollars, la moitié du PIB annuel de la France. Face à un tel chiffre, les plus grandes entreprises de la *old-economy* – dont on disait jadis qu'elles enrhumaient les États-Unis chaque fois qu'elles éternuaient – étaient réduites à la taille de nains. Chose fort insolite, même l'impassible Alan Greenspan en personne stigmatisa cette « exubérance irrationnelle des marchés ». Durant cette période, les magnats de la haute technologie et de la nouvelle économie se plaisaient à dire qu'ils avaient accéléré par quatre la vitesse des Bourses du monde. L'un des grands mythes américains, celui d'un *far west* toujours renouvelé, de libertés inédites à conquérir, avait resurgi en force. Il fut épaulé par une tentative politico-économique de satelliser définitivement l'économie mondiale autour de Wall Street, les historiens le diront un jour en toutes lettres.

Ce gigantisme ne dura que quelques mois. En janvier 2001, Walt Disney Co. – tout un symbole ! – ferme son portail Go.com qui regroupait toutes les activités de l'entreprise, après avoir comptabilisé une perte d'un milliard de dollars. Le 24 avril, pour faire passer l'amère pilule des douze mille licenciements imposés par la perte de 400 des 555 milliards de l'année précédente, John Chambers, manager de Cisco, réduit à 1 dollar symbolique son salaire de 157 millions par an. Les actions de Lucent vont à la poubelle, 210 entreprises américaines « .com » font faillite en

7. OPA de 124 milliards de Vodafone sur Mannesmann, 111 de MCI sur WorldCom, 59 de AT & T sur MediaOne…

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 118

quelques semaines, des entreprises spéculatives « mords et fuis » laissent des millions d'épargnants sur le pavé. Un vrai *e-krach* titrait l'un des éditos du *Monde*, en janvier 2001. La catastrophe ne s'arrête pas et tend plutôt à s'aggraver. Teligent, 360 Network, PSInet, Covas, Exodus et Excite@Home vont devoir se soumettre au chapitre 11 de la loi américaine sur les faillites.

L'année 2002 débute par une tendance analogue pour Qwest, Carrier 1, Level 3, Viatel et Globalstar. Alcatel annonce simultanément des pertes de 4,96 milliards d'euros, Vivendi Universal – le nouveau mammouth franco-américain – une dette cumulée de plus de 22,3 milliards d'euros fin avril 2002, et AOL/Time-Warner – le plus grand groupement médiatique du monde – des pertes pour le 1er trimestre 2002 de 54,2 milliards de dollars, le déficit le plus élevé de l'histoire des États-Unis. WorldCom, le numéro deux de la longue distance, devient le protagoniste de la plus grosse banqueroute aux États-Unis, aujourd'hui évaluée à 104 milliards de dollars. En 2005, son PDG Bernard Ebbers sera finalement accusé de fraude comptable pour… onze milliards de dollars ! Ses 80 000 salariés se sont retrouvés sur le pavé, leurs retraites et assurances maladie étant financées par des actions de la même compagnie. Également en procès, le PDG de Tyco International – produits électroniques – n'aurait en revanche détourné « que » 600 millions de dollars.

Global Crossing, un autre nom aujourd'hui complètement oublié, avec ses 165 000 kilomètres de fibres optiques dans 200 villes de 27 pays, conclut sa brève carrière en un krach aussi spectaculaire qu'exemplaire. Fondé en 1997, ce météore spéculatif capitalisait déjà 50 milliards de dollars en 2000 et parvint à être considéré comme l'un des protagonistes les plus respectables de la nouvelle économie. Le 28 janvier 2002, après avoir déclaré des pertes pour 4,6 milliards et plus de 12,4 milliards d'endettement, ses actions cotées à 65 dollars ne valaient plus que 30 centimes. Son PDG Gary Winnick avait déjà vendu les siennes, sous le regard complaisant du très prestigieux cabinet d'audit

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 119

Arthur Andersen. La passion de ce cabinet aujourd'hui presque disparu pour l'*inside trading*, l'évasion fiscale et la destruction de montagnes de documents compromettants, avait été mise en lumière quelques semaines avant lors de l'affaire Enron. William Cohen, ancien secrétaire d'État, était membre du conseil d'administration de Global Crossing, et son vice-président, Joseph Perrone, avait été chef contrôleur d'entreprises télécoms chez… Arthur Andersen. Une leçon à retenir par la « société de l'information » : tous les scénarios de sauvetage prévoyaient que les actionnaires perdraient la totalité de leurs investissements.

Bilan de l'« année catastrophique » : vers juin 2002, les optimistes calculaient que mille milliards de dollars s'étaient déjà évaporés en spéculations *nasdaq* ; les pessimistes, comme *Scientific American* dans son numéro de mai, élevaient cette somme déjà hyperbolique à… quatre mille milliards. En dépit de l'avis contraire de la Maison Blanche, des républicains, des fédérations patronales et de la Securities and Exchange Commission[8], le Congrès approuve en toute hâte, en juillet, la loi Sarbanes-Oxley pour redonner de la crédibilité à un capitalisme ayant sombré dans ses pires travers – on peut même parler ici de pillage !

2003 est l'année de la reddition des comptes pour la nouvelle économie. Parmi les cas les plus éclatants : AOL/Time-Warner annonce une perte ultérieure de 44,9 milliards de dollars pour le 4e trimestre de l'année précédente, ce qui élève ses pertes totales à 100 milliards ; Vivendi Universal annonce une nouvelle perte de 23,3 milliards ; Deutsche Telekom une perte de 26,6 milliards d'euros – elle avait fait des emplettes en 2000, dont l'UMTS, pour 70 milliards d'euros et annonce la suppression de 50 000 emplois en trois ans. C'est aussi l'année où la crise télécoms/Internet fait éclater les scandales boursiers tous azimuts à Wall Street : fonds communs de placement mutualistes administrés de façon frauduleuse, courtiers malhonnêtes, *traders* du

8. Dont le président Harvey Pitt démissionna sous l'accusation de ne pas avoir réagi au scandale Enron.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 120

marché des changes agissant comme agents doubles, mise en cause de la SEC (*Securities and Exchange Commission*) elle-même… 47 courtiers sont finalement arrêtés.

Le cas Enron, septième entreprise des États-Unis en ordre de grandeur et super-star énergétique, protagoniste de la plus grande faillite frauduleuse qu'on ait connu, est peut-être le meilleur exemple de l'« esprit du capitalisme » qu'incarna la nouvelle économie. Elle facturait 101 milliards de dollars par an en énergie et agissait de façon crapuleuse, en créant des pannes et des congestions artificielles sur les réseaux électriques pour manipuler les prix, en exportant de Californie une énergie qu'elle réimportait ensuite pour toucher la prime transport, en fermant des usines génératrices pour feindre l'insuffisance énergétique, en déversant sur des entreprises fantômes ses pertes et ses vols. Les délits d'initiés y étaient courants : ses hauts dirigeants stimulaient leurs employés à acheter les actions Enron tandis qu'ils vendaient les leurs. La plupart des grandes banques concernées étaient simultanément créancières, actionnaires et consultantes de l'entreprise. Enron s'effondra en six semaines, au milieu de scandaleuses complicités avec ses banquiers, ses contrôleurs et la SEC elle-même. Son effondrement entraîna d'une façon ou d'une autre ceux d'Arthur Andersen (aujourd'hui réduite de 28 000 à 200 employés), de Global Crossing, de Tyco et de WorldCom, faisant passer un très mauvais moment à Merrill Lynch, la plus grande banque d'affaires du monde. Quinze milliards de dollars furent à jamais perdus par des centaines de milliers d'épargnants. Kenneth Lay, son président-fondateur, avait coprésidé la campagne de Bush père et était le principal donateur de celle du fils. 212 des 248 membres du Congrès et de ses huit commissions d'enquête sur le cas Enron avaient reçu de cette même compagnie des aides financières pour leurs campagnes électorales, y compris le secrétaire à la Justice Ascroft qui déclara avoir empoché 57 000 dollars.

Parmi les banques d'investissement, Merrill Lynch, la *major*, avait apporté 400 millions de dollars des épargnants à une Enron

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 121

qu'elle savait en déconfiture. Dans ses mémos internes, Henry Blodget, l'une des vedettes de la banque, qualifiait de "*pieces of crap*" (« morceaux de merde ») les actions d'Excite@Home, en même temps qu'il recommandait à ses fidèles clients d'en acheter. Seize des dix-sept plus importants bureaux d'analyse financière avaient continué de recommander l'achat d'actions Enron pendant toute l'année 2001, tandis que Goldman Sachs, Lehman Brothers et d'autres le firent même après que l'entreprise ait annoncé une première perte de 600 millions de dollars. Les cinq géants de l'audit et du conseil financier, jusque-là considérés au-dessus de tout soupçon, furent tous coupables de complicités et forfaits : Pricewaterhouse Coopers (22,3 milliards de dollars de revenus en 2000), KPMG (13,5 milliards), Deloitte Touche Tohmatsu (12,4 milliards), Ernst & Young (9,9 milliards) et Arthur Andersen (9,3 milliards). Ces banques et conseils financiers avaient placé douze milliards de dollars en titres WorldCom en 2001, peu de mois avant la faillite de l'entreprise. Un ancien chef de comptabilité de la SEC déclara qu'il s'était agi d'un vrai hold-up, et qu'on pouvait estimer à deux cent milliards de dollars les sommes perdues en bourse du fait des irrégularités et fraudes des grandes entreprises d'audit. Le procès des trois principaux responsables d'Enron ainsi que des cinq dirigeants de sa division Internet débutera le 17 janvier 2006. Son ancien directeur financier Fastow est sous le coup de 109 chefs d'inculpation et son ancien directeur Internet de 218.

Une série de procès et d'arrangements a commencé en 2003 : contre les responsables d'Enron, contre Kozlowsky le patron de Tyco pour détournement de 600 millions de dollars, contre Quattrone, vedette du Credit Suisse First Boston, pour obstruction à la justice et subornation de témoins (ses revenus dépassaient les 100 millions de dollars par an), contre Ebbers, PDG de WorldCom, pour fraude, contre Merrill Lynch, Citygroup, Morgan Stanley, Goldman Sachs, Bear Stearns, Morgan Chase, Lehman Brothers, UBS Warburg et Deutsche Bank pour abus de confiance vis-à-vis des investisseurs. Grâce à une opération

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 122

« mains propres » contre les banques, Eliot Spitzer, ministre de la Justice de l'État de New York, les obligea à payer 1,4 milliards d'amendes, notamment pour dédommager les investisseurs lésés : Citygroup 400 millions de dollars, Crédit Suisse 200, Morgan Stanley 125, Goldman Sachs 110, Merrill Lynch 200, Bear Stearns, Morgan Chase, Lehman Brothers, UBS Warburg et Deutsche Bank 80 millions chacun. En décembre 2004, Citygroup avait déjà versé 2,54 milliards de dollars et Bank of America 460,5 millions pour clore avant procès une procédure judiciaire entamée par des créanciers de WorldCom. En mars 2005, la banque Morgan Chase a accepté de payer 2 milliards de dollars de dédommagements pour ne pas être poursuivie en justice par les créanciers de WorldCom.

Le cas UMTS

Alors que la spéculation Internet fut un cocktail américain de rapacité et d'hégémonisme, sa jumelle de la téléphonie, l'UMTS, fut la fille de la pire convoitise européenne, tant privée que publique.

Cette fois-ci, les « Cisco » de la téléphonie fixe et surtout mobile étaient en bonne partie européens, une occasion pour le vieux continent d'imposer ses règles du jeu dans un domaine performant de la nouvelle économie. Les Européens sont rapidement passés en tête dans l'utilisation du téléphone sans fil, grâce à leur standard digital *Global System for Mobile Communications* (GSM) qui conquiert des parties grandissantes de marché en Asie, Australie et Amérique latine. À partir de 1997, les actions de Nokia, Ericsson, Alcatel et Siemens s'envolent. Les bourses de Paris, Londres, Francfort et Milan créent leur propre *nasdaq* pour les papiers technologiques. Sûre de sa supériorité téléphonique face à une Silicon Valley endormie sur les lauriers de son Internet fixe, l'Europe planifie des conquêtes

9. La seule Nokia contrôle 40 % des ventes mondiales.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 123

d'encore plus longue haleine. Son euphorie boursière est à l'unisson avec celle de Wall Street.

Cette même année, néanmoins, l'industrie du matériel téléphonique principalement européenne, qui sort de ses usines plus de 550 millions d'appareils par an[9], se retrouve avec des marchés saturés, de pur remplacement. Trouver une nouvelle technologie en mesure de les réveiller devient une urgence. La prochaine étape choisie : mettre Internet dans les cellulaires, un pas déjà franchi par le Japonais NTT DoCoMo , avec sa technologie I-mode aux résultats décevants. L'Europe prend la décision de suivre la même voie, avec d'abord deux technologies intermédiaires, le Wireless Application Protocol (WAP) et le General Packet Radio Service (GPRS), qui lui laisseront le temps de mettre au point un Universal Mobile Telecommunications System (UMTS), capable de lui assurer une supériorité sans défaillance et sur plusieurs années dans le domaine de la téléphonie mobile[10].

Après avoir échoué dans sa première tentative de faire adopter par l'Union européenne le standard japonais, le lobby Nokia/Ericsson a convaincu Bruxelles de l'opportunité qui se présentait aux quinze pays de l'Union de mettre aux enchères des concessions d'UMTS, comme si sa technologie et sa commercialisation étaient une question de semaines ou de mois. Deux pays vertueux, la Suède et la Finlande, les octroient gracieusement à leurs opérateurs.

Les gouvernements des autres pays, pris de la même convoitise que les marchés, profitent de l'occasion : les fréquences UMTS sont alors vendues à des prix vertigineux. 314 milliards de dollars sont jetés follement sur les tables des enchères en Europe afin de s'assurer des licences dites de troisième génération, et cela dans des pays parmi les plus saturés du monde en téléphonie. Les concessionnaires arrivent à payer pour ces licences l'énormité de 625 dollars par habitant au Royaume-

10. Une supériorité technologique déjà menacée aujourd'hui par le standard Wireless Local Area Network (WLAN) d'accès hertzien à Internet.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 124

Uni, de 620 en Allemagne, 361 en Espagne, 270 en France, 242 en Italie… Par simple comparaison, l'ensemble de la téléphonie fixe, plus un réseau cellulaire, plus neuf ans de monopole garanti dans un pays de 22 millions d'habitants avides de téléphones – c'est le cas du Venezuela – ne fut payé que 75 dollars par habitant.

Peu de mois plus tard, l'Europe reproduisait à sa façon la crise américaine, ajoutant à ses déboires du rayon « nouvelles technologies » ceux de l'UMTS. Des centaines d'entreprises firent faillite, Nokia décapitalisée à hauteur de 60 %, France Télécom de 72 %, Deutsche Telekom de 75 %, Ericsson affichant des pertes de presque deux milliards de dollars… Un scandale et des banqueroutes sur lesquels un silence embarrassé est vite tombé. Le 16 mars 2002, Deutsche Telekom annonçait le licenciement de 30 000 de ses 260 000 salariés. Ses actions, qui valaient plus de 100 euros en mars 2000, s'étaient effritées à hauteur de 13,10 euros, et ses dettes atteignaient au premier trimestre 2002 la somme pharaonique de 67,2 milliards d'euros, dépassant celles d'AOL/Time-Warner et devenant ainsi les plus élevées de l'histoire économique du monde… jusqu'en juin 2002 quand France Télécom annonça ses propres dettes, proches des 70 milliards d'euros. Aux mêmes dates, l'anglais Vodafone, le plus puissant opérateur de téléphonie mobile du monde, annonçait également des pertes de 19,7 milliards de dollars. Allemagne, France, Angleterre, trois des pays qui avaient payé le plus cher les licences UMTS, se retrouvaient avec la téléphonie la plus endettée du monde.

Que s'était-il passé dans la section européenne de la « société de l'information » ? Il est à parier qu'un tribunal économique international, aujourd'hui hypothétique mais ô combien nécessaire, avec pouvoir de sanctionner les grands délits économiques contre l'humanité, aurait certainement condamné cette frauduleuse fuite en avant. Ce que les Scandinaves avaient en effet vendu en 1999 à l'Union européenne, puis l'Union à ses quinze États membres et les États aux opérateurs n'était que… de la

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 125

fumée ! Une technologie UMTS purement théorique, peut-être semi-opérationnelle à partir de 2004, mais probablement pas totalement avant 2008, et en plus sans marché vraiment assuré – rappelons la leçon Iridium. Le bon sens indique que la vraie technologie Internet, celle où nous consultons à pleine page l'Encyclopédie britannique ou la presse du monde entier, ne passera jamais sur le micro-écran d'un téléphone portable. A-t-on pondéré la part de responsabilité de ceux des États non vertueux qui mirent en vente la peau de l'ours avant de l'avoir tué ?

Les opérateurs européens commencèrent immédiatement à récupérer, par la voie tarifaire, les centaines de milliards perdus. La promesse d'une téléphonie bon marché redevenait alors une chimère. Nous et nos enfants aurons à assainir les pertes des deux spéculations les plus gigantesques de l'histoire de l'économie, et si nous sommes du tiers-monde et par comble latino-américains, à un prix plus élevé que dans les pays du Nord, que nous finissons toujours par financer. D'après une étude conjointe de l'Economist Intelligence Unit et d'Eurodata, le Venezuela, l'Argentine et le Mexique ont par exemple la téléphonie internationale la plus chère du monde.

La récupération des télécoms[11], et plus particulièrement celle des 1 500 opérateurs européens, ne s'est donc pas fait attendre, comme le confirme la lecture des *Industry Report Card* de Standard & Poor's ou de la presse spécialisée. Parmi les récupérations les plus significatives : British Telecom annonçait fin 2004 un chiffre d'affaires trimestriel de 18,5 milliards de livres avec un bénéfice net de 2,02 milliards ; Deutsche Telekom un bénéfice net de 1,39 milliard d'euros au 3e trimestre 2003 et de 4,6 milliards au 3e trimestre 2004 (+300 %) ; Telecom Italia un chiffre d'affaires de 11 milliards d'euros et un bénéfice net de 2,3 milliards pour 2003 ; France Télécom, dont la gestion vient d'être jugée « opaque » entre 1996 et 2002 par la Cour des comptes, un chiffre d'affaires de 47,2 milliards d'euros avec un bénéfice net

11. Les ventes de portables sont passées de 132 à 167 millions par trimestre entre 2003 et 2004, totalisant 634 millions de mobiles vendus en 2004.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 126

de 2,96 milliards en 2004 (mais avec réduction de la dette de 70 à 44 milliards), et un chiffre d'affaires de 11,6 milliards au premier trimestre 2005 avec un bénéfice opérationnel de 4,3 milliards (donc avec une marge brute opérationnelle de 37,7 %); Telefónica, au moins en Amérique latine, a fait encore mieux, son chiffre d'affaires étant de 6,74 milliards en 2004, avec un bénéfice opérationnel de 3,29 milliards, donc avec une marge brute opérationnelle de 48,41 %.

À quelques différences près, tous les grands opérateurs européens – dont les tarifs sont pratiquement cartellisés – réalisent aujourd'hui, après rachat de parties importantes de leur dette, des bénéfices nets franchement exagérés, proches des 25 %. Écrasés par une faramineuse dette de 314 milliards de dollars il y a moins de cinq ans, on a calculé début 2005 qu'ils disposent désormais d'un *cash flow* de 140 milliards d'euros, entièrement accumulés sur le dos de leur clientèle du monde entier. Cela pourrait les amener à suivre le modèle américain, investir peu et s'acheter plutôt l'un l'autre, pour aboutir finalement à un résultat absolument pervers : avoir démantelé les services publics des télécoms (qui déversaient leurs bénéfices sur l'entière société) pour en faire cadeau à une poignée d'oligopoles.

Ajoutons à cela qu'aux États-Unis également les choses vont nettement mieux, avec des ventes en ligne qui frôlent les 150 milliards par an et près de 9 milliards de dépenses publicitaires annuelles sur Internet. Google déclare avoir sextuplé son bénéfice au premier trimestre 2005. Réduisant son endettement à 3,18 milliards de dollars, Vivendi a enregistré en 2004 des bénéfices de 754 millions. Toujours en 2004, Cisco a réalisé des bénéfices nets de 1,4 milliard sur ses 6 milliards de ventes, tandis que le Japonais NTT déclarait des bénéfices nets de 3,7 milliards, en croissance de 192 % par rapport à ceux de l'année précédente.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 127

Que faire ?

Ne serait-ce que sous son aspect économique, la « société de l'information » est très mal partie. Le catholique McLuhan avait rêvé d'un village global tissé de réciprocités, sans caciques, ni spéculateurs, ni fraudeurs. Les choses ont tourné différemment : bulles spéculatives géantes du genre Internet, agissements malicieux du type UMTS, faillites frauduleuses modèle WorldCom, Enron ou Global Crossing, conflits de compétence ou abus de position dominante version Berlusconi, jeu de massacre contre les services publics de communication et télécommunication (le bon exemple à faire disparaître), concentrations antipluralistes dans les domaines de la production, émission et espionnage des messages… Tout cela laisse planer de très légitimes doutes sur les chances qu'aura la « société de l'information » de rester ou de devenir une véritable société ouverte, démocratique et plurielle.

Deux faits indiscutables sont à retenir :

– la brutale dérégulation *urbi et orbi* des télécoms qui a engendré les plus frauduleuses spéculations de l'histoire de l'économie ;

– le laxisme tarifaire et juridique imposé par le même libéralisme qui a transféré sur les usagers les colossales factures des vols, fraudes, mauvaises affaires et spéculations de l'oligarchie des télécoms.

La plupart des protagonistes de ces délits, quant à eux, sont restés dans les affaires sous un autre nom : il suffirait de citer pour l'exemple, dans le tout récent tourbillon des achats et des fusions, le cas de WorldCom qui est devenu MCI qui est devenu Verizon… Les pauvres du monde entier auront à attendre de longues années pour profiter du progrès des télécoms.

Retenons également une déclaration de Jacob Zamansky, un avocat de New York qui défend les intérêts des victimes de la bulle spéculative : « Les amendes infligées [aux banques, bureaux d'analyse et d'audit] sont une goutte d'eau au regard des milliers de milliards de dollars partis en fumée depuis l'explosion de la

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 128

bulle Internet.» Les arrangements à l'amiable de la justice américaine, lorsqu'il s'agit de délits financiers, relèvent en effet d'une sorte de justice privée aux sanctions adoucies, accordée à des coupables qui peuvent payer sans se voir imputer leur culpabilité. Les voleurs d'argent en col blanc arrivent ainsi à se soustraire élégamment aux contraintes de la justice ordinaire, celle que l'on représente les yeux bandés, une même balance pour tout le monde à la main. Selon des informations de début 2005 et « d'après une procédure venue des États-Unis […], l'Autorité des marchés financiers française, l'AMF, devrait pouvoir bientôt transiger avec les délinquants boursiers [et] pouvoir passer une transaction financière à l'amiable avec des personnes physiques ou morales poursuivies pour les infractions boursières ». Au moment où Berlusconi essayait de dépénaliser la banqueroute frauduleuse des grandes entreprises en Italie, une nouvelle loi était soumise au Congrès américain par le lobby des cartes de crédit, destinée à pénaliser davantage les petites faillites personnelles dues, dans la moitié des cas, à l'incapacité des pauvres de payer leurs dépenses médicales.

Énormément de choses restent donc à faire dans les domaines politique, économique et juridique pour assurer plus de pluralisme, de justice distributive et participative, et même de justice tout court, dans le domaine des communications. En cette époque de soi-disant globalisation, qui voudrait mondialiser les processus économiques mais non leurs instances régulatrices, l'idée à moyen et long termes de tribunaux internationaux en mesure de juger certains macro-délits économiques, ou des attentats particulièrement meurtriers (de caractère politique, technologique ou économique) contre le droit à la communication des individus et des sociétés, reste tout à fait envisageable et non chimérique.

Du « service public » au « service universel » ou les véritables conséquences d'un faux glissement sémantique

Serge Mas [12]

La prédominance de l'idéologie de la concurrence et de la logique financière ont eu dans le cas français, pourtant technologiquement très avancé, deux types de conséquences néfastes : la réduction des ambitions du « service public », en termes de prestation de biens publics, à un « service universel » de prestations minimales aux plus pauvres ; le plombage des comptes de l'opérateur public traditionnel (France Télécom) par des opérations financières spéculatives (crédit-bail, fusions/acquisitions), au détriment des usagers. C'est ce que constate un

12. Serge Mas est économiste du travail. Il a été chef du service du développement économique d'une ville de la région parisienne, puis économiste dans une grande entreprise de télécommunications. Vice-président de l'Observatoire des métiers de la branche des télécommunications, il a enseigné à l'université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne) puis de Marne-la-Vallée. Militant syndical de la fédération CGT des PTT, dirigeant de l'Union fédérale des cadres CGT PTT, il contribue politiquement et scientifiquement aux rapports économiques et sociaux annuels de la confédération.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 130

syndicaliste, qui observe que la substitution de la notion de service universel à celle de service public a servi d'habillage à cette régression.

Le passage de la notion de « service public » (SP) à celle de « service universel » (SU) a été présenté au grand public comme une simple évolution sémantique recouvrant toutefois un progrès certain pour les clients. La notion d'universalité est rassurante et assez conforme à l'idée que se font les Français de leurs valeurs, en particulier à l'heure de la « mondialisation », qui reste une notion un peu floue. Pourtant, les définitions, lorsque l'on veut bien y regarder de plus près, sont suffisamment claires, et les conséquences de la mise en œuvre des dogmes qui les sous-tendent sont assez catastrophiques : tout ceci ne peut plus aujourd'hui laisser place à une quelconque naïveté.

Service public *versus* service universel

Le service public « à la française » obéit à trois principes forts autour desquels il s'est construit (égalité, continuité et adaptabilité), cristallisant ainsi des évolutions de rapports de forces politiques, mais aussi des convergences d'intérêts entre travail et capital. Ces principes universels, s'ils définissent le type de comportement politique qui doit prévaloir par rapport à ces services, ne précisent toutefois pas quelles sont les activités qui relèvent du service public. Ceci dépend, là aussi, d'un rapport de forces politiques donné, de l'idéologie dominante qui en résulte et par conséquent de la définition de ce qu'est « l'intérêt général », les services publics étant très liés à cette notion ainsi qu'à celle de solidarité nationale, d'où égalité et continuité mais aussi péréquation tarifaire. Bon nombre de SP sont en effet issus du programme du Conseil national de la résistance, très fortement influencé par les forces de progrès. Les Français sont très attachés à leurs services publics, en tout cas à la notion de service public, il est donc difficile d'y toucher, même si globalement, dans notre

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 131

pays, les forces progressistes sont en recul d'influence, tant électorale que morale et intellectuelle.

Mais toute l'expérience de l'humanité montre que le moteur de la concurrence, le profit, pousse à son contraire, le verrouillage monopolistique ou oligopolistique, et que l'idéal de la démarche libérale, le règne absolu de la concurrence, est contradictoire avec l'idée même du bonheur – lequel requiert une bonne dose de valeurs opposées, telles que la coopération, la solidarité, l'aide, l'entente… De ce point de vue, le corpus théorique libéral sait s'adapter et, très facilement, justifie tant les « entrées » que les « sorties » du SP, tant les « socialisations » que les privatisations.

Ainsi, l'on sait que les économistes libéraux considèrent *a priori* que le rôle de l'État doit être minimum, la concurrence étant considérée comme seule permettant l'usage optimum des ressources et la meilleure réponse aux besoins librement exprimés… Aussi, Richard Musgrave considère l'État comme ayant trois fonctions : l'allocation des ressources (recherche de leur utilisation optimale au sens de Pareto), la distribution (en vue d'instaurer une certaine justice sociale) et la stabilisation (plein emploi des facteurs de production et stabilité des prix). Si l'on ne peut accuser ce penseur libéral d'avoir des arrière-pensées moralement douteuses – ses positions normatives sont très acceptables – on peut lui reprocher d'être ignorant de la réalité de ce qu'est l'essence même du capitalisme : la recherche de domination, l'exploitation de l'homme par l'homme. Dans ce système, l'État ne peut pas, par définition, agir dans le sens décrit par cet auteur puisqu'il est l'émanation de la société, elle-même organisée aussi en fonction du fameux « rapport de forces », de l'histoire et de la culture. Tant que tout concourt à affirmer la prééminence de l'entreprise privée sur l'ensemble de la société, en fonction de critères de rentabilité immédiate, avec comme *a priori* que seule la concurrence permet l'exercice de la liberté individuelle, l'idée même d'optimum social assuré par l'intervention de l'État est un leurre. Il s'agit pour l'État de tout faire

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 132

pour que la « concurrence pure et parfaite » puisse s'exercer (pour le plus grand bonheur de tous).

Revenons aux télécommunications. Lorsque celles-ci sont en devenir et même en retard, que ce retard devient un frein au développement économique, l'État (qui dirigeait déjà la téléphonie mais pour des raisons militaires) doit intervenir pour financer leur développement[13]. Donc, si les moyens de communication sont rares mais fondamentalement utiles à la concurrence, il est normal de les considérer comme un bien public, dont la gestion doit être exercée par un service public. À partir du moment où la communication n'est plus un moyen rare et cher, elle peut être « privatisée », et c'est bien ce qui s'est produit[14]. Pour les libéraux, le SP se réduit, *in fine*[15], à un outil de gestion de la concurrence. Dans le secteur d'activité que nous étudions, cela s'accompagne, dans un premier temps, d'un financement direct par l'État *via* le système bancaire (emprunts sous la forme de crédit-bail par exemple, à des taux excessifs), y compris étranger (voir l'encadré) ; dans un second temps, le financement passe par la Bourse (spéculation). Tout cela se traduit par un support actif et occulte de l'État à la consolidation d'un système financier privé, bancaire et boursier, devenu totalement indépendant de tout contrôle des pouvoirs publics.

La notion de service universel apparaît alors. Le SU est défini comme un service de base auquel chaque citoyen doit pouvoir accéder selon des tarifs abordables, une aide aux plus pauvres est même prévue. Une liste (évolutive ?) est alors fournie par le législateur qui exclut tout ce qui est moderne : la transmission de données, le mobile, le haut débit, etc. Précédemment, le SP de

13. *Cf.* encadré sur le financement des télécommunications dans les années 1960 et 1970 (article écrit par l'auteur pour *Le Relais*, publication de l'Institut d'histoire sociale de la fédération CGT des PTT).
14. Certains marxistes parlaient de « capitalisme monopoliste d'État », l'État étant chargé de socialiser les coûts et de privatiser les bénéfices (pour aller très vite).
15. Même si ce n'est pas exprimé de façon aussi brutale et même si tous les libéraux ne sont pas étrangers à la solidarité envers les plus pauvres.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 133

téléphonie permettait réellement à chacun d'accéder à tous les services. Depuis la réforme initiée par le ministre Quilès, ce n'était déjà plus le cas. Avec l'application du SU, c'est pire encore. Ce qui a fait dire à Pierre Musso que le service universel était le RMI (Revenu minimum d'insertion) du service public.

Un simple glissement sémantique ?

Le passage du SP au SU a été présenté comme une modernisation, un affinement du SP devenant plus performant et ouvert, permettant de mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque citoyen. Les dirigeants politiques et économiques vont, par glissements sémantiques successifs, faire passer un changement de logique, discrètement, implacablement, d'autant plus aisément qu'ils récupèrent certaines valeurs culturelles du service public. Ainsi, nous ne parlerons plus « d'usagers du SP », mot « ringard », mais de « clients » que nous devons placer au cœur de nos organisations : n'est-ce pas ça un service public moderne, répondre aux attentes les plus individualisées possibles au nom de la Liberté individuelle ? Cela rejoint le mythe du client « roi » qui a toujours raison. Donc, le SU et le SP c'est la même chose, avec « un plus » pour le SU qui permet à tout un chacun d'accéder au minimum et, lorsqu'on le peut, d'accéder au meilleur, d'autant plus que la concurrence existe maintenant et que, grâce à elle, le choix est encore plus grand…

Parallèlement, on ne va plus parler d'« intérêt général », mais de « service d'intérêt économique général » ce qui n'est pas du tout anodin[16].

Des réalités économiques concrètes

La concurrence s'est instaurée, le SP et ses valeurs ont disparu, le comportement des opérateurs devient donc « classique » dans une économie capitaliste : la recherche du maximum de profit dans un laps de temps minimum. Pour augmenter ses pro-

16. Voir le débat autour du projet de traité constitutionnel européen.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 134

fits, une entreprise a, pour aller vite, deux options. La première c'est d'accroître son activité, c'est-à-dire sa production, la seconde consiste à réduire ses coûts, c'est-à-dire principalement les salaires qu'elle verse.

Avec la première option, l'entreprise est amenée à investir. Deux variantes se présentent. Dans la première, l'entreprise fait comme ont agi pendant des années les PDG de France Télécom Michel Bon et Thierry Breton : elle achète des entreprises, les réorganise (donc crée du chômage), et n'augmente pas l'activité globale, ce qui n'est bon ni pour l'emploi, ni pour l'activité. Dans une autre variante, l'entreprise investit dans l'appareil productif, ce qui est excellent pour l'économie à plusieurs niveaux[17].

Avec la seconde option, hélas la plus fréquente depuis quelques années, l'entreprise diminue ses coûts, c'est-à-dire qu'elle casse l'emploi et n'investit plus, voire parfois désinvestit et casse l'appareil productif. C'est dangereux, bien sûr, pour les raisons contraires de ce qui précède (on est dans une spirale « infernale »), mais aussi car ce raisonnement est à court terme et met en danger le système productif : ne pas favoriser l'emploi, ne pas favoriser le pouvoir d'achat, conduit à ne pas pouvoir vendre sa production et donc se retrouver avec de la marchandise stockée, des équipements sous-utilisés, des équipements qui deviennent techniquement obsolètes. Dans le secteur des télé-

17. C'est d'abord bon pour l'emploi interne : en développant les infrastructures (le réseau), on crée directement des emplois de techniciens, d'ingénieurs, de chercheurs, mais aussi d'administratifs (stocks et gestion des stocks). On crée aussi indirectement de l'emploi interne avec les développeurs de services, les « marketeurs », etc. C'est ensuite bon pour l'emploi externe des équipementiers par exemple. C'est bon pour l'ensemble des entreprises et des particuliers utilisateurs de télécommunications, car l'investissement permet de faire ce que l'on appelle des économies d'échelle (baisse du coût moyen des produits), donc de baisser les tarifs. C'est donc bon, à nouveau pour les entreprises de télécommunications, car la baisse des prix implique une augmentation de la consommation… Bref, l'investissement productif implique le développement de l'activité du secteur et facilite l'activité des autres secteurs, donc l'emploi, donc le pouvoir d'achat, etc. On se trouve dans une « spirale bénéfique ».

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 135

communications, 80 % de la population mondiale continue de n'avoir pas accès à la téléphonie « de base », le réseau se détériore en particulier sur toute la partie « répartition » (la « filasse »). Ce dernier point est particulièrement inquiétant, car c'est la qualité et la pérennité du service qui sont remises en cause. Les accidents de réseaux – dont la presse libérale ne s'est pas vraiment emparée, tant il faut démontrer que la concurrence est une bonne chose – prouvent, s'il en était besoin, l'inanité des décisions stratégiques de nos entreprises.

Dans son rapport annuel, l'Unetel-RST (syndicat patronal des télécommunications) avoue en décembre 2004 que « l'investissement a chuté très fortement depuis deux ans, passant globalement de 9,2 milliards d'euros en 2001 à 5,7 milliards en 2002, puis 3,8 milliards en 2003… » Plus loin, elle précise que l'opérateur historique France Télécom SA (FTSA) a diminué ses investissements de 31,6 % entre 2002 et 2003. Ajoutons que le

Investissements FTSA (Groupe) en M€						
	2002		2003		2004	
	Montants	Poids	Montants	Poids	Montants	Poids
Orange	3 281	44,09 %	2 362	46,44 %	2 433	47,45 %
Wanadoo	108	1,45 %	76	1,49 %	127	2,48 %
Fixe	2 243	30,14 %	1 356	26,66 %	1 439	28,07 %
Equant	392	5,27 %	248	4,88 %	189	3,69 %
TP Group	1 045	14,04 %	883	17,36 %	717	13,98 %
Autres international	396	5,32 %	183	3,60 %	223	4,35 %
Divers	– 24	– 0,32 %	– 22	– 0,43 %	– 1	– 0,02 %

Source : Bilan de France Télécom

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 136

Évolution des investissements FTSA						
	2002		2003		2004	
	Montants	Poids	Montants	Poids	Montants	Poids
Orange	SO	SO	– 28,01 %	5,32 %	3,01 %	2,18 %
Wanadoo	SO	SO	– 29,63 %	2,95 %	67,11 %	65,77 %
Fixe	SO	SO	– 39,55 %	– 11,55 %	6,12 %	5,27 %
Equant	SO	SO	– 36,73 %	– 7,44 %	– 23,79 %	– 24,40 %
TP Group	SO	SO	– 15,50 %	23,62 %	– 18,80 %	– 19,45 %
Autres international	SO	SO	– 53,79 %	– 32,39 %	21,86 %	20,88 %
Divers	SO	SO	– 8,33 %	34,11 %	– 95,45 %	– 95,49 %
Total Groupe	SO	SO	– 31,65 %	SO	0,81%	SO

Serge Mas, 2005

bilan de FTSA montre une stagnation entre 2003 et 2004 (+ 0,81 %).

Au vu de ces deux tableaux et du rapport de l'Unetel cité, on peut légitimement s'inquiéter quant à l'avenir de la télécommunication française. En effet, alors que les besoins sont grandissants – non seulement pour ceux qui peuvent déjà accéder aux services modernes de communication, mais aussi pour ceux qui, n'y ayant pas encore accès, revendiquent le droit de communiquer avec des outils modernes – l'investissement diminue, en particulier dans la recherche. Si le poids de l'investissement dans le mobile est le plus important, il n'en diminue pas moins pour autant. Quant à l'investissement dans les filiales étrangères de FTSA, il ne pèse pas lourd, et les décisions stratégiques des dirigeants sont clairement de n'investir que dans les pays où un réseau existe déjà. Par exemple, ceci signifie que le groupe FTSA n'investira probablement pas dans le réseau Orange à

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 137

Madagascar. Il serait ici fastidieux de rajouter des séries statistiques longues sur les investissements de FTSA : elles montreraient que, depuis l'ouverture de la concurrence, ces investissements sont principalement axés vers la fusion/acquisition et non vers le renforcement de l'appareil productif. Nombreuses sont également les informations montrant que le surendettement dans le secteur n'a profité qu'aux « boursicoteurs » et pas aux clients, ni aux salariés. Contentons-nous de rappeler que le nombre d'emplois a diminué dans le secteur et que les budgets de recherche, développement et de formation ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes.

En guise de conclusion, nous pouvons résumer la situation de la façon suivante : le service public à la française, convergence d'intérêts entre les industriels et les citoyens, implique l'investissement, le développement industriel et une certaine égalité d'accès. Le service universel, qui accompagne la concurrence et la privatisation, conduit à une logique de court terme, de marge, qui implique la recherche de baisse des coûts dont les conséquences ont été décrites plus haut. Les pannes graves récentes du réseau, tant de FTSA que de Bouygues, démontrent, s'il en était besoin, la nécessité de réinvestir, de moderniser, d'augmenter les capacités. Ceci passe par une politique industrielle volontariste qui ne peut pas avoir lieu du simple fait de la logique concurrentielle qui a conduit à remplacer le SP par le SU. Cela passe aussi par une politique d'aménagement du territoire que la décentralisation « Raffarine » ne peut pas mener.

Le SU n'est pas le SP, il n'obéit pas à la même logique économique et sociale, il est nocif, y compris si l'on se retrouve dans la logique libérale, car le raisonnement financier de court terme met en danger la pérennité même des entreprises et des réseaux.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 138

Le financement des investissements de télécommunications. Années « 1960-1970 »

Nous pouvons affirmer sans trop de risque de nous tromper que le secteur des télécommunications est, depuis longtemps, un lieu d'affrontements de tous ordres. Les enjeux sont très importants et même primordiaux. Enjeux économiques directs, enjeux économiques indirects, enjeux politiques, enjeux éthiques. S'il est clair que la période récente (depuis Quilès) est particulièrement probante de l'affirmation précédente, il n'en reste pas moins vrai que l'histoire des télécommunications est riche en particularismes, notamment dans le domaine économique. En effet, non seulement ce secteur d'activité est l'exemple type que pourraient citer les théoriciens du capitalisme monopoliste d'État (socialisation des coûts et privatisation des bénéfices), mais il est aussi contre-tendanciel de ce qui se passe dans le reste de l'économie. La période évoquée dans cet article est celle de la fin des années 1960 et des années 1970.

Un retard dangereux pour le développement économique, à rattraper de façon urgente

La France, dont le retard en matière de téléphonie était tel qu'il pouvait remettre en cause sa modernisation économique et sociale, décide de le rattraper dès les années 1950 (voir le projet de résolution du Conseil économique et social en date du 21 mars 1952). Mais c'est dans les années 1960-1970 que le démarrage réel se fait, avec des investissements massifs, alors que le capitalisme, de façon générale, entre dans une phase de désinvestissement massif de la part des grandes entreprises (*cf.* la destruction de l'appareil productif dans la sidérurgie) avec délocalisation de la production dans les pays sous-développés et en voie de développement, ayant comme conséquence un chômage massif !

Un financement ahurissant

Les gouvernements de l'époque choisissent un mode de financement de l'investissement qui aurait dû paraître curieux à tout économiste ou tout gestionnaire dignes de ce nom, celui du

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 139

crédit-bail, qui surendette très dangereusement l'entreprise. Mais ils ne s'en sont pas étonnés… Seule notre fédération CGT, qui s'est toujours intéressée à la gestion des télécommunications, avait dénoncé la création des sociétés de crédit-bail Agitel, Codetel, Creditel et Finextel. En effet, ce système de financement est intrinsèquement mauvais. Une citation du rapport général au Sénat sur le projet de loi de finances pour l'année 1973 (annexe n° 35 du tome 3) est explicite à cet égard :

« Pour le financement d'un équipement, la société de financement signe avec l'Administration un contrat de construction qui régit les rapports entre l'Administration, la société et les constructeurs pendant la période de construction et un contrat de crédit-bail. Le rôle de la société est uniquement financier, la société paie aux constructeurs les avances, les acomptes et le solde sur les ordres et après vérification et certification de l'Administration. Au moment de la réception provisoire de l'équipement, la société devient propriétaire de l'équipement qu'elle loue en crédit-bail à l'Administration. Pendant la période de construction, l'Administration verse des intérêts sur les paiements faits par la société ; après la réception provisoire elle verse des loyers qui sont calculés prévisionnellement pour rémunérer et rembourser le capital investi par la société pour les équipements financés par fonds propres et pour couvrir les charges de l'emprunt et une partie des frais de gestion de la société pour les équipements financés par le fonds d'emprunt. À l'issue de la période de location, l'Administration peut acheter l'équipement pour un prix égal à 3 % du prix initial de l'équipement. »

Oui, vous avez bien lu ! Non seulement l'Administration payait (par un loyer) l'ensemble des frais des quatre sociétés (leurs emprunts pour acheter, les intérêts qu'elles versaient), ainsi que des intérêts supplémentaires (une sorte de sur-loyer pendant la « période de construction »), mais encore elle achetait les équipements déjà largement payés et amortis (les 3 %), et enfin devait payer les coûts liés à l'exploitation/maintenance des équipements !

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 140

Pourquoi cette apparente stupidité ?

Si l'État n'avait pas de problème pour payer tout ceci, pourquoi ne finançait-il pas directement les investissements nécessaires ? Les Trente glorieuses prenant fin, le chômage s'installant de façon durable, il fallait bien que l'État vienne en aide au capital (théorie du CME), et notamment au capital financier qui s'était développé et continuait de se développer. L'essor des télécommunications, considéré à juste titre comme une nécessité vitale pour la nation, était un bon prétexte pour nourrir le système…

Ceci a duré. Les documents officiels des télécommunications d'État font part des dettes de long terme de façon détaillée jusqu'en 1985. De 1986 à 1990, les documents budgétaires et financiers ne font plus apparaître qu'une ligne totale du crédit-bail. Depuis 1991, la précision n'est plus de mise et les perpétuelles modifications de présentation des informations économiques entretiennent le flou « artistique ». On ne peut pas dire aujourd'hui ce que coûte encore le crédit-bail des années 1970 (*a priori* plus rien depuis 1993-1994). Le mode de financement actuel des télécommunications n'est pas plus recommandable d'un point de vue économique, mais il est vrai que les objectifs des fusions/acquisitions sont différents. Quoi qu'il en soit, ce surendettement des télécommunications a des conséquences pour les usagers.

Les conséquences pour l'usager

Elles sont d'abord immédiates en termes de tarification. Les tarifs ne baissent pas alors que partout ailleurs dans le monde ils diminuent, et que les technologies les plus récentes sont moins coûteuses : il faut bien rembourser la dette…

À plus long terme, la modernisation du réseau prend du retard, les nouveaux services ne sont donc pas accessibles à tous. Adieu égalité d'accès et continuité territoriale chères à nos cœurs de fonctionnaires !

Politiquement, les conséquences sont le moindre développement de la démocratie (la communication y est absolument nécessaire) alors que les aspirations à plus de liberté grandissent.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 141

L'un des prétextes évoqués pour privatiser était que la concurrence et le privé permettent de baisser les tarifs. Sans tomber dans une certaine « paranoïa », cette continuité logique a de quoi troubler…

Que ce soit il y a trente ans ou seulement dix, les enjeux économiques directs du mode de financement des investissements sont énormes. Les cadeaux faits par nos gouvernants au capital sont scandaleux car ils ralentissent la possibilité de faire des investissements socialement utiles aux citoyens et derrière se profilent les questionnements éthiques liés à la construction et à la maîtrise de l'information. Le débat reste d'actualité, emparons-nous de l'histoire pour comprendre le présent et mieux préparer l'avenir !

Serge Mas

Délocalisations et droits des salariés

Alain Baron [18]

L'essor des télécommunications favorise la délocalisation des activités de services. Dans les pays industrialisés, le patronat cherche à remplacer une partie des salariés de ce secteur par des télétravailleurs des pays du Sud, surqualifiés, mal payés et mal protégés – satisfaits cependant de percevoir un salaire régulier. Il peut résulter de cette situation un antagonisme entre employés du Nord et du Sud. Mais ce n'est pas une fatalité : des coopérations mutuellement avantageuses peuvent s'établir entre salariés dans la lutte contre l'arbitraire des multina-

18. Alain Baron est technicien chez France Télécom, membre du syndicat SUD-PTT où il a eu diverses responsabilités en région parisienne et sur le plan national. Il a notamment représenté à plusieurs reprises SUD-PTT au Forum social mondial et au Forum social européen. Il a également été administrateur salarié de France Télécom. De nombreuses publications auxquelles il a participé sont disponibles en ligne, notamment :
http://www.sudptt.fr/telecoms/pratique/InfosPratiques.html#VoixDuSud.
Alain Baron a également participé à la brochure sur « l'appropriation sociale » éditée par la Fondation Copernic :
http://www.fondation-copernic.org/appropriation%20sociale.htm.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 144

tionales. D'autant que les conditions de travail dans les « usines de services » délocalisées, et notamment la dévalorisation des cultures locales, attisent là-bas aussi une montée des revendications.

L'explosion des télécommunications rend désormais possible l'échange quasi-instantané entre les quatre coins du globe d'une masse toujours croissante d'informations, et cela pour un prix qui ne cesse de baisser. Avec Internet, toute personne disposant d'un accès haut débit peut échanger textes, musique et images sans coût supplémentaire. Il commence à en être de même pour la parole avec le développement de la voix sur IP.

Cette prodigieuse possibilité d'échanges entre les humains n'a pas que des aspects positifs. D'une part, elle marginalise encore plus les populations ayant peu accès aux moyens de télécommunications. D'autre part, elle facilite la mise en concurrence internationale des salariés, notamment par le biais des délocalisations : le transfert au Maghreb ou au Sénégal d'une partie des relations téléphoniques avec la clientèle est par exemple utilisé par le patronat français comme un moyen de pression sur l'emploi, les rémunérations et les conditions de travail des salariés effectuant le même travail en France.

La vague actuelle de délocalisations

Dans la suite du texte, le terme délocalisation désigne uniquement le transfert géographique de la production de biens ou de services dans le but de continuer à approvisionner le même marché. C'est par exemple le cas de Chrysler, dont 79 % des automobiles produites en 1998 au Mexique étaient destinées à l'exportation, essentiellement vers les États-Unis. De la même façon, 95 % des ordinateurs portables fabriqués au Mexique par

19. Claude Pottier, *Les multinationales et la mise en concurrence des salariés*, L'Harmattan, Paris, 2004, p. 100-101.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 145

IBM sont destinés à l'exportation, dont 85 % vers les USA et le Canada[19].

Les délocalisations d'emplois industriels existent depuis longtemps entre les différentes régions d'un même pays comme au niveau international. La grande nouveauté, rendue possible par les moyens actuels de télécommunications, c'est que sont désormais concernés non seulement des emplois peu qualifiés, mais également des emplois qualifiés, des emplois de cadres et de chercheurs.

Suivant les sources, le nombre d'emplois de « cols blancs » menacés aux États-Unis par les délocalisations, entre 2004 et 2014, serait compris entre 3,3 millions (2 %) et 14 millions (8,5 %)[20]. Cette mise en concurrence internationale de la main d'œuvre la mieux payée tire à la baisse les revenus et les conditions de travail de l'ensemble des salariés des pays industrialisés. De plus, l'effet des suppressions d'emplois est démultiplié par leur concentration dans certains secteurs et/ou certaines régions.

Pour toutes ces raisons, l'impact des délocalisations est de très loin supérieur au nombre de travailleurs perdant réellement leur emploi. Dans un contexte global d'offensive contre les droits des salariés, le chantage aux délocalisations est utilisé pour renforcer les attaques sur les salaires et les droits des salariés. Cette dégradation du rapport de forces se traduit aux États-Unis par une baisse des salaires, même en phase de croissance économique. Au niveau macroéconomique, il en résulte un véritable risque de stagnation.

Pourquoi les emplois partent-ils à l'étranger ?

Les pays du tiers-monde sont souvent mis au banc des accusés. Une telle attitude est d'autant plus indécente que ce mouvement est en fait impulsé par les multinationales occidentales pour profiter de coûts salariaux 3 à 12 fois moins élevés. Dans le

20. *Les Échos*, supplément sur les délocalisations, 9 juin 2004.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 146

contexte concurrentiel actuel, elles peuvent ainsi accroître leurs profits sans augmenter pour autant leurs prix de vente.

Ce phénomène se prolonge par une mise en concurrence des pays dominés. De nombreux gouvernements des pays en développement proposent des conditions « attractives » aux investisseurs : droits minimums pour les salariés, exemptions fiscales, allègement des contraintes environnementales, etc.

Si une telle mise en concurrence internationale des salariés est possible, c'est avant tout à cause de l'énorme réserve de main-d'œuvre sans emploi disponible sur le marché du travail, grâce à la mondialisation : 188 millions de chômeurs dans le monde et 550 millions de *working poors* dont la rémunération est inférieure à un dollar par jour[21].

Le bluff néolibéral

Expliquer que les salariés des pays dominants ayant perdu leur emploi suite aux délocalisations peuvent retrouver un emploi mieux qualifié relève du mensonge ou de la malhonnêteté. On trouve en effet maintenant dans le tiers-monde des centaines de milliers de personnes ayant fait des études et pouvant occuper des emplois qualifiés, pour un salaire très nettement inférieur à ceux en vigueur dans les pays industrialisés. De plus, les nouvelles technologies permettent de traiter un grand nombre de problèmes à distance.

Par ailleurs, il existe dans les pays développés des millions de personnes au chômage (le taux de chômage est de 6,6 % dans la région de Seattle[22]) ou très nettement surqualifiées par rapport à l'emploi qu'elles exercent.

Une fois enclenché, ce phénomène est difficilement réversible : historiquement, les régions ou pays qui ont subi des délocalisations sont restés durablement marginalisés. C'est par

21. Voir le site : http://www.ilo.org/public/english/bureau/inf/pr/2004/7.htm.
22. voir le site : http://www.fairjobs.org/docs/OutsourceThis!.pdf (p. 14).

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 147

exemple le cas de la région de Detroit, berceau historique de l'automobile aux États-Unis.

Les partisans du libre-échange expliquent que dans les pays du Sud et de l'Est, la mondialisation va apporter des emplois corrects, une élévation du niveau de vie, et le développement économique.

La réalité est bien différente. On estime par exemple à 250 000 le nombre d'emplois créés en Inde par les délocalisations. D'une part, cela fait très peu par rapport à 1,2 milliard d'habitants. D'autre part, la politique néolibérale y a entraîné dans le même temps 400 000 fermetures d'entreprises[23]. Les délocalisations ont un impact limité sur le développement local : elles visent en effet à satisfaire la demande des marchés étrangers et entraînent donc une dépendance plus importante envers les pays dominants. Un véritable développement des pays dominés nécessiterait au contraire le développement du marché intérieur. De plus, l'expérience démontre que les emplois créés suite à des délocalisations peuvent être ensuite rapidement délocalisés à leur tour : 200 000 emplois industriels ont été par exemple délocalisés récemment du Mexique vers la Chine. Le même phénomène commence à se produire en Inde[24].

La tentation protectionniste dans les pays industrialisés

La taxation des produits et services provenant de pays à bas salaires est parfois présentée comme un moyen de préserver l'emploi dans les pays industrialisés. Cette attitude est d'autant plus paradoxale que cette même possibilité est simultanément refusée aux pays en développement dans le cadre des règles de l'OMC. L'existence de taxes sur les importations y est pourtant souvent indispensable à la survie même d'industries ayant une productivité inférieure à celle des pays du Nord.

23. Voir http://hussonet.free.fr/kumar.pdf.
24. *Les Échos*, supplément sur les délocalisations, 9 juin 2004.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 148

Par ailleurs, la mise en place dans les pays développés de taxes sur les importations a toutes les chances de se révéler illusoire. Une partie des produits et services importés sont en effet des produits intermédiaires : suite à la mise en place de droits de douanes de 30 % sur les importations d'acier, l'industrie automobile américaine a licencié 100 000 salariés en expliquant que c'était pour elle le seul moyen de rester compétitive. De plus, un pays qui prend de telles mesures est immanquablement condamné par l'OMC. Pour toutes ces raisons, l'administration américaine a finalement renoncé à taxer les importations d'acier.

Accorder dans les pays industrialisés des avantages fiscaux aux entreprises qui ne délocalisent pas est une mesure inefficace. Il faudrait que ceux-ci atteignent des montants prohibitifs : non seulement les salaires des pays en développement sont plusieurs fois inférieurs à ceux des pays développés, mais leurs gouvernements cherchent de leur côté à attirer les investisseurs à coups d'exonérations fiscales !

Le seul effet réel de ce type de mesures est d'utiliser l'argent des contribuables pour augmenter les profits des entreprises. Interdire la délocalisation de travaux assurés par la puissance publique aurait par ailleurs une efficacité purement symbolique : la plupart des délocalisations sont effectuées par le secteur privé (98 % en ce qui concerne les États-Unis).

Promouvoir une autre mondialisation

La seule attitude cohérente est de s'attaquer à la racine du problème : si une telle offensive contre les salariés est possible, c'est parce qu'il existe au niveau international une vaste « armée de réserve » de chômeurs et de précaires.

Le déficit global d'emplois décents ne peut pas être résolu en tentant de protéger les emplois des salariés d'un pays aux dépens des salariés des autres pays. Il faut au contraire se battre pour une politique mondiale de création d'emplois décents. Partout, il y a des besoins sociaux urgents à satisfaire, partout des hommes et

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 149

des femmes ont besoin de travailler. Face à la montée des inégalités, une nouvelle répartition des richesses est plus nécessaire que jamais. Dans ces conditions, on ne peut voir que d'un œil favorable les propositions visant à promouvoir une politique macroéconomique mondiale d'inspiration néo-keynésienne. Un récent rapport de l'OIT déclare par exemple vouloir abolir la dette et inverser les politiques du FMI et de la Banque mondiale[25]. Ce rapport propose notamment une croissance significative d'emplois garantissant aux intéressés un revenu supérieur au minimum vital, ce qui aurait notamment pour effet d'augmenter la demande globale au niveau local et mondial. La mise en œuvre de telles mesures nécessite la constitution d'un rapport de force international dont les forums sociaux constituent un élément décisif.

Quelles revendications dans les pays du Nord ?

Il s'agit d'unifier le monde du travail afin de retirer au patronat la possibilité de développer la concurrence entre les salariés et d'instaurer une précarisation généralisée du salariat. C'est le type d'attitude qu'avait suivi le mouvement syndical en France, durant les années 1950-1960, dans sa lutte pour l'alignement des salaires de province sur ceux en vigueur à Paris : la décentralisation des établissements industriels vers la province était en effet largement motivée par l'existence légale de zones d'abattement, héritées du régime de Vichy. L'écart légal était de 25 % en 1949, il ne sera plus que de 6 % en janvier 1963 et de 4 % en janvier 1967[26].

Un élément clé de cette stratégie consiste à unifier l'ensemble des salariés travaillant pour un même groupe : maison mère, filiales et sous-traitants. Les plus grandes entreprises ont en effet un rôle déterminant dans le processus de fragmentation des

25. *A Fair Globalization*, Genève, 2004 : http://www.ilo.org/public/english/fairglobalization/index.htm.
26. André Granou, *La bourgeoisie financière au pouvoir*, Maspéro, 1977, p. 92.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 150

unités de travail. Il convient donc de revendiquer l'intégration de la sous-traitance et des salariés concernés. Lorsque cette démarche échoue, ce qui est malheureusement en général le cas, cela ne peut que faciliter la lutte pour imposer la responsabilité sociale du donneur d'ordre, et cela au niveau national et international.

On peut s'opposer à des délocalisations sans pour autant refuser que des emplois soient créés à l'étranger. Si les salariés des pays du Nord se mobilisent contre les délocalisations, c'est précisément parce que les délocalisations ne s'accompagnent pas en général de propositions d'emploi de remplacement sur place avec maintien des acquis. Lorsqu'il n'a pas été possible d'empêcher les licenciements, la revendication centrale peut devenir le maintien de la rémunération et des droits sociaux des salariés concernés, tant qu'ils n'auront pas obtenu un emploi comparable. Cette mesure doit être intégralement financée par les entreprises ayant pris la décision de délocaliser leurs activités, en commençant par le remboursement de toutes les aides et subventions reçues antérieurement de la puissance publique. C'est ce qu'ont par exemple exigé les salariés de STMicroelectronics de Rennes, dont la production a été délocalisée à Singapour après que cette entreprise ait bénéficié de 800 millions d'euros de subventions entre 2003 et 2004, soit 30000 fois le salaire annuel moyen[27].

Certaines délocalisations méritent d'être contestées dans leur principe même

Il en va ainsi lorsque la qualité même du produit ou de la prestation s'en trouve dégradée. C'est d'ailleurs pour cela que certaines entreprises renoncent à délocaliser leurs centres d'appels.

27. http://solidaires.org/IMG/pdf/cr=ation_collectf.pdf ; http://www.boulevard-de-la-lutte.org/plan.php3 ; http://hussonet.free.fr/delocop.pdf.
28. *Les Échos*, supplément sur les délocalisations, 9 juin 2004.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 151

Ainsi, les Taxis bleus, qui avaient délocalisé leur service de relation clients, l'ont rapatrié en France pour cette raison. Un responsable de La Redoute explique : « Nos centres d'appels sont majoritairement en France, car nous considérons la relation client au téléphone comme une relation à très forte valeur ajoutée.[28] »

De la même façon, délocaliser en Inde les renseignements voyageurs des chemins de fer britanniques se traduit nécessairement par une dégradation du service rendu : il sera toujours plus difficile à un Indien qu'à un Britannique de localiser une petite gare située au Royaume-Uni[29]. Il convient également de prendre en compte les « dégâts collatéraux » des délocalisations sur l'environnement, liés à l'augmentation des transports de marchandises qui en résulte.

Dans les pays où le travail est délocalisé

Plusieurs types de situations peuvent se présenter.

Lorsque le travail délocalisé est aligné sur les salaires et les conditions de travail en vigueur localement, les salariés ont nécessairement des motifs légitimes de revendiquer. Comme il s'agit souvent de sous-traitants de multinationales, un soutien du mouvement social des pays du donneur d'ordre peut se révéler particulièrement efficace[30], notamment face à la répression patronale et policière. Cette solidarité est facilitée lorsqu'il s'agit de filiales d'une même multinationale, car celle-ci est en même temps le donneur d'ordre du patron local.

Le mouvement associatif a par exemple organisé avec succès une campagne de boycott aux États-Unis et au Royaume-Uni pour exiger le respect du droit syndical dans la filiale d'une compagnie américaine de production de bananes en Amérique centrale.

29. Voir http://www.guardian.co.uk/transport/Story/0,2763,1063185,00.html.
30. *Cf.* l'exemple de Nike dans le film *The Big One*.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 152

Là où le travail délocalisé est mieux payé que la moyenne nationale, la mobilisation peut être au départ plus délicate à organiser, car cette partie du salariat peut se vivre comme « privilégiée ». En Inde, des salariés de centres d'appels peuvent gagner le double des salaires pratiqués dans un autre secteur. « J'étais parti pour faire des études d'ingénieur, mais j'ai arrêté car en travaillant dans un centre d'appels, je gagne plus que mon père après 20 ans de banque.[31] »

L'« aubaine » initiale pour les salariés, représentée par des rémunérations supérieures à la moyenne nationale, peut finir par servir de terreau à la revendication d'une pérennité des emplois. Souvent, dans le tiers-monde, avoir un emploi s'accompagne du devoir de faire vivre plusieurs personnes moins bien loties. Et l'exemple du Mexique démontre que des emplois délocalisés une fois peuvent l'être ensuite pour un autre pays.

Au bout d'un certain temps, des revendications finissent nécessairement par apparaître parmi les salariés des activités délocalisées. Il n'y a en effet aucune raison de supposer qu'un salarié marocain travaillant dans un centre d'appels supporte longtemps les normes de travail qui lui sont imposées. Et cela d'autant plus qu'il s'agit en général d'une population jeune ayant le plus souvent fait des études supérieures. Il est révélateur de constater que, même si les salaires sont importants pour le pays, le turn-over dans les centres d'appels indiens est comparable à celui constaté dans les pays développés. On ne fait pas carrière dans un *call center* indien, sauf si on veut devenir chef.

La présence de surdiplômés sur ces postes de travail néo-tayloriens peut donc finir par se révéler explosive, et déboucher sur des revendications plus générales, semblables à celles de leurs collègues des pays dominants. L'histoire démontre par ailleurs que ce ne sont pas toujours les salariés les plus mal traités qui s'organisent le plus facilement.

31. Propos recueillis en Inde par le journaliste Alain Wasmes et rapportés à l'auteur.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 153

Ce type de revendications peut se conjuguer avec une aspiration à la dignité : dépendre de centres de décision situés à des milliers de kilomètres a quelque chose d'humiliant. Et cela d'autant plus dans ces centres où les salariés sont fréquemment obligés de se faire passer pour des Occidentaux. Ils doivent en général y cacher leurs accents et utiliser des prénoms européens : les Abdel-Kader deviennent des Jean-François et les Fatima des Nathalie (voir encadré). Il s'agit là d'une véritable agression psychologique et culturelle pouvant faciliter la jonction des salariés concernés avec le mouvement altermondialiste international.

Utiliser les NTIC pour construire un contre-pouvoir

La menace de la délocalisation constitue une arme redoutable pour tenter de faire accepter aux salariés des pays industrialisés une baisse de leurs salaires ou un allongement du temps de travail pour la même rémunération. Comme le fait remarquer Michel Husson[32], il ne faudrait pas pour autant en déduire que ce mouvement va s'étendre uniformément et inexorablement à l'ensemble de l'économie. L'industrie états-unienne ne s'est pas déplacée en bloc au Mexique, malgré l'accord de libre-échange entre ces deux pays. La France, que le patronat s'évertue à présenter comme un enfer pour la rentabilité, est en réalité un pays « attractif », le quatrième récepteur d'investissements du monde, et les arrivées de capitaux américains y ont augmenté de 10 % sur la seule année 2003.

Il n'en reste pas moins vrai que les délocalisations peuvent avoir un effet dévastateur dans certains secteurs. C'est non seulement le cas du textile ou de l'électronique grand public, mais également d'une grande partie des activités de services pouvant être rendus à distance par le biais des télécommunications : centres d'appels, saisie informatique, développement de logiciels, télégestion, etc.

32. http://hussonet.free.fr/delocop.pdf.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 154

Face à la politique des multinationales, il ne peut pas y avoir de résistance efficace sans coordination internationale des salariés. Si les nouvelles technologies de l'information sont utilisées par le patronat pour affaiblir le monde du travail, elles peuvent être également un outil formidable à la disposition des salariés pour construire un contre-pouvoir. Lors du Forum social mondial de janvier 2002, des militants de SUD-PTT avaient par exemple échangé des adresses électroniques avec des syndicalistes allemands. Grâce à cela, en septembre 2002, des contacts ont pu être établis en quelques jours et il a été possible de faire échec à la mise en faillite de la filiale allemande de France Télécom[33].

Bibliographie

Certains éléments sont empruntés à :
http://www.fairjobs.org/docs/OutsourceThis!.pdf, dont une traduction partielle en français est disponible sur le site :
http://hussonet.free.fr/outthis-.pdf.
De nombreux documents sont disponibles sur les sites http://www.sudptt.fr et http://hussonet.free.fr/mondial, dont notamment :
http://www.sudptt.fr/Pdf/3896.pdf,
http://hussonet.free.fr/delocop.pdf,
http://hussonet.free.fr/globalu.pdf

Le point de vue d'un syndicaliste indien

Extraits des interventions de Burgula Pradeep Kumar, secrétaire général de l'AIFTU (All India Federation of Trade Unions), lors du Forum social européen de Londres d'octobre 2004, ainsi que dans des échanges avec des salariés de Thomson-Rennes, de France Télécom et

33. http://212.67.202.147/~ivnet05/article.php3?id_article=307&var_recherche=Baron.
34. Voir à ce sujet : http://hussonet.free.fr/kumar.pdf.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 155

de STMicroelectronics-Rennes dont l'usine a été délocalisée à Singapour[34].

Une des principales préoccupations dans les centres d'appels indiens est le caractère précaire des emplois. Il en résulte notamment pour chaque salarié des possibilités de promotion davantage liées à ses bonnes relations avec l'encadrement qu'à ses performances individuelles.

Les horaires de travail ont par ailleurs des effets négatifs sur les salariés et entraînent un stress important. Non seulement la durée quotidienne du travail est de 8 à 10 heures, mais il faut également travailler la nuit de façon régulière pour tenir compte du décalage horaire avec des pays comme les États-Unis. Le bouleversement des rythmes biologiques qui en résulte entraîne des maladies physiques et du surmenage intellectuel. De nombreux salariés font de la dépression. Étant donné le stress et la pression subie sur le lieu de travail, et aussi à cause de l'absence de possibilité de promotion, beaucoup de salariés quittent l'entreprise : le turn-over se situerait entre 40 et 60 %.

Un autre aspect des centres d'appels est la dimension culturelle. Dans des endroits comme Hyderabad, avant d'être recrutés, les salariés suivent huit semaines de formation sur la prononciation américaine avec utilisation de films, de vidéos et de séries télévisées. Tout cela dans le but de pouvoir mieux communiquer avec les consommateurs américains à la façon américaine. C'est un processus au travers duquel le salarié s'imbibe de la langue américaine qu'il doit ensuite utiliser de façon adéquate lorsqu'il est la nuit au téléphone. Et lorsqu'il/elle revient dans la journée à la maison, il/elle doit redevenir ce qu'il/elle est réellement. Comme un auteur l'a écrit, « Américain la nuit et Indien la journée ». Dans le domaine de la conscience et de la culture, ces salariés ont tellement tendance à se vivre comme Américains, que leur cerveau en est imbibé, au point que « bien vivre » et « vivre à l'américaine » sont devenus synonymes. En buvant du Coca Cola, du Pepsi Cola, en mangeant des pizzas américaines, etc.

On trouve dans les centres d'appels autant ou même plus de femmes que d'hommes. Étant donné que ces femmes travaillent la

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 156

nuit, ce qui est habituellement interdit par la loi, le problème de la sécurité lors du trajet prend une importance particulière.

Dans les activités délocalisées se perpétuent certaines des traditions les plus réactionnaires de la société indienne. Du haut en bas de la hiérarchie, on ne trouve que des personnes des hautes castes, et pratiquement pas d'intouchables (dalits) ou d'aborigènes. C'est pour cette raison que, dans un passé récent, des revendications ont vu le jour pour demander la mise en place dans le secteur privé de quotas et de mesures de discrimination positive.

Alors que l'État a accordé un grand nombre d'aides à ce secteur, il l'a également exempté du respect du droit du travail. Par exemple, l'État d'Andhra Pradesh, qui joue le rôle de proche allié de la Banque mondiale, a exempté le secteur des technologies de l'information du respect de certaines dispositions légales comme le préavis de licenciement ou l'indemnité de licenciement lorsqu'un salarié est accusé d'avoir enfreint le règlement. Tout cela aggrave le sentiment d'insécurité qui est lié au fait qu'un salarié du secteur des nouvelles technologies ne peut pas s'abriter derrière la loi pour sauvegarder ses droits. Tout cela est contraire au principe même de justice.

L'Organisation internationale du travail (OIT) écrit que son « principal objectif » est « de promouvoir la possibilité pour les femmes et les hommes d'obtenir un travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine ». Voilà qui est bien loin de ce qui se passe dans les centres d'appels indiens.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 157

France Télécom Marine dépavillonne ses navires câbliers, débarque 160 marins et sanctionne lourdement un marin malgache

« Une politique de responsabilité au service de l'ambition du Groupe fondée sur les engagements de la Charte de déontologie. La stratégie de développement durable de France Télécom repose sur une politique de responsabilité à laquelle le Groupe, dans son ensemble, a souscrit. Elle s'appuie sur une éthique, des règles de gouvernance et une volonté d'innovation qui servent ses ambitions pour une "croissance responsable" afin de mieux concilier performance économique et progrès social.[35] »

« Retour au port », c'est sous ce titre que France Télécom, dans son organe de communication interne de mars-avril 2005[36], rapporte le reclassement, dans des centres d'appel de la Direction régionale de Brest, de 19 marins débarqués des navires câbliers (NC)[37] de France Télécom Marine (FT Marine). Dans ce très court article, France Télécom évoque la satisfaction des intéressés en ce qui concerne « la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et de la formation, ainsi que le climat de solidarité dont ils ont bénéficiés au sein de leur nouveau service ». Cet entrefilet anodin ne rend compte ni de la nature réelle ni de l'ampleur des événements dont il ne relate qu'un épisode[38]. Que s'est-il passé à FT Marine ? Au motif que l'entreprise serait mortellement menacée (l'éclatement de la bulle Internet a provoqué l'effondrement de la demande en circuits haut débit, dont les câbles sous-marins), la direction décide de la mise en place en septembre 2004 d'un plan social, baptisé ici plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), visant à supprimer 159 emplois de marins français, sur 450 salariés.

35. *Rapport 2004*, « Responsabilité sociale d'entreprise », Orange France, p. 6.
36. *Fréquences télécom* de mars-avril 2005, p. 7 : « Reconversion-Retour au port ».
37. Armés par France Télécom Marine – filiale à 100 % de FT SA –, il s'agit des NC Léon Thévenin, Raymond Croze et René Descartes, basés à Brest et à La Seyne-sur-Mer.
38. Voir article du même auteur sur le site de CSDPTT : http://www.csdptt.org/article336.html.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 158

FT Marine déroule un scénario en quatre étapes.

Première étape, avril-mai 2004 : FT Marine dépavillonne sa flotte en la faisant passer sous pavillon bis[39]. FT Marine a, dès lors, la possibilité de recruter, au travers d'une société de courtage de main-d'œuvre (une *manning agency*), du personnel d'exécution d'origine étrangère sans obligation de l'assujettir au droit maritime français du travail. Réaction immédiate d'opposition des syndicats, du personnel, d'élus locaux et nationaux[40].

Deuxième étape, septembre 2004 : mise en place du PSE, signé par au moins un syndicat, l'Union Maritime CFDT. Ce PSE prévu pour durer de début septembre 2004 à fin septembre 2005, garantirait un maintien de salaire pour les marins touchés par ce PSE.

Troisième étape, octobre 2004 : débarquement de 159 marins français d'un salaire mensuel moyen de 1 800 € et d'un coût de 2 500 € pour l'armement. Ces deux décisions se heurtent aux personnels et aux syndicats[41] opposés au PSE. Tous s'adressent aux pouvoirs publics, au Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, lui rappelant ses prises de position anti-délocalisations. Des manifestations, en particulier à Brest, rassemblent dockers et marins, dont ceux des sociétés Abeille, Brittany Ferries, Genavir, Pen ar Bed… Mais FT Marine passe en force.

Quatrième étape : recrutement d'une trentaine de matelots malgaches (l'objectif final serait l'embauche de 66 marins de nationalité extra-européenne – initialement on parlait de 80 à 100). Comment 80 marins peuvent-ils en remplacer 160 ? En allongeant la durée du travail et en réduisant drastiquement les congés. On sait qu'ils ne sont pas assujettis au droit maritime

39. Encore appelé pavillon du second registre, ou pavillon Kerguelen, ou pavillon TAAF (Terres australes et antarctiques françaises ayant le statut de TOM depuis 1956). Il a été créé en 1986 malgré l'opposition absolue des syndicats français de la marine marchande.

40. Mme la sénatrice Marie-Claude Beaudeau, membre du groupe communiste républicain et citoyen, question n° 11979, 2004 : http://www.senat.fr/airs-cgi/question.cgi.

41. SUD-PTT, la fédération Force ouvrière de l'équipement, de l'environnement, des transports et des services, le syndicat CGT des marins de Brest.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 159

français du travail, mais placés sous une convention collective spécialement négociée et signée par l'ITF[42]. Le 23 mars 2005, jour où les députés adoptaient la proposition de loi sur le RIF[43], France 3 diffusait, dans les éditions nationales de son journal télévisé de la mi-journée et de début de soirée, une enquête tournée en caméra cachée à bord du Léon Thévenin dévoilant les conditions de travail de marins malgaches recrutés sous pavillon TAAF[44] : embarquements de six mois, 12 heures de travail par jour, chacun d'eux coûte à l'armement 1 000 € versés à la société de *manning*, la part du salaire effectivement versé, à Madagascar, ne représenterait que 570 € (c'est-à-dire 24 fois le salaire minimal d'un matelot à Madagascar[45]). Le lendemain soir, en catimini, FT Marine met à pied le commandant du Léon Thévenin et renvoie provisoirement au pays le matelot malgache qui était de garde à la coupée au moment du tournage[46].

Max Vernet

42. International Transport's Workers Federation (http://www.itfglobal.org/language-selector.cfm), alliée à la CISL (Confédération internationale des syndicats libres). La première fédération syndicale française à avoir rejoint l'ITF serait La Fédération générale des transports et de l'équipement CFDT, suivie par les différentes fédérations de transports FO, Autonomes, etc., puis CGT dont la Fédération nationale des syndicats maritimes CGT.

43. Registre international français, le nouveau pavillon de complaisance français. Voir article du même auteur http://www.csdptt.org/article352.html.

44. FT Marine n'est pas la seule entreprise à dépavillonner sa flotte. Ainsi, Gaz de France (GDF) a immatriculé sous le pavillon français « bis » des TAAF (pavillon Kerguelen) son dernier méthanier, le Gaz de France Energy, d'une capacité de 74 000 m³ pour 220 m de long qui lui sera livré par les Chantiers de l'Atlantique (http://www.rezocitoyen.org/article.php3?id_article = 674). Ce navire embarquera selon la direction de GDF six officiers et quatre marins français tandis que le reste de l'équipage sera composé de marins philippins.

45. D'après les informations de La gazette de la Grande Île du 15 novembre 2004, in « Marins malgaches : Délaissés par le ministère de tutelle » : http://www.lagazette-dgi.com/v2/pagefr.php?genre=news & id = 23775. D'autres chiffres ont circulé, concernant les salaires, mais toujours dans les mêmes ordres de grandeur.

46. FT Marine fournira comme motif des sanctions un non-respect des règles du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires, International Ship and Port Facility Security code, ISPS.

La recherche en télécommunications

François Du Castel, Dominique Dalin[47] *et Max Vernet*[48]

S'il est un domaine où l'on perçoit dans un délai bref (dix ans à peine) les dégâts opérés par la déréglementation, le démantèlement des « monopoles naturels » et la financiarisation du secteur des télécommunications, c'est bien celui de la recherche. Un monopole privé, les Bell Labs américains, et un monopole public, le CNET, ont été parmi les plus fertiles inventeurs de progrès techniques au bénéfice des utilisateurs du monde entier, dans un cadre de partage de la connaissance plutôt que de concurrence. Et ce, grâce à la sécurité du monopole, à des relations mutuellement profitables avec l'industrie et, dans le cas français, à un véritable esprit de service public (que favorise la qualité des relations avec les producteurs, les utilisateurs et les autorités de

47. Dominique Dalin est informaticien.

48. Max Vernet est ingénieur en recherche et développement. Il a travaillé au sein du service public des télécommunications à l'ENST à Paris, puis au CNET à Issy où il a participé à de nombreuses études dans le secteur des télécommunications par satellites. À la fin des années 1990, après le démantèlement de la station expérimentale de Gometz-la-Ville (91) dont il a été le dernier responsable technique, il a assumé des responsabilités syndicales locales à temps plein sur le site de France Télécom R&D Issy, jusqu'à son départ en préretraite. Max Vernet est aujourd'hui adhérent de CSDPTT.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 162

tutelle). C'est ce type de contexte « régulé » qu'il s'agit de créer en Afrique, de recréer en Europe, si l'on souhaite de nouveaux progrès pour les usagers. Peut-être à l'ombre d'autorités indépendantes de régulation ?

Avant la Seconde Guerre mondiale, la recherche est l'affaire de savants qui étudient la nature. C'est seulement à la veille de la guerre que les pouvoirs publics prennent conscience de la nécessité d'un effort de plus grande ampleur pour une recherche qui devient affaire de masses, et que naissent des structures comme le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) en France, consacrées à la recherche scientifique. Quant à la recherche technique, elle n'existe encore que confinée dans les bureaux d'étude des entreprises. Il faut attendre l'après-guerre pour que le besoin d'une recherche nationale se concrétise au-delà des seuls projets industriels.

La recherche en télécommunications sous le monopole

Le premier opérateur des télécommunications qui prend conscience de la nécessité d'une recherche technique importante est l'opérateur américain AT & T, qui crée un centre de recherche appelé familièrement les « Bell Labs ».

Profitant de sa position monopoliste étendue, puisqu'elle couvre les télécommunications publiques et celles des entreprises, et qu'elle englobe l'industrie des équipements avec la Western Electric, l'AT & T crée une structure de recherche originale, reposant sur une grande liberté de création, sur des vues à long terme et sur un transfert favorisé vers son industrie. C'est une situation originale dans le contexte économique libéral et ses résultats vont en faire un modèle pour d'autres opérateurs.

Rapidement des résultats sortent des laboratoires, couvrant les domaines de la téléphonie, mais débordant aussi sur toute l'électronique et au-delà.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 163

Ainsi, non seulement les satellites naissent aux Bell Labs, mais aussi les transistors. On voit même un prix Nobel, après celui célèbre sur les transistors, couronner des recherches astronomiques sur le bruit du ciel !

En Europe, le coût d'un tel centre de recherche fait hésiter les opérateurs qui se contentent, en Allemagne et en Grande-Bretagne notamment, de solutions plus limitées. En revanche, en France, grâce à l'impulsion d'un homme, Pierre Marzin, et malgré la non-priorité du téléphone pour les pouvoirs publics, un centre est créé à l'image des Bell Labs : le Centre national d'études des télécommunications (CNET).

Le CNET obtient assez rapidement des résultats : en faisceaux hertziens, en télécommunications par satellites[49], en traitement du signal, en télé-informatique, en commutation et notamment en communication électronique temporelle – le premier commutateur numérique Platon est mis en service à Lannion le 16 juin 1970, ce qui ouvre la voie en première mondiale aux réseaux numériques –, mais aussi en techniques optiques (fibres et lasers), et ultérieurement en micro-électronique. Il prépare surtout l'essor du téléphone, lorsque les crédits budgétaires commencent à affluer, dans les années 1970, et que peut se mettre en place le meilleur réseau du monde. Sa réputation devient alors mondiale.

La programmation des recherches dans le cadre du service public

La définition des programmes de recherche a évolué pendant cette période. Initialement, la direction du CNET s'intéresse à certaines études dont elle voit les retombées sur les télécommunications publiques, et laisse faire pour le reste, mais sans préciser les moyens. Ensuite, un certain ordre financier intervient et la programmation est plus rigoureuse. Alors le programme s'élabore

49. Le 11 juillet 1962, la station terrienne du CNET à Pleumeur-Bodou reçoit des images de télévision venant des États-Unis et relayées par le satellite Telstar I, le premier satellite de télécommunications transatlantiques.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 164

de manière ascendante par agrégation. Les arbitrages budgétaires sont rendus par un comité de sages. Le chercheur dispose toujours d'un peu de temps pour réaliser des travaux de recherche propre. Cette latitude permet également de lancer des travaux de recherche avant de pouvoir bien les définir et les expliciter. Le mobile, l'ATM[50], la micro-informatique, autant de technologies qui ont démarré de cette manière.

Le CNET ne se contente pas de faire de la recherche, il réalise un transfert de ses connaissances et résultats à l'industrie nationale. Il va même plus loin en favorisant la création d'une industrie nouvelle, là où n'existaient que des filiales de sociétés étrangères. Non seulement les moyens consacrés au développement industriel sont considérables, mais le partage des résultats obtenus en laboratoire est favorable à une industrie novatrice. Ainsi la CGE[51], devenue Alcatel, se change en leader mondial.

Il y a plusieurs raisons à ces succès. Comme aux Bell Labs, un climat de liberté et de sécurité dû au monopole (privé aux États-Unis, public en France), est propice à la créativité des chercheurs. Le mélange dans les mêmes structures de chercheurs travaillant sur le court et le long termes est stimulant (on voit des résultats rapidement) et gratifiant (par la formation apportée). Les moyens consacrés à la recherche sont considérables, eu égard à la pénurie qui règne dans les PTT, faute de décisions budgétaires favorables. Sous l'impulsion du pouvoir politique et de l'élite technique, le CNET invente dans le néant existant un modèle de recherche technique dans le cadre de la création de l'industrie nationale.

Ce modèle progressivement élaboré repose sur trois pieds :

– l'écoute des besoins des services d'exploitation des télécommunications ;

50. Asynchronous Transfer Mode, c'est-à-dire mode de transfert asynchrone, est une technologie récente du réseau qui permet de transférer simultanément sur une même ligne des données et de la voix.
51. Compagnie générale d'électricité.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 165

– des relations fortes (contractualisées ou non formalisées) avec le monde de la recherche extérieure, nationale et étrangère ;

– des liaisons avec l'industrie nationale permettant d'assurer le développement des résultats de la recherche.

Ce modèle diffère de celui de la recherche scientifique qui prévaut au CNRS ou dans les universités et qui vise essentiellement le progrès des connaissances. Le chercheur du CNET (mais également le technicien) se sent « privilégié », car il participe aux progrès des connaissances qui sont traduites dans les services offerts aux utilisateurs. N'est-ce pas là une facette du service public ? Le contact entre les deux mondes de la recherche est propice à la stimulation.

Les maquettes du CNET

Les chercheurs et techniciens couvrent toutes les étapes qui vont de la recherche au développement : recherche de base (mathématique, physique du solide, théorie du signal, langage, etc.), recherche appliquée (modulation, codage, langage informatique, terminaux, etc.) et réalisation de maquettes. Ces dernières, soit illustrent des outils futurs, soit permettent l'acquisition de compétences industrielles. La réalisation de telles maquettes est possible parce qu'il existe au sein du CNET une symbiose entre les chercheurs, les techniciens et les ouvriers qualifiés.

Ces maquettes sont le pivot, le langage commun, entre chercheurs et services opérationnels. Le chercheur doit répondre non seulement aux besoins à moyen et long termes de l'exploitant, mais également aux sollicitations du très court terme. Ainsi, il est arrivé de mettre dans le réseau des équipements réalisés à l'unité dans les laboratoires du CNET, en attendant les produits industriels. En contrepartie, l'exploitant met si besoin à disposition du CNET des ressources de télécommunications (pour ses besoins d'expérimentations en grandeur réelle par exemple). Ces moyens sont vitaux, le CNET dispose même de liaisons hertziennes expé-

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 166

rimentales utilisant en région parisienne la tour Maine-Montparnasse comme point nodal.

La relation avec les industriels va bien au-delà de la définition des produits. Le CNET apporte souvent son savoir-faire et une aide à l'industrialisation. Il en tire un bénéfice du retour d'expérience. Le travail de normalisation s'en trouve enrichi.

L'accroissement des connaissances au CNET ne se réalise pas seulement au travers des études, mais aussi par les activités de formation, la participation aux congrès et aux travaux de normalisation. La formation peut être interne, permanente, relever de l'autoformation, de la vulgarisation de l'information. La DGT[52] est responsable de la gestion et de l'enseignement des trois grandes écoles françaises de télécommunications, et c'est tout naturellement que les chercheurs y assurent des tâches d'enseignement.

La participation aux congrès et aux travaux de normalisation permet de vérifier l'adéquation avec le reste de la communauté, et de définir les meilleures normes de fonctionnement et d'interconnexion de réseaux et de systèmes.

Il n'y a pas de culte du secret, d'où une grande ouverture des laboratoires du CNET et une coopération informelle et souple avec tous les grands laboratoires (universités, INRIA, CNRS, Bell Labs, FTZ allemand, etc.) qui donnent lieu à de fructueux échanges.

L'expert du CNET apparaît ainsi, au niveau national et international, auréolé d'un certain prestige.

Néanmoins, la politique de développement industriel du CNET conduit à une exploitation exagérée par l'industrie des résultats des recherches internes, grâce aux sociétés mixtes créées dans les domaines de la transmission et de la commutation, et aux crédits de développement généreusement attribués par le CNET. Celui-ci joue le rôle de « béquille du capital », selon le mot du ministre Anicet Le Pors.

52. Direction générale des Télécommunications.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 167

Les télécommunications satellitaires

Pour saisir la quantité de connaissances et de savoir-faire dégagée dans l'ensemble des centres du CNET (Lannion, Rennes, Grenoble, Bagneux, Caen), il suffit d'évoquer le secteur des télécommunications spatiales, dont l'avenir pour les télécoms est loin d'être fermé. La politique volontariste de la DGT et du CNET a permis la création d'un pôle spatial français où le CNET a joué un rôle pionnier dans bien des domaines techniques. Simultanément, le CNET avait à travailler sur l'ensemble des aspects réglementaires internationaux des télécommunications par satellite et devait participer aux coopératives interétatiques : Intelsat, Eutelsat, Inmarsat, tout en étant présent sur le terrain avec l'exploitant.

La recherche en télécommunications après la déréglementation

Durant les années 1980, un conflit s'élève aux États-Unis entre l'équipementier en télécommunication AT & T et l'informaticien IBM au sujet des transmissions de données informatiques. Après des années, le procès conduit au démantèlement du monopole du « Bell System ». AT & T est découpé en entités régionales : les Baby Bells. Le laboratoire des Bell Labs subit un sort analogue et désormais la recherche américaine en télécommunication, découpée en morceaux, ne sera plus guère productive !

La Communauté européenne s'empresse de suivre l'exemple américain et s'attaque au service public des télécommunications. Dans un premier temps, la DGT devient, en 1990, France Télécom, un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Puis, en 1996, France Télécom devient une entreprise privée et la concurrence devient peu à peu généralisée.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 168

Dans le cadre du libéralisme en voie de mondialisation, France Télécom entre dans la spirale des finances et se structure en fonction de la segmentation des marchés. L'opérateur passe d'une logique technique à une logique financière et concurrentielle. Dans ce cadre, le CNET apparaît comme un centre de coûts et est donc transformé. Il devient FT R&D (France Télécom recherche et développement) et ses activités de recherche sont transférées à d'autres laboratoires, comme en optique, ou directement à l'industrie comme pour la microélectronique, ou sont abandonnées comme en sociologie.

Désormais, ses activités sont recentrées sur « l'innovation » portant sur les services, surtout ceux concernant les entreprises, et elles sont placées sous le contrôle des commerciaux. On sait pourtant les échecs antérieurs du « pilotage par l'aval » et que l'innovation n'est qu'une forme dégradée de la recherche. Les études de technologies critiques et les grands projets disparaissent.

Cette situation, imitée par les autres opérateurs, a pour conséquence de ne s'intéresser qu'au court terme. Certes, le législateur a tenté une réponse en créant un Réseau national de recherche en télécommunications, le RNRT, et en le plaçant sous la responsabilité du regretté Jean-Pierre Noblanc. Mais le financement et le modèle technocratique du RNRT ne permettent pas d'atteindre de grand succès. Résultat : ni pour Internet, ni pour les mobiles, la contribution française ne fut significative, et elle traduit l'état catastrophique de la recherche française en télécommunications. Quant à France Télécom, ce n'est que trois mois après un concurrent que l'opérateur peut offrir des services à haut débit.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 169

Pour un bien public de recherche en télécommunications

La question qui se pose dès lors est celle de la nature d'une recherche en télécommunications qui participe de la réalisation concrète du droit à la communication considérée comme un bien public. Il s'agit de prendre en compte, entre autres, des thématiques telles que la reconnaissance du droit d'accès libre, individuel ou collectif, à la communication comme un droit élémentaire, la recherche de solutions évitant une exclusion par fracture numérique de certaines parties de la population. Cependant, cette question se présente sous un jour nouveau. En effet, les télécommunications englobent les infrastructures, d'Internet, le courrier électronique, le téléphone fixe, les portables et de plus en plus les images, sans oublier l'explosion des usages et des pratiques.

L'étendue de ce spectre, les changements socioculturels au Nord comme au Sud, l'abondance et la diversification des ressources de transmissions obligent à innover pour proposer un modèle de recherche de type bien public et ne se contentant pas de l'innovation à court terme.

Comme on l'a vu précédemment, les Bell Labs et le CNET ont servi de modèles à un certain moment. Aujourd'hui, ces modèles ne sont pas reproductibles en l'état. Cependant, on peut tenter d'en extraire quelques critères qui permettraient de répondre à l'objectif de bien public. On peut citer parmi ces critères : s'inscrire dans un environnement international permettant la concertation et la diffusion de la connaissance, disposer d'un mécanisme de priorité des recherches, maintenir des liaisons avec les recherches voisines, scientifiques notamment, et avec la population pour connaître ses besoins, disposer de ressources en expérimentation, ne pas hésiter à aborder des études en amont, disposer d'un budget sans contrôle *a priori*, conserver une grande initiative aux chercheurs, etc.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 170

Peut-on tenter d'esquisser une telle entité de recherche répondant aux critères d'un bien public dans le cas de l'Afrique ? Cette entité serait localisée sur un territoire à l'issue d'un processus d'essaimage. Les recherches qui y seraient menées impliqueraient les problématiques propres à l'Afrique. Ainsi, dans le domaine d'Internet, on pourrait développer des unités de recherche sur les technologies à faible coût, sur l'archivage et le traitement de documents oraux, sur l'accès aux archives nationales qui peuvent être détenues par d'anciennes puissances coloniales, sur les interfaces orales, sur l'écriture, sur la construction d'un réseau téléphonique à base de PC, etc.

Dans le domaine des usages, les recherches tiendraient compte des pratiques et spécificités de l'Afrique. On peut par exemple imaginer sans peine qu'une technologie adaptée pourrait améliorer les pratiques médicales. Ainsi, la télémédecine, qui n'a pas de débouchés en Europe, pourrait être adaptée à des applications locales. On peut même imaginer des mécanismes de financement novateurs : fondations, recherches équitables, création de réseaux de recherche sans frontières, partenariats éthiques, etc. Ces travaux de recherche se feraient en coopération avec d'autres entités africaines et mondiales, et en premier lieu avec les universités nationales et les PME locales. À partir du moment où les recherches prendraient en compte les spécificités africaines, il n'est pas exclu que des solutions technologiques appropriées voient le jour et puissent être industrialisées par des entreprises locales.

Pour l'Europe, où une recherche à long terme est également nécessaire, une solution possible consisterait à introduire par exemple une ou des agences de recherche auprès d'entités neutres comme les agences de régulation des télécommunications. Ces nouvelles agences fixeraient le cadre des recherches déléguées aux laboratoires volontaires, publics ou privés, fédérés en réseau. Cette agence s'appuierait sur une ou plusieurs commissions représentatives de tous les intérêts concernés, qui seraient garantes de la conformité des actions de recherche avec

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 171

la notion de bien public. Quant au financement des études, il pourrait être assuré par une contribution obligatoire imposée par les autorités de régulation des télécommunications à tous les acteurs du secteur des télécoms.

Ces deux propositions sont des pistes à suivre et à préciser pour répondre aux problèmes posés, au Nord comme au Sud, par une dérégulation libérale des télécommunications qui ne tient compte que des aspects financiers à court terme et oublie les besoins à moyen et long termes des populations, qui attendent des télécommunications une contribution aux biens publics mondiaux.

Le développement du téléphone portable en Afrique

José Do-Nascimento[53]

Le déficit criant de téléphonie fixe et un besoin très fort d'outils modernes de communication ont fait « exploser » en Afrique le marché de la téléphonie mobile, un marché solvable et en principe concurrentiel, quoique livré aux ententes oligopolistiques. Ce boom du téléphone portable bouscule les programmations bureaucratiques et les fatalismes, il satisfait ceux des consommateurs qui ont les moyens de payer un service jusqu'ici inaccessible. L'OMC a exigé la mise en place d'autorités de régulation des télécommunications qui devraient établir des cahiers des charges minimaux en matière de service public. Mais les faibles moyens dont elles sont dotées et leur indépendance souvent très relative ne leur ont pas

53. José Do-Nascimento est juriste et politologue, enseignant-chercheur au COBEA/CEI, UIT Orsay, université de Paris-XI. Ses recherches actuelles portent sur les enjeux juridiques de la société de l'information et sur les dynamiques du changement en Afrique subsaharienne. Il est notamment l'auteur des chapitres « La déréglementation du marché africain des télécommunications », « Jalons pour une théorie de l'appropriation des NTIC en Afrique » et « Panorama représentatif des usages des NTIC en Afrique », in *Société numérique et développement en Afrique. Usages et politiques publiques*, sous la direction de Jean-Jacques Gabas, Karthala, Paris, 2004.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 174

permis d'orienter une part significative de la rente dégagée par cette nouvelle technologie vers une baisse des tarifs et donc l'accès d'un plus grand nombre d'usagers – pour ne pas parler d'investissement industriel.

Depuis les années 1990, les grandes villes africaines sont entrées dans l'ère de la communication numérique. En témoigne le développement extraordinaire qu'y connaît la téléphonie mobile. Ce phénomène se vérifie à travers les caractères principaux que présente sur ce continent le segment mobile du marché des télécommunications. On se trouve en présence d'un marché concurrentiel, solvable et dont le nombre de consommateurs est en croissance continue. Nous analyserons ici, d'une part, les performances du marché africain du téléphone mobile, d'autre part, les discordances de ce marché.

Les performances du marché africain de la téléphonie mobile

On prendra la mesure de ces performances à partir des indices et des vecteurs du développement de ce segment du marché des télécommunications.

Les indices du phénomène

Un marché concurrentiel

Dans les régions qui ont autorisé au moins une certaine forme de concurrence, l'Europe et l'Afrique ont été dès l'année 2002, les principaux promoteurs de la concurrence dans les services mobiles (88 % et 85 % des pays respectivement). En Europe – à l'Ouest comme à l'Est – le taux de pénétration du mobile a connu une ascension fulgurante, dépassant de loin 50 % dans nombre de pays. En Afrique, si en 1995 seuls 7 % des pays autorisaient la concurrence, ce chiffre passe à 56 % en 2002. En fait, le nombre de réseaux mobiles en Afrique est passé de 33 opéra-

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 175

teurs en 1995 à 100 opérateurs en 2001. On recense pour la période 2002-2003 plus de 100 opérateurs de téléphonie mobile en activité sur le continent. On observe en 2004 que les trois quarts des pays africains autorisent la concurrence entre réseaux cellulaires. En 2004 toujours, seuls 14 pays sur 55 n'avaient pas encore libéralisé le secteur. Parmi ceux qui ont procédé à cette libéralisation, on observe pour cette année-là que : un pays compte six opérateurs (la RDC), quatre pays comptent quatre opérateurs (Bénin, Ghana, Nigeria, Tanzanie), quatorze pays comptent trois opérateurs (Burkina, Burundi, Congo, Centrafrique, Côte-d'Ivoire, Gabon, Guinée, Lesotho, Madagascar, Ouganda, Somalie, RSA, Zambie, Zimbabwe), et enfin vingt-et-un pays comptent deux opérateurs (Algérie, Angola, Botswana, Cameroun, Égypte, Gambie, Kenya, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Réunion, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tchad, Togo, Tunisie). Fait remarquable, les opérateurs étrangers ne sont pas les seuls présents sur le marché. À côté de ces derniers (Vodafone de Grande-Bretagne, Portugal Télécom, France Télécom, Télécom Malaysia, Celtel des Pays-Bas, etc.), on trouve des opérateurs d'origine africaine (l'égyptien Orascom Telecom, les sud africains Vodacom et MTN, etc.).

Un marché solvable

Les faits attestent que « le secteur des communications mobiles africaines se porte également bien au plan financier. En 2003 il a franchi la barrière des dix milliards de dollars US de recettes avec des bénéfices évalués à plus d'un milliard de dollars EU. Cette manne a profité à d'autres parties intéressées telles que les États, qui ont perçu plus de quatre milliards de dollars US sous forme de redevances de licences et aux équipementiers qui ont gagné plus de cinq milliards de dollars US grâce aux contrats conclus en Afrique depuis 2000[54] ». Selon l'UIT, « les cinq prin-

54. *Rapport UIT 2004*, « Indicateurs des télécommunications africaines », mai 2004.
55. *Idem*.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 176

cipaux investisseurs stratégiques de la région qui publient des informations financières ont fait état de 695 millions de dollars de recettes nettes en 2003, pour un chiffre d'affaires de 6120 millions de dollars. Ces chiffres reposent sur un nombre proportionnel d'abonnés de sorte que pour l'ensemble du continent ils sont probablement beaucoup plus élevés[55] ».

Les rubriques de la revue *Marchés Tropicaux* consacrées au secteur des télécommunications informent régulièrement sur la solvabilité du marché africain de la téléphonie mobile.

On apprend ainsi que le groupe néerlandais Celtel International (ex-MSI Cellular) revendique pour l'année 2004, 2,5 millions d'abonnés dans une douzaine de pays africains. Il a réalisé en 2003 un bénéfice net de 74 millions de dollars contre une perte de 24 millions de dollars en 2002. Son chiffre d'affaires a progressé de 42 % en 2003, atteignant 446 millions de dollars.

En Égypte, Vodafone a réalisé en 2003 un bénéfice net de 171 millions de dollars, en hausse de 111 %, et Mobinil affiche au premier trimestre 2004, un bénéfice net de 30 millions de dollars. Au Maroc, l'opérateur Maroc Télécom (dont le français Vivendi détebaut 35 % du capital avant de passer à 51 % début 2005) a annoncé le 23 mars 2004, un résultat net de 360 millions d'euros pour l'année 2003, en hausse de 8,5 % par rapport à 2002. Son chiffre d'affaires avoisine près de 1,4 milliard d'euros, en progression de 3,4 % par rapport à 2002. En Tunisie, l'opérateur Tunisia a réalisé début 2004, un chiffre d'affaires de 170 millions de dinars. L'Afrique subsaharienne n'est pas en reste. En Angola, l'opérateur privé de téléphonie mobile Unitel a doublé ses revenus en 2004 : soit 240 millions de dollars contre 110 millions l'année précédente. Au Sénégal, le groupe Sonatel (filiale de France Télécom) a réalisé un bénéfice net de plus de 56 milliards de FCFA en 2003, en hausse de 20,8 % par rapport à l'année 2002. Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élève à plus de 195 milliards de FCFA , enregistrant également une hausse de 20 % au cours de la même période. L'activité du groupe a été tirée par le téléphone mobile. La filiale malienne de

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 177

la Sonatel (Ikatel) a fortement contribué au résultat : à hauteur de 47,6 % du chiffre d'affaires consolidé par la Sonatel en 2003. Ikatel a versé 6 milliards de FCFA de royalties en 2003 à l'État malien. Au Kenya, Kencell, créé par Vivendi et Sameer, a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 150 millions de dollars en 2003. Enfin, en Afrique du Sud, Vodacom connaît en 2004 une croissance de 18,7 % de son chiffre d'affaires, soit 23,5 milliards de rands. Son bénéfice net a progressé de 36,9 % à 3 milliards de rands.

Un marché dont le nombre de consommateurs est en croissance continue

Selon l'UIT, « le marché cellulaire africain est celui qui a augmenté le plus rapidement depuis cinq ans par rapport aux autres régions du monde[56] ».

En fait, le nombre d'abonnés mobiles en Afrique a augmenté de plus de 1 000 % entre 1998 et 2003 pour atteindre les 51,8 millions et a depuis longtemps dépassé celui des lignes fixes, qui était de 25,1 millions à la fin de 2003. La pénétration du mobile y était de 6,2 % à la fin de l'année 2003, contre 3 % pour la téléphonie fixe.

Selon l'UIT, en fonction de différents scénarios de croissance, le taux de pénétration du mobile en Afrique devrait être en 2010 entre 10 et peut-être 20 % contre 6 % en 2003.

À la fin 2002 au Nigeria, la demande de téléphones portables a été si forte que les opérateurs n'ont pu y répondre. Ils ont tous été contraints de suspendre la vente des nouveaux forfaits prépayés pendant environ six mois car leurs réseaux étaient surchargés.

Les vecteurs du phénomène

56. *Rapport UIT 2004*, *op.cit.*

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 178

Les vecteurs économiques

Il s'agit de la déréglementation mondiale du marché des télécommunications, mais aussi de l'adaptation des opérateurs économiques au profil du consommateur africain.

La déréglementation mondiale du marché des télécommunications

Celle-ci a été le facteur déclenchant du développement de la téléphonie mobile en Afrique. Il faut se rappeler que, sur ce continent comme ailleurs dans le monde, le marché des télécommunications a longtemps été dominé par les théories du monopole naturel[57]… C'est seulement sous l'impact des changements technologiques et de la mondialisation des réseaux que les politiques de libéralisation ont été amorcées, d'abord aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Japon au début des années 1980, ensuite à partir des années 1990 au niveau régional (Europe) puis mondial (Asie-Océanie, Amériques, Afrique). Si pour certains pays cette libéralisation correspond à la mise en œuvre de politiques publiques adoptées dans le cadre d'une décision souveraine, pour d'autres elle est intervenue comme composante d'une politique multilatérale visant à une libéralisation mondiale du secteur des services[58]. C'est le cas notamment des pays africains qui n'ont emprunté la voie d'une libéralisation du secteur des télécommunications que contraints et forcés. Dans une première phase, la réforme du marché des télécommunications en Afrique a été l'expression du « linkage financier » (prêts

57. Droit de l'Informatique et des Réseaux, Lamy, 1999 ; Jean Chappez, Yann Laidie, Gérard Simon, « Mondialisation et services publics », in La mondialisation du Droit, sous la direction d'Éric Loquin et Catherine Kessedjan, Éditions Litec, 2000.
58. *Tendances des réformes dans les télécommunications 2002*, « Une régulation efficace », *Rapport de l'UIT 2002*.
59. Muriel Devey, « Bilan des privatisations en Afrique : l'exemple des pays de la zone franc », in *Marchés Tropicaux*, 6 septembre 1996.
60. C'est le cas pour l'Afrique du Sud, la Côte-d'Ivoire, le Ghana, l'île Maurice, le Sénégal, le Maroc, la Tunisie, le Nigeria, la République démocratique du Congo, Djibouti, la Gambie, le Zimbabwe.
61. C'est le cas entre autres pour l'Angola, le Kenya et la Mauritanie.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 179

contre mesures de libéralisation) imposé par les institutions financières internationales dans le cadre des plans d'ajustement structurels[59] (PAS). Certains États ont cédé à ce *linkage* en contractant des obligations conventionnelles dans le cadre du quatrième protocole annexé à l'AGCS[60]. D'autres ont cédé lorsque les institutions financières internationales ont lié le déblocage des fonds alloués dans le cadre des PAS à des mesures effectives de libéralisation[61]. En revanche, dans une seconde phase, les États africains ont vu dans cette réforme une opportunité pour acquérir des devises dans un contexte international marqué par la raréfaction des ressources de l'aide publique au développement. Ce contexte a joué dès l'année 2000 comme un facteur accélérateur des initiatives gouvernementales favorables à une libéralisation du secteur des télécommunications[62]. La réforme du marché africain des télécommunications apparaît donc comme la composante d'un processus multilatéral. L'accord de l'OMC sur les télécommunications de base signé en 1997, en l'espèce, le quatrième protocole annexé à l'AGCS[63], est la traduction juridique de ce processus multilatéral[64]. Cette réforme affecte le marché africain des télécommunications du

62. L'exemple du Maroc qui, en juillet 1999, attribua par adjudication une licence de téléphonie mobile (GSM-900) pour près d'un milliard de dollars, amena nombre d'États à considérer la vente des licences de téléphonie mobile comme une nouvelle source d'acquisition de ressources financières (*cf. Rapport de l'UIT 2001*, « Indicateurs des Télécommunications Africaines »). C'est le cas du Sénégal qui, dans le dernier trimestre de l'année 2000, dénonça la vente de la deuxième licence de téléphonie mobile à la Sentel pour remettre celle-ci aux enchères. Au-delà des raisons officielles invoquées (non-respect du cahier des charges par la Sentel), le Gouvernement cherchait par ce moyen à compenser la perte financière occasionnée pour l'État par la vente de la licence à la Sentel sur la base d'un simple appel d'offres international, sans qu'il y ait eu paiement du moindre ticket d'entrée. *Cf.* Cyriaque Paré, « Les opérateurs de télécommunications en Afrique », in *Marchés Tropicaux*, 21 avril 2000 ; Raymond-Martin Lemesle, *L'économie des télécommunications en Afrique*, AUF-Karthala, 2002.
63. Le sigle AGCS (Accord général sur le commerce et les services) s'écrit en langue anglaise GATS (General Agreement on Trade and Services).
64. Dominique Carreau et Patrick Juillard, *Droit international économique*, 4e édition, LGDJ, Paris, 1998.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 180

point de vue de son encadrement (régulation par un organe spécialisé), de sa configuration (structuration concurrentielle des prestataires de services) et de la posture de ses acteurs publics (obligation pour l'État de respecter la règle de la transparence du marché) et de ses acteurs privés (nécessité d'une politique compétitive des opérateurs économiques pour acquérir des parts de marché). À l'échelle des États africains, c'est cette réforme qui a fourni un cadre réglementaire attractif pour les investissements privés nécessaires à l'implantation des infrastructures spécifiques aux NTIC. Ainsi, en contraignant les États africains à une déréglementation du marché des télécommunications, la Banque mondiale, le FMI, l'UIT et l'OMC leur ont permis de répondre aux conditions réglementaires nécessaires à l'émergence d'un tissu numérique sur le continent. C'est cette libéralisation du secteur orchestrée par les IFI qui a permis l'arrivée sur le marché africain d'un grand nombre d'opérateurs de téléphonie mobile.

La stratégie des opérateurs économiques

L'adaptation des opérateurs économiques au profil du consommateur africain a largement contribué à la diffusion du téléphone portable en Afrique. La majorité des consommateurs africains appartient au secteur informel. Or, au sein de ce secteur, le consommateur ne réunit pas les instruments de paiement habituels dans les transactions du secteur formel : chéquiers, comptes bancaires, prélèvement automatique etc. Pour ne pas s'aliéner cette fraction majoritaire des consommateurs potentiels, les opérateurs de la téléphonie mobile en Afrique ont adopté et généralisé le système de paiement par la carte prépayée. Selon J.-M. Blanchard « l'utilisation des cartes prépayées par opposition aux formules avec abonnement mensuel, représentant jusqu'à 90 % des abonnés dans certains pays, permet une meilleure maîtrise des dépenses par l'usager et simplifie grande-

65. Jean-Marie Blanchard, « Une dynamique de développement local basée sur les TIC ? » in *Société numérique et développement en Afrique*, *op. cit.*

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 181

ment pour l'opérateur la gestion de sa base clients[65] ». Selon l'UIT, le système des cartes à prépaiement est intéressant « dans des pays où les revenus sont faibles et où l'on préfère généralement tout régler d'avance. Pour les opérateurs, les services à prépaiement réduisent le risque du crédit, et pour les consommateurs qui parfois ne réunissent pas les conditions requises pour disposer d'un service d'abonnement, le service mobile devient accessible. En effet, un nombre croissant de réseaux mobiles africains sont uniquement à prépaiement, tandis qu'à l'échelle du continent, quatre abonnés sur cinq utilisent des services à prépaiement, soit près du double de la moyenne mondiale[66] ».

Les vecteurs sociologiques

Il s'agit du caractère hyperrelationnel du tissu social en Afrique, mais aussi de la portée utilitariste qu'assigne au téléphone portable l'environnement politique et économique des sociétés africaines.

Le caractère hyperrelationnel du tissu social

Le ressort interne du développement de la téléphonie mobile en Afrique réside dans le caractère hyperrelationnel des sociétés africaines. Celles-ci présentent en effet une disposition contingente à un usage intensif du téléphone en raison d'un tissu social hyperrelationnel. L'individu en Afrique – il faut le rappeler – est enserré dans un tissu relationnel extrêmement dense. Ce tissu est constitué par deux réseaux : un réseau familial et un réseau amical. À l'intérieur de ces deux réseaux la communication interindividuelle est particulièrement dense. L'individu en Afrique n'hésite pas à parcourir des kilomètres à pieds ou en voiture dans la journée pour prendre des nouvelles ou donner des nouvelles à la parenté et aux amis. Dans un tel contexte l'arrivée du téléphone portable ne pouvait que constituer une véritable opportunité. Il abolit la distance physique qu'il faut franchir

66. *Rapport UIT 2001*, « Indicateurs des télécommunications africaines ».

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 182

pour communiquer. Il affranchit ainsi de la contrainte kilométrique tout en maintenant l'intensité du lien social, l'intensité du réseau communicationnel. Dans un tel contexte hyperrelationnel du tissu social, le téléphone en soi ne pouvait qu'être porteur d'une valeur d'usage sans commune mesure. Mais en raison des carences du service public des télécommunications en Afrique, jusqu'aux années 1980, la majeure partie des populations africaines s'est retrouvée en marge de cet outil moderne de communication. L'arrivée du téléphone portable ne pouvait donc que bouleverser le tissu communicationnel en Afrique. Elle a permis de satisfaire la demande sociale d'accès au téléphone en palliant les carences des prestations du service public des télécommunications. De là vient le succès inattendu du marché du téléphone portable en Afrique. La rapidité de mise en service de cet outil pour l'usager l'a fait immédiatement apparaître aux populations africaines comme un canal d'accès direct à cette ressource communicationnelle qui se caractérisait jusque-là par sa rareté en termes d'accès.

Le caractère utilitariste des usages du téléphone portable

L'expérience africaine de la téléphonie mobile se caractérise par des usages inédits[67], lesquels concourent largement au phénomène du développement du téléphone portable. Cette innovation dans les usages est l'expression d'un rapport foncièrement utilitariste que les populations africaines entretiennent à l'égard du téléphone portable et des NTIC en général. Ce rapport utilitariste découle des caractéristiques mêmes de leur environnement politique et économique[68]. En effet, il apparaît qu'en Afrique les logiques d'appropriation des NTIC répondent à des desseins caractéristiques de sociétés marquées par la pénurie. Ces

67. Jean-Aimé Dibakana, « Usages sociaux du téléphone portable et nouvelles sociabilités au Congo », in *Politique africaine*, n° 85, mars 2002 ; José Do-Nascimento, « Panorama représentatif des usages des NTIC en Afrique », in *Société numérique et développement en Afrique*, *op. cit.*

68. José Do-Nascimento, « Jalons pour une théorie de l'appropriation des NTIC en Afrique », in *Société numérique et développement en Afrique*, *op. cit.*

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 183

desseins sont : d'une part, la recherche de palliatifs aux carences de l'environnement politique et économique ; d'autre part, la quête permanente d'opportunités au sein d'un espace social de développement inégal. Dans un tel contexte socio-économique, l'appropriation des NTIC répond à un besoin spécifique. Celui d'accéder à des ressources qui amplifient la marge de manœuvre des acteurs sociaux à l'endroit d'un environnement politique et économique caractérisé par la pénurie. Pénurie des infrastructures, des prestations d'intérêt général, des libertés publiques, des emplois, des soins et des aliments, etc. Les usages du téléphone portable en Afrique confirment cette analyse[69]. Ainsi, le téléphone portable en Afrique, comme toutes les NTIC en général, apporte une réponse moderne, c'est-à-dire efficiente, à une problématique d'origine et d'expression locales. En l'espèce, la recherche de moyens qui affranchissent des pesanteurs d'un contexte politique et économique caractérisé par la pénurie. Par cette fonction, le téléphone portable comme vecteur de la communication, présente en Afrique une utilité sociale qui lui affecte une valeur d'usage sans commune mesure. Cette valeur d'usage l'élève à la qualité d'un bien d'intérêt public. En ce sens que sa diffusion permet à une majorité de citoyens en Afrique non seulement de jouir enfin de leur droit citoyen à la communication, mais aussi de s'affranchir de certaines pesanteurs d'un contexte politique et économique caractérisé par la pénurie.

Les discordances du marché africain de la téléphonie mobile

En Afrique, le jeu des acteurs du marché des télécommunications limite la portée des dispositions réglementaires inhérentes à la réforme mondiale du marché des télécommunications. D'un côté, le caractère oligopolistique du marché agit comme un frein aux retombées favorables que cette réforme devait présenter pour le consommateur sur le plan tarifaire. De l'autre, le

69. *Ibidem*.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 184

contexte politique oppose des entraves à l'effectivité de la mission des autorités de régulation qui est de garantir une transparence du marché.

La politique tarifaire : une logique compétitive défavorable à une baisse des tarifs

Dans le cadre de la réforme mondiale du secteur des télécommunications, les effets attendus pour le consommateur sont la qualité des services et une baisse des prix qu'autorisent en principe la réduction des coûts inhérente au progrès technologique et le caractère désormais concurrentiel de l'environnement sectoriel. L'observation des faits montre cependant en Afrique des effets paradoxaux. Certes, on constate une compétition vive entre les entreprises pour conquérir des parts de marché. Mais cette compétition passe plus par la voie d'une politique marketing favorable à la qualité des services que par celle d'une politique tarifaire favorable à une réduction du coût des communications. Il en résulte que si le consommateur bénéficie d'avantages réels en termes de qualité des services offerts, il en va autrement en matière d'avantages tarifaires. Ce paradoxe trouve une explication dans le caractère oligopolistique du marché africain des télécommunications. Comme le rappelle C.-A. Michalet, sur un marché qui présente une telle configuration, « le résultat d'une concurrence par les prix serait certainement bon pour les consommateurs, mais il entraînerait une réduction concomitante de la marge bénéficiaire de tous les producteurs de l'oligopole et, en amont, de celle de leurs fournisseurs, sans que la répartition des parts de marché ait varié pour autant. Ce n'est évidemment pas l'objectif recherché par les firmes. Elles vont donc privilégier d'autres formes de la concurrence pour préserver leurs parts du marché mondial et pour améliorer leurs résultats, pour créer de la valeur : l'innovation technique et/ou l'absorption des concurrents et/ou la multina-

70. Charles-Albert Michalet, *Qu'est-ce que la mondialisation ?*, La Découverte, Paris, 2002.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 185

tionalisation[70] ». L'observation du marché africain des télécommunications confirme cette analyse. Sur le terrain tarifaire, les opérateurs préfèrent éviter une guerre des prix qui conduirait à une confrontation coûteuse et destructrice, eu égard à la taille des marchés nationaux. Aussi, les opérateurs en téléphonie mobile rivalisent entre eux par une politique de produits : diversification de l'offre, multiplication de nouveaux services qui bénéficient au consommateur. Les concurrents joignent à leurs offres toute une gamme de nouveaux services : double appel, renvoi automatique, identification de l'appelant, fax Data, roaming, restrictions d'appels, etc.[71]. Notons que cette concurrence entre opérateurs par le moyen d'une politique de marketing peut aussi conduire à des baisses du prix des communications. Mais ces baisses de prix ne résultent pas d'une politique tarifaire consécutive à la pression concurrentielle du marché. Elles procèdent plutôt de campagnes promotionnelles à l'initiative d'un opérateur qui arrive sur le marché et cherche à détourner une partie de la clientèle des opérateurs déjà installés.

La transparence du marché : une marge de manœuvre étroite pour les autorités de régulation des télécommunications (ART)

La configuration actuelle (déréglementation) du marché des télécommunications trouve son assise inter-étatique dans l'AGCS de l'OMC. Une des dispositions les plus pertinentes de l'AGCS est celle qui prévoit que les obligations des intervenants sur le marché des télécommunications procéderont d'une législation concurrentielle d'application *ex ante* et dont le contrôle appartiendra à une autorité de réglementation indépendante. Il s'agit en vérité d'une autorité chargée de la mise en œuvre d'une réglementation décidée par l'autorité politique. La rigueur terminologique invite donc à parler plutôt d'une autorité indépen-

71. Les exemples sont nombreux en Afrique. La consultation de la rubrique télécoms de la revue *Marchés Tropicaux* donne des exemples multiples pour les années 2000 à 2003.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 186

dante de régulation. En posant le principe de création d'une autorité nationale de régulation du secteur des télécommunications, l'AGCS débouche sur une obligation inédite et opposable à tous. Il conduit à l'avènement d'un nouvel acteur du marché. Un acteur tiers à l'État et aux opérateurs économiques. La mission de cet organisme est de garantir une saine concurrence entre les acteurs en compétition en veillant au respect de la transparence du marché. Cette exigence de transparence concerne l'octroi des licences, la gestion du spectre radioélectrique et licences associées, l'interconnexion, le numérotage, l'homologation des équipements, le service universel et l'accès à l'universel, la réglementation des prix, la qualité du service et la protection du consommateur. Par cette fonction, les ART contribuent à réduire les incertitudes du marché des télécommunications pour toutes les parties prenantes et concourent ainsi à une régulation concurrentielle effective. Selon un rapport de l'UIT, « dans le contexte de la réglementation des télécommunications, le terme de transparence se rapporte au caractère ouvert du processus d'exercice du pouvoir réglementaire[72] ». La transparence du marché des télécommunications requiert par conséquent l'établissement de procédures ouvertes et complètes visant à concilier les intérêts antagonistes en tenant compte de l'intérêt public. L'effectivité de ces méthodes opérationnelles et procédurales ne va pas de soi. Elle dépend étroitement de deux conditions auxquelles une ART peut plus ou moins satisfaire. Il s'agit de l'indépendance que lui reconnaît l'État et de la légitimité que lui confère la compétence technique, juridique et économique du personnel que l'État lui alloue.

Conformément à l'accord de l'OMC sur les télécommunications de base, de nombreux gouvernements ont créé des autorités nationales de régulation, sous forme d'organismes indépendants ou d'unités fonctionnelles relevant de certains

72. *Rapport de l'UIT 2002*, *op. cit.*
73. *Ibidem.*

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 187

ministères ou offices gouvernementaux[73]. En 2001, 67 % des pays africains se sont dotés d'une telle institution. L'Europe les devançait à peine (69 %) tandis que les États arabes (43 %) et l'Asie-Océanie (34 %), étaient largement derrière eux. Si pour l'année 2001 seuls 33 États africains sur 55 avaient créé une instance de régulation, ce chiffre passe à 52 en 2002. En Afrique, la mission qu'accomplissent les ART pour le respect de la transparence du marché est loin d'être négligeable. Toutefois force est de constater que l'effectivité de leur mission demeure largement en deçà de ce qu'elle devrait être. Trois éléments constitutifs du paysage politique africain ne manquent pas d'entraver la mission des ART, privant ainsi les consommateurs africains des avantages que l'effectivité d'une telle mission leur apporterait. Il s'agit, d'une part, de la pratique de la confusion des pouvoirs, d'autre part, de celle des conflits d'intérêts et enfin de celle des connivences d'intérêts[74].

Conclusion

Le développement du téléphone portable en Afrique est aisément observable. Il existe toutefois des aspects qui prêtent le flanc à la critique. Les zones rurales sont encore faiblement couvertes par les réseaux existants. Si sur le plan tarifaire le marché urbain du téléphone mobile en Afrique profite largement aux opérateurs économiques, il n'en va pas de même pour le consommateur africain. Or, seule une transparence effective de ce marché pourra faire bénéficier au consommateur africain de la baisse des prix qu'autorisent en principe la réduction des coûts inhérente au progrès technologique et le caractère désormais concurrentiel de l'environnement sectoriel. Mais une telle

74. Pour des exemples concrets de la manière dont ces trois éléments entravent la mission des ART en Afrique, nous renvoyons à notre étude sur la déréglementation du marché des télécommunications en Afrique : « La déréglementation du marché africain des télécommunications », in *Société numérique et développement en Afrique*, *op. cit.*

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 188

transparence reste tributaire de la marge d'indépendance accordée par les États aux autorités de régulation. C'est pourquoi il convient de porter la plus grande attention à l'évolution en Afrique des rapports entre les États et les autorités de régulation du marché des télécommunications.

75. L'intégralité de l'article est disponible à l'adresse : http://www.afribone.com/actualite/lindependant/2005/0225.html.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 189

L'envolée du mobile vue par la presse locale…

Les statistiques brutes mettent en évidence un développement très rapide de la téléphonie mobile. Outre la mobilité qui la rend plus attractive que la téléphonie fixe, force est de reconnaître qu'elle vient aussi pallier les insuffisances de la téléphonie fixe. Pour développer ce marché, les opérateurs s'appuient, d'une part, sur des campagnes de marketing fortement agressives qui ont d'autant plus d'effet qu'elles étaient jusqu'ici assez rares dans les capitales africaines. D'autre part, ils ont su adapter leurs produits afin de s'assurer le maximum de sécurité. Ainsi, les cartes prépayées permettent le règlement à l'avance des communications tout en diminuant les frais de recouvrement, mais renchérissent le prix des communications. Les budgets des familles, qui ne sont pas extensibles, s'en trouvent probablement amputés au détriment d'autres dépenses comme l'éducation, la santé ou la nourriture. Des enquêtes sur l'évolution du budget des ménages s'avèrent nécessaires et devraient être rapidement diligentées pour mesurer l'ampleur du phénomène. Enfin, les opérateurs font preuve de créativité pour tirer le maximum de recettes d'une population dont les ressources monétaires sont relativement rares. Les succès de la téléphonie mobile, vantés notamment par les analyses de l'UIT, cachent des réalités moins roses. La presse locale s'en fait parfois l'écho, comme le montrent ces deux extraits de la presse malienne.

Le premier provient d'un article intitulé « Téléphone, jakaarta, hôtel. Bip… Bip… allo ! » ou les dérives du cellulaire au Mali, de Mamadou Lamine Doumbia, paru le 25 février 2005 dans le journal malien *L'Indépendant*[75]. « […] Mais le hic est que les Maliens sont pauvres. Posséder un portable n'est rien, mais l'alimenter à satiété est une autre paire de manches. Et c'est là où la plupart des usagers se cassent les dents : de 2 500 à 10 000 francs [CFA] la carte, ce sont des tarifs prohibitifs pour des gens aux revenus dérisoires et en quête sans cesse du quotidien. Aussi le

76. L'intégralité de l'article est disponible à l'adresse : http://www.malipages.com/presse/news_04_04/news_0017.asp.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 190

téléphone apparaît-il davantage comme une affaire de riches et donc un objet de luxe. Fatigués de porter un si lourd fardeau, certains en ont fait un objet de décoration en le portant au cou comme un pendentif.

Au tout début, ce fut la ruée sur l'or mais seuls quelques privilégiés pouvaient en acquérir. Et les rares types qui en avaient « faisaient le malin » en l'exhibant dans les bus et les sotramas au vu et au su de tout le monde.

Question de se montrer important aux yeux de la société même si on n'a rien en poche. Mais à présent que tout le monde en a, seule une simple sonnerie brise la monotonie ambiante ou met fin à l'ivresse d'un cercle de joyeux lurons. Impossible n'est pas malien, a-t-on coutume de dire. Pauvreté n'est pas vice, certes, mais pauvreté mène à tout.

Les Maliens ont solution à tout. Avant tout on est au pays de la débrouillardise et de l'ingéniosité. Aussi, pour contourner l'obstacle de la carte électronique les idées voire les astuces ne manquent pas. Pour téléphoner on demande à brûle pourpoint : « As-tu du crédit ? », « As-tu une unité pour moi ? » Mais pas d'unité, pas de crédit, tout le monde est à plat ventre. Alors, que faire ? On ne cherche pas midi à quatorze heures.

Bipez, bipez, il en sortira toujours quelque chose. Il y en a qui bipent à longueur de journée et certains Maliens passeront toute leur vie à biper, faute de crédit, l'essentiel étant que la ligne ne soit pas coupée. Mais ceux qui bipent sont encore des privilégiés à côté de ceux qui n'ont aucun rond dans leur appareil pour biper. Autant dire que l'heure de la révolution du téléphone n'a pas encore sonné. Il y aura beaucoup d'appelés mais peu d'élus. Mais peut être est-ce mieux ainsi car le portable, on l'emploie à toutes les fins… »

Le deuxième extrait ci-dessous est tiré d'un article intitulé : « Crise financière au Mali. Diagnostic des facteurs de la conjoncture », d'Abdoul Karim Dramé, paru le 24 avril 2004 dans le journal malien *Le Reflet*[76].

« […] Le flux d'argent est équilibré si les échanges observent les mêmes équilibres. Dans le cas précis de notre pays, sort plus d'argent qu'il ne rentre. Par le biais de l'importation, les commer-

çants maliens font sortir de l'argent en devises, si nous savions que, seuls quelques produits tels que l'or, le coton et la diaspora nous procurent de la liquidité, vous comprendrez aisément qu'il manque d'argent. Ikatel peut être également un facteur de ce manque.

La nouvelle société de téléphonie est bénéficiaire d'une licence qui lui exonère de tout droit et taxes au Mali. Les 270 000 abonnés lui permettent de réaliser un chiffre d'affaires d'environ 60 milliards. Tout cet argent est expatrié, son personnel ne dépassant pas la centaine, Ikatel laisse à peine le centième de son chiffre d'affaires dans notre pays. Si chaque abonné au réseau d' Ikatel achète tous les jours une carte de recharge de 2 500 FCFA, la société encaisserait 675 000 000 de FCFA (six cent soixante-quinze millions) par jour.

Rien qu'avec ceci, l'argent peut manquer. [La société privatisée] EDM [(Énergie du Mali)] aussi a bénéficié des meilleures conditions, certes, elle emploie près de 7 000 personnes, mais elle fait sortir tout l'argent qu'elle vole à notre peuple […]. Elle se

77. Aminata D. Traoré est titulaire d'un doctorat en psychologie sociale, elle s'est impliquée dans des projets de promotion du rôle des femmes, notamment dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement ainsi que la promotion de la culture dans la reconstruction des économies et des sociétés africaines, de formation et de création d'emplois. Aminata Traoré a été ministre de la Culture et du Tourisme du Mali, membre de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la globalisation et membre du Panel des personnalités de haut niveau créé par Koffi Annan sur la relation entre la société civile et les Nations unies. Elle a publié *Lettre au président des Français à propos de la Côte-d'Ivoire et de l'Afrique en général*, Fayard, 2005 ; *L'Étau*, Actes-Sud, 1999 ; *Le viol de l'imaginaire*, Fayard/Actes-Sud, 2002. Membre fondateur du Forum social africain et initiatrice du Forum pour l'autre Mali, elle s'investit à travers le centre Amadou Hampaté Bâ dans des microréalisations qui rendent compte de la richesse des réponses et des matériaux locaux.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 192

comporte avec arrogance comme on le ferait en territoire conquis et refuse de baisser ses prix. L'eau, l'électricité et le téléphone sont autant de facteurs qui privent aujourd'hui le Malien de l'argent liquide.

Seuls les Maliens actionnaires de ces sociétés et leurs familles [en tirent de] l'argent, qu'ils refusent d'ailleurs d'épargner dans notre pays, préférant le mettre dans les banques suisses… »

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 193

Accès, être et paraître
La connectivité : vrais et faux défis en Afrique

Aminata D. Traoré[77]

En contrepoint du chapitre précédent, se découvrent les stratégies des promoteurs du téléphone mobile en Afrique. Les objectifs de ces opérateurs multinationaux sont loin d'être philanthropiques. Le paraître, la valorisation sociale attachés à la possession d'un portable, poussent les consommateurs à y sacrifier d'autres besoins plus cruciaux, parfois vitaux. Quant aux emplois créés par l'essor de ce nouveau produit et des services correspondants, ils sont en partie de piètre niveau (vendeurs de cartes de recharge). Si cet instrument a répondu à une vraie attente et un besoin peu contestable, il peut aussi participer du renforcement de l'aliénation et de la paupérisation de l'Afrique.

« Allô, grand frère ! C'est moi, Amidou qui t'appelle de Bandiagara. Peux-tu m'envoyer un téléphone portable, s'il te plaît ? »

De tous les attributs de la réussite sociale et de la modernité, le téléphone portable est celui dont la grande majorité des Africains estime avoir besoin. En posséder est, apparemment, vital, que l'on soit paysan, artisan, étudiant, chômeur ou chef

78. José Do-Nascimento, in *Société numérique et développement en Afrique. Usages et politiques publiques*, 379 p., Karthala, Paris, 2005.
79. Rapport UIT, *Indicateurs des télécommunications africaines*, édition 2004.
80. *Ibid.*
81. *Ibid.*

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 194

d'entreprise. Ce phénomène que l'on peut observer de par le monde revêt une dimension quelque peu tragique en Afrique, où il ajoute à la confusion des intérêts, à l'aliénation des groupes vulnérables et à leur paupérisation croissante.

Le maillage de la terre entière en bonne et due forme afin que les capitaux, les images et les idées dominantes circulent, avec la complicité des élites du Sud, ne fait l'ombre d'aucun doute. Les pays africains qui avaient d'autres priorités et d'autres ambitions ont été, la plupart du temps, contraints d'ouvrir le secteur des télécommunications à la concurrence et, parfois, de brader les entreprises sous la houlette du FMI, de la Banque mondiale, de l'OMC et de l'UIT.

Le succès considérable du téléphone portable, que les promoteurs ont adapté aux besoins et moyens des usagers des pays pauvres, est riche d'enseignements quant à cette mondialisation au forceps. En outre, il est édifiant quant à la confusion entretenue entre l'accès aux biens et services et le respect des droits économiques, politiques, sociaux et culturels des Africains. Des populations qui ne peuvent pas faire face aux frais de scolarité de leurs enfants, aux coûts des soins de santé ni même se nourrir quotidiennement se ruent sur le téléphone portable prescrit, par la publicité mensongère, comme un moyen d'entrer dans le cyberespace.

« Je téléphone, donc je suis », semblent dire la plupart des usagers du téléphone portable, qui l'affichent. Il doit être bien visible et sonner fort. Certains en possèdent deux ; ceux qui ne parviennent pas à joindre tous leurs correspondants par Malitel ont recours à Ikatel.

Il n'est, de ce fait, pas étonnant que ce marché soit l'un des plus solvables sur le continent. « Le marché africain du téléphone cellulaire est celui qui a augmenté le plus rapidement depuis cinq ans par rapport aux autres régions du monde », rappelle José Do-Nascimento[78] qui cite l'UIT[79]. Le nombre

82. Astrad Torres, « Refuser la vassalisation », *Manière de voir* n° 27, *Le Monde Diplomatique*, août 1995.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 195

d'abonnés mobiles a augmenté de plus de 1 000 % entre 1998 et 2003. À la fin de l'année 2002, au Nigeria, la demande de téléphones portables a été si forte que les opérateurs n'ont pu y répondre. Ils ont tous été contraints de suspendre la vente de nouveaux forfaits prépayés pendant environ six mois parce que leurs réseaux étaient saturés.

Au Mali, les responsables d'Ikatel (qui sert plus de 400 000 clients) soulignaient le 8 mai 2005, sur les antennes de la télévision nationale, qu'ils ont contribué au PIB à hauteur de 1,5 % (en 2004 ?) et créé 3 000 emplois, dont 160 contrats à durée indéterminée. Les centaines de vendeurs de cartes à puce et de cartes de recharge (la plupart sont des émigrés ruraux) qui sillonnent la capitale malienne à longueur de journée, sous un soleil de plomb, pour très peu d'argent, doivent constituer le gros des emplois créés.

Si l'État malien n'a pas perdu, au regard de l'argent frais qui est injecté dans le budget national, les véritables gagnants sont ailleurs. Le secteur des télécommunications mobiles africaines a franchi, en 2002, le seuil « des dix milliards de dollars US[80]. » Cette manne a profité, en plus des États « qui ont perçu plus de quatre milliards de dollars US sous forme de redevances, de licence et aux équipementiers qui ont gagné plus de cinq milliards de dollars US grâce aux contrats conclus en Afrique depuis 2000[81] ».

Ce sont précisément ces derniers qui sont venus en grand nombre à « Bamako 2000 », l'événement médiatique qui a marqué l'ouverture du Mali aux NTIC, dont les chantres continuent d'évoquer le retard et la pauvreté de l'Afrique pour justifier l'ouverture totale du secteur à la concurrence.

Nul ne conteste l'utilité des NTIC, en l'occurrence la téléphonie mobile, dans un environnement africain caractérisé par le sous-équipement et des difficultés considérables de communication. Il est nettement plus commode et moins coûteux d'atteindre tel ou tel interlocuteur que de se déplacer et

83. *Ibid.*, p. 84.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 196

d'ajouter ainsi à l'embouteillage et au stress urbains. Par ailleurs, ceux et celles qui ne savent pas lire et écrire disposent, avec le téléphone mobile, d'un outil précieux de communication à distance tandis que les handicapés, les personnes âgées, les femmes enceintes qui en détiennent contournent les difficultés de déplacement. Mais, nombreux sont les usagers démunis qui commencent déjà à le démystifier. « Prête-moi ton téléphone pour que j'envoie mon SMS » est une demande de plus en plus courante dans les milieux lettrés de la part de détenteurs de téléphone qui ne peuvent pas s'acheter régulièrement la carte de recharge. Chez les analphabètes, où il n'est pas question de SMS, la demande est la suivante : « Prête-moi une unité. »

Telle n'est pas, bien entendu, la réalité de la classe moyenne qui met de côté, en même temps que le prix du condiment, celui de la carte de recharge. Telle n'est pas non plus celle des cadres des filiales des multinationales et des hauts fonctionnaires de l'État qui téléphonent aux frais des contribuables.

Si la nécessité et la performance des NTIC ne sont pas en question, les enjeux de la connexion doivent être examinés avec la plus grande rigueur en Afrique : ce que nous gagnons compense-t-il ce que nous perdons lorsque l'on sait que les pouvoirs publics, au Nord comme au Sud, sont les « porteurs d'eau des multinationales » selon l'expression d'Astrad Torres[82] ? Ce dernier fait remarquer que peu de temps avant le sommet du G7 à Bruxelles, en 1995, trois grandes associations de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications avaient notifié aux États qui composent ce club des riches que « l'industrie des technologies de l'information appuie sans réserve les politiques en matière d'infrastructure globale de l'information qui adhèrent aux principes suivants : direction des affaires confiée au secteur privé et guidée par la concurrence ; interopérabilité, confidentialité et sécurité des données (échangées à travers les réseaux) ;

84. Aminata D. Traoré, « "Info-riches" et "Info-pauvres". Et si l'on questionnait la mondialisation marchande ? », Déclaration au Forum pour l'autre Mali sur l'Afrique et la société de l'information, avril 2000.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 197

réel accès international, protection des droits de propriété intellectuelle, coopération internationale en matière de recherche et développement et dans les nouvelles applications […], levée des barrières s'opposant au commerce et à l'investissement ; soutien aux projets dans les pays en développement[83] ».

Il nous est loisible de constater que les réformes du secteur des télécommunications obéissent à ce schéma, sans que les Africains ordinaires aient la moindre idée de la dépossession et de la domination qui se perpétuent à travers des instruments puissants et d'autant plus redoutables que nous en sommes demandeurs. Le système capitaliste est mortifère et nous devenons nos propres fossoyeurs, faute de lucidité, de perspicacité et de solidarité avec les plus démunis qui sont les véritables perdants.

La parenté entre le cahier des charges du patronat des pays du G7 et la politique sectorielle qui est imposée à nos États au nom de la rentabilité, de l'efficacité et de la lutte contre la pauvreté est saisissante. Les deux visent entre autres à :

– démanteler les entreprises d'État dans le secteur des télécommunications, afin que les multinationales aient les coudées franches dans leur course aux parts de marché ;

– accroître les dépenses publiques pour l'équipement, l'éducation et la formation en NTIC, dans un contexte où un pays comme le Mali vend mal le coton qui est l'une des mamelles de son économie (l'or étant la seconde) ;

– créer un environnement juridique et fiscal favorable aux investisseurs privés, afin qu'ils rapatrient leurs profits en toute quiétude ;

– supprimer les barrières douanières sur les importations de matériels et de logiciels, et accroître le volume des ventes au profit des grandes entreprises, de leurs filiales et sous-traitants ;

– restructurer les ministères de l'Information et des Télécommunications en fonction des desseins assignés aux NTIC ;

– promouvoir le commerce électronique qui, pour l'heure, est loin d'être équitable.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 198

La rhétorique des États africains et de leurs institutions de tutelle sur la faculté des NTIC à juguler la pauvreté et à brûler les étapes du développement n'a rien de nouveau et n'a surtout rien à voir avec les maux réels, des hommes et des femmes réels. Elle participe à la marchandisation des réseaux et des flux d'information, en instrumentalisant les idéaux « humanistes » et « pacifistes ».

« L'optimisme béat et la fuite en avant sont surtout à l'avantage des puissants du Nord qui n'ont pas voulu du Nouvel Ordre économique international (NOEI), ni du Nouvel Ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC) que les pays de l'hémisphère Sud appelaient de tous leurs vœux. Notre monde aurait eu un autre visage, aurait fonctionné sur des bases plus saines, équitables et plus solidaires si à l'époque, du temps où la souveraineté et la négociation avaient encore un sens, le Nord avait voulu et su écouter. Il n'en a pas été ainsi[84]. »

La question des prix des matières premières, les mécanismes et les modalités de l'ouverture de l'Afrique à l'économie mondiale, à son rythme et en fonction de ses intérêts qui étaient à l'ordre du jour dans les années 1970 et 1980, sont toujours d'actualité mais sans cesse évacués. Les inégalités qui en découlent sont de plus en plus criantes. L'Afrique doit, sans nul doute, manifester et traduire sa présence au monde en s'appropriant les NTIC. Mais tâchons de ne pas confondre vitesse et précipitation. Dissocions les intérêts commerciaux et financiers des multinationales des droits économiques, sociaux et politiques des Africains et des Africaines.

Une véritable participation citoyenne à cette aventure exige une autre configuration de la relation entre société civile, pouvoirs publics et secteur privé. Les acteurs et organisations qui se réclament de la société civile ne doivent pas servir de caution, voire de cheval de Troie, pour l'inondation en gadgets des quartiers pauvres et des villages d'Afrique quand les populations manquent de nourriture, d'écoles, de centres de santé, de points

d'eau et de travail. Nous pouvons et devons repenser les fonctions des NTIC à la lumière de nos propres défis.

Faut-il rappeler que la montée en puissance de la société civile mondiale est, en grande partie, due à l'utilisation intelligente et responsable des NTIC ? Se servir de l'arme du groupe dominant pour l'acculer, le défier et gagner la bataille de la dignité et de la justice sociale, telle est l'utilisation subversive que nous nous devons de faire des NTIC.

Être ou ne pas être dans la mondialisation capitaliste – ce dont nos dirigeants s'inquiètent – devient alors un faux débat ainsi qu'un combat d'arrière-garde. Notre credo devrait être : vivre dignement en sachant communiquer entre nous et avec les autres, en mobilisant les énergies et les talents qui ont autant besoin d'être reconnus que de NTIC.

Le pouvoir de réorienter la transformation du continent dans le sens ci-dessus indiqué réside dans le terreau de la culture. La relation entre les NTIC et la culture, dans cette perspective, ne se résume pas à l'emprunt et aux transferts de technologies, ni à la visibilité qu'elles peuvent garantir aux créateurs talentueux,

85. Boureïma Gado est économiste, planificateur, titulaire d'un 3e cycle en sociologie du développement. Élu député à l'Assemblée nationale du Niger en décembre 1999, il a notamment été membre du Comité national de suivi des accords de l'Uruguay Round, sous l'égide du ministre du Commerce et de la Promotion du secteur privé du Niger, a participé à l'examen des politiques commerciales du Niger à l'OMC et au Comité de pilotage de la conférence parlementaire sur l'OMC. Il fut également membre de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE. Il a initié de nombreux travaux et journées parlementaires relatifs à la stratégie de réduction de la pauvreté, au Nepad, à la lutte contre la corruption, à la mise en œuvre de l'accord de Cotonou ACP-UE, aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), à la situation de l'enseignement supérieur au Niger, etc.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 200

même si ces enjeux sont importants. La confiance en nous-mêmes et en nos ressources doit transparaître dans la nature des investissements, dans notre manière d'encourager et de privilégier les créateurs et les opérateurs économiques africains et dans notre manière de promouvoir leurs œuvres et leurs produits que nous devons consommer nous-mêmes en priorité.

Dès l'instant où nous nous installons dans cette perspective, en cultivant en nous le sentiment que nous n'avons pas à rattraper qui que ce soit mais que nous nous devons d'être nous-mêmes, nous cesserons d'être perçus par les autres comme un boulet au pied de l'humanité et trouverons des solutions à nos propres maux.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 201

Problématique des TIC en Afrique et multilatéralisme

le regard d'un parlementaire nigérien sur les TIC en milieu rural, la privatisation et les conférences internationales

Boureïma Gado[85]

Des pays pauvres, vastes et enclavés comme le Niger sont très en retard dans l'accès de tous aux moyens de communication. Pourtant, les initiatives en matière de téléphonie rurale menées en partenariat entre des ONG françaises et nigériennes ont montré le bénéfice considérable que des populations démunies pouvaient tirer d'un bon usage des TIC (technologies de l'information et de la communication). En principe, tous les partenaires du Niger en matière de développement sont favorables à une large diffusion des TIC et multiplient les programmes à cet effet. L'on observe cependant que la foi aveugle dans les vertus des réformes de la privatisation a pu favoriser l'attribution de l'entreprise publique Sonitel à un opérateur véreux, et que personne n'aide le Niger à se sortir de cette impasse. De même, les beaux objectifs proposés par des instances de concertation comme le Nepad et le SMSI, entre autres, risquent de n'aboutir qu'à d'énormes déceptions et gaspillages si le peuple et ses représentants, les parlementaires, ne sont pas en mesure d'intervenir davantage dans les processus de décision.

86. Lire le chapitre « Le développement technico-économique des télécommunications, 1850-2004 » par François Du Castel, p. 23-28.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 202

En Afrique, le point de départ de la popularisation des TIC peut être situé à partir de deux programmes majeurs du multilatéralisme pour le développement : la Déclaration sur le Millénaire qui a adopté les OMD (Objectifs du millénaire pour le développement) et le document du Nepad (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) signé en octobre 2001 à Abuja, au Nigeria.

Cependant, le degré d'appropriation des TIC en Afrique est très disparate, non seulement sur le plan géographique entre pays et régions, mais aussi selon les acteurs au sein d'un même pays (gouvernement, opérateurs publics ou privés, parlement et autres institutions de la république ; les ONG et la société civile, notamment syndicats, jeunes, femmes, ruraux, citadins, etc.).

Un regard objectif sur la situation du continent en matière de TIC, permet de relever le paradoxe suivant : d'un côté un tissu social, économique et culturel africain qui peine à trouver ses marques pour un développement autocentré, à travers des structures organisationnelles relevant pour la plupart d'une époque révolue, et de l'autre côté un environnement mondial tout acquis aux TIC, jouissant des avantages liés aux prouesses technologiques du numérique en information et communication.

Dans ce contexte, les parlements et les parlementaires font partie, consciemment ou non, des acteurs de la portion congrue pour l'accès et l'utilisation des TIC. Ce qui nous amène à un autre paradoxe en Afrique : les TIC peuvent permettre aux parlementaires d'améliorer leurs performances au niveau de l'approbation et de l'initiative des lois, ainsi qu'à celui du contrôle de l'action gouvernementale. Cependant, l'information et la communication sont devenues des biens et services économiques stratégiques sur lesquels les parlementaires sont amenés à légiférer (e-économie, e-commerce, e-gouvernance, etc.) sans que les institutions parlementaires disposent des capacités et des ressources humaines requises pour un traitement adéquat dans un domaine nouveau et complexe.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 203

Enfin, soulignons le fait que la plupart des pays africains sont des consommateurs nets de TIC, à la merci de centres de décisions qu'aucun d'entre eux ne peut influencer, en dehors d'une participation active et volontariste à la promotion d'un nouvel ordre mondial dans le cadre du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI).

Quel impact des TIC sur la vie de populations rurales, pauvres et enclavées au Niger ?

Dans le présent ouvrage, François du Castel[86] propose de « distinguer dans la communication à distance, la communication interactive, soit les télécommunications proprement dites, et la communication diffusée ou distribuée, soit l'audiovisuel ». Pour notre part, deux types de communication à distance nous intéressent dans le contexte de la réduction de la pauvreté au Niger : les radios communautaires de proximité et la téléphonie rurale.

Les TIC, la stratégie de réduction de la pauvreté au Niger et l'implication des parlementaires

Le Niger est un pays vaste, avec une superficie de 1 267 000 km^2, et aux trois quarts désertique. Il est sans accès à la mer, le port le plus proche étant à 1 000 km. La population d'environ 11 millions d'habitants vit à 80 % dans les zones rurales et enclavées où les services sociaux de base tels que l'électricité, les soins de santé primaires, l'assainissement et l'eau potable font cruellement défaut.

Avec près de 85 % de sa population vivant avec moins de deux dollars par jour, et 63 % avec moins d'un dollar, le Niger est indiscutablement l'un des pays les plus pauvres du monde. Et depuis plus d'une décennie, le rapport annuel de développement humain du Pnud l'a classé parmi les trois derniers des 175 pays sur l'indice de développement humain (IDH).

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 204

Dans le souci d'honorer ses engagements relatifs aux OMD, visant à réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015, le Niger s'est doté d'une stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) avec l'appui du Pnud, des institutions de Bretton Woods, de l'Union européenne et d'autres partenaires au développement, bilatéraux et multilatéraux. Le Gouvernement reconnaît que le succès dans la mise en œuvre de la SRP repose sur le degré de soutien et de participation de la population, qui elle-même exige la suppression des barrières à l'information et à la communication. Les TIC ont dès lors été identifiées comme l'un des moyens les plus efficaces pour assouplir ces freins au développement.

En effet, les TIC ont démontré ailleurs qu'elles sont un outil puissant de lutte contre la pauvreté et un moyen hautement efficace pour un développement humain et économique durable. Elles constituent le maillon manquant de la chaîne du « Développement », en établissant la jonction pour accéder à l'information et à la connaissance, en dotant les communautés enclavées d'une voix et de moyens pour assurer leur développement et leur autopromotion.

L'élaboration de la SRP s'est effectuée selon une approche participative. C'est ainsi que la plupart des différentes couches sociales ont été consultées, y compris des institutions comme le Parlement du Niger. Cependant, si le Gouvernement a joué pleinement son rôle d'initiateur et de concepteur de la SRP, l'Assemblée nationale, elle, n'a pas eu l'occasion de jouer le rôle d'approbation formelle des programmes et des plans que lui confère la Constitution. Le Parlement a plutôt été informé à travers des présentations de la SRP lors de journées parlementaires d'information. Les députés n'ont donc reçu qu'une connaissance approximative de la SRP en général, et des TIC en particulier.

Les radios rurales communautaires de proximité et la participation populaire

87. Bande latérale unique.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 205

Au Niger, le Pnud a joué un rôle catalyseur dans la mobilisation de ressources et de partenaires pour aider les communautés des zones rurales reculées à pourvoir à leurs besoins en information sur le développement, à travers une initiative de partenariat élargi appelée Ruranet (Réseau des radio rurales), à laquelle concourent la plupart des partenaires impliqués dans le processus de la SRP. Ces radios, dont le solaire est la principale source d'énergie, sont entièrement contrôlées par les communautés rurales pour répondre à leurs attentes. D'où leur spécificité par rapport à d'autres types de radios qui, même si elles sont de proximité, appartiennent à des privés et opèrent plutôt dans les centres urbains.

Ruranet fonctionne sous l'égide d'un Comité de pilotage des radios de proximité (CPRP). Il prévoit d'établir un réseau élargi de 160 stations de radios communautaires rurales, bien réparties à travers le pays, et 50 centres d'information pour le développement (CID), disséminés sur l'ensemble du territoire national. Les CID sont des centres multimédias conçus comme des « portes d'entrée du développement » qui complètent et enrichissent l'apport de la radio rurale. L'objectif des CID est d'offrir, en fonction de la capacité et des besoins de la communauté, un accès public à Internet, à la messagerie électronique, au téléphone, au fax, aux applications informatiques, à l'observation et au suivi environnemental, au soutien aux activités agricoles, rurales, éducatives, sanitaires, de gestion de l'eau, etc.

Même si des disparités régionales apparaissent encore dans leur mise en place, les radios communautaires, qui atteignent la centaine d'antennes, existent aujourd'hui un peu partout au Niger. Ces radios ont déjà convaincu les partenaires au développement de tous les avantages qu'elles procurent comme outil privilégié de la mise en œuvre de leurs interventions et appuis au Niger. On compte parmi ces avantages :

– l'accroissement de l'éducation civique par la couverture radiophonique de la zone cible (bonne gouvernance, gestion communautaire, décentralisation, processus électoral) ;

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 206

– le changement positif des connaissances, attitudes et pratiques des auditeurs sur l'agriculture, l'éducation, la santé, les habitudes alimentaires, les aspects sociaux et culturels ;

– le désenclavement de populations isolées qui parviennent à communiquer entre elles et avec les autorités locales en cas d'urgence (animaux volés vite retrouvés dès que l'alerte est donnée, évacuations sanitaires, échanges sur la culture locale, etc.).

La diversité d'approche selon les partenaires au développement qui appuient les radios rurales communautaires aboutit parfois, certes, à des confusions pour les populations bénéficiaires. Mais cette diversité permet aussi de constater des avancées sur le plan technologique, notamment concernant la gestion, la maintenance et l'apport d'autres équipements pour améliorer les performances des moyens de communication à distance et accroître les revenus des associations de promotion de radios rurales qui ne fonctionnent, jusqu'à présent, que sur la base du volontariat.

C'est ainsi qu'au nord, dans la zone d'Agadez où intervient l'ONG américaine Africare, les radios rurales ont été équipées de radios BLU[87] haute fréquence, afin de permettre aux villageois de communiquer entre eux ainsi qu'avec Agadez et Niamey. Le système de télé-vidéo, moyen supplémentaire en IEC (information, éducation et communication), constitue une source de revenus non négligeable. Par ailleurs, d'autres radios sont dotées de moulins afin de réduire le travail de pilage par les femmes et améliorer aussi les revenus. C'est dans l'optique de créer des synergies entre les différentes initiatives prises par certaines radios rurales qu'est née l'idée des CID dont le premier a vu le jour, sous l'égide du Pnud, à Bankilaré (Tillabéri).

Afin d'éviter des dérapages sur le plan politique et social, les radios rurales communautaires se sont dotées d'une charte de bonne conduite dite charte de Douméga, qui insiste, entre autres

88. Coopération, Solidarité, Développement aux PTT : http://www.csdptt.org/article314.html.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 207

dispositions, sur l'apolitisme, le non-confessionnalisme, le respect de l'éthique et de la déontologie journalistique. Cependant, le développement des radios rurales communautaires prend une ampleur telle que tous les acteurs ressentent la nécessité d'examiner les défis et enjeux suivants :

– la question du volontariat face au développement pérenne des radios ;

– l'harmonisation des équipements, leur maintenance et leur renouvellement ;

– la diversification des sources de revenus, le marketing et l'autonomie des radios ;

– la formation des animateurs pour un service de qualité et les risques de professionnalisation ;

– l'harmonisation des interventions des partenaires dans un cadre cohérent de déploiement des radios rurales sur le territoire national ;

– l'implication des partenaires privés dans la diversification des activités des CID, par exemple l'utilisation, voire la vulgarisation de l'énergie solaire.

Le CPRP s'emploie à chercher des solutions aux divers problèmes rencontrés par les radios rurales communautaires, en relation avec les différents partenaires et acteurs du développement. En veillant au respect de la charte, il est parvenu jusqu'à présent à tenir ce type de médias à l'écart des velléités d'ingérences politiques et économiques.

L'Assemblée nationale du Niger a bénéficié d'une radio de proximité sponsorisée par le Pnud. Certes, son rayon limité ne couvre même pas la totalité de la ville de Niamey, mais cette radio est la seule qui permette aux populations environnantes de suivre, en direct, tous les débats au Parlement. Elle devrait faire l'objet d'une plus grande attention de la part des parlementaires, pour l'augmentation de sa puissance et l'amélioration de la qualité de ses programmes.

89. Société nigérienne de télécommunications, l'opérateur historique.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 208

Enfin, soulignons que les parlementaires ont peu participé à la dynamique des radios rurales. Cette « absence » a eu comme avantage de tenir, jusqu'à présent, ces médias à l'abri des influences politiciennes. En revanche, les opportunités créées par les radios rurales communautaires n'ont pas été saisies pour instaurer une communication interactive entre les populations et leurs représentants, pour une bonne lisibilité du rôle de ces derniers.

La téléphonie rurale, partenariat entre ONG du Nord et ONG du Sud

L'expansion de la téléphonie cellulaire contribue, avec la télévision et Internet, à faire du monde un gros village planétaire. Et l'observateur profane est amené à se demander si le téléphone fixe, basé sur des infrastructures de liaisons hertziennes et de l'antique câble de cuivre, a encore de l'avenir. Une telle interrogation trouve tout son sens dans les pays d'Afrique subsaharienne, vastes et sous-équipés, avec du matériel obsolète, tandis que les nouvelles technologies sont en mesure de leur faire rattraper ce retard.

En attendant que le geste soit joint à la parole à travers des politiques volontaristes et sérieuses de promotion des TIC par les pays africains, la société civile se mobilise et passe à l'action en initiant diverses formes de partenariat Nord-Sud.

C'est ainsi que l'ONG française CSDPTT[88] participe à un programme de partenariat en téléphonie rurale avec l'ONG nigérienne AFAN (Association France Amitié Niger), dont une bonne partie des membres sont des fonctionnaires des postes et télécommunications du Niger. Ce partenariat consiste en l'installation, dans le réseau de la Sonitel, de liaisons téléphoniques entre des localités rurales enclavées et des centraux téléphoniques automatiques situés à une trentaine de kilomètres. CSDPTT fournit gracieusement le savoir-faire de ses membres et des équipements de liaison à l'AFAN, dont les membres procèdent à l'installation, en relation avec leurs homologues français.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 209

À mi-parcours du projet pilote de partenariat CSDPTT-AFAN, démarré grâce à l'appui financier du Pnud, l'état d'avancement nous permet déjà de tirer les conclusions suivantes : en attendant la mise en œuvre des déclarations, recommandations et décisions issues du SMSI, le volontarisme réaliste de ces acteurs a permis d'obtenir des résultats positifs en matière de TIC.

Le rapport de la mission de CSDPTT au Niger en 2004 permet de constater un état de délabrement très avancé du réseau national de télécommunications. Pourtant ce pays, dont le matériel date des années 1970-1980, était à cette époque l'un des mieux équipés de l'Afrique de l'Ouest.

Le Pnud, dont l'enthousiasme n'a eu d'égal que son engagement, a manifesté un grand intérêt pour le projet, non seulement pour la phase pilote, mais aussi pour une action d'envergure concernant toutes les régions du Niger où il finance des programmes d'appui au développement local dans le cadre du Programme Cadre de lutte contre la pauvreté.

L'institution parlementaire ne fut pas en reste, malgré son handicap de 40 % d'analphabètes sur 83 députés. Ce fut une extraordinaire occasion de jouer activement un des rôles dévolus aux représentants du peuple.

Ce partenariat a permis à la Sonitel[89] de commencer le programme de réalisation de 500 liaisons en téléphonie rurale, qu'elle était initialement tenue d'installer en 2003-2004. Il lui a également permis de renforcer les capacités de certains de ses agents.

La Sonitel se trouve au début et à la fin de la problématique des TIC au Niger. L'examen du processus de privatisation de cette société qui n'en finit pas, de 2000 à ce jour, peut être édifiant.

90. Lire « Crise de la Sonitel au Niger : mémorandum du collectif des syndicats du secteur des télécommunications » : http://www.csdptt.org/article284.html.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 210

La privatisation du secteur des télécommunications au Niger : beaucoup d'inconvénients et peu d'avantages

Le Niger s'est engagé dans un processus de privatisation, suite au Programme économique et financier conclu avec les institutions de Bretton Woods en 1996. La privatisation de la Sonitel a été précédée de la réforme du cadre réglementaire du secteur des télécommunications, avec l'adoption de textes relatifs à l'Autorité de régulation multisectorielle, aux modalités d'établissement et de contrôle des tarifs des services, aux conditions générales d'interconnexion des réseaux et services des télécommunications, et à la réduction de la part de l'État dans le capital de la Sonitel. Le non-respect de leurs engagements par les repreneurs de la Sonitel conduira les syndicats et le Parlement nigériens à s'intéresser de près à sa privatisation.

Le schéma de privatisation de la Sonitel et son adjudication

Le processus d'appel d'offres a abouti à l'adjudication de la Sonitel au consortium sino-libyen ZTE/China Rail/Laaico (Dataport), le 20 décembre 2001. Le secteur des télécommunications du Niger se traduit aujourd'hui par :

91. Il ressort notamment de la mission de contrôle de l'ARM, du 1er au 8 septembre 2004, que : en 2003, la Sonitel devait atteindre 30 000 lignes principales (LP) en réalisant 6 942 LP supplémentaires ; or, le 8 septembre 2004, elle n'en a réalisé que 1 018, soit une différence de 5 924 LP avec ses objectifs ; pour atteindre 500 cabines publiques en 2003, la Sonitel devait installer 380 cabines supplémentaires, mais aucune réalisation n'a été effectuée ; la couverture territoriale en automatique n'est pas effectuée, car les équipements restent inchangés ; sur les 12 indications de qualité de service prévues, seules 2 ont été atteintes ; à ce jour, la Sonitel n'a pas mis en place de comptabilité analytique, et n'a pas certifié ses états financiers 2001, 2002 et 2003 ; sur une redevance globale due de 513 millions au titre des exercices 2002 et 2003, la Sonitel n'a honoré que 139 millions, soit un taux de règlement de 17 %.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 211

– une ouverture du capital social de la Sonitel, avec désormais 51 % des parts (assorties d'un cahier des charges) au repreneur stratégique Dataport, 31 % à l'État du Niger, 11 % aux privés nationaux et sous-régionaux, 3 % au personnel, 0,89 % à France Câbles et Radio, etc. ;

– la création de la filiale SahelCom en téléphonie mobile, dont le capital est également détenu à 51 % par le consortium ZTE/China Rail/Laaico ;

– l'attribution de deux licences cellulaires de norme GSM à Celtel et Télécel Niger.

« Il y a loin de la coupe aux lèvres », car le cahier des charges engageant le repreneur stratégique sera loin d'être respecté, et ce au détriment des différents partenaires nigériens, notamment des syndicats qui ne tarderont pas à réagir.

Les syndicats et le Parlement du Niger face à la privatisation de la Sonitel

Les syndicats des télécommunications sont les premiers à tirer la sonnette d'alarme sur la privatisation de la Sonitel, à travers un mémorandum mettant entre autres l'accent sur la non-amélioration de leurs conditions de vie et de travail, ainsi que la gestion calamiteuse d'une société privée opérant dans un secteur aussi porteur que les télécommunications[90].

Les pressions dues aux multiples grèves et manifestations des syndicats vont aboutir à ce que l'Assemblée nationale du Niger se saisisse du dossier de la privatisation de la Sonitel. Les députés, toutes tendances confondues, ont fustigé les conditions de cette privatisation. Leurs travaux ont donné lieu à une déclaration, le 1er juin 2004, constatant que le repreneur stratégique n'avait pas encore assuré la modernisation du réseau des télécommunications du Niger, ni respecté le cahier des charges qui lui était imparti, n'ayant exécuté que 6,7 % des objectifs fixés. Le consortium n'a pas non plus respecté ses engagements en matière d'augmentation de la grille salariale et de formation des ressources humaines.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 212

Convaincus de la nécessité pour le Niger de moderniser le secteur des télécommunications, les parlementaires ont recommandé au Gouvernement d'amener le repreneur stratégique de la Sonitel à respecter les engagements auxquels il a souscrit, et d'appliquer la législation en vigueur si, à l'expiration du délai réglementaire de fin décembre 2004, les engagements du repreneur stratégique n'étaient pas tenus.

Le 2 avril 2005, la ministre de la Communication reconnaîtra les défaillances de Dataport et confirmera devant l'Assemblée nationale, répondant à une question orale, une certaine impuissance du Gouvernement[91]. Tout ceci n'a eu aucune conséquence pour le repreneur stratégique, qui n'a été ni ému, ni inquiété par cette déclaration de l'Assemblée nationale assortie de délais. Ainsi apparaît tout le paradoxe de nos institutions étatiques qui, bien que démocratiques, se trouvent affaiblies par la mise en œuvre de réformes comme la privatisation, pourtant censées aider nos pays à se développer en pratiquant les vertus de la bonne gouvernance. En la matière, le Niger se trouve devant une impasse hautement préjudiciable à ses intérêts, sans que les institutions de Bretton Woods ne viennent à son secours.

La sortie de l'impasse de la mauvaise privatisation de la Sonitel est-elle envisageable ?

Un contrat lie le repreneur stratégique de la Sonitel à l'État nigérien, avec à l'appui un cahier des charges et des sanctions en cas de défaillance de l'une ou l'autre partie. C'est pourquoi, dans sa déclaration du 1er juillet 2004, l'Assemblée nationale s'est sentie en droit de demander au Gouvernement l'application « de la législation en vigueur, si à l'expiration du délai réglementaire de fin décembre 2004, les engagements du repreneur stratégique ne sont pas tenus ».

En effet, l'ordonnance 99-44 du 26 octobre 1999 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation multisectorielle (ARM) au Niger stipule en son article 6, alinéa 6, que « lorsqu'un opérateur ne se conforme pas à une

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 213

mise en demeure qui lui a été adressée, l'une ou plusieurs des sanctions suivantes peuvent lui être infligées, à savoir : l'amende ; la suspension totale ou partielle de la licence ou de l'autorisation ; la réduction de la durée et/ou de l'étendue de la licence ou de l'autorisation ; le retrait définitif de la licence ou de l'autorisation ».

Actuellement, l'ARM voudrait infliger une amende, mais il n'existe pas de texte réglementaire à cet effet. Un comité a donc été mis en place pour élaborer un texte. Cependant, à supposer qu'un texte soit disponible, l'ARM, c'est-à-dire l'État du Niger, pourra-t-elle aller jusqu'au retrait définitif ? Il y a tout lieu d'en douter, car il faudrait alors faire face à deux contraintes : trouver un autre repreneur stratégique – ce qui n'est pas une mince affaire – et être en mesure d'indemniser le consortium sino-libyen Dataport…

L'amélioration des infrastructures des télécommunications au Niger semble sérieusement hypothéquée. Les résultats du SMSI pourraient-ils constituer un espoir pour le Niger et l'Afrique ?

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 214

Le SMSI : la montagne accouchera-t-elle d'une souris pour l'Afrique, si des cas comme celui du Niger deviennent légion ?

Les pays africains font face à diverses formes de difficultés dans la promotion des TIC :

– une population analphabète et pauvre, voire extrêmement pauvre, à laquelle il faut faire comprendre l'utilité des TIC pour sortir du cercle vicieux du sous-développement ;

– un Gouvernement (l'État) pour lequel tout est urgence, du renforcement de la démocratie à la gestion transparente des ressources humaines et financières, parfois modestes, dont une bonne partie est attendue de la communauté internationale ;

– une intégration au pas de charge dans le processus de la mondialisation et le système commercial international, pour des pays manquant souvent des infrastructures adéquates.

La première phase du SMSI, tenue à Genève en décembre 2003, a eu comme credo : « ICT4D » c'est-à-dire « les TIC pour le développement ». La deuxième phase, de Tunis 2005, nous propose : « ICT4All », « les TIC pour tous ».

Au vu des analyses présentées ci-dessus, l'une et l'autre des ces bonnes intentions que recouvrent les thèmes du SMSI cadrent parfaitement avec les préoccupations actuelles du Niger, qui fait partie des pays les moins avancés bénéficiaires de l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés) et met en œuvre une stratégie de réduction de la pauvreté, un programme de réformes appuyé par le FMI et la Banque mondiale. Le Niger, tout comme les autres pays africains, est aussi partie prenante à toutes les initiatives multilatérales qui reconnaissent l'utilité des TIC pour le développement, notamment les OMD, le Nepad ainsi que les accords de l'OMC.

Les plans d'actions issus du SMSI (en cours ou à venir) peuvent sérieusement contribuer au développement de l'Afrique, à condition que les programmes de partenariat en matière de TIC puissent s'articuler les uns aux autres de manière cohérente.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 215

C'est dans une telle optique que nous proposons d'examiner les rôles des différents acteurs pour l'avènement d'une société de l'information africaine.

Les institutions de Bretton Woods

Les programmes de réformes économiques contenus dans les SRP, telles que la privatisation, sont fortement encouragés par le FMI et la Banque mondiale. Si ces réformes apparaissent *a priori* bénéfiques, elles se révèlent désastreuses *a posteriori* pour beaucoup de pays africains dans le domaine des télécommunications. Il n'apparaît pas un souci de cohérence entre les objectifs sociaux de réduction de la pauvreté et les objectifs des réformes macroéconomiques.

Les institutions de Bretton Woods ne prévoient pas de mécanisme d'accompagnement des pays africains, dont la marge de manœuvre est faible, qui ne les laisserait pas à la merci de repreneurs stratégiques véreux en cas de non-respect des cahiers des charges.

Le système des Nations unies

Le Pnud et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) apparaissent comme les porte-drapeaux de la promotion des TIC en Afrique. Si le premier appuie les initiatives en matière de radios de proximité et de vulgarisation de l'outil informatique, la seconde déploie d'énormes efforts pour l'élaboration par chaque pays africain d'un plan NICI (*National Information and Communication Infrastructures*). Hélas, ces deux organismes du système des Nations unies ne semblent pas disposer des moyens de leurs politiques volontaristes. Les pays africains se doivent de les soutenir par un lobbying audacieux.

La promotion des TIC à travers le Nepad, les OMD et les accords de l'OMC

Le Nepad est une émanation des huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), car dans ses principes il reprend

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 216

à son compte la plupart des OMD, comme la réduction de la pauvreté, l'éducation, la santé… Par ailleurs, les promoteurs du Nepad affirment avec force que leur mise en œuvre se fera dans l'optique de l'intégration de l'Afrique au système du commerce international, conformément aux accords de l'OMC, afin de tirer avantage de la mondialisation et d'en réduire les effets négatifs. Il se trouve que les TIC occupent une place de choix dans la stratégie de mise en œuvre du Nepad. C'est pourquoi, dans la pratique, les pays africains doivent s'efforcer de coordonner leurs efforts, du niveau national à celui du continent en passant par les niveaux régionaux, afin d'établir le maximum de cohérence dans leurs politiques de promotion des TIC pour le développement.

La promotion des TIC en Afrique, la société civile et la dimension parlementaire

L'avènement du processus démocratique en Afrique, au début de la décennie 1990, doit beaucoup à l'utilisation de plus en plus répandue des TIC par une société civile, certes embryonnaire, mais engagée et dynamique. À tel point que l'on peut se demander ce que seraient, sans la société civile et les TIC, les préceptes de bonne gouvernance (transparence, lutte contre la corruption) clamés par les OMD et le Nepad, et devenus des conditionnalités des SRP, de l'accord de partenariat ACP-UE ainsi que des discussions du G8. Aujourd'hui, c'est grâce à l'utilisation des TIC par la société civile que la discussion fait rage à l'OMC sur les questions liées aux médicaments, à la propriété intellectuelle et au commerce des services. De la même manière, elle a permis l'élargissement du débat sur le commerce équitable.

Mais le succès de la société civile pour une société de l'information pour le développement (SMSI, Genève 2003) et pour tous (SMSI, Tunis 2005) ne peut être bénéfique et total que si les représentants du peuple, les parlementaires, sont impliqués à

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 217

tous les niveaux du processus de promotion des TIC, afin de traduire en textes juridiques la volonté du peuple souverain.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 218

Radio rurale communautaire

Un exemple parmi tant d'autres, qui montre qu'à tout moment et en tout lieu il peut se créer une situation d'émergence d'un bien public susceptible de s'étendre et de se généraliser.

Bankilaré : un banal village sahélien

Tout a commencé l'été 1998, à Bankilaré, un village nigérien perdu en pleine brousse et dont les conditions de vie des populations n'avaient rien de meilleur ni de pire que celles vécues dans l'écrasante majorité des villages des pays du Sahel. Un village sans réseaux d'électricité, d'eau potable, de téléphone, de service postal ou de télévision, situé à 200 kilomètres à peine à l'ouest de la capitale Niamey. La route qui y mène est à moitié goudronnée, à moitié en piste carrossable. Habité par quelque 5 000 personnes, dont la moitié est sédentaire et l'autre seminomade, c'est un village de forte émigration des hommes valides, notamment vers la Côte-d'Ivoire.

Pour les autorités nigériennes, la gestion de Bankilaré est plutôt délicate, étant l'une des très rares entités administratives à motiver la mise en place de deux autorités locales, respectivement en charge des populations nomades et sédentaires partageant pourtant le même espace. On y parle le tamajak, le zerma-songhaï, le haoussa, l'arabe, le peulh, accessoirement une autre des douze langues nationales du Niger, ainsi que la langue officielle qu'est le français.

Pour les partenaires au développement, en cet été 1998, une année de plus grande sécheresse que d'habitude, Bankilaré était signalé comme un village à risque de famine. Une mission du Pnud s'y est rendue avec mandat d'évaluer les besoins en aide alimentaire d'urgence, d'organiser les approvisionnements et la distribution. En marge de son mandat, la mission s'est intéressée aux conditions précaires de certaines populations. À sa grande surprise, les femmes de Bankilaré, tous âges et toutes ethnies confondus, ont considéré leurs difficultés d'accès à l'information régionale, nationale et internationale et à la communication comme la cause principale de leur misère, bien avant les déficits dont elles souffrent en matière d'éducation, de santé, de sécurité

alimentaire, d'habitat, d'infrastructures routières, de démocratie ou de liberté.

Le droit à l'information et à la communication, une exigence sociale forte

En 1998, il n'y a dans tout Bankilaré qu'une poignée de récepteurs radios. Le village étant situé dans une zone d'ombre, il n'est possible de recevoir les programmes de la radio nationale qu'avec un appareil sophistiqué hors de portée du pouvoir d'achat des populations. Même pour les très rares privilégiés capables de se payer des récepteurs radios performants, les programmes de la radio nationale, diffusés en grande majorité en langue française, restent incompréhensibles pour l'écrasante majorité. Cette impression d'enclavement insupportable est accentuée par l'absence totale d'accès à la presse écrite, aux services postaux, aux communications téléphoniques ou aux programmes de télévision. Les femmes de Bankilaré ont été à l'origine de la mise en place d'un outil d'information et de communication, le premier de son genre au Niger, en Afrique et probablement de par le monde, en ce sens qu'il répondait à leurs besoins et à leur exigence. Une station de radiodiffusion rurale communautaire, autogérée, fonctionnant à l'énergie solaire, avec leurs seules ressources humaines, ne dépendant ni des pouvoirs publics nigériens, ni des partenaires au développement, ni d'un quelconque potentat national ou local au service du secteur privé ou de chefferies traditionnelles ou religieuses.

Un opérateur public communautaire pour que le bien public

92. Antonio Mele est ingénieur de recherche et développement en télécommunications, membre de CSDPTT et du collectif Bellaciao de Paris.
93. Youssouf Sangaré est secrétaire général du Syntel (syndicat des employés de la Sotelma).

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 220

d'information et de communication soit équitablement accessible à toutes et à tous

L'unité de radio appartient, est gérée et contrôlée par la population de Bankilaré, avec une implication réelle et équilibrée des hommes et des femmes, des jeunes, des adultes et des anciens. Elle fonctionne principalement dans les langues dominantes dans la localité, selon une programmation en temps et en contenus décidée par les populations couvertes par la transmission, dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres. Pour l'essentiel, les émissions sont réalisées par des animateurs locaux, des jeunes filles et jeunes gens volontaires et quasi bénévoles. Elles traitent en priorité de thèmes éducatifs, culturels et de loisirs. Les émissions en modulation de fréquence sont accessibles même sur des récepteurs bas de gamme. Pour faciliter l'écoute, les établissements scolaires et sanitaires, les associations et autres lieux de regroupement communautaire ont été dotés de centaines de postes récepteurs fonctionnant à l'énergie solaire et/ou à manivelle.

Une institution de défense et de garantie des droits et obligations de la radio : le Comité de pilotage des radios de proximité (CPRP)

La radio de Bankilaré, première radio du genre, a promu un réseau qui compte aujourd'hui plus de 70 unités opérationnelles, sur un programme de mise en place de 160 radios, 20 pour chacune des 8 régions que compte le Niger. Ce Comité est en charge de la formation des gestionnaires et animateurs des radios. Il sert de banque de conservation et d'échange de programmes, assure des traductions des meilleures réalisations dans la douzaine de langues nationales, et coordonne la liaison avec les pouvoirs publics et les partenaires au développement.

Toutes les radios du réseau aspirent à se convertir en centres d'information pour le développement (CID), incluant en plus de la radiodiffusion une bibliothèque, un point d'information météo-

94. Ikatel est une filiale à 100 % de la Sonatel, opérateur historique du Sénégal dans lequel France Télécom (42,33 % des actions en avril 2005) pourrait devenir majoritaire, après la décision de désengagement ultérieur annoncée par le Gouvernement sénégalais. Ikatel, qui a rapidement pris d'importantes parts de marché sur la téléphonie mobile, bénéficie d'une licence sur tous les services, y compris la téléphonie fixe.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 221

rologique, une salle de télévision et de projection de vidéos, un point d'accès public au téléphone longue distance par radio (BLU), un centre de promotion des technologies solaires, voire un point d'accès public à Internet si les besoins en sont exprimés et les conditions techniques favorables.

Des résultats probants quant à l'exercice des droits démocratiques et aux progrès dans les domaines économiques, sociaux et culturels

Après quelques années de fonctionnement satisfaisant, fondé sur le principe de gratuité de l'accès, ou d'une tarification démocratiquement décidée par les bénéficiaires et adaptée à leur capacité de contribution, la population de Bankilaré est fière de sa radio et des effets bénéfiques qu'elle a générés au Niger, et de l'intérêt certain suscité en Afrique et dans le monde. Le succès de cette expérience résulte d'une volonté populaire clairement exprimée, qui a démontré la supériorité de l'approche au regard d'autres démarches poursuivant des objectifs similaires, conçues par des projets de développement financés par les bailleurs de fonds. La radio de Bankilaré et le réseau de radios communautaires membres du CPRP ont montré une supériorité indiscutable quant à la durabilité et à l'indépendance à l'égard des pouvoirs publics ou partisans. Elles ont joué un rôle positif dans l'information et la formation civique des citoyens lors des dernières élections présidentielles, sans que le Gouvernement et les partis politiques n'aient réussi à infléchir le contenu des programmes ou entraver leur fonctionnement.

Djilali Benamrane

95. Même si, dans certains cas, la Banque mondiale est obligée de céder du fait des particularités de la situation économique et sociale du pays… Ainsi, les fortes protestations du syndicat de la Sotelma face à la concurrence d'Ikatel et à l'impossibilité d'obtenir des prêts pour financer l'infrastructure, ont obtenu le déblocage d'un prêt de 25,9 milliards de francs CFA auprès d'un consortium de banques maliennes.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 222

Les télécoms et le service public au Mali

Antonio Mele[92] *et Youssouf Sangaré*[93]

Le processus de déréglementation et de privatisation des télécommunications maliennes fournit un exemple de bradage d'une entreprise publique. Le tapis rouge est déroulé devant une multinationale étrangère (France Télécom), dans un contexte d'appels d'offres opaques, tandis que la Banque mondiale étrangle le développement de l'opérateur national. Mais la vigilance des syndicats peut contribuer à rétablir les priorités dans un sens favorable au service public. Il suffit notamment de trouver le levier (des grèves en l'occurrence) pour porter sur la place publique les incohérences et les promesses non tenues du duo vertueux censé « lutter contre la pauvreté » : la Banque mondiale et le Gouvernement.

Le Mali est l'un des derniers pays africains à ne pas avoir accompli l'ouverture du capital de son opérateur historique de télécommunications, la Sotelma (Société des télécommunications du Mali) et de sa filiale mobile Malitel, pourtant annoncée depuis 1998 sous l'impulsion de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Cela n'a pas empêché l'ouverture complète du marché avec l'arrivée d'un concurrent de taille : le groupe France Télécom, *via* sa filiale Ikatel[94].

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 223

Pays	Monopole sur les services de base	% de capital cédé	Date de la transaction
Cap-Vert	25 ans sur tous les segments	40	1995
Guinée-Bissau	20 ans sur tous les segments	51	1990
Sénégal	7 ans sur fixe et international	42	1996
Côte-d'Ivoire	7 ans sur fixe et international	49,5	1995
Cameroun[96]	5 ans sur le fixe	51	2000

Si auparavant les bénéfices de la « vache à lait Sotelma » étaient utilisés par la classe dirigeante à d'autres fins que le développement du service public, la situation actuelle du marché met dans l'impasse ceux pour qui les télécommunications sont un bien public : comment la Sotelma a-t-elle pu se retrouver seule face au géant concurrent ? L'exemple du Mali montre à quel point la revendication de contrôle du bien public par les citoyens est nécessaire pour faire face aux intérêts privés et à l'opacité du pouvoir politique ou des interventions extérieures censées défendre l'intérêt commun.

Environnement international et régional

Face à l'Union internationale des télécommunications (UIT), le poids de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'est imposé depuis 1994 dans le secteur des télécommunications. L'annexe de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) relative aux télécommunications traite des

96. Au Cameroun, l'adjudicataire provisoire s'est finalement désisté et le processus est resté longtemps bloqué. Il semble se remettre en route.
97. Bruno Jaffré, « Éléments pour un bilan des privatisations des télécommunications africaines », in *Société numérique et développement en Afrique*, sous la direction de Jean-Jacques Gabas, Karthala, Paris, 2004. Voir aussi le chapitre « En Afrique, construire les alternatives aux privatisations », par Bruno Jaffré, p. 267-286.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 224

mesures qui affectent l'accès au service public et l'usage des réseaux de transport. Le Mali est partie prenante des négociations en cours, mais aucun accord n'a encore été trouvé pour ce secteur. Pourtant, la Sotelma a perdu par voie législative tous ses monopoles depuis la fin de l'année 2000, et l'entrée en vigueur de l'AGCS en 2005 n'aura pas apporté beaucoup de nouveautés dans le secteur, au moins en ce qui concerne les services de base.

Le secteur des télécommunications, considéré comme très rentable avec des retours sur investissement plus rapides que dans d'autres secteurs, est l'un des premiers à être visé par les institutions financières internationales (IFI : Banque mondiale et Fonds monétaire international) lorsqu'elles interviennent dans le cadre des programmes d'ajustement structurel ou autres cadres stratégiques de « lutte contre la pauvreté »… Leur approche libérale a en effet le but affiché d'assainir les indicateurs macroéconomiques des pays qui leur demandent des prêts, toujours avec la même recette : augmenter les impôts, couper les dépenses, vendre ce qui est vendable.

De ce point de vue, la situation au Mali est typique : la Banque mondiale a financé dès le début le programme de réforme du secteur des télécommunications. Comme nous le verrons par la suite, elle a été très active dans le volet de libéralisation du secteur, mais joue aussi un rôle très important en ce qui concerne la privatisation de l'opérateur historique. Le Mali étant un État sous programme d'ajustement structurel, tout prêt à long terme à une entreprise publique, y compris pour financer des investissements visant à en améliorer les équipements et les performances, est normalement interdit par la Banque : cela augmente en effet la dette de l'État et contredit la directive de désengagement à laquelle est subordonnée son aide[95]. Cette approche dogmatique peut être valable dans certains cas, mais nous verrons que dans des situations comme celle du Mali (où

98. Voir Antonio Mele, « Pour une analyse critique de la déréglementation du secteur des télécommunications au Mali » : http://www.csdptt.org/article315.html.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 225

l'opérateur public génère des bénéfices), la Banque finit même par aller à l'encontre des principes économiques libéraux sur lesquels elle se base, car elle fausse la concurrence au détriment de l'opérateur public. De plus, elle freine le développement de la téléphonie fixe, dont les tarifs sont généralement moins onéreux pour les usagers.

Au niveau du continent, le Nouveau partenariat pour le développement (Nepad) tend à se constituer comme l'interlocuteur principal face aux institutions internationales, également en matière de télécoms. Il a été choisi par exemple comme représentant des intérêts africains au Sommet mondial de la société de l'information (SMSI) par la conférence préparatoire de Bamako en 2002, même s'il existe une Union africaine des télécoms. Il faut reconnaître à cette initiative l'importance qu'elle réserve aux politiques d'infrastructure au sens large et la priorité donnée à la régionalisation des interventions, s'affranchissant du niveau national. En revanche, son idée de développement par le libéralisme a souvent échoué par le passé et permet donc de douter pour l'avenir.

Dans la sous-région, la dernière décennie a vu la vague de réformes du secteur des télécommunications toucher plusieurs pays, en deux étapes bien distinctes et dans l'ordre :

– première étape : la privatisation de l'opérateur historique au profit d'un monopole sur les services de base ;

– seconde étape : la libéralisation du secteur, avec notamment son ouverture à la concurrence.

La privatisation de l'opérateur historique avant de libéraliser le marché a pour objectif de le renforcer techniquement et de le rendre le plus compétitif possible, avant l'arrivée sur le marché d'autres opérateurs que l'on sait très forts. Ainsi, ces privatisations prévoyaient le maintien du monopole pour une durée

99. La ministre de la Communication de l'époque, Oulématou Tamboura, aujourd'hui élue à l'Assemblée nationale, n'a pas pu répondre à nos demandes d'entretien.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 226

déterminée, variable suivant les pays comme le montre le

tableau ci-après.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 227

A. Mele, 2005

Un premier bilan des privatisations des télécommunications montre une certaine diversité de situations, dont des échecs complets comme en Guinée, au Ghana, ou plus récemment au Niger[97].

La particularité du Mali réside dans le fait que l'ordre chronologique évoqué plus haut n'a pas été respecté : le Gouvernement a procédé à l'ouverture du marché avant de terminer la privatisation de la Sotelma. En outre, alors que dans les autres pays les segments du réseau fixe de l'international et celui des données sont restés dans le giron de l'opérateur historique pour une période d'exclusivité, au Mali tous les segments ont été simultanément ouverts à la concurrence. Tout cela a des répercussions lourdes sur la suite du processus de réforme du secteur : aujourd'hui la Sotelma est acculée sur tous les fronts.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 228

Histoire de la déréglementation : fin annoncée du service public ?

La vague de réformes du secteur des télécommunications, déclenchée au niveau international, s'est matérialisée au Mali en 1994 par une loi fixant les principes de privatisation des entreprises publiques et l'adoption, par le conseil d'administration de la Sotelma, du document intitulé « Évolution institutionnelle du secteur des télécommunications ». À la demande du Gouvernement du Mali, une équipe d'experts de l'UIT a réalisé en mai-juin 1995 une mission de conseil dans le but de réformer le secteur. À cette époque, alors que le processus de déréglementation dans les pays développés était largement entamé et commençait dans d'autres pays africains, au Mali l'accent était encore clairement mis sur le monopole des services de base à réserver à la Sotelma[98] (téléphone fixe, télégraphe, télex, transmission de données et infrastructures de production de ces services). Mieux, le maintien d'un monopole public était réaffirmé comme une hypothèse acceptable et plausible.

Ce rapport a posé les bases de la Déclaration de politique sectorielle (DPS) de 1998 et du futur Projet d'assistance technique à l'appui du programme de réforme du secteur des télécommunications (PATARST), financé par la Banque mondiale. En l'espace de deux ans seulement, le Gouvernement est revenu sur sa position et la possibilité d'un monopole public a finalement été exclue dans les faits par la nouvelle DPS de 2000.

100. À l'occasion de la privatisation de l'opérateur historique du Sénégal, la Sonatel, et de la vente à Ikatel d'une licence multi domaine au Mali, on peut se demander pourquoi une solution de partenariat entre les deux opérateurs historiques de ces pays voisins n'a pas été envisagée, telle la fusion de Telia et Sonera en Scandinavie, qui aurait peut-être permis de mutualiser les infrastructures.
101. Antonio Mele, « Pour une analyse critique de la déréglementation du secteur des télécommunications au Mali », article cité.
102. *Le Reflet*, 12 mars 2003.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 229

Un premier appel d'offres sans transparence

Afin de recevoir un appui technique et juridique, le Gouvernement malien a lancé un appel d'offres restreint auprès de cabinets de juristes ayant des expériences dans la réforme du secteur des télécommunications dans d'autres pays. Le but était de réformer le secteur en deux phases :

– examen du cadre juridique et réglementaire existant ;

– écriture d'un avant-projet de loi sur les télécommunications.

Peu de temps après la soumission de l'offre, un des cabinets de juristes qui avait répondu recevait une lettre de la part du ministre de la Communication, selon laquelle il ne fallait plus répondre qu'à la phase II, la phase I ayant déjà été attribuée. Le ministère était donc sorti avec désinvolture du cadre de l'appel d'offres ouvert, en attribuant de façon opaque une partie du travail demandé. Le manque de transparence ne s'est pas arrêté là. Après quelques mois, le ministère informait les soumissionnaires que l'appel d'offres était « gelé » jusqu'à nouvel ordre. Pourtant, la réforme se mettait en place comme si le marché avait été totalement attribué.

Cet épisode inaugurait une série d'événements faisant planer sur la réforme du secteur des télécommunications au Mali[99] un fort soupçon d'opacité et de confusion entre intérêt public et intérêts privés.

La création de Malitel par décret

Le travail du cabinet de juristes adjudicataire de ce premier appel d'offres opaque devait aider le Gouvernement à élaborer et approuver la future ordonnance n° 99-043/P-RM, pierre angulaire de la réforme du secteur : elle établit entre autres la création du Comité de régulation des télécommunications (CRT) préa-

103. Ikatel a son centre de transit international à Dakar et non à Bamako, si bien que toutes les communications internationales d'Ikatel passent par Dakar et pourraient y être écoutées.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 230

lable à toute ouverture du marché, et la nécessité d'une attribution de licence pour la téléphonie cellulaire.

Pourtant, quelques mois auparavant, le Gouvernement du Mali avait déjà créé par décret une entreprise semi-publique nommée Malitel, chargée de mettre en place et d'exploiter un réseau de téléphonie mobile sous la norme GSM. Cette entreprise était détenue à 56 % par l'État et à 44 % par le consortium privé Sogetel, comprenant France Télécom (qui assurait la gestion technique et commerciale par sa filiale Sofrecom), Alcatel (qui apportait le matériel) et des investisseurs privés maliens. Ces investisseurs se sont retrouvés par la suite dans Ikatel, le futur concurrent de la Sotelma, sans pour autant sortir de Malitel – ce qui est une disposition disqualifiante du règlement d'appel d'offres, puisque c'est de la propriété croisée. Les observateurs notaient alors que le PDG de Malitel n'était autre que M. Moctar Thiam, le fils de Baboye Thiam, représentant national d'Alcatel pour le Mali, qui possédait à l'époque 90 % de Sogetel. Malitel naissait donc sans attribution de licence, mais cette position de faveur – qui peut être compréhensible dans le cas d'une entreprise d'État – profitait pour moitié à un groupe privé, sans qu'aucun appel d'offres n'ait été lancé. C'est ainsi que fut passé un marché de gré à gré de l'ordre de 5,5 milliards de FCFA (8,4 millions d'euros environ) pour la fourniture du matériel nécessaire à la mise en place du réseau.

Cette décision du Gouvernement a été fortement critiquée par le syndicat des salariés de la Sotelma, qui a voulu alerter la société civile malienne sur le manque de transparence de l'opération. Cette situation a conduit à un conflit entre le syndicat et les pouvoirs publics, le plus virulent de l'histoire des télécommunications au Mali. Une grève du personnel, largement suivie, bloqua complètement l'opérateur pendant 48 heures. Les salariés réclamaient le respect des lois, l'arrêt des opérations de l'opérateur illégitime Malitel et la création d'un nouvel opérateur étatique pour le réseau GSM.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 231

Dans ces circonstances, la Banque mondiale sommait le Gouvernement malien de mettre en place un plan d'action pour normaliser la situation et de choisir entre :

– un opérateur GSM 100 % d'État, créé par décret ;

– un opérateur GSM privé ou public/privé créé selon la procédure normale d'appel d'offres international, intégrée depuis longtemps dans la législation malienne.

Le non-respect de ces directives aurait pu signifier le gel de toute collaboration de la Banque mondiale avec le Gouvernement malien, dans le secteur des télécommunications comme dans les autres. Aucun Gouvernement africain n'a pris un tel risque depuis longtemps. Le résultat de cette intervention n'a pas tardé : après un tour de négociations, l'État du Mali a racheté la part de Sogetel dans Malitel, en acquérant 100 % des actions et en amorçant le processus d'intégration de Malitel dans l'opérateur historique Sotelma, sous forme de succursale. Loin d'être une victoire pour les contribuables maliens, cette opération aura conduit à la sortie de la Sogetel du capital de Malitel, avec un dédommagement de l'ordre de 2 milliards de FCFA (3 millions d'euros). Dans cette somme, le droit d'exploitation du réseau GSM a été monnayé, alors que Malitel n'avait jamais acquis de licence.

Ce sont les contribuables maliens qui ont finalement supporté le coût d'une telle aventure.

L'ouverture du marché, un deuxième appel d'offres sans transparence ?

104. Vache à lait utilisée pour financer des projets hors mission tels que le réseau de télévision avant une campagne électorale, la desserte de stades par liens satellitaires au bénéfice des journalistes de la Coupe d'Afrique des Nations mais pas de la population, les factures impayées de l'État, etc.

105. Comme le laisserait penser la comparaison entre les deux versions de 1998 et de 2000 de la déclaration de politique sectorielle. *Cf.* Antonio Mele, « Pour une analyse critique de la déréglementation du secteur des télécommunications au Mali », article cité.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 232

Comme prévu par l'ordonnance de 1999, le monopole de la Sotelma sur tout type de service de base a pris fin au 31 décembre 2000. Malgré le retard pris dans la restructuration et la privatisation de la Sotelma préconisées par la déclaration de politique sectorielle, le Gouvernement a lancé dès le début de l'année 2001 le volet de libéralisation du marché, avec une procédure d'appel d'offres international. Celle-ci a abouti en l'espace d'un an à l'attribution au groupe France Télécom, par l'intermédiaire de sa filiale Ikatel, d'une licence d'exploitation de tout type de réseau de télécommunications au Mali.

Sans compter les critiques générales sur le gâchis des ressources régionales de télécommunications[100], cet appel d'offres a suscité de fortes critiques de la part du personnel de la Sotelma et de la société civile. En premier lieu, il compromettait les futures possibilités de privatisation de leur entreprise dans un contexte d'ouverture du marché. Par ailleurs, le syndicat de la Sotelma a dénoncé la présence de la société Sogetel entrée dans Ikatel avant même de sortir définitivement de Malitel. Un autre épisode montre combien le processus engagé fut entaché d'anomalies pour le moins propices à des soupçons de connivence de certains acteurs entre eux. En effet, après ouverture des plis au ministère de tutelle, le rapport de l'équipe de passation du marché avait conclu qu'il fallait écarter l'offre technique du groupe France Télécom[101] pour non-conformité au cahier des charges. La Banque mondiale a jugé ce rapport incomplet[102] et a insisté pour que le groupe France Télécom soit aussi déclaré qualifié pour la phase d'ouverture des offres financières. À la suite de cette intervention, France Télécom a pu finalement rentrer en jeu et gagner le marché. Son offre financière s'est avérée dix fois supérieure à celle des deux autres soumissionnaires : 44 millions de dollars, contre 3,8 millions pour MSI Cellular Investment et 3 millions pour Investcom Consortium Holding SA !

Pour le syndicat, la Banque mondiale peut certes donner un avis sur les procédures suivies par le Gouvernement du Mali et

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 233

suggérer de répéter certaines phases, mais elle ne devrait pas insister sur l'un ou l'autre des soumissionnaires à un appel d'offres. D'un autre côté, l'énorme différence entre l'offre financière du groupe France Télécom et celles des autres soumissionnaires a été pointée du doigt comme un possible indice d'entente (délit d'initié).

Une fois l'appel d'offres gagné, le non-respect par Ikatel des règles d'interconnexion au réseau de la Sotelma a entraîné un nouveau conflit, qui s'est traduit en une deuxième grande grève du personnel de l'opérateur public. Depuis, le syndicat de la Sotelma accuse Ikatel de non-respect de ses engagements sur plusieurs points : refus de réviser la convention d'interconnexion qui a eu un an en juin 2004 ; non-couverture de toutes les capitales régionales en une année d'exercice ; non-territorialité des infrastructures[103] ; participation insignifiante au fonds d'accès universel (mission de service public). La somme de 112,5 millions de FCFA par an que verse Ikatel paraît effectivement négligeable par rapport aux milliards que consacre la Sotelma aux zones non rentables, que le CRT ne veut pas prendre en compte…

La politique de la Banque mondiale en défaut

La Banque mondiale a donc joué un rôle très important dans le dossier de réforme du secteur des télécommunications au Mali. Au début, elle a inspiré et financé la réforme, surtout à travers la cellule Unité de gestion du projet PATARST (UGP). Pourtant, les témoignages des membres de la Cellule d'appui à la privatisation de la Sotelma (CAP) – groupe de salariés ayant un rôle consultatif dans le dossier – montrent que l'intérêt de la Banque s'est surtout porté sur une partie de la réforme plutôt que sur une autre. Plusieurs acteurs reconnaissent que les représen-

106 L'intégralité de l'article est disponible sur le site : http://www.africatime.com/benin/nouvelle.asp?no_nouvelle=187651&no_categorie=.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 234

tants de la Banque mondiale ont été très stricts, dans la phase de libéralisation du marché, sur le respect des délais et le suivi des travaux. Au contraire, dans la phase de privatisation de la Sotelma, la Banque mondiale ne s'est pas manifestée lorsque le Gouvernement a largement dépassé les délais. N'est-ce pas là implicitement un aveu de l'échec de son dogme libéral, car on se demande aujourd'hui si la Sotelma peut trouver un candidat fiable pour sa privatisation ? L'État rencontre en effet de graves difficultés à trouver un opérateur stratégique de taille internationale pour entrer dans le capital de la Sotelma, capable de répondre aux importantes exigences de développement de l'opérateur, maintenant que le marché est déjà ouvert avec un concurrent aussi avantagé qu'Ikatel.

À l'heure actuelle, la Banque mondiale garde beaucoup d'influence. En vue de la privatisation de la Sotelma, la Banque, qui a un droit de regard sur tout prêt à long terme pour des investissements structurels, a tendance à les interdire. Ces freins financiers imposés à la Sotelma ont faussé la concurrence et sont une des raisons pour lesquelles Ikatel est arrivée en premier dans certaines régions, alors que la Sotelma n'en finissait pas de se débattre pour avoir des financements. Ce n'est qu'à la suite de la forte pression des employés de la Sotelma pour que leur entreprise sorte de ce cercle vicieux, que la Banque a un peu lâché prise et autorisé des prêts modérés en 2004.

L'avenir de l'opérateur public

La trajectoire de la réforme du secteur des télécommunications au Mali exposée ci-dessus a abouti à la situation d'aujourd'hui, où l'ouverture du capital de la Sotelma ne peut se faire que dans le cadre d'un marché dominé par un groupe puissant comme France Télécom, une situation beaucoup moins attractive pour les éventuels repreneurs. Cette situation renforce le paradoxe de la position du syndicat des employés de la

Sotelma : déjà sous le monopole, les utilisations peu orthodoxes que les administrateurs du pays ont fait de la Sotelma incitaient le syndicat à prôner la privatisation pour s'affranchir de la mauvaise gestion[104]. Face à la concurrence qui se développe, il considère maintenant qu'il s'agit même d'une question de survie économique.

Pourquoi en est-on arrivé là ? Plusieurs explications sont possibles : il y a eu une grande négligence de la part des administrateurs du pays, ou ils ont fait le choix délibéré d'affaiblir la position de l'opérateur historique[105]. Dans le second cas, le but recherché peut avoir été double : rendre la Sotelma non attractive pour faire échouer sa privatisation et la garder dans le secteur public sous contrôle gouvernemental, pour continuer à en détourner les richesses tout en prétendant suivre les directives des IFI, ou privatiser à un prix inférieur à la valeur de l'entreprise en faveur d'intérêts privés liés au pouvoir politique. Qu'il s'agisse de négligence ou de choix délibéré, la Banque mondiale, qui était dans le projet de réforme du secteur des télécommunications depuis le début, aurait dû mettre en garde contre les implications du calendrier prévu par le Gouvernement, afin de préserver les intérêts de la population. Si la privatisation d'une entreprise publique est décidée, le minimum est qu'elle ne soit

107. Ancien élève du centre international de Turin (Italie), El Hadj Mousbila Sankara a suivi une formation de contrôleur des installations électromécaniques en Suisse et d'inspecteur au CPEC à Toulouse (France). Il a été chef de centre téléphonique à Ouagadougou (Burkina Faso). De 1983 à 1987, il fut également ambassadeur du Burkina à Tripoli (Libye) sous la révolution. Admis à la retraite le 1er janvier 2000, il est aujourd'hui président de Solidarité développement des postes et télécommunications (Sodeptel-BF) au Burkina.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 236

pas bradée. Déjà difficilement acceptable de la part d'un gouvernement, une telle négligence est tout à fait inadmissible de la part d'une institution comme la Banque mondiale.

En toile de fond, l'opacité et la confusion entre intérêt public et intérêts privés ont toujours été présentes. Depuis le premier appel d'offres pour le PATARST jusqu'à la création de Malitel, les marchés publics ont été passés de gré à gré, au profit d'intérêts privés maliens et étrangers et au détriment des contribuables maliens. Ne faut-il pas voir dans cette situation complexe la véritable raison de l'incarcération de deux anciens PDG de la Sotelma, relaxés depuis, probablement victimes de règlements de comptes ? Ils avaient été accusés d'utilisation des caisses de la Sotelma à des fins privées, avec implication du ministère de tutelle. Les mélanges entre calculs politiques et fraudes contribuent à l'augmentation de l'incertitude des citoyens maliens quant à la gestion des télécommunications dans leur pays.

Conclusion

Face à une telle situation, il n'y a pas beaucoup d'alternatives pour le futur de la Sotelma. On pourrait défendre le service public et sa gestion publique. Pourtant, la gestion passée se caractérise par la gabegie et le détournement de l'argent public à des fins personnelles pratiqués par certains administrateurs, avec l'habitude prise par les gouvernements de puiser dans les caisses de l'opérateur pour des campagnes électorales ou pour investir dans d'autres secteurs. Ce sont les raisons principales qui poussent le syndicat à se ranger aux côtés des partisans de la privatisation pour se libérer de ces carcans destructeurs.

La défense de l'entreprise publique n'est donc envisageable qu'à condition qu'elle soit réformée pour être efficace, et surtout que l'attitude des administrateurs du pays change. À cet égard, la mobilisation des salariés pour la défense de leur entreprise représente un espoir, d'autant plus qu'ils ont obtenu quelques victoires.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 237

Suite à la réforme et en vue de sa privatisation, l'assainissement des comptes de la Sotelma est en bonne voie, des procédures de gestion plus fiables sont mises en place et l'entreprise reste bénéficiaire. Si l'environnement juridique de la Sotelma pouvait assurer le réinvestissement des bénéfices dans l'entreprise, si l'administration de l'entreprise pouvait être mise sous contrôle citoyen (avec par exemple une cogestion par le syndicat) pour que les administrateurs du pays n'aient plus la possibilité d'en faire d'autres usages, si la dette du Mali pouvait être annulée et des prêts à long terme autorisés pour des investissements structurels (sans être comptabilisés en tant que dette de l'État mais en tant que dette d'une entreprise rentable), l'option d'assurer un service public par une entreprise entièrement publique pourrait recommencer à avoir du sens. Ces conditions représentent autant de revendications citoyennes à avancer, à la fois dans les pays du Sud et du Nord, par ceux qui revendiquent enfin l'avènement du bien public télécommunications.

Corruption au plus haut niveau dans les télécommunications au Bénin

Ces informations sont extraites d'un article de Doucis Aïssi titré « Corruption "titanesque" », paru dans *Le Nouvel Afrique-Asie* de mai 2005 [106].

« Le 1er mars dernier [2005], […] une compagnie américaine de télécommunications, Titan Corp, [dans le cadre de] poursuites judiciaires engagées contre elle par le ministère américain de la Justice et la Commission des valeurs immobilières, la SEC […] reconnaît avoir financé la campagne pour la réélection du président béninois Mathieu Kérékou en 2001 […]. Titan a versé 2,1 millions de dollars au titre de « contributions sociales » à la campagne de Mathieu Kérékou. Une partie de l'argent aurait servi à régler la confection de matériels électoraux, notamment des T-shirts portant l'effigie de Kérékou et les slogans exhortant les électeurs à lui réserver leurs suffrages.

En 1996, la compagnie américaine avait signé un contrat avec l'Office des postes et télécommunications du Bénin (OPT)

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 238

pour l'installation d'un réseau téléphonique rural. Deux ans plus tard, elle créera une filiale locale, l'Afronetworks Bénin, pour doter le pays d'un système de téléphone satellitaire. Fin 2000, Titan projette d'augmenter le montant de ses frais de gestion du projet de 5 à 20 %, mais cette requête est rejetée par son partenaire béninois. En 2001, dans la perspective de l'élection présidentielle du mois de mars, la société commence à verser au Bénin des sommes inscrites au registre économique énigmatique de « contributions sociales ». [Selon le rapport de la SEC], « pratiquement toutes les "contributions sociales" ont servi à financer la campagne pour la réélection du président ».

Selon la SEC, peu de temps après la réélection de Kérékou, les autorités béninoises ont accepté d'augmenter les frais de gestion du projet de Titan, ce qui a permis à la société d'engranger des revenus supplémentaires de l'ordre de 6 millions de dollars par an. C'est dire que l'argent versé pour la campagne de Mathieu Kérékou a été, par ailleurs, récupéré dans la poche du contribuable béninois par des jeux de surfacturation. L'Office des postes et télécommunications du Bénin (OPT) détenait encore jusqu'à une époque récente le monopole des télécommunications. Les fameuses « contributions sociales » versées par la société américaine devaient servir à rénover les infrastructures du pays, notamment la construction de routes, d'hôpitaux, etc. Bien entendu, non seulement rien de tout cela n'a été réalisé, mais les citoyens béninois auront fait les frais de cette vaste magouille. »

108. Internet Radio Tuner, qui utilise la voie radio pour transmettre le trafic d'abonnés entre l'autocommutateur et les stations d'abonnés, et la voie filaire entre la station terminale et l'abonné. Ce système est plus adapté aux régions à faible densité de population et aux territoires étendus ou difficiles d'accès.
109. À l'instar des PTT en Suisse…
110. C'est pour appuyer ces facteurs d'un autre genre que CSDPTT France avait envoyé des vélos à l'administration des postes.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 239

Le retour des téléphones communautaires en zone rurale au Burkina Faso

Mousbila Sankara[107] *(avec Bruno Jaffré)*

Au Burkina, où beaucoup de villages n'ont pas accès au téléphone, un mouvement citoyen composé de salariés du secteur et d'usagers reconstruit par le bas une amorce de service public via les téléphones communautaires. Non seulement ceux-ci répondent à des besoins évidents par l'offre de véritables biens publics, mais c'est aussi un excellent ferment de démocratie et de civisme.

La téléphonie rurale après l'indépendance

Construit pour les besoins de l'administration coloniale, le réseau des postes et télécommunications en Afrique de l'Ouest s'est implanté historiquement autour des centres de commandement administratifs. La communication entre les chefs-lieux d'entités administratives (capitales de territoires, chefs-lieux de région) empruntait selon les cas des liaisons postales ou téléphoniques. Sans être de très grande qualité, la téléphonie, qu'elle soit radio ou filaire, était le moyen le plus sûr pour établir les contacts entre l'administration centrale et ses émanations sur toute l'étendue du territoire, national ou régional, du domaine colonial.

Après les indépendances, à partir de 1960, les nouvelles autorités entreprirent la réorganisation de ce réseau de communication. En particulier, une nécessaire adaptation à la réorganisation des structures administratives s'imposait. Des conseils de

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 240

collectivités furent en effet mis en place, y compris dans les zones rurales où ils étaient composés de délégués de village élus. Il devenait nécessaire de faciliter la communication entre ces nouvelles entités et les autres structures administratives *via* de nouvelles liaisons téléphoniques ou postales. La réalisation et la gestion en furent confiées en partie aux conseils de collectivités. Il s'agissait alors déjà souvent de liaisons bifilaires, mais quelques lignes s'appuyaient sur des liaisons unifilaires en fil de fer avec retour par la terre. L'entretien et la construction de ces liaisons furent confiés aux collectivités de chaque localité qui durent en assumer la charge, quant à l'exploitation elle revint à la charge de l'administration des PTT.

Les liaisons avec les centres urbains furent baptisées « liaisons d'intérêt local ». Les abonnés, essentiellement quelques privilégiés des subdivisions et des postes administratifs, devaient s'acquitter d'un montant forfaitaire pour les frais d'entretien. Celui-ci couvrait aussi les communications locales. Par contre, une taxation supplémentaire était prélevée lorsque la communication sortait du centre de rattachement. En échange de leur engagement, les conseils de collectivités bénéficiaient de retombées financières.

Les commutateurs (de très faible capacité) étaient généralement des tableaux, en fait des standards manuels, alimentés soit par une batterie locale (BL), soit par une batterie centrale (BC). Les liaisons interurbaines furent en général construites à l'aide de fils de cuivre ou de fils de fer, mais certaines régions bénéficièrent de systèmes radio.

Généralement, les appuis étaient en bois, provenant d'arbres coupés dans les environs et plantés sans traitement adéquat, ce qui entraîna de graves dysfonctionnements. Les feux de brousse

111. Cette association est composée de salariés ou retraités de la Sonapost ou de l'Onatel.
112. En particulier, il n'y a pas eu de candidat lors de l'ouverture des offres. Lire le chapitre « En Afrique, construire les alternatives aux privatisations » par Bruno Jaffré, p. 267-286.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 241

brûlaient les appuis. Les arbres se faisaient rares à cause de la désertification. Petit à petit, les appuis furent détruits sans qu'on puisse les remplacer. Les fils se mirent à traîner par terre, à la merci des voleurs coupeurs de fils et autres prédateurs.

L'administration des postes et télécommunications prenait en charge la maintenance des tableaux et des postes téléphoniques, mais les conseils de collectivités devaient assurer l'entretien de la ligne. Un agent était employé à cet effet, qui servait aussi de standardiste, d'où l'appellation de « surveillant de collectivité ».

Les PTT entreprirent alors le développement du réseau, elles récupéraient ainsi les liaisons anciennes. Les abonnés étaient rattachés au nouveau réseau et le « surveillant de collectivité » était généralement reversé dans le corps des surveillants des lignes PTT (postes, télégraphe, téléphone). La gratuité des communications locales fut supprimée. L'agent PTT, formé pour gérer les différents types de communications établissait alors les tickets en fonction du temps et des directions de l'appel.

On comptait en 1965 – donc cinq ans après les indépendances – plus de douze « lignes d'intérêt local » réparties dans six centres et auxquelles étaient raccordés plus de trente abonnés :

– Koudougou, auquel étaient rattachés Didir, Réo, Nanoro, Kindi, Sabou, Kokologho, Fara et Tenado ;

– Tougan, où on avait Gassan et Toma ;

– Fada, auquel étaient rattachés Diabo, Pama, Matiakoali, et Bogandé ;

– Ouahigouya, auquel était rattaché Thiou ;

– Léo, auquel étaient rattachés Boura et Ouessa ;

– Tenkodogo, auquel étaient rattachés Ouargaye et Komyenga.

Les PTT se transforment en Office des postes et télécommunications

À partir de 1969, la transformation des PTT en Office des postes et télécommunications (OPT) se traduit par un essor

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 242

significatif qui va permettre de reprendre la plupart des liaisons classées d'« intérêt local » pour les intégrer dans des projets de développement. Les lignes sont généralement reconstruites avec des câbles de cuivre supportés par des poteaux métalliques. L'installation de bureaux de poste entraîne par ailleurs des changements dans l'exploitation de ces lignes.

De 1969 à 1985, la téléphonie rurale se développe en complément de la Poste automobile rurale (PAR). Le courrier postal, qui avait été jusqu'ici confié à des transporteurs classiques pour la plupart des destinations intérieures, est désormais acheminé par des camionnettes affrétées par l'OPT.

Les lignes téléphoniques sur appui sont remplacées par des systèmes radio du type IRT[108] dont certaines existent encore. La qualité de service s'améliore nettement, mais les frais de fonctionnement grèvent sérieusement le budget de l'OPT qui n'a pas les moyens d'associer le transport de personnel à celui du courrier[109].

Néanmoins, l'OPT tient bon et cherche même à pénétrer plus loin vers le milieu rural, avec le concours des populations. En effet, celles-ci s'organisent et recrutent des facteurs appelés « facteurs ruraux » qui, à bicyclette, continuent l'œuvre des camionnettes jusqu'aux destinataires des correspondances dans les villages les plus reculés[110].

Cependant, il n'était plus possible aux habitants d'une localité, fussent-ils intéressés, de rassembler des poteaux, d'acheter du fils et de se proposer comme main-d'œuvre pour obtenir leur rattachement au réseau téléphonique. L'arrivée sur le marché de nouvelles technologies pour la fourniture d'énergie rendait difficile la participation active des populations, et l'OPT n'acceptait plus la construction de ligne comme autrefois. Si dans les années 1960 à 1970, la pile sèche constituait la source d'énergie de la téléphonie dans les campagnes, à partir de 1970 elle laissa la place à l'énergie solaire et aux groupes électrogènes, hors de portée des populations rurales.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 243

Malgré la nécessité et l'engouement des populations concernées, le développement de la téléphonie rurale atteint donc rapidement ses limites, puisqu'il se mit à dépendre exclusivement du programme de développement de l'OPT. La qualité des communications s'est certes notablement améliorée, mais l'accessibilité dans le milieu rural fut réduite.

Ce n'est qu'après le troisième projet de télécommunications qu'une couverture de petites localités fut entreprise et que, à partir de ces points, une partie de la population rurale a pu avoir accès au téléphone. Cependant, malgré cette percée, la majorité des villages du Burkina reste enclavée téléphoniquement et parler de téléphone dans certaines localités reste toujours du domaine du rêve.

Le réseau aujourd'hui : actualité et perspectives

Articulé autour de treize centres de rattachement où viennent se relier des liaisons AMRT (accès multiples à répartition dans le temps), de trois concentrateurs d'abonnés, et plus de deux-cent-cinquante stations, le réseau du téléphone fixe au Burkina Faso est constitué par une combinaison de liaisons en faisceaux hertzien (FH) et de câble Mic. Les liaisons interurbaines en lignes aériennes (physiques) ont pratiquement disparu. Le réseau est presque entièrement numérisé.

L'essentiel des zones couvertes du pays se situe cependant dans les grandes villes et leurs alentours, alors que les centres administratifs et les localités situées sur les axes de certains circuits sont desservis par des dispositifs radio IRT. Cette architecture permet donc l'exploitation de toutes les possibilités qu'offrent les nouvelles techniques de communications.

C'est généralement à partir des stations AMRT avec abonnés que les installations de téléphones ruraux sont entreprises. Sur la base du découpage administratif actuel, nous constatons qu'il y a encore plus de cent centres administratifs (préfectures) qui ne

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 244

sont pas raccordés au réseau téléphonique. À partir du réseau décrit ci-dessus et en rapport avec les besoins déjà exprimés, la Sodeptel-BF[111] (Solidarité développement dans les postes et télécommunications) entrevoit une potentialité de deux mille raccordements par le système de « déport d'abonné », qui consiste à déporter une ligne du dernier nœud du réseau pour peu qu'il existe des installations disponibles. Il s'agit donc pour la Sodeptel de prolonger le réseau actuel de l'opérateur Onatel jusqu'aux localités qui demandent une cabine communautaire.

La perspective de la privatisation de l'Onatel, qui rencontre de graves difficultés[112], ne va pas dans le sens du développement de la téléphonie rurale. Mais une expérimentation a déjà permis que des cabines communautaires se mettent en place, à l'initiative de CSDPTT, avec la collaboration de la Sodeptel. Cela permet d'envisager des projets de plus grande ampleur auxquels la direction actuelle de l'Onatel semble vouloir collaborer.

Le retour des téléphones communautaires, une première expérience, un premier bilan

Un premier projet de raccordement au réseau téléphonique a pu être réalisé grâce à une collaboration entre CSDPTT et l'Onatel. L'Onatel a financé et installé les sources d'énergie, fourni des véhicules au moment de l'installation et mis des techniciens à la disposition de ce projet. Le matériel téléphonique utilisé, du matériel de récupération, a été fourni par CSDPTT, qui a participé à l'installation et a formé les techniciens locaux à la maintenance de ce matériel. Cette première expérience a permis de raccorder cinq villages, dont quatre dans la province du Nayala autour de la ville de Toma, Yaba, une préfecture, Nimina, Koin, Biba et le village de Sérékéni dans la Kénédougou, à la plus grande satisfaction des habitants de ces localités.

L'évolution du trafic, au départ des cabines, traduit une croissance notable malgré quelques interruptions dues aux pannes,

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 245

généralement liées à la non-permanence des sources d'énergie. Le trafic arrivée apparaît lui aussi particulièrement important, et même susceptible d'égaler dans certains cas celui du trafic départ en durée cumulée. Le besoin de créer une deuxième ligne se fait déjà sentir.

L'importance du trafic écoulé rend donc le projet économiquement bénéficiaire pour l'opérateur Onatel, viable pour le village et utile pour la société entière, qui peut désormais échanger en temps réel avec cette localité. Socialement, les différents acteurs de la zone affichent un certain soulagement de pouvoir régler des questions importantes ou urgentes sans être obligés de faire des déplacements périlleux, évitant ainsi les risques afférents à tout voyage sur des routes peu sûres.

La zone desservie par ces télécentres communautaires, actuellement en service, présente une forte densité en population immigrée, car les sols y sont relativement fertiles comparativement aux régions du Sahel d'où ils proviennent : le plateau central, le centre-nord et le centre-ouest. Ces immigrés tiennent à garder des liens étroits avec leur région d'origine. Ils sont donc tout naturellement devenus des usagers réguliers de ces cabines communautaires de proximité. Parmi les autres usagers, citons bien sûr les ressortissants des villages, mais aussi les associations diverses de développement agissant dans les zones pour le compte de la coopération décentralisée, dans le cadre de jumelages.

Un cadre régulier dans l'accomplissement de certaines tâches (gestion, utilisation des revenus, détermination des obligations, etc.) reste cependant à mettre en place, et l'implication de la Sodeptel devrait permettre de résoudre les problèmes en suspens.

Vers un projet de plus grande ampleur

Une approche est aussi amorcée pour diversifier les modes de réalisation des installations, afin de prendre en compte toutes les possibilités d'exploitation révélées lors de cette expérience.

Il n'est pas exclu que l'administration apporte son appui dans le futur, lorsque celle-ci voudra ou pourra assurer le service public dont elle devrait être la garante. Les opérateurs ont semble-t-il commencé à verser une part de leur chiffre d'affaires à l'ARTEL (Agence de régulation des télécommunications) mise en place au Burkina Faso. Mais l'utilisation de ces importantes sommes se heurte à la volonté des opérateurs, y compris ceux des mobiles, de se les approprier.

La Sodeptel-BF est en négociation avec les parties (CSDPTT, Onatel, et autres acteurs, notamment des ONG de développement) pour la signature d'une convention qui fixera les obligations et déterminera les processus et autres modalités de réalisation, d'exploitation et de maintenance des cabines rurales réalisées et surtout à réaliser.

Malgré son manque de moyens, la Sodeptel a pu commencer des études de prospection pour déterminer une première liste de localités à raccorder. Les villages pressentis sont généralement des villages à forte densité de population, mais dépourvus de moyens de communication autres que les pistes rurales (souvent dégradées) dont la praticabilité n'est pas permanente. Certaines des localités sont cependant des chefs-lieux d'entités administratives comme les préfectures ou les sous-préfectures, d'où la nécessité d'être jointes à tout moment par les administrés ou l'administration centrale. D'autres sont quasiment injoignables

par la route, celle-ci étant périodiquement coupée par les cours d'eau gonflés par les pluies, comme c'est le cas de Sérékéni. Les habitants de cette localité doivent chaque année procéder à la réparation de la route, et ils ne peuvent compter que sur leurs maigres moyens, qui sont bien insuffisants.

Pour ces localités situées pour la plupart hors des zones couvertes par les opérateurs du « mobile », le seul espoir de bénéficier du téléphone réside dans le raccordement au réseau téléphonique fixe, dont l'Onatel est le seul opérateur pour le moment. Le réseau fixe est principalement limité aux alentours des localités desservies, à savoir un faible rayon de cinq kilomètres. Le reste du pays ou de la région est donc potentiellement exploitable par le système de téléphonie rurale.

Les villages en question sont des centres d'activités de populations diverses, installées de manière permanente et organisées en structures administratives, coutumières, religieuses ou sociales. Une forte demande existe d'entretenir des rapports plus soutenus entre les résidents et leurs attaches dans les autres localités du pays et à l'étranger. Tous les moyens sont donc utilisés pour favoriser les échanges, commissions verbales ou écrites, utilisation de communiqués radio, etc. Mais le téléphone s'avère encore le moyen le plus simple. Les commerçants, dans l'incapacité de communiquer à distance au préalable, hésitent à se déplacer faute d'être sûrs de pouvoir livrer ou recevoir les marchandises.

Les autres domaines d'activités, santé, éducation et services administratifs nécessaires à la vie de la communauté subissent également le déficit d'information dû au manque de moyens de communication moderne permanents.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 250

C'est pourquoi, au niveau des localités non raccordées au réseau téléphonique, on peut parler d'un handicap majeur qui leur est imposé par l'organisation de la société actuelle dans le domaine de la communication.

Dans le choix des localités à équiper, la Sodeptel tient compte de trois critères : technique, organisationnel et économique.

– Du point de vue technique, le centre de rattachement auquel doit être relié le télécentre communautaire doit disposer, au moment de la demande, d'un équipement disponible de ligne d'abonné avec possibilité de retransmission de taxe, afin de faciliter la tenue des comptes. Les contraintes de distance entre le village et ce centre pourraient être levées si le projet dispose du matériel récent utilisant les technologies nouvelles. Enfin, l'alimentation en énergie électrique doit être assurée en permanence au terminal.

– Un comité villageois de gestion de la future cabine doit être mis en place, au nom de la communauté, pour assurer la sécurité de l'installation. Il doit en premier lieu réaliser un abri pour accueillir l'installation. C'est également ce comité de gestion qui aura la responsabilité financière du télécentre, et qui disposera alors des bénéfices qui en seront tirés.

– Au cas où il y aurait des difficultés de financement et dans l'attente qu'elles soient réglées, les villages capables de fournir un apport financier seront prioritaires. Les modalités de remboursement restent à négocier, notamment pour les installations d'alimentation solaire. Le coût assez élevé au regard du pouvoir économique des localités reste un handicap dans le processus des raccordements envisagés. Mais les acteurs du projet solliciteront des subventions si le besoin s'en fait sentir.

La Sodeptel-BF examinera donc par la suite d'autres possibilités, afin de ne rien négliger dans les recherches de solutions aux multiples problèmes de l'enclavement du milieu rural. Les organisations agissant dans les projets du service universel (Artel, opérateurs divers de téléphonie, organismes onusiens et autres acteurs de coopération) seront approchés, aussi bien pour contri-

buer à l'émergence de solutions techniques adéquates que pour obtenir des financements.

Conclusion

La mise en place de télécentres communautaires apparaît comme le moyen le plus rapide de couvrir l'ensemble du pays. Il est dommage que, née après l'indépendance, cette idée ait été par la suite abandonnée, car elle constitue une excellente expérimentation de la participation active de la population dans la maîtrise de ses moyens de communication.

Après une première expérience fructueuse, pendant laquelle il a fallu prendre le temps de mettre en place une coopération entre une ONG et un opérateur historique de télécommunications, ce qui n'aurait été possible sans une implication de son personnel, la généralisation d'une telle expérience apparaît aujourd'hui possible. Certes, ce type de projet ne répond qu'à des demandes urgentes et ne fait que satisfaire le droit élémentaire à la communication. Mais outre cet objectif, il a aussi le mérite de pointer les insuffisances des services publics tels qu'ils étaient conçus jusqu'ici, et de travailler concrètement à l'émergence de solutions où les citoyens, salariés d'opérateurs ou usagers,

1. Djilali Benamrane est spécialiste de l'économie du développement. Il a eu une longue expérience dans les domaines de l'enseignement universitaire et de la recherche. Praticien du développement, il a exercé sur le terrain dans plusieurs pays africains en qualité d'économiste au service du système onusien. Il est aujourd'hui actif dans les luttes menées dans le monde associatif au sein de la société civile, participe aux travaux du SMSI et anime la réflexion sur la communication au sein de l'association Biens publics à l'échelle mondiale.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 252

seraient partie prenante, acteurs de premier plan pour contribuer à la satisfaction de ce besoin élémentaire.

Reste que, pour satisfaire l'ensemble de la demande, des moyens de grande ampleur sont nécessaires. Ceux-ci ne seront débloqués que par des mobilisations massives auprès des décideurs nationaux et internationaux. De telles expériences en créent les conditions et, en plus de satisfaire un besoin, donnent confiance en l'avenir, en la capacité de la population à défendre ses droits ou à s'en octroyer de nouveaux.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 253

Troisième partie

Perspectives et alternatives

2. Le premier thème concerne la gouvernance d'Internet qui donne lieu à des différences notables dans les positions entre les Gouvernements des pays du Nord et ceux du Sud et entre les différentes composantes du multipartenariat – gouvernements, organisations intergouvernementales (OIG), secteur privé et société civile.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 254

Quelles réactions sont possibles face au rouleau compresseur de la déréglementation-privatisation et à la perspective d'un élargissement de la « fracture numérique » ? On commencera par en examiner une mauvaise, le Fonds de solidarité numérique (FSN), dont la genèse et les « progrès » font penser à un alibi de la passivité, tout en tentant d'accréditer la fausse solution des « partenariats public-privé ».

Il est plus intéressant de se tourner vers les acteurs de la résistance à ce primat croissant du court terme marchand. De tels acteurs sont encore nombreux parmi les salariés des opérateurs historiques des télécommunications, ayant longtemps œuvré dans le cadre d'un service public à l'échelle nationale. Ces salariés, et certains de leurs syndicats, se montrent parfois capables de mettre en échec des politiques régressives et d'en promouvoir d'innovantes.

On redécouvre par ailleurs qu'une grande partie des pionniers des NTIC, proches par ailleurs du mouvement des logiciels libres, sont des militants d'un monde moins autoritaire et plus solidaire. Cette militance continue de prospérer en un certain nombre de viviers, elle a tôt rencontré le mouvement altermondialiste, qui lui aussi combat l'hégémonie antidémocratique des multinationales et de leurs grandes puissances tutélaires. L'arrogance de ces maîtres du monde ne peut que multiplier et renforcer les résistances, qui finiront bien par se coaliser.

En attendant, la perspective très prochaine du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI) à Tunis est l'occasion de constater la dégradation du système onusien, masquant son incapacité réformatrice derrière une politique de coups médiatiques, et en particulier de sa « filiale » la plus ancienne, l'UIT (Union internationale des télécommunications). Il est triste de voir cette institution légitime et expérimentée compromettre sa crédibilité pour les partisans, parfois les plus sulfureux, d'un monde sans autre loi que la maximisation du profit.

3. L'intégralité de l'article peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.walf.sn/economique/suite.php?rub=3&id_art=18516.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 255

Cependant, la tribune SMSI offerte fin 2005 par l'UIT peut être l'occasion pour les résistants d'articuler leurs forces, de signifier leurs refus et d'exposer leurs alternatives – adossées à la mobilisation plus vaste de l'altermondialisme, tant les problèmes de gouvernance mondiale se posent de plus en plus crûment.

4. Plus connu sous son acronyme anglais UN-TFFM (*Task Force on Financial Mechanisms*), officialisé fin septembre 2004, placé sous la direction du Pnud et incluant, parmi la vingtaine de ses membres désignés, un ou deux membres cooptés, représentatifs, semble-t-il, de la société civile. Cette dernière n'a pourtant pas eu à s'impliquer d'une façon ou d'une autre dans les mécanismes de désignation, alors qu'elle était sensée disposer d'un groupe *ad hoc* sur ce sujet, déjà opérationnel à ce moment (*cf.* http://www.wsis-finance.org). Le TFFM a rendu rapport au Prepcom II, un document sans imagination, sans ambition ni proposition à la mesure des attentes.

5. Pour ne citer que les derniers engagements de la communauté internationale en la matière : le Sommet mondial du Millénaire (New York, 2000) ou le Sommet mondial de Monterrey sur le financement du développement. Les pays riches réitèrent en toutes circonstances leur disponibilité à respecter leurs engagements des années 1960 d'allouer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement. Engagements jamais tenus !

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 256

Le Fonds de solidarité numérique : un abcès de la gouvernance mondiale en gestation

Djilali Benamrane [1]

Promu notamment par le très libéral président sénégalais Wade, le Fonds de solidarité numérique (FSN) reconnaît l'existence d'un déficit considérable et nocif d'accès aux biens publics liés aux TIC (technologies de l'information et de la communication). Pour combler ce « fossé numérique », il faudra de l'argent, d'où la suggestion de créer un fonds dédié, dans le cadre d'un nouvel organisme péri-onusien, le FSN. Mais le primat actuel du credo néolibéral, jusque dans les débats et travaux de l'UIT, conduit à esquiver les besoins de financement public en rêvant d'un improbable mécénat, et à organiser un nouveau démembrement du dispositif de l'ONU, déjà paralysée par son manque de stratégie et d'unité d'action. Autrement dit, le FSN ressemble à un alibi destiné à reporter dans une décennie le constat que le fossé numérique est devenu, pour une partie de l'humanité, quasi infranchissable.

6. Le rapport de la réunion de décembre 2004 du TFFM, dans une entreprise de minimisation de l'initiative du FSN, considère injustement que le concept du FSN est le fait du Sommet des villes, tenu à Lyon en décembre 2003, en prélude à la phase 1 du SMSI de Genève. En réalité, beaucoup d'observateurs considèrent que l'initiative était portée bien auparavant par le président Wade du Sénégal, lequel en avait fait la promotion, notamment lors de la Prepcom II de la phase I du SMSI, à Genève en février 2003.

7. Cette vision planétaire d'un tel mécanisme de mobilisation des ressources pour financer le comblement du fossé numérique semble prévaloir comme l'attestent les discussions et recommandations du Prepcom II (Genève, février 2005).

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 257

La pertinence et l'extrême urgence de traiter de la problématique des enjeux du fossé numérique ne peuvent être contestées, notamment au regard du contexte de la globalisation et des besoins colossaux de financement que cela soulève, dans une vision d'un projet de construction d'une société de solidarité, de paix et de progrès. Qui plus est, l'analyse intervient dans une perspective de combat sans merci, que se livrent les tenants de la domination sans partage du marché et ceux qui se situent dans une perspective de globalisation pouvant se concevoir, se mettre en œuvre et s'épanouir dans une démarche de valorisation des biens publics à l'échelle mondiale. Dans pareille approche, ces biens deviendraient objets privilégiés de la coopération internationale, instruments incontournables de planification globale et de recherche des meilleures conditions de gestion des ressources au regard des besoins à satisfaire.

Une telle démarche permet de faire ressortir un autre aspect aussi déterminant de la globalisation : la gouvernance mondiale en devenir et qui devrait être mieux assurée par des mécanismes de régulation et de sanction, confiés à un système mondial profondément réformé. C'est cette gouvernance mondiale qui donnera la vision du projet social à construire et les repères pour indiquer les meilleurs moyens et voies d'y aboutir, aux moindres coûts et dans les meilleurs délais, tout en demeurant attentive aux impératifs de sauvegarde et de consolidation des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le dernier sommet mondial en date, organisé par la communauté internationale, a commencé à traiter, à Genève fin 2003, des thématiques de la société de l'information et poursuivra ses réflexions et propositions à Tunis en 2005 et au-delà. Ce sommet mondial confirmerait, s'il en était besoin, l'échec indiscutable d'un demi-siècle de politiques mondiales de coopération pour le développement et la faillite conséquente du système onusien et de ses agences spécialisées, mises en place pour cela.

L'un des deux thèmes retenus pour la seconde phase du sommet est consacré aux lancinants problèmes du financement,

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 258

à la préoccupation de mobilisation conséquente et d'allocation rationnelle des ressources, pour répondre à un objectif de traitement du fossé numérique qui existe en matière d'information et de communication[2]. Ce fossé ne cesse de s'approfondir entre le Nord et le Sud, entre les pays riches et les pays pauvres. Cela devrait impliquer, d'une part, une évaluation en profondeur des mécanismes de coopération et de financement existants, qui ont montré leurs limites à contribuer au rééquilibrage de la dynamique du développement mondial, et donner lieu, d'autre part, à des propositions de mécanismes nouveaux pour pallier les insuffisances criantes du modèle existant. La problématique de la mise en place et du bon fonctionnement d'une ou de plusieurs sources de financement des activités capables de réduire le fossé, tel un (ou plusieurs) Fonds de solidarité numérique (FSN), procède de ce contexte.

Les années 1990 resteront marquées par l'essor sans précédent des technologies numériques et de la miniaturisation qui ont affecté l'ensemble des relations politiques, économiques, sociales et culturelles. Cette révolution est intervenue dans un contexte mondial d'apaisement spectaculaire du conflit Est-Ouest et d'aggravation lancinante et insidieuse des conflits larvés Nord-Sud. Un des résultats inattendus des progrès des technologies de l'information et de la communication, et dont on n'a pas encore évalué l'impact, c'est l'inacceptabilité totale et absolue de l'injustice qui prévaut et qui ne cesse de s'amplifier. Une injustice impossible à cacher, celle qui sépare les standards de vie des populations riches et pauvres. Les échecs des sommets mondiaux plaidant, depuis l'ère de la décolonisation, la mise en œuvre de politiques d'aide publique au développement et de coopération internationale à même de rapprocher les niveaux et les rythmes de développement, se répètent. Ils sont devenus, du fait de

8. *New partnership for Africa's development*.
9. Pourtant, ces voix sont parmi les premières à solliciter toutes les sources de financement existantes pour en tirer le plus grand avantage pour leurs pays respectifs.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 259

l'émergence du fossé numérique, des facteurs de conscientisation, de contestation, de résistance, voire de protestation explosive des populations éprouvées et confinées dans leur désespérance.

Quelques chiffres sur la fracture numérique

Ces informations sont extraites d'un article d'Issa Niang titré « Télécommunications : les pays africains cliquent sur le fichier du fossé numérique », paru dans le quotidien sénégalais *Wal Fadjri* du 13 avril 2005[3].

« En Afrique, il n'y a que 25 téléphones pour 1 000 habitants, contre 673 aux États-Unis. Alors que l'Afrique compte 9,7 % de la population mondiale, les internautes africains ne représentent que 1,1 % sur le web. 97 % des sites Internet se créent dans les pays développés, l'Afrique ne générant que 0,4 % du contenu de la toile. De même, l'Afrique ne dispose que de trois serveurs Internet pour dix mille habitants, tandis que l'Asie en possède 37, l'Océanie 995, les Amériques 1 440 et l'Europe 2 293. »

Le contexte de l'émergence du Fonds de solidarité numérique (FSN)

Inauguré officiellement en mars 2005, à Genève qui abrite son siège, la pertinence du FSN, ce mécanisme à composante tripartite – gouvernements, opérateurs privés et société civile – et à vocation mondiale, dépendra dans une large mesure de son positionnement dans le cadre de l'architecture de la gouvernance mondiale en gestation pour gérer le processus de globalisation. Dans sa mission de rationalisation, voire d'imposition des idées dominantes de l'heure, promues par la pensée unique

10. De tous les présidents africains, c'est celui du Sénégal qui s'est le plus investi dans l'initiative, il est vrai qu'il est un fervent partisan du Nepad où il est en charge des TIC.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 260

triomphante, l'ONU, en compensation à ses insuffisances reconnues, essaie d'occuper l'espace en mettant par exemple en place, dans le cadre du processus du SMSI, un Groupe de travail sur les mécanismes de financement[4] (GTMF). Ce groupe de travail a contribué à légitimer la création du FSN et à lever les réticences américaines et européennes, tout en veillant à l'encadrement des analyses, réflexions et propositions, dans le sens de la consolidation du système prévalant qui a pourtant largement prouvé son inefficacité dans le traitement du financement du développement mondial. Cela est largement illustré par le, ou plutôt les, fossés Nord-Sud qui ne cessent de se multiplier et de s'approfondir dans tous les domaines d'activité, malgré les multiples engagements et promesses faites par la communauté internationale pour réduire les écarts grandissants dans les rythmes de développement entre un Nord riche, méprisant, opulent et dominant et un Sud pauvre, méprisé, dominé et sans espoir[5].

Récemment, comme pour relativiser les difficultés rencontrées dans la promotion de ce concept de Fonds de solidarité numérique, plusieurs initiatives sont apparues tendant à en modifier la nature, l'importance et/ou les modalités de mise en place et de fonctionnement. L'une de ces initiatives, sans doute la plus significative, fut celle lancée par les maires de grandes cités, telles les villes de Lyon et de Genève, rejointes par d'autres grandes villes et capitales comme Turin, Lille ou Dakar[6], voire par des pays comme la France, le Sénégal, l'Algérie, le Maroc ou le Nigeria et autres partenaires. Elle a donné naissance à l'idée d'un Fonds porté au plan institutionnel par une fondation de droit suisse, reconnue d'utilité publique, localisée à Genève, administrée par des Suisses, comme pour se prémunir de la malédiction de la mauvaise gouvernance et autres pratiques de dilapidation et de détournement de fonds qui affecteraient le seul continent africain. Africains et non-Africains participeraient

11. *The Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* (Icann).
12. *Task force on financial mechanisms.Cf. supra*, note 4, p. 255.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 261

indirectement à la gestion du Fonds, *via* des collèges des parties prenantes au partenariat entre gouvernements, secteur privé et société civile, cette dernière entité incluant les collectivités locales et autres pouvoirs locaux.

Des initiatives de solidarité numérique, qu'elles proviennent de collectivités locales, de pouvoirs locaux, d'entreprises multinationales, d'ONG et autres associations ou individus, toutes utiles quelles qu'elles soient, ne peuvent constituer que des appuis mineurs au regard des ambitions affichées par un Fonds de solidarité numérique digne de ce nom, un mécanisme à rayonnement mondial et à vocation universelle[7], capable de résoudre la fracture numérique. Cela devrait s'inscrire dans une dynamique de développement global, subordonnant les TIC aux logiques d'interactivité intersectorielle, prise en compte aux plans local, national, régional et mondial.

D'autres initiatives, non moins pertinentes au plan des principes, se développent. Celle par exemple qui tente de promouvoir une institution onusienne ou quasi onusienne, à compétence mondiale, pour le financement des besoins du secteur des TIC, sur la base d'un concept à la mode, le multipartenariat, dans l'esprit du Pacte du partenariat public privé (PPP) qui devrait présider aux nouvelles formes de gestion de l'économie mondiale au service des lois du marché. Les défenseurs du développement communautaire, ceux qui plaident pour l'appui aux microréalisations, ceux qui plaident pour des financements prioritaires en faveur de l'accès aux TIC des femmes, des handicapés, des jeunes et des moins jeunes, ne sont pas absents des débats et proposent des formules de microcrédits pour promouvoir des opérateurs des TIC dans des zones de grande pauvreté ou en faveur de telle ou telle catégorie sociale discriminée. Il est difficile de voir clair dans pareil foisonnement de plaidoyers fondés, portant sur des besoins justifiés, sans mise en cohérence ni mise en perspective des interactions et des synergies. Une telle anarchie, conforme aux lois du marché et à la libre concur-

13. Ce rapport est disponible sur le site : http://www.wsis-finance.org.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 262

rence, y compris dans l'expression des besoins, est profitable aux opérateurs privés, véritables prédateurs qui n'hésitent pas à accumuler les profits sur le dos des pauvres. C'est là une des « forces » inexplorées des lois du marché que l'approche alternative des biens publics à l'échelle mondiale entend dénoncer.

Origine et pertinence du concept du Fonds de solidarité numérique (FSN)

Le SMSI aurait dû constituer une opportunité historique pour rappeler les dysfonctionnements graves de la société et de l'économie mondiales. Malgré les engagements répétés de la communauté internationale, l'écart dans les niveaux et les rythmes de croissance et de développement ne cesse de s'approfondir, le fossé numérique n'en étant qu'une manifestation criante parmi d'autres.

Au sein des populations qui souffrent de ces fossés, des voix se sont prononcées, celles notamment de certains leaders africains parmi les plus actifs, pour la promotion du Nepad[8] en général et des secteurs d'activités des technologies de l'information et de la communication en particulier. Ces voix ont dénoncé l'incurie des mécanismes internationaux de financement et un soi-disant parti pris pour l'aide publique au développement (APD), soulignant l'incompatibilité d'une telle approche avec les options libérales en vogue dans le monde[9]. Ces voix prônent la mise en place de mécanismes nouveaux, fondés sur des partenariats décentralisés, sur le volontariat et l'anonymat des donateurs, sollicités lors d'opérations commerciales comme l'achat d'un micro-ordinateur ou d'un logiciel, voire des consommateurs piégés lors d'opérations vitales ou courantes comme l'accès à des communications téléphoniques ou à Internet.

D'autre part, les initiateurs du FSN croient innover lorsqu'ils prétendent rompre avec les démarches et la légitimité de l'APD et avec la coopération internationale interétatique pour s'inscrire dans une logique de mobilisation de ressources, décentra-

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 263

lisée, privatisée et marchandisée. Ce faisant, ils discréditent les arguments de ceux qui entendent s'attaquer aux entreprises, sociétés et individus riches qui auraient pu être taxés lors d'opérations financières, comme maintes fois recommandé sans succès par l'initiative Tobin, ou plus récemment suggéré lors du forum de Davos en Suisse, fin janvier 2005, par le président français Chirac ou celui du Brésil Lula Da Silva. Ces derniers ont plaidé pour la taxation du transport aérien ou de la vente des armes pour alimenter les besoins de financement d'un véritable programme de lutte contre la pauvreté en général ou la pandémie du sida en particulier.

En vérité, l'initiative de promotion du FSN a un premier inconvénient majeur, celui d'ajouter à la confusion propice aux prédateurs, principaux bénéficiaires des règles du marché. La fracture numérique est reconnue et l'idée de s'en occuper est partagée, mais tout est fait pour éviter d'avoir une vision globale des besoins et d'en cerner les priorités, les échéances et les impératifs de financement. Nulle part, il n'est fait une distinction sur la hiérarchisation des activités à mener, ni de ce qui relève des investissements lourds d'infrastructures de base, des dépenses d'équipements, de matériels, de formation ou de création d'un environnement porteur. Laisser le soin au marché d'organiser la cohérence de l'ensemble, c'est organiser la jungle et la convoitise des opérateurs privés, c'est ouvrir la voie au gaspillage et à l'anarchie, que les règles du marché ne peuvent à elles seules contrôler et corriger.

Le deuxième inconvénient découlant de cette pratique consiste à focaliser l'attention et les débats sur des institutions et mécanismes nouveaux dans un environnement incertain, d'interrogations sur le devenir des institutions onusiennes. Il est

14. Le FSN mondial dont il est question ici est un concept différent du FSN mis en place en mars dernier, qui a une portée beaucoup plus limitée et qui fonctionnera selon un statut de droit suisse. Ceux qui espèrent qu'un tel fonds de solidarité des villes et des individus pourra répondre aux besoins de financement du fossé numérique mésestiment la nature et l'ampleur de ces besoins dans les pays retardataires.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 264

encore loin le consensus sur les impératifs de réforme de la composition et du mandat du Conseil de sécurité de l'ONU. Quid de la légitimité des dizaines d'agences onusiennes dont les attributions se télescopent ? Certaines, pour ne pas dire la plupart, perdent au fil du temps des pans entiers de leurs mandats d'instruments de coopération internationale et, pour subsister, affichent une soumission aux orientations et injonctions de privatisation, de libéralisation et de domination du marché.

Enfin, comment justifier auprès des donateurs, des bailleurs de fonds et de leurs populations attentives à la bonne utilisation des ressources disponibles, que de prestigieux leaders africains se mobilisent personnellement et avec tant de zèle[10] dans la collecte de fonds dont ils ne sont même pas sûrs de contrôler le bon usage, alors qu'ils marquent un intérêt tout relatif lorsqu'il s'agit de phénomènes aussi importants que l'insuffisance criante de l'aide publique au développement, l'application des technologies adaptées, la reforme de l'Icann[11] ou le soutien aux logiciels libres ?

Plus simple et plus pratique encore, si l'accès à l'information et à la communication était devenu une préoccupation majeure des leaders soutenant la mise en place du FSN, pourquoi ne pas décider d'allouer un pourcentage significatif des apports du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) ou des fonds de l'association pour le développement international, du groupe de la Banque mondiale (AID/BM) à ce secteur d'activité, aussi bien en ce qui concerne les procédures d'allocations par pays que dans le cadre de programmes régionaux et globaux financés par ces fonds ? N'aurait-il pas été plus indiqué de négocier collectivement avec les principaux bailleurs de fonds, pour convenir d'allouer à ce secteur d'activité présenté comme prioritaire, les ressources collectées soit dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE), soit dans celui de l'effacement de la dette contractée par les pays en développement ?

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 265

Enfin, pour rendre plus simple toute cette problématique du financement, pourquoi ne pas proposer l'affectation dans la transparence et sous le contrôle de la communauté internationale, de tout ou partie de l'aide publique au développement au Fonds mondial de lutte contre la pauvreté et non aux fonds de l'AID/BM, lequel Fonds mondial répartirait plus objectivement et avec plus de transparence et d'équité, les ressources en fonction de la nature des problèmes affectant les dynamiques de développement et des priorités dans leur traitement ?

Le rapport du TFFM[12], censé répondre à ces interrogations, les a à peine effleurées. Il ne contient aucun bilan sérieux des nombreux mécanismes existants, pas même une liste exhaustive ! Aucune proposition d'intégration et ou de rationalisation de ces mécanismes à fonctionnement douteux ! Seul un soutien du bout des lèvres au Fonds de solidarité numérique si controversé. Incompétence, complaisance ou diplomatie, le rapport aura été quand même salué lors du Prepcom II, à l'exception du Groupe de travail de la société civile sur les mécanismes de financement qui l'a rejeté en bloc dans une déclaration en dix points[13].

Les objectifs du FSN

Dans sa conception originelle, le FSN devait avoir pour objectif l'accès universel, généralisé et effectif, individuel, familial ou collectif, aux technologies de l'information et de la communication. Sa concordance avec les principes de la

15. Au Prepcom II de Genève (évrier 2005) Jean-Louis Fullsack a rappelé, dans sa déclaration en séance plénière, le cas de « WorldCom, véritable effigie néolibérale devenu premier opérateur mondial en capitalisation boursière et grand prédateur des opérateurs de télécommunications et qui a causé la plus grande faillite de l'histoire des USA et le plus grand détournement financier jamais enregistré, plus de 11 milliards de dollars ». Il a cité aussi le cas d'Africa ONE, un projet de 2 milliards de dollars mis en place dans le cadre d'un partenariat AT&T-UIT, opérateurs privés et États africains, qui a complètement échoué, engloutissant des dizaines de millions de dollars.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 266

Déclaration universelle des droits de l'homme et sa vocation mondiale, tout comme son appui à une démarche favorable aux biens publics à l'échelle mondiale, devaient lui assurer une large adhésion. Il était supposé s'intéresser au devenir de la société mondiale, une société nouvelle dans laquelle le citoyen du monde, quel que soit son lieu de résidence, son niveau de revenu ou d'éducation, ses qualifications professionnelles, son sexe ou son âge, pourra disposer de toutes les facilités qu'offrent les TIC, dans quelque domaine d'application que ce soit. Cela aurait dû garantir en outre les libertés fondamentales et faciliter l'exercice des droits démocratiques, dans le souci de satisfaire des besoins essentiels et de concourir à l'épanouissement économique, social et culturel des populations.

Le niveau d'homogénéité recherché quant aux normes de satisfaction serait identifié, évalué et suivi par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, capables de repérer les dysfonctionnements et d'en proposer des correctifs.

Cela aurait dû impliquer de situer fermement la démarche dans une préoccupation prioritaire de trouver des solutions au retard pris par les pays pauvres et de répondre aux besoins de leurs populations dans les meilleures conditions possibles, sans *a priori* idéologique, fut-il celui du libéralisme dominant. Pour ce faire, les ressources à mobiliser auraient dû être évaluées, au regard des technologies les plus appropriées et les plus adaptées aux capacités et compétences disponibles dans les pays bénéficiaires. Les ressources devraient être aussi sécurisées pour assurer une prévisibilité maximale. Leurs conditions d'allocation auraient dû être garanties sur une période convenue, elles auraient dû être décidées dans la concertation et dans la transparence, dans le cadre de stratégies globales, régionales et nationales. Cela aurait dû être fait à l'aide de mécanismes sous contrôle de la représentation des pays et des populations bénéficiaires, avec de préférence des sièges, antennes et représentations, situés dans ces pays et non dans les capitales des pays donateurs ou abritant les intérêts des opérateurs internationaux

intéressés par les programmes et projets de conseils, de mise en œuvre, d'évaluation et de suivi.

Les modalités d'administration et de gestion d'un tel mécanisme auraient dû pallier les insuffisances reprochées au fonctionnement du système onusien décrié pour sa bureaucratie, ses surcoûts et sa dépendance à l'égard des pays riches donateurs, des institutions intergouvernementales et entreprises multinationales qui en émanent.

À l'origine, pour leurs promoteurs, les initiatives de création de mécanismes de mobilisation des ressources ont visé à répondre aux impératifs de soigner la fracture numérique qui existe et qui s'aggrave. Les propositions d'allocation des ressources à mobiliser (60 % en faveur des PMA, 30 % en faveur des PVD et 10 % des pays développés), laissent supposer une préférence judicieuse pour le continent africain qui renferme la majorité des PMA. Des engagements de forme ont été pris pour tenter de réduire au strict minimum les coûts de fonctionnement : moins de 6 % des fonds mobilisés. Restait à savoir comment ces coûts seraient calculés en tenant compte des habitudes des partenaires donateurs, bilatéraux et multilatéraux, bien intentionnés, qui prélèvent sur leurs dons et prêts concessionnels des marges exorbitantes pour des frais d'accompagnement, d'études, d'évaluation et de suivi.

16. Bruno Jaffré est auteur de *Burkina Faso : les années Sankara de la Révolution à la Rectification*, L'Harmattan, 1989 et de *Biographie de Thomas Sankara : La Patrie ou la Mort…*, L'Harmattan, 1997. Fondateur de l'association CSDPTT (Coopération solidarité développement aux PTT) et président jusqu'en mai 2005, il publie de nombreux articles sur le site de CSDPTT (http:/www.csdptt.org) et dans des ouvrages collectifs.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 268

Le FSN est opérationnel, c'est un microfonds destiné à financer des microréalisations, de préférence exécutées par les opérateurs privés, même s'il disposera de structures de fonctionnement, y compris des représentations régionales.

Les modalités possibles de fonctionnement du FSN

Dans l'absolu, le Fonds de solidarité numérique mis en place aurait dû avoir, pour mériter le label « mondial » dont il se prévaut, le statut d'une institution internationale pour que son personnel puisse jouir, sinon des hauts salaires et autres avantages, au moins des facilités conférées par ce type de statut[14]. Il aurait dû se défaire de tout carcan suisse et de toute tutelle africaine trop affichée, même si elle était légitime.

Le concept de solidarité numérique qui sous-tend la mise en place de ce Fonds n'a nul besoin de suivre une approche à la mode dans les développements récents de l'idéologie libérale. Cette idéologie triomphante est marquée par des tendances lourdes à vouloir substituer les effets bénéfiques du marché et des initiatives privées, spontanées ou suscitées, en lieu et place de l'aide publique au développement et des engagements et interventions des États, pourtant plus transparents, plus vérifiables et le cas échéant plus facilement dénonçables.

Au regard des objectifs de mobilisation des fonds, les promoteurs du FSN ont décidé qu'il fonctionnerait selon la modalité du volontariat pour ce qui concerne l'évaluation des ressources nécessaires pour son propre fonctionnement (personnel, locaux, etc.) comme pour ses interventions en microprogrammes et projets visant à contribuer au comblement du fossé numérique. Le volontariat se ferait sur la base de collectes, vraisemblablement coûteuses et complexes, de contributions directement liées à la commercialisation de biens et de services dans le secteur des TIC (concepteurs, fabricants ou distributeurs d'équipements, de matériels et de services, opérateurs publics, privés ou associatifs, autres contributeurs). Ces prélèvements devraient se faire de

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 269

préférence au niveau des consommateurs de ces biens et services pour leur donner un caractère indolore !

Reste à répondre à une question fondamentale quant aux menaces réelles d'effondrement de l'initiative lorsque, après plusieurs années d'efforts pour une mise en place laborieuse de l'ensemble, on se rendra compte qu'il aura fallu des années sinon des décennies de fonctionnement FSN avant de pouvoir mobiliser le dixième ou le centième des besoins requis. Qui assumera *a posteriori* l'erreur fatale, et qui compensera les pertes d'opportunité découlant de ces mauvais choix stratégiques ?

Conclusion

Le Fonds de solidarité numérique risque de ne constituer qu'un palliatif inefficace et inopérant pour prétendre participer utilement au comblement du fossé numérique et, au-delà, à la réduction de l'état de sous-développement, d'arriération, de misère et de désespoir qui prévaut dans le monde d'aujourd'hui et que les TIC exaspèrent. Le FSN procède de ces pratiques détestables qui consistent à préférer des innovations institutionnelles et procédurales plutôt que d'examiner des possibilités parfois moins coûteuses et plus efficaces de réformes, fondées sur des politiques systématiques d'évaluation, de suivi et d'actions correctives. En ce domaine, le choix inconsidéré pour les nouveautés se retrouve aussi et avec les mêmes inconvénients dans la préférence pour les technologies de pointe, plus coûteuses et plus difficilement maîtrisables dans le contexte africain que des technologies appropriées, adaptées au contexte et aux caractéristiques des populations à satisfaire.

En la circonstance, la course effrénée pour tout ce qui est nouveau permet aux bailleurs de fonds et aux multinationales

17. « Éléments pour un bilan des privatisations des télécommunications africaines », dans *Société numérique et développement en Afrique*, sous la direction de Jean-Jacques Gabas, Karthala, 2004 ; voir aussi : http://www.csdptt.org/article270.html.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 270

assoiffées de profits de ne jamais devoir se justifier des mauvais conseils d'experts grassement rémunérés ni d'identifier les origines et les effets des implantations d'« éléphants blancs » qui plombent tous efforts réels ou autonomes de développement. Il est pour le moins bizarre que cette appellation ait connu ses heures de gloire et ait été utilisée comme une arme redoutable lorsqu'elle servait d'instrument idéologique de repérage, d'identification, d'amplification et de condamnation du moindre dysfonctionnement dans les pratiques de coopération Est-Sud. Aujourd'hui, avec la fin du conflit Est-Ouest et dans cette phase de domination sans partage du marché, les « éléphants blancs » qui sont générés par le monde des affaires sont devenus des mammouths fréquentables, des colombes protégées qui engloutissent dans leur envolée des milliards de dollars au plus grand profit de certains[15].

Le chemin sera long et difficile et les efforts seront immenses pour conscientiser les populations et les éclairer sur les enjeux, afin qu'elles puissent quitter la désespérance et s'investir dans l'espérance pour mener le combat jusqu'à la victoire. Dans un contexte d'instabilité liée à la construction d'un monde global sans vision concertée ni repères de bonne gouvernance mondiale ni institutions mondiales qualifiées, les biens publics à l'échelle mondiale ne s'affirmeront et ne progresseront que s'il y a une demande des populations capables d'en exprimer le besoin, d'en imposer la légitimité et d'en exiger la satisfaction effective et universelle, à des conditions qui leur soient supportables. Cela peut aller de la gratuité totale d'accès au paiement subventionné – l'application de la règle d'or du marché, la confrontation de l'offre rentable et profitable et de la demande solvable, ne pouvant s'appliquer dans un tel contexte.

18. José Do-Nascimento, « La déréglementation du marché africain des télécommunications », in *Société numérique et développement en Afrique*, *op. cit.*, p. 139.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 271

En Afrique, construire les alternatives aux privatisations

Bruno Jaffré [16]

Alors que le mouvement de déréglementation et de privatisation semble avancer tel un rouleau compresseur, surtout dans les pays du Sud vulnérables aux pressions des institutions financières internationales, il lui arrive de rencontrer en Afrique des obstacles imprévus. D'une part certains services publics semblent insuffisamment juteux pour attirer les opérateurs habitués à de hauts taux de rentabilité. D'autre part, des syndicats nationaux peuvent faire la preuve de leur capacité de résistance et proposer des alternatives crédibles. À cet égard, la coopération-concertation avec les salariés des télécoms dans les pays du Nord peut s'avérer très bénéfique mais la participation des usagers reste indispensable pour que soit pris en compte leurs besoins.

19. Les observateurs mettent souvent en avant la formidable capacité des opérateurs du téléphone mobile à étendre le marché et permettre l'accès du téléphone à ceux qui n'ont pas les moyens d'avancer des sommes importantes, mais cela se traduit en réalité par une surtaxe sur le prix de la minute.
20. On s'extasie beaucoup sur l'ingéniosité des opérateurs capables d'offrir des services adaptés, mais ils ne font que renchérir les prix pour les plus pauvres.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 272

Plusieurs chapitres de cet ouvrage traitent de façon éloquente des dérives de la libéralisation dans les télécommunications et de ses effets destructeurs. Mais penser que le libéralisme s'installe triomphalement sans possibilité de retour en arrière reviendrait à rejoindre le camp des tenants de la « fin de l'histoire ». Après tout, une quinzaine d'années de déréglementation comptent peu par rapport à 150 ans d'histoire de la télécommunication moderne et près de 80 ans de monopole, de l'État en règle générale, sur les réseaux de télécommunications. Cette histoire nous enseigne que des retournements ont déjà eu lieu dans le passé, même s'il doit s'agir plutôt aujourd'hui pour le mouvement social de s'atteler patiemment à refonder le service public plutôt que de revenir à la situation passée. Mais celle-ci a en tout cas permis, dans les pays développés, la construction de réseaux sur lesquels s'appuyer permettant de connecter tous les usagers, quelles que soient leurs situations géographiques.

En Afrique, la problématique apparaît toute différente. Même s'il faut se garder d'uniformiser la situation du continent, force est de reconnaître que pour l'essentiel les réseaux ne sont pas développés et que dans la plupart des cas ils n'arrivent même pas à couvrir l'ensemble des préfectures. Il s'agit non seulement de satisfaire au droit à la communication pour tous, mais aussi de participer à la création des conditions minimales du développement économique. La communication à distance permet non seulement une perpétuation des liens sociaux dans un contexte de mobilité des populations accru par une économie de survie, mais peut aussi servir de support à d'autres « biens publics » tout aussi indispensables, comme la santé et l'éducation.

21. Accord général sur le commerce des services, mis en place par l'Organisation mondiale du commerce.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 273

La libéralisation n'est pas la panacée

Blocage du processus de privatisation dans de nombreux pays

Dans la plupart des pays d'Afrique, le service public est loin d'avoir atteint une couverture territoriale globale. Pourtant, sous prétexte de primauté des lois du marché seules à même de favoriser le développement des télécommunications, les néolibéraux s'emploient à empêcher son essor pour la satisfaction du besoin essentiel de communication pour tous, à un prix abordable quel que soit le positionnement géographique. Privatisation, déréglementation et libéralisation, tel serait le dogme en forme de triptyque seul capable de lutter contre la « fracture numérique ». La réalité devrait pourtant inciter à une plus grande ouverture d'esprit.

Dans une précédente conribution[17], nous avons longuement tenté de procéder à un premier bilan des privatisations des télécommunications africaines. Et nous en avions tiré les conclusions suivantes : « Contrairement à ce qu'affirment les libéraux pour se justifier, la privatisation ne permet pas de développer les télécommunications des pays pauvres qui ont besoin de financement et ne saurait donc en constituer l'unique solution. Elle permet en revanche aux multinationales, souvent anciens opérateurs historiques, de s'installer dans des pays obligés de s'ouvrir par les accords de l'OMC, d'entrer dans le capital des opérateurs les plus rémunérateurs et de rapatrier ainsi une partie des bénéfices réalisés en position de monopole et de compenser ainsi les pertes subies sur leur marché d'origine.

Quant aux classes dirigeantes, et leurs nombreux « prédateurs », des pays où les opérateurs étaient les plus prometteurs,

22. Au Cameroun, l'État a autorisé la Camtel à investir, ce qui devrait entraîner des améliorations qui ne sont pour l'instant pas encore sensibles.
23. Les engagements de privatisation et de déréglementation des télécommunications sont souvent parmi les premières conditions imposées aux États pour obtenir des prêts dans le cadre des programmes d'ajustement structurel.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 274

la privatisation ne les empêche pas de continuer à toucher leur rente, soit par les dividendes qu'ils touchent en tant qu'actionnaires, soit en continuant à ponctionner le Trésor public nouvellement alimenté par les dividendes au titre des parts que conserve l'État dans l'opérateur.

Enfin, et ce n'est pas la moindre, utilité des privatisations imposées par le Fonds monétaire international, les énormes sommes versées lors des privatisations ne sont pas investies dans le développement des télécommunications, puisqu'elles sont versées au Trésor public. Elles sont ainsi disponibles ponctuellement pour les prédateurs les mieux organisés mais surtout elles permettent de rembourser une partie de la dette… »

À peine entamé, puisqu'il ne date que de 1995, le schéma préétabli des libéraux, conçu depuis les pays développés et exporté sans nuance – à savoir la privatisation des opérateurs historiques en vue de préparer l'ouverture à la concurrence –, se heurte à de nombreuses difficultés. La période actuelle se caractérise en effet par l'absence de candidats fiables pour entrer dans le capital des opérateurs historiques, particulièrement dans les pays les plus pauvres.

Ainsi, sept ans après le lancement du processus appliqué par la plupart des pays, le plus souvent sous la contrainte, on comptait encore en 2002 trente pays dont l'opérateur historique conservait un statut public bénéficiant du monopole dans la téléphonie fixe, tandis que vingt-deux l'avaient partiellement privatisé[18]. Peu d'entre eux ont réussi depuis à ouvrir le téléphone fixe à la concurrence, alors que le processus est engagé

24. Lors d'un entretien en novembre 2004, le président du Synatel (syndicat des salariés de l'Onatel) au Burkina Faso, M. Valentin Sawadogo, déclarait compter 1 100 syndiqués sur les 1 400 salariés de l'entreprise, ajoutant que le syndicat n'avait pas encore sollicité les nouveaux embauchés.

25. M. Cheriff Younouss Dianté, responsable des relations extérieures du SYTS (Syndicat national des travailleurs de la Sonatel) mais aussi agent de maîtrise supérieur de l'entreprise, a déclaré que la Sonatel était une entreprise « patriote », que les décisions de développement, notamment en zone rurale, étaient prises en interne sans que ne se ressente la pression de France Télécom.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 275

presque partout. Il semble par ailleurs que dans plusieurs pays, les négociations directes avec des multinationales sont engagées pour une cession d'une partie du capital de gré à gré hors appel d'offres, ce qui laisserait la porte ouverte à toutes sortes de dérives. Pourtant, les besoins en matière de communications s'expriment de plus en plus ouvertement, notamment depuis le développement très rapide de la téléphonie mobile[19], alors que son usage reste hors de portée du plus grand nombre. Dans le cas contraire, il grève lourdement le budget familial des abonnés, au détriment sans doute d'autres besoins élémentaires en matière de santé, d'éducation des enfants, de logement ou d'habillement, et peut-être aussi de la solidarité familiale. Les développements récents ne viennent en rien infirmer cette analyse.

Bilan mitigé pour les privatisations effectuées et inquiétude pour l'avenir

D'autres privatisations constituent aujourd'hui de véritables filons pour les multinationales comme France Télécom, au Sénégal ou à l'île Maurice, ou Vivendi au Maroc. La première date de 1996, et la dernière fut réalisée en 2000, alors que, dans ces trois pays, les opérateurs affichaient une relativement bonne santé au moment de l'ouverture du capital.

La déréglementation n'en est qu'à sa phase initiale, alors que de larges portions du territoire ne sont toujours pas couvertes par le réseau fixe. Si elles le sont parfois par le réseau mobile, c'est à des prix difficilement accessibles pour les populations rurales[20]. On ne peut que s'étonner à cet égard que ceux qui glorifient le

26. On trouvera une analyse plus complète de la situation dans ce pays dans l'article d'Antonio Mele intitulé « Pour une analyse critique de la déréglementation au Mali », à l'adresse http://www.csdptt.org/article315.html.
27. Voir le document intitulé « Mémorandum du collectif des syndicats du secteur des télécommunications » (Synatel-Syntratel-Synapostel-Synpostel) à l'adresse http://www.csdptt.org/article284.html.
28. « Mémorandum du Synatel (Syndicat national des télécommunications) sur le processus de privatisation partielle de l'Onatel (Office national des télécommunications) au Burkina Faso » : http://www.csdptt.org/article306.html.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 276

développement rapide du réseau mobile soient les mêmes que ceux qui prônent tous azimuts le développement d'Internet, ce que ne permettra pas le réseau mobile. Le service public n'est donc pas assuré alors que, dans un univers concurrentiel, les opérateurs historiques vont devoir, de la même façon que dans les pays développés, concentrer leurs investissements sur les services à forte valeur ajoutée et sur des segments du marché réservés aux entreprises ou aux populations les plus aisées. Tout porte à croire que les secteurs où s'exerce la concurrence sont extrêmement réduits, et que les anciens opérateurs historiques, privatisés au profit de multinationales, resteront en situation de monopole sur le reste du marché, en position d'imposer leurs conditions – notamment des prix de services de base élevés. Par ailleurs, il est peu probable de voir les agences de régulation s'opposer efficacement aux multinationales en cas de conflit, du fait de la faiblesse de leurs moyens.

Pour les pays où les conditions étaient favorables, le développement du réseau et des nouveaux services s'est poursuivi après les privatisations, alors le plus souvent réalisées avec le maintien du monopole sur le fixe. Mais la couverture totale du territoire, c'est-à-dire la connexion de tous les villages du pays qui apparaît comme un objectif minimum, est loin d'être atteinte. Ces pays s'apprêtent pourtant à poursuivre leur fuite en avant vers toujours plus de déréglementation en ouvrant totalement le marché, en particulier sur le fixe, comme l'impose l'AGCS[21]. La contradiction entre la réalisation de cet objectif de service public et cette nouvelle fuite en avant risque bien d'apparaître de plus en plus flagrante.

Au Sénégal par exemple, l'État vient d'affirmer son objectif de connecter tous les villages d'ici 2010, tout en ouvrant la concurrence sur le fixe et en mettant en vente les quelque 27 % qu'il détenait encore dans le capital de la Sonatel. Quels moyens aura-t-il à sa disposition pour contraindre les opérateurs à respecter cet engagement ? Si la Sonatel a largement atteint ses objectifs de développement du réseau fixe assignés au moment

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 277

de la privatisation – et l'on ne peut manquer à cet égard de se demander s'ils étaient suffisamment ambitieux –, les exemples contraires sont nombreux comme au Niger, en Guinée ou en Tanzanie par exemple.

Pour d'autres pays, en plus mauvaise posture il y a quelques années, la situation a pourtant bien changé. Un certain nombre d'entre eux ont redressé l'état de leurs opérateurs historiques – comme le Mali ou le Burkina Faso – et se sont lancés dans d'importants programmes d'investissements[22]. Depuis le krach des télécoms, ils ne trouvent pourtant pas de « repreneurs stratégiques » acceptant d'entrer dans le capital à des prix qui prendraient réellement en compte ces améliorations, tout en acceptant des obligations à la mesure des besoins (développement des services de base, couverture nationale), en complément du développement des services à forte valeur ajoutée. Quant aux pays les plus pauvres tels la Guinée ou le Niger, où la privatisation a d'ores et déjà échoué, il paraît peu probable qu'ils retrouvent un autre opérateur stratégique apte à relever le défi du développement des télécoms locales, tout en satisfaisant les exigences de profit de la maison mère.

Pour d'autres pays, pas d'autre alternative que de compter sur leurs propres forces

Dans une telle situation, il ne reste plus d'alternative pour les pays concernés que de reprendre les destinées de leurs opérateurs de télécommunications. Mais nous disons bien « pays », et non « États » : l'État a un rôle déterminant à jouer en tant que superstructure, mais sans être l'unique acteur. Les résistances se font jour pour éviter que les opérateurs ne soient bradés à vil prix,

29. Burkina Faso : « Contribution de l'Onatel à la réflexion sur le processus de privatisation partielle après la phase infructueuse de recrutement d'un partenaire stratégique par appel d'offres », juin 2004 : http://www.csdptt.org/article307.html.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 278

sous prétexte de satisfaire aux obligations de privatisation imposées de l'extérieur[23].

Les syndicats impliqués dans l'avenir des opérateurs

Dans un certain nombre de pays, une forme de libéralisation politique, à laquelle ils ont souvent contribué, a permis aux syndicats de se libérer des tutelles des partis uniques pour mieux s'atteler à la défense des intérêts des salariés. De plus, les taux de syndicalisation sont bien plus élevés qu'en France[24], et lorsque les salariés se mettent en grève, celle-ci est largement suivie, ce qui en fait un instrument particulièrement efficace.

De façon quasi unanime, et jusqu'à une période récente, ils ne s'opposaient pas aux privatisations. Non qu'ils s'alignent sur les thèses libérales, mais plutôt ils considèrent que, jusqu'ici, les États ont exercé une tutelle trop lourde sur les opérateurs, parfois à des fins politiques, parfois pour investir dans d'autres secteurs. Les investissements sont soumis à de multiples contrôles de l'État, mais aussi des institutions de Bretton Woods qui veillent à la réduction des dépenses publiques et de la dette, alors que les opérateurs concurrents n'ont pas ce type de contraintes, d'où le développement parfois très rapide des opérateurs mobiles. En réalité, certains espèrent de la privatisation et

30. « Le privé est-il plus efficace que le public ? » in *La santé mondiale, entre racket et bien public*, François-Xavier Verschave (coord.), Éditions Charles Léopold Mayer, 2004.
31. Un des projets de CSDPTT consiste à déployer un réseau de téléphonie rurale dans le Guidimakha, en partenariat avec l'ADER (Association pour le développement économique régional) dirigée par des immigrés maliens. Le projet étant bloqué, une délégation des maires de la région est allée à la demande de l'ADER réclamer des comptes à la direction régionale de la Sotelma, qui a promis qu'une ligne de crédit serait débloquée l'année prochaine.
32. Les télécentres facturent 100 FCFA les réceptions d'appel, sous prétexte que pendant le temps de réception, la ligne est occupée et ne peut donc servir à appeler, d'où une perte si la réception n'est pas facturée.
33. Avec ses limites aussi, car lors de la victoire obtenue par le Brésil sur les États-Unis, les médias ont bien souligné que les pays africains n'avaient pas les moyens de se payer les avocats dont ils auraient eu besoin.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 279

de l'entrée d'un opérateur stratégique qu'elles les libéreront de ces tutelles et qu'elles permettront aux opérateurs d'avoir un accès plus rapide à des financements.

Mais, de même que la dérégulation est un phénomène évolutif dont la vitesse est différente suivant les pays, les positions des syndicats évoluent. Au Sénégal, l'intersyndicale de la Sonatel, d'abord opposée à la privatisation de cet opérateur historique, s'en félicite aujourd'hui[25]. Des mouvements de grève ont parfois éclaté, notamment lors des premières années, qui ont permis aux salariés d'obtenir des avantages. Et tout dernièrement, l'annonce de l'État sénégalais de vouloir vendre les 27 % de parts qui lui restaient dans l'opérateur a entraîné de fortes critiques de l'intersyndicale, qui parle à cette occasion de « libéralisation sauvage ».

Au Mali, le syndicat des salariés de la Sotelma a bloqué momentanément l'interconnexion de l'opérateur mobile concurrent Ikatel, filiale de la Sonatel sénégalaise. Il exigeait que la Sotelma se dote d'un analyseur de trafic capable de calculer les sommes dues par Ikatel pour l'usage de son réseau et que ce concurrent respecte le plan de numérotation. Le syndicat dénonçait également la partialité du Comité de régulation des télécommunications, qui avait autorisé Ikatel à utiliser un préfixe autre que celui prévu par ce plan[26]. Au Niger, l'intersyndicale a été la première à tirer la sonnette d'alarme[27] sur le non-respect par le consortium sino-libyen de ses obligations en termes de développement du réseau. Cette alerte a entraîné un

34. Le directeur de l'Onatel au Burkina a récemment déclaré que le réseau ne serait pas saturé si chaque habitant demandait une ligne téléphonique.
35. La connexion de la boucle locale, la partie proche des clients finaux, est considérée dans un réseau comme la plus onéreuse.
36. Au Burkina Faso, CSDPTT, en collaboration avec une ONG locale, la Sodeptel, essaye de monter un projet de raccordement d'une centaine de villages. Lors de la recherche de partenaires, il s'est avéré que d'importantes ONG qui travaillaient sur des programmes de développement pluriannuels n'intégraient pas de projet de connexion au réseau. Elles n'osaient même pas imaginer cette possibilité du fait de la défiance envers l'opérateur et d'une surestimation du coût de cette connexion.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 280

débat à l'Assemblée nationale, enjoignant l'État de contraindre l'opérateur à respecter ses engagements, sous peine de dénonciation du contrat.

Au Burkina Faso, le syndicat des salariés de l'Onatel, le Synatel, a appelé à la grève lorsqu'il estimait que l'interconnexion du réseau concurrent de téléphonie mobile se faisait au détriment de l'opérateur public. Alors que le processus de privatisation est engagé depuis plusieurs années, aucun candidat ne s'est présenté le 7 juin 2004, date du dépôt de candidature fixée par l'appel d'offres pour l'achat de 34 % du capital. Le Synatel a donc publié un important document[28] dans lequel il souligne les atouts de l'Onatel. Pourtant, on peut y lire : « Les candidats présents, conscients de cette situation du manque d'enthousiasme des grands opérateurs, posent des conditions qui tendent à modifier fondamentalement la stratégie et les conditions prévues dans le dossier d'appel d'offres. »

Alors que les apports attendus du partenaire stratégique concernent essentiellement « sa capacité financière permettant l'exécution des actions de développement retenues dans le plan stratégique », « une expertise sur le plan commercial, marketing et dans le domaine des NTIC », et une bonne assise internationale permettant de défendre efficacement les intérêts de l'Onatel, le document constate « qu'aucun des candidats ne remplit la condition d'opérateur de rang mondial ». Par ailleurs, « dans la plupart des cas, les cahiers des charges ne sont pas respectés ; très souvent, ils se contentent d'exploiter le réseau sans aucun apport en expertise et en capitaux. Financièrement, les partenaires font appel aux mêmes bailleurs de fonds pour le financement de la mise en place des infrastructures ». Or c'est déjà ce qu'avait réussi à faire partiellement l'Onatel dans la période récente.

Aussi le syndicat préconise-t-il un changement de stratégie : soit se passer d'un opérateur stratégique en ouvrant le capital

37. « Mémorandum du Synatel… » cité plus haut : http://www.csdptt.org/article306.html.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 281

aux privés nationaux, soit introduire des titres à la Bourse régionale des valeurs mobilières d'Abidjan (BRVM), soit les deux.

Ces exemples nous incitent à penser que les conditions pourraient être réunies pour que, dans la situation de crise que traversent les télécommunications, les syndicats puissent jouer un rôle bien plus important, et pourquoi pas participer à la cogestion de l'opérateur.

Au sein de la direction des opérateurs

Toujours au Burkina, la direction de l'Onatel adopte officiellement des positions voisines de celles du syndicat : « Il est de plus en plus établi que le partenaire stratégique n'apporte plus l'expertise escomptée. Pour les capitaux, le partenaire stratégique viendra les rechercher sur le marché financier local et sous-régional. Ainsi l'Onatel qui regorge de compétences suffisantes pour assurer sa performance peut tout aussi aisément s'adresser aux mêmes marchés pour ses besoins en capitaux et pérenniser son développement[29] ». La direction s'oppose à une négociation de gré à gré – « cette option a l'inconvénient de mettre directement les opérateurs préalablement ciblés en position de force et le risque de voir un processus mené au gré de ceux-ci » –, avant de préconiser l'ouverture aux opérateurs privés, en y incluant les régionaux, non pris en compte dans le document syndical.

Cette position constitue une très claire remise en cause du schéma de déréglementation imposé de l'extérieur, par le rejet nettement affirmé des multinationales, mais aussi et surtout par l'idée que ce schéma ne saurait constituer une réponse aux problèmes que rencontrent aujourd'hui certains opérateurs historiques. Il leur faut assurer leur développement, répondre aux besoins des populations, résister aux intrusions des concurrents externes et aux défis tels que l'introduction de la voix sur IP.

38. Bruno Jaffré et Jean-Louis Fullsack, « Pour la refondation de la coopération publique bilatérale française dans le domaine des télécommunications », in *Société numérique et développement en Afrique*, *op. cit.* voir aussi : http://www.csdptt.org/article288.html.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 282

Une telle position n'était guère imaginable au début du processus de privatisation. Si nous nous resituons dans un contexte dynamique, rien n'empêche de penser que les positions peuvent encore évoluer. Mais pour ce qui concerne notre propos, sans avoir la naïveté de penser que ce genre de position d'un opérateur est exempt de contradictions, l'exemple burkinabé montre qu'on peut trouver, jusqu'au sein des directions des opérateurs historiques, des éléments sur lesquels s'appuyer pour se réorienter vers une politique plus propice à la gestion d'un bien public.

Les usagers doivent aussi s'approprier les moyens de communication

Comme le souligne Philippe Pignarre, « le public est souvent confondu avec ce qui relève de l'État. On a donc souvent affaire à des systèmes de gestion généralement très bureaucratiques dont le paradoxe est que le « public » en est, le plus souvent, totalement exclu[30] ». Que l'opérateur demeure totalement public ou que le capital soit partiellement ouvert à des investisseurs privés, laisser la destinée de l'opérateur aux seules mains de sa direction en tête-à-tête avec les syndicats ne permettrait pas de lever ce paradoxe.

Par quelle voie introduire véritablement le public ? La première solution consisterait à permettre le contrôle des représentants à l'Assemblée nationale, mais aussi dans les collectivités locales[31], et notamment les mairies récemment reliées au réseau téléphonique. Dans un même ordre d'idée, la concertation entre les gestionnaires de télécentres – il en existe des milliers dans chaque pays – et la direction des opérateurs, pour ce qui concerne le règlement des litiges, constituerait aussi une intrusion dans la gestion bureaucratique. Mais les gestionnaires de télécentres ne sont pas non plus les mieux placés pour défendre les intérêts du public[32].

Le problème posé par les pays africains à propos du coton a mis en avant l'existence d'organisations de producteurs capables

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 283

de porter leurs revendications[33]. Si l'on considère que l'une des priorités en matière de télécommunications est la connexion de tous les villages au réseau fixe, il existe des possibilités de collaboration entre ces organisations ou les communautés villageoises et l'opérateur national. Car, soit l'opérateur a les moyens de réaliser cet objectif de connexion[34] et alors il faut que les décideurs politiques lui imposent de le faire, soit il déclare ne pas les avoir[35] et il doit donc rechercher des financements. Il existe des possibilités dans certains villages ou pour certaines ONG[36] d'avancer une partie des sommes nécessaires à l'installation d'une ligne téléphonique. On pourrait imaginer par exemple que ces communautés villageoises ou ces ONG, selon le cas, avancent les sommes nécessaires quand elles le peuvent pour réaliser ces connexions, et qu'elles soient remboursées en ne payant pas leur abonnement ou leurs communications, ou seulement en partie jusqu'à hauteur des sommes avancées. De plus, cela pourrait permettre une collaboration avancée puisque, dans un tel schéma, ces nouveaux acteurs auraient sans doute la volonté de participer au choix des fournisseurs, principalement pour des raisons de coût, que ce soit pour les panneaux solaires ou pour le matériel de télécommunications. Avec un effort mutuel, une telle collaboration permettrait de lever les défiances qui existent de part et d'autre. Et si elle voyait le jour, elle créerait sans nul doute une forte dynamique et se rapprocherait d'une gestion de bien public avec participation active du « public ». Elle ne pourra cependant exister que par la création d'un rapport de forces se traduisant par des pressions en direction des hommes politiques et de la direction de l'opérateur, lui-même traversé de contradictions et d'intérêts divergents, mais aussi par la bonne compréhension mutuelle des intérêts de chacun et de leur convergence ponctuelle, en vue d'atteindre l'objectif fixé pour le bénéfice de chacun des acteurs.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 284

Reconstruire la coopération publique

Par ailleurs, les opérateurs ne doivent pas se laisser distancer par les rapides avancées technologiques et doivent aussi être en mesure de répondre aux besoins spécifiques des secteurs les plus « modernes » de la société. Ils ne doivent pas non plus perdre pied dans les rapports interdépendants entre opérateurs, particulièrement au niveau international, car les niches les plus rémunératrices ne doivent pas leur échapper sous peine de ne pas avoir les moyens de financer leurs missions élargies de service public.

Ainsi, pour ce qui est du Burkina Faso[37], le document de l'Onatel déjà cité assigne à la privatisation, entre autres objectifs, de « s'appuyer sur l'expertise d'un opérateur de télécommunications de rang mondial pour développer le réseau et pour s'adapter au nouvel environnement », tandis que le document du Synatel évoque « un apport en expertise sur le plan commercial, marketing et dans le domaine des NTIC » précisant que « le partenaire assurera le transfert de connaissance et de savoir-faire par une formation conséquente du personnel ». Le document de l'Onatel escompte « l'apport en ressources financières nécessaires à la mise en place des infrastructures de service » tandis que celui du Synatel évoque « une assise financière suffisamment forte pour couvrir les besoins de financement ou des capacités d'endettement auprès des établissements financiers ».

Direction et syndicat de cet opérateur expriment très clairement, à quelques nuances près, deux besoins essentiels, un apport de financement et une expertise technique.

Pour ce qui est du financement, l'achat d'une part de capital par un partenaire stratégique ne se traduit que par un versement au Trésor public, et non par un apport d'argent frais. Ce partenaire cherche alors les financements sur les marchés financiers ▶

39. M. André Nyamba participe à cet ouvrage, au travers du chapitre « Approche sociologique et anthropologique de la communication dans les villages africains », p. 77-90.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 285

ou auprès des banques, ce que réussissent d'ailleurs aussi à faire les opérateurs restés publics notamment par les financements de la BAD (Banque africaine de développement). Enfin, compte tenu de l'endettement considérable de la plupart des gros opérateurs, on ne voit pas quelle garantie financière ils apportent alors que les dettes de nombreux opérateurs africains restés publics ont fortement baissé ces dernières années.

Une augmentation substantielle de l'aide au développement, à laquelle se sont d'ailleurs engagés de nombreux pays occidentaux, permettrait de dégager les fonds nécessaires alors que l'avènement du libéralisme a déjà produit des gâchis financiers dont l'économie aurait permis de financer ces développements. D'autres propositions ont émergé grâce au mouvement altermondialiste, comme la taxation des transactions financières qui est désormais discutée dans les instances internationales. Précisons, d'autre part, qu'à quelques rares exceptions près, cette aide ne prendra la forme que de prêts si la dette des pays pauvres était effectivement annulée, du fait du retour assez rapide sur investissement. Mais les taux restent à préciser selon les cas et devraient rester en deçà de ceux proposés par les marchés financiers, compte tenu des retombées sociales attendues. Les mécanismes de financement public ne manquent pas, qui peuvent être rénovés. Quant à l'expertise technique et commerciale, la coopération publique bilatérale ou multilatérale pourrait être réactivée si la volonté politique se manifestait.

Nous avons déjà longuement évoqué les contradictions de la coopération publique française passée[38], mêlant intérêts politiques par le maintien de la présence française et le contrôle

40. Cette association, qui intervient aussi en Inde, est dirigée par M. Djédjé Soumaré, représentant les Maliens vivant en France au Haut Comité de Maliens de l'extérieur.
41. Plusieurs d'entre eux ont déjà construit les locaux devant abriter les télécentres communautaires.
42. Notamment de la République démocratique du Congo, de Madagascar ou du Burundi.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 286

sur ses anciennes colonies, intérêts économiques et spoliation, mais aussi parfois engagement des coopérants sur le terrain.

Paradoxalement, la disparition de cette coopération institutionnelle a permis qu'un nouveau type de coopération se reconstruise, en toute indépendance et sur de toutes nouvelles bases, comme le montre l'action de CSDPTT. Cette coopération est plus proche des besoins locaux des populations, mais elle repose aussi sur des bases de solidarité et surtout de respect mutuel et de construction collective, par-delà les frontières, d'une collaboration fructueuse entre les personnels des opérateurs du Sud et du Nord.

Une telle coopération, issue des personnels et collant aux besoins, montre déjà sa capacité à attirer des salariés issus de tous les niveaux hiérarchiques. Une telle association est certes jalouse de son indépendance, mais pourrait encore attirer et encadrer plus de monde, et multiplier ses capacités d'intervention si elle bénéficiait d'un soutien institutionnel. Ajoutons qu'elle n'est pas la seule, et que si les ONG sont assez rares dans le domaine des télécommunications, elles sont nombreuses dans le domaine des NTIC. Il s'agit bien là d'un processus d'appropriation de la coopération basé sur la solidarité internationale et fondé sur la satisfaction des besoins.

Conclusion

Il reste que l'objectif de satisfaction du besoin essentiel de communication pour tous, à un prix abordable quelle que soit la position géographique – qui passe selon nous, dans un premier temps, par un accès communautaire –, est loin d'être atteint. C'est pourtant l'objectif premier à assigner à un service public des télécommunications en Afrique. Libéralisation et déréglementation ont déjà montré leurs limites, et il faut sans attendre construire des alternatives, en s'appuyant aussi bien sur le

personnel des opérateurs et les usagers que le mouvement social en construction aux niveaux national et international.

Nous avons montré avec quelques exemples que des voies sont actuellement expérimentées, en partant de besoins concrets à satisfaire. Elles s'appuient sur des forces locales à différents niveaux et diversement engagées, mais aussi sur une coopération en reconstruction, basée sur la solidarité internationale et centrée sur les besoins à satisfaire. Celle-ci permet de jeter les bases de luttes communes pour une alternative aux privatisations et le renforcement au niveau international de l'opposition aux privatisations et au libéralisme, par une conjonction bien comprise entre lutte locale et lutte globale.

Actions et perspectives de l'association CSDPTT

CSDPTT, Coopération solidarité développement aux PTT, a été créée avec pour objectif de « promouvoir l'échange et l'entraide entre les peuples, notamment en apportant son soutien aux actions de développement dans les domaines de la poste et des télécommunications ».

43. Christophe Aguiton travaille sur les usages des TIC et milite dans le cadre des mobilisations altermondialistes après avoir été actif dans le syndicalisme et les mouvements de lutte contre le chômage. Il a publié *Le monde nous appartient. Les acteurs du mouvement altermondialiste* aux Éditions 10/18, Paris, 2003.

44. Dominique Cardon est sociologue. Il étudie les usages des nouvelles technologies, les réseaux de sociabilité et les pratiques culturelles. Ses travaux récents portent sur les médias alternatifs et l'usage des nouvelles technologies par les activistes.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 288

L'association s'est très rapidement investie dans le domaine de la téléphonie rurale pour satisfaire un besoin qui s'exprime fortement dans les villages dès que la question est abordée.

C'est au Burkina Faso, pour des circonstances liées aux réalités propres de ce pays, à son histoire, et au Mali du fait de l'existence de relations anciennes avec ces deux pays, qu'a pu être expérimenté un modèle pour la réalisation de projets de connexion de villages aux réseaux de télécommunications.

Le premier obstacle, et non des moindres, consiste à obtenir la coopération de l'opérateur qui détient le monopole sur le réseau de télécommunications fixe, auquel doivent être connectées les lignes ainsi installées. Il en va de la pérennité du projet, et en premier lieu de la maintenance des lignes. Dès le départ, CSDPTT s'est employée à rechercher des soutiens parmi les salariés pour construire une relation de coopération basée sur la confiance. Avec le recul, nous pouvons affirmer que leur engagement a été déterminant. Eux seuls connaissent parfaitement les rouages des prises de décisions au sein de ces opérateurs, dans lesquels les relations hiérarchiques sont très souvent doublées de relations interpersonnelles liées aux relations sociales extrêmement riches et diversifiées. C'est au Burkina Faso que les projets avancent le plus vite, puisque cinq villages ont déjà été raccordés. Quatre nouveaux devraient l'être d'ici la fin 2005 et une convention vient d'être signée portant sur 100 villages. Pourtant, les débuts ont été particulièrement difficiles, car il a fallu « forcer en douceur » la décision de l'opérateur, mis quelque peu devant le fait accompli. Lors des premières missions, bien que préparées à l'avance, ce n'est que la présence de membres de CSDPTT sur place qui parvint à débloquer la situation, permettant la mise à disposition de salariés de l'Onatel et d'un véhicule. Ainsi, la convention portant sur les quatre premiers villages ne fut signée par le directeur de l'opérateur qu'une fois le projet réalisé.

Ce premier succès entraîna la création de la Sodeptel (Solidarité développement dans les postes et télécommunications) aujourd'hui composée de salariés et de retraités de l'Onatel

45. Saskia Sassen, "Electronic Market and Activist Networks. The Weight of Social Logics in Digital Formations", in *Digital Formations*, 2004 ; *News Architectures for Global Order*, Princeton University Press (à paraître).

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 289

et de la Sonapost (Société nationale des postes) très attachés aux valeurs de service public.

Pour autant, la communication en zone rurale ne saurait être la seule affaire des « télécommunicants ». Aussi CSDPTT n'a pas hésité à prendre sur ses maigres subventions pour financer une étude de faisabilité réalisée par un ethno-sociologue burkinabé, M. Nyamba[39], avec le concours d'une dizaine d'étudiants qui ont réalisé des enquêtes sur le terrain. Il nous semblait nécessaire d'appréhender la perception des populations face à cette intrusion technologique. Une autre étude, actuellement en projet, devrait mettre en avant les changements sociaux générés par l'arrivée du téléphone. Alors que nous souhaitions une gestion communautaire de ces cabines avec redistribution des bénéfices au profit de la collectivité, nous constatons plutôt qu'elles fonctionnent au départ sur le modèle des télécentres privés des villes, que les gestionnaires ont imité faute d'appropriation collective de cet outil de communication. La situation a déjà été rétablie dans un village, et un des objectifs de l'étude est de reprendre ce problème avec l'ensemble des habitants de ces villages.

Enfin, l'un des résultats – et non des moindres – de ces projets est de rendre possible une perspective dont nous avons constaté qu'elle paraissait pour beaucoup de l'ordre de l'inaccessible. Ainsi, en collaboration avec l'ADER[40] (Association pour le développement économique régional), nous travaillons depuis un peu plus d'un an à un projet de connexion d'une trentaine de villages dans la région entièrement enclavée du Guidimakha. Alors que le projet était bloqué, les maires de la région ont constitué une délégation auprès de la direction locale de la Sotelma pour débloquer la situation. Au Burkina Faso, le travail de recensement des besoins effectué par la Sodeptel auprès de nombreux villages, et la mobilisation qui en résulte[41] montrent la nécessité qu'une attention plus soutenue soit accordée à la téléphonie rurale. Ceci nous paraît essentiel pour mener à bien les projets.

46. Olivier Blondeau, « Cyber-résistances. Des internautes contre le néolibéralisme », http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=397 ; Fabien Granjon, *L'Internet militant*, Apogée, Rennes, 2001.
47. Flore Trautmann, « Internet au service de la démocratie ? Le cas d'Attac », *Cahiers du Cevipof*, n° 30, 2001.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 290

D'autres demandes nous parviennent, grâce aux quelques succès obtenus et à la visibilité de notre site Internet[42]. Mais c'est surtout au Niger que nous avançons le plus vite. Une mission a déjà pu procéder aux premières études et réaliser une première connexion pour l'exemple. Un stagiaire issu d'une école d'ingénieurs y a séjourné un mois. Le Pnud nous a en effet sollicité pour connecter au réseau de télécommunications les sites munis de radios rurales déjà structurées en associations, afin de leur permettre de se connecter à Internet. Nous recherchons, avec quelques Nigériens qui se sont impliqués dans ce projet, quelle structure associative pourrait servir d'intermédiaire avec l'opérateur.

À terme, nous espérons enclencher une procédure qui a fait ses preuves avec des partenaires locaux dans d'autres pays. Au Burkina Faso, les projets initiés par CSDPTT sont les plus avancés, il est déjà question de nous retirer. En effet, notre intervention n'a plus de raison d'être lorsque nos partenaires locaux prennent les choses en main et que l'opérateur accepte de s'engager avec ses moyens logistiques, financiers et humains.

Cette action de terrain montre cependant assez vite ses limites, la grosse majorité des villages en Afrique restant dépourvue d'accès au réseau téléphonique. Aussi la perspective du SMSI nous a semblé une opportunité pour y faire entendre cette revendication, car l'objectif de connecter tous les villages doit être pris en charge par la communauté internationale, en application du droit à la communication.

Notre délégué au SMSI, Jean-Louis Fullsack, fort de son expérience personnelle et en étroite liaison avec l'association, a pu formuler des propositions notamment au sein du groupe de travail sur le financement. Grâce à nos réalisations sur le terrain, ces propositions bénéficient d'une écoute attentive de la part de la

48. Christophe Aguiton et Dominique Cardon, « Le Forum et le Réseau. Une analyse des modes de gouvernement des forums sociaux », Communication pour le colloque « Cultures et pratiques participatives : une perspective comparative », LAIOS/AFSP, janvier 2005.
49. Dominique Cardon et Fabien Granjon, « Médias alternatifs et médias-activistes », in *L'altermondialisme en France*, Flammarion, 2005.
50. Christophe Aguiton, « Des SMS aux Philippines au WiFi à Seattle – Militants et communication sans fil », dans *Mobilités.net*, LGDJ, 2004.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 291

société civile mais aussi de certains gouvernements des pays en développement. Si elles ne sont pas retenues officiellement, c'est parce qu'elles tranchent avec l'orthodoxie prolibérale qui prévaut dans les différentes conférences préparatoires du SMSI. Surtout, elles permettent d'envisager de nouvelles convergences pour l'avenir.

N'est-ce pas là une application concrète et alternative du « agir local, penser global » ?

Bruno Jaffré

51. Annie Chéneau-Loquay, « Les territoires de la téléphonie mobile en Afrique », *Netcom*, septembre 2001.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 292

Militants et TIC

Christophe Aguiton[43] *et Dominique Cardon*[44]

Renversons la perspective. Il existe des forces qui militent depuis longtemps pour un accès universel aux biens publics que permettent les TIC classiques et les NTIC. Mais l'on constate que les « militants » qui ont été à l'origine d'Internet et d'une part non négligeable des NTIC sont porteurs d'une culture coopérative et non hiérarchique très différente de celle du militantisme « classique » qui s'était développé dans un modèle où les États-nations jouaient un rôle dominant. Ces deux types de militance ont commencé à se croiser il y a une dizaine d'années et ces rencontres ont, entre autres, favorisé l'essor du mouvement altermondialiste. Les pratiques qui émergent de ces hybridations permettent d'envisager de nouvelles alternatives au capitalisme néo-libéral.

Pour beaucoup d'analystes, le premier cybermouvement a été l'insurrection zapatiste qui a su, dès 1995, utiliser Internet. Après la phase de combats et l'instauration d'un cessez le feu, les zapatistes adoptèrent une nouvelle stratégie pour compenser l'infériorité de leurs moyens face à l'État mexicain. Le sens de leur message était de partir de la défense des communautés

52. Voir les chapitres de Laurent Chemla, « Une histoire d'Internet » (p. 65-76), et de Frédéric Couchet et Benoît Sibaud, « Enjeux des logiciels libres face à la privatisation de la connaissance » (p. 299-314).
53. Richard Stallman, *No Sir, no Monopoly Free software: a perspective*, Hyderabad, Prajasakti Book House, 2002.
54. Voir notamment le blog de Lawrence Lesig : http://www.lessig.org/blog/.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 293

indiennes du Chiapas pour remettre en cause l'ensemble de l'ordre néolibéral. Pour porter ce message, Marcos et l'EZLN ont renoncé de fait à une stratégie de prise de pouvoir et de lutte par les armes au profit de mobilisations de masse au Mexique et de la constitution d'un large réseau de soutien dans le monde entier. Ses armes étaient le discours poétique du sous-commandant Marcos et l'usage massif d'Internet – de simples listes de diffusion – pour mobiliser les réseaux de soutien informés en temps réel et ainsi capables de réagir à la moindre avancée des forces de répression[45]. Mais les zapatistes avaient été précédés – dans un registre certes plus confidentiel – par les grévistes du ministère des Finances qui utilisaient le Minitel pour échanger des informations pendant leur grande grève de 1992.

Loin d'être isolées, ces expériences s'inscrivent dans une multitude de situations où se sont imbriqués militantisme et TIC. Nous allons présenter brièvement les domaines où l'on a pu observer ces rapprochements, puis nous essaierons de les placer dans une perspective plus générale, celle de la mondialisation et des transformations qui ont favorisé le militantisme en réseau. Nous conclurons enfin en évoquant quelques-uns des problèmes posés aux militants par les évolutions en cours.

55. Lire le chapitre « Une histoire d'Internet » par Laurent Chemla, p. 65-76.
56. Luc Boltanski, Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 1999, et aussi Saskia Sassen, *op. cit.*

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 294

Nouveaux outils et nouveaux usages

Internet

Si aujourd'hui beaucoup de syndicats ou de partis politiques possèdent leur site web ou leur liste de diffusion, les expériences les plus avancées dans les usages d'Internet sont apparues quand celui-ci a rempli une fonction que les moyens de communications traditionnels n'arrivaient pas à assumer. C'est le cas des situations de crises, où la rapidité des communications est essentielle, comme nous l'avons vu avec les zapatistes ou les mouvements sociaux. Internet s'est également rapidement imposé dans les mouvements informels où les routines de fonctionnement sont faibles ou inexistantes : les mouvements de chômeurs ont utilisé le web et surtout les courriers électroniques – malgré les difficultés d'accès à l'ordinateur – bien avant les syndicats de salariés, démentant ainsi les analyses basées sur les niveaux de ressources, voire le capital culturel[46]. Mais ce sont surtout les mobilisations et rencontres internationales qui se sont largement appuyées sur Internet. Le réseau constitué à l'occasion des « Marches européennes contre le chômage » a été l'un des premiers capables de relier différents mouvements en Europe à partir de 1996, et celui-ci n'aurait pas pu se construire sans les e-mails et Internet. À partir des manifestations de Seattle, c'est le mouvement de contestation de la mondialisation libérale qui va structurer les mobilisations internationales. Attac s'est développé en même temps que ces outils électroniques, avec comme corollaire une tension entre les structures traditionnelles de l'association et les réseaux qui se sont constitués grâce à Internet[47]. C'est aujourd'hui autour des forums sociaux que se polarise l'activité internationale des mouvements, syndicats

57. Manuel Castells, *La galaxie Internet*, Fayard, 2001.
58. Patrice Flichy, *L'imaginaire d'Internet*, La Découverte, 2001.
59. Karl Polanyi, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, Paris, 1983.
60. Max Weber, *Économie et Société*, Plon, Paris, 1922.
61. Robert Linhart, *Lénine, les paysans, Taylor*, Le Seuil, 1976.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 295

et ONG, entraînant une dynamique de créativité tant dans les outils et méthodes de travail collaboratif, que dans les procédures et mécanismes mis en œuvre et dans les outils techniques dont se dotent les militants[48].

L'apparition d'une nouvelle génération de mouvements à la fin des années 1990 est allée de pair avec un renouvellement de la critique des médias et la production de médias alternatifs[49]. Indymedia, né à Seattle en parallèle aux mobilisations contre l'OMC, en a été le symbole, ayant recours auxs outils d'auto-publication sur le web pour permettre à tout un chacun de participer à la collecte et à la diffusion d'informations. Aujourd'hui, à une échelle beaucoup plus large, ce sont les blogs qui ont pris le dessus, dans un processus où se mêlent l'individualisation de la production et de la diffusion d'informations, d'analyses ou de créations artistiques et la constitution de communautés d'intérêts qui se forment autour des blogs et des commentaires qu'ils permettent.

Mobilité

Internet n'est pas le seul outil dont se servent les militants. Le développement des communications mobiles va permettre à de nouveaux usages de se construire et se développer[50]. Là aussi les situations de crise sont propices à l'apparition de nouveaux usages. Des responsables des fédérations syndicales des transports déclareront ainsi que les blocages des dépôts d'essence et des grands axes de circulation par les routiers en grève en 1997 n'auraient pas été possibles sans les téléphones mobiles. Au Sénégal, le téléphone mobile a été un des outils permettant de vérifier la régularité de l'élection présidentielle, qui a permis l'alternance avec la victoire d'Abdoulaye Wade[51]. Aux Philippines, c'est grâce aux SMS que les militants ont coordonné, pendant l'année 2000, les manifestations pour exiger la démission du président Estrada, des SMS qui permettaient de

62. Karl Kautsky, « Les Chemins du Pouvoir », 1909, dans le recueil *Socialisme, la voie occidentale*, PUF, 1983.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 296

diffuser les mots d'ordre mais surtout de se donner d'autres rendez-vous quand la police bloquait les lieux prévus pour les manifestations.

L'usage du Wi-Fi par les militants sera un pas supplémentaire : il ne s'agira pas simplement de s'approprier des technologies et des outils quitte à en détourner les usages, mais de créer un nouveau réseau pour la population. La norme Wi-Fi avait été mise au point par les Bell Laboratories, mais les acteurs dominants du monde informatique avaient préféré Bluetooth, une norme permettant des communications à très courte portée, pendant que les opérateurs de télécommunications privilégiaient le développement de l'UMTS et autres 3G. Ce sont des militants qui, à Seattle dès le début 2000, expérimentèrent cette technologie avec l'objectif de permettre l'accès de tous au haut débit. Le succès du Wi-Fi et l'entrée sur le marché des opérateurs de télécommunications qui offrent des accès payants a conduit de nombreux militants du Wi-Fi associatif à concentrer leurs efforts sur l'ouverture des réseaux. Une stratégie qui s'appuie sur le développement des réseaux coopératifs, mais aussi sur celui d'un modèle « marchand gratuit », où des gestionnaires de cafés ou d'hôtels incluent le Wi-Fi dans leurs prestations, et où des pressions sont exercées sur les collectivités locales pour que le Wi-Fi soit considéré comme un bien public accessible à tous.

Logiciels libres

Il reste à présenter un domaine décisif pour notre propos, celui des « techniciens », ceux qui ont inventé Internet et développé les logiciels libres. Plusieurs chapitres de ce livre leur sont consacrés [52], nous ne répéterons pas ce qui y est présenté et nous nous limiterons à quelques problèmes. Le premier porte sur l'appartenance des acteurs du libre au monde des militants. Une question qui peut se poser devant l'ampleur des phénomènes d'hybridation – IBM est aujourd'hui un des acteurs essentiels du libre – et l'évolution des instances de gouvernance d'Internet.

63. Max Weber, *op. cit.*

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 297

Mais il suffit de lire ce qu'écrivent les initiateurs et porte-parole de cette ou ces communautés pour y découvrir des aspirations qui sont celles des mouvements sociaux et militants : les logiciels y sont présentés comme un « bien commun de l'humanité[53] » et cette défense des biens communs s'étend aujourd'hui à l'ensemble de la production intellectuelle et artistique grâce aux « creative commons[54] ». Refuser le qualificatif de « militants » aux acteurs du libre serait équivalent à le refuser aux associatifs du commerce équitable sous le prétexte qu'ils participent d'un échange marchand ou d'exclure les syndicats de la « société civile » parce qu'ils feraient partie du monde de l'entreprise…

Plus sérieuse est la déconnexion entre le monde du libre et les autres composantes du monde militant. Une déconnexion qui renvoie à la composante technique du libre et aux critères de reconnaissance qu'elle implique, mais aussi à des effets de génération et des déphasages culturels. La toute première génération d'Internet était imprégnée de la contre-culture américaine des années 1970, mais la génération suivante, celle qui développera les logiciels libres, ne bénéficiait pas d'un climat idéologique comparable, et les différences culturelles étaient trop fortes pour permettre des liens avec les secteurs militants qui subsistaient, comme les syndicats. Aujourd'hui, sans que l'on puisse dire que les divisions disparaissent, des liens se tissent, grâce à la force d'attraction du cycle de mobilisations qui a suivi Seattle – Richard Stallman et Lawrence Lessig, les porte-parole les plus connus des mouvements du logiciel libre et des *creative commons*, ont participé aux forums sociaux – et à l'existence des terrains communs d'actions qui permettent la formation de coalitions, en particulier autour de la question de la propriété intellectuelle.

Une nouvelle grande transformation

La simple description de quelques-uns des domaines dans lesquels se sont enrichis mutuellement militants et TIC nous prémunit contre toute lecture techniciste ou déterministe de leur

relation. Si Internet a permis et accéléré la formation d'un vaste réseau international de contestation du néolibéralisme à la fin des années 1990, c'est l'existence, dans la Californie des années 1970, d'un milieu fondé sur une idéologie libertaire permettant de comprendre les choix faits par les créateurs d'Internet qui ont privilégié une structure décentralisée et coopérative[55]. Plus généralement, de nombreux auteurs ont souligné l'isomorphie entre les transformations récentes des formes organisationnelles de l'entreprise capitaliste ou des institutions internationales et celles des organisations qui en font la critique[56]. Pour être efficaces et déployer une critique pertinente, les structures militantes devraient emprunter leur forme et leurs ressources au monde qu'elles contestent. Alors que l'entreprise hiérarchique, critiquée pour son caractère vertical et centralisé, s'est organisée par « projet » en empruntant à la structuration en réseau son

64. Frédéric Couchet est délégué général de l'APRIL (Association pour la promotion et la recherche en informatique libre, http://www.april.org) dont il est membre fondateur, et président de la Free Software Foundation France (http://www.fsffrance.org). Diplômé en informatique et mathématiques, il a travaillé à Cap Gemini, puis pour la société Alcove en tant que consultant informatique libre. Il donne désormais de nombreuses conférences sur divers thématiques du logiciel libre (tant techniques que philosophiques), auprès de différents public (étudiants, entreprises, administrations, grand public). Il a notamment cosigné « Accord Microsoft/Unesco : Bill Gates à la conquête du Sud », tribune in *Libération*, 5 janvier 2005 ; « La Commission européenne fait les gros yeux à Microsoft et entérine son monopole », tribune in *Libération*, 30 mars 2004 ; « Sémantique politique de l'informatique libre », *Linux Loader*, 2000.

65. Benoît Sibaud est président de l'APRIL et directeur des programmes pour l'édition 2005 des « Rencontres mondiales du logiciel libre » (http://www.rencontresmondiales.org). Il a cosigné « Accord Microsoft/Unesco : Bill Gates à la conquête du Sud », article cité.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 300

caractère horizontal, polyvalent et distribué, certains secteurs militants donnaient naissance à des collectifs endossant, eux aussi, des formes réticulaires par opposition aux bureaucraties partisanes, syndicales ou associatives. Les réseaux techniques se sont, par ailleurs, profondément encastrés dans ces évolutions[57], notamment à travers le développement des systèmes de communication sur Internet, qui présentent eux aussi une infrastructure distribuée et horizontale[58].

Comme il est toujours difficile de mesurer l'ampleur d'une transformation qui n'a pas achevé son cycle, il peut être utile de faire un très bref retour à la fin du XIXe siècle, une autre période historique où toute une série de mutations ont affecté le cadre de développement du capitalisme, la structure des mouvements sociaux et le développement des réseaux techniques. La première phase de mondialisation a pris fin dans les années 1880, et tout d'abord en Allemagne, sous la double pression d'une crise économique et de mouvements sociaux. L'État a dû prendre des mesures protectionnistes pour protéger le marché intérieur et calmer l'agitation sociale en garantissant le prix du blé et en faisant voter les lois instaurant la sécurité sociale pour les maladies, la retraite et les accidents du travail.

Cela a été le début d'une période de plus d'un siècle pendant laquelle la vie économique, sociale et politique s'est développée dans le cadre d'États qui concentraient l'essentiel des pouvoirs[59]. Ce contexte a surdéterminé les luttes quotidiennes et le cadre stratégique dans lequel s'est inscrit le mouvement ouvrier, mais aussi la structuration des réseaux techniques qui ont accompagné et permis ces transformations. Les textes de l'époque[60] valorisent le développement de la bureaucratie, considérée comme un gage de progrès dans les structures étatiques comme pour le mouvement ouvrier. L'organisation taylorienne du travail trouve également sa justification dans le caractère progressiste de la formation d'une bureaucratie

66. Projet de classement des logiciels libres au patrimoine immatériel mondial de l'Unesco : http://www.france.fsfeurope.org/projects/mankind/lsm2002.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 301

d'entreprise[61]. Dans ce contexte, on comprend pourquoi Karl Kautsky, le principal théoricien de la social-démocratie, écrivait, au début du XXe siècle, que le socialisme c'est « l'administration des chemins de fer élevée à l'échelle de la société[62] ». Une formule en phase avec le déploiement de grands réseaux – télégraphe, téléphone, chemins de fer, électricité – développés avec l'aide de l'État et dont le degré de centralisation n'était pas conditionné avant tout par des exigences techniques.

Un nouveau paradigme émerge aujourd'hui, et cela dans de nombreux domaines : le fonctionnement de l'entreprise et l'organisation du travail, la représentation politique et, plus généralement, les formes de l'engagement, la place de l'individu, etc. Un nouveau paradigme qui n'efface ni les conflits d'intérêts, ni l'importance des rapports de force et des relations de pouvoir : la phase actuelle de mondialisation est marquée par une forte croissance des inégalités et le développement des réseaux s'accompagne de la formation de nouvelles élites, qui sont certes différentes de celles de l'ancien modèle, mais dont le pouvoir réel n'est pas moins important. Si ce nouveau paradigme change les cadres de référence – ne serait-ce que par la remise en cause de la notion de progrès – et oblige à un renouvellement des termes de la critique, les formes émergentes ne se substitueront pas à celles qui se sont généralisées à la fin du XIXe siècle. Ces dernières années ont été celles d'un recours accru à la guerre et à la militarisation, ce qui montre bien que si le rôle des États se transforme substantiellement, ceux-ci continuent à jouer un rôle central. Plus qu'une substitution, il y a hybridations et tensions entre les différentes formes de références.

67. Rapport Cnuced 2003 :
http://www.unctad.org/Templates/Webflyer.asp?docID=4255&intItemID=2068&lang=1.
68. Discours de Richard Stallman à Paris en 2002 :
http://gnu.digitaltrust.it/philosophy.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 302

Activités militantes et TIC

L'imbrication entre activités militantes et TIC permet de mettre en lumière ce changement de perspective. Les télécommunications ont été, pendant la majeure partie du XXe siècle, les réseaux les plus centralisés qui soient. La responsabilité en avait été laissée aux administrations d'État ou, comme aux États-Unis avec AT & T, à des entreprises qui assumaient la charge du service public en échange du monopole de l'activité. Quand le mouvement de déréglementation a commencé, les syndicats et les associations de consommateurs ont été, dans le monde entier, les premiers à se mobiliser contre la fin du monopole et les privatisations, qui allaient de pair avec l'affaiblissement du service public et le renforcement du pouvoir des multinationales. Mais que répondre aux militants du Wi-Fi associatif qui décident, comme à Portland dans l'Oregon, de s'appeler PersonalTelco et défendent l'idée que l'on peut être son propre opérateur de télécommunications, lançant ainsi un défi comparable à celui des jeunes californiens qui créaient le *Personal Computer* contre l'informatique centralisée que défendaient à l'époque IBM et les grandes entreprises ?

Plus généralement, l'étude du croisement entre activités militantes et TIC pourrait enrichir la réflexion dans deux domaines : les formes de l'engagement et les perspectives de transformation sociale.

Le militantisme du XXe siècle était pour l'essentiel synonyme d'un engagement de long terme dans des partis ou des syndicats dont les modèles – partis et syndicats de masse – se sont formés au moment où se renforçaient les États nations[63]. Ce modèle est mis à mal par les pratiques actuelles : des mobilisations d'une ampleur considérable se développent mais sans un renforcement

69. Traduction de Mozilla en luganda :
http://www.linuxplanet.com/linuxplanet/interviews/5567/1/.
70. Support multilingue d'OpenOffice.org :
http://l10n.openoffice.org/languages.html.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 303

des organisations, qu'elles soient récentes ou plus traditionnelles. L'analyse de ces évolutions fait l'objet de discussions multiples qui dépassent de beaucoup le cadre de cet article. Mais l'analyse des usages militants des TIC permet de pointer quelques tensions intéressantes : la légitimité des décisions prises par les structures de représentation traditionnelles, face à la légitimité du résultat du travail collaboratif en réseau grâce à Internet ; ou la tension entre les processus d'élaboration collective, si importants dans la culture des syndicats et mouvements sociaux, et la prolifération des points de vue et élaborations venant d'individus ou de réseaux fluides que permettent les blogs et les wiki ; ou enfin la tension entre un fonctionnement par projet, le logiciel libre en étant un des meilleurs exemples, et un engagement de plus long terme.

Le cadre stratégique dans lequel s'est inscrit le mouvement ouvrier au XXe siècle était lui aussi inséré dans le cadre des États-nations, et les perspectives de transformation sociale se sont construites autour des idées de nationalisation, de planification et d'intervention de l'État, en suivant le modèle soviétique ou les théories de Keynes. Le mouvement du logiciel libre illustre un tout autre modèle, qui montre qu'il est possible de développer des biens communs pour l'humanité sans aucune intervention de l'État, ni planification centralisée. Un modèle qui s'étend aujourd'hui à d'autres domaines de la production intellectuelle, comme les activités artistiques, où de nombreux créateurs et interprètes diffusent leurs œuvres sous des licences de type *creative commons*, ou la gestion des découvertes scientifiques, où l'on voit des chercheurs refuser la logique des brevets et du durcissement des règles de la propriété intellectuelle. Il est clair que ce modèle ne se substituera pas à l'ancien et que de la tension ainsi créée apparaîtront de nouvelles perspectives de transformation

71. Rétrospective 2004 de l'April :
http://april.org/articles/divers/retro2004/retrospective.html.
72. Projet gouvernemental Adele 130 :
http://www.internet.gouv.fr/article.php3?id_article=1662

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 304

sociale. Mais le cadre dans lequel ces perspectives s'inscriront sera radicalement différent de celui qui a marqué le siècle précédent.

73. « Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale », 2003 : http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/brp/notices/034000484.shtml.
74. « Berlin Declaration on open access to knowledge in the sciences and humanities » : http://www.zim.mpg.de/openaccess-berlin/.
75. Voir par exemple la démarche de Copyleft attitude : http://artlibre.org/.
76. *Creative commons* : http://creativecommons.org/.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 305

Enjeux des logiciels libres face à la privatisation de la connaissance

Frédéric Couchet[64] *et Benoît Sibaud*[65]

Le mouvement des logiciels libres, qui a apporté une part considérable au développement d'Internet et des NTIC, fonctionne sur des valeurs identiques à celles de la promotion des biens publics à l'échelle mondiale. Il traite de l'un des biens publics les plus fondamentaux, la connaissance. C'est pourquoi ce mouvement est considéré comme si dangereux par les Microsoft et Cie, qui le traitent de « communiste ». Plus généralement, le mouvement prônant l'accès universel à la connaissance et aux œuvres artistiques fait l'objet d'une offensive juridico-politique de grande envergure, dont les méthodes, fondées sur le flicage généralisé de l'usage privé des œuvres et du contenu des ordinateurs personnels, montre assez le type de société qu'elle prépare – à la Orwell. Parmi les nombreux « bébés » des logiciels libres, on remarquera le développement de Wikipedia ou en Inde du Simputer, ordinateur de poche fonctionnant sous le

77. *Fear, uncertainty and doubt* : peur, incertitude et doute.
78. « L'industrie du disque à un doigt d'attaquer les internautes », 01Net de mai 2004, http://www.01net.com/article/240608.html.
79. Interview au *Figaro*, octobre 2004.
80. Jack Valenti Testimony, 1982, http://cryptome.org/hrcw-hear.htm.
81. Article de Chris Sprigman, mai 2002, http://writ.news.findlaw.com/commentary/20020509_sprigman.html.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 306

noyau Linux, à prix très bas, utilisable même par des analphabètes.

Les logiciels libres, ces logiciels offrant la liberté pour tous les utilisateurs de les exécuter, copier, distribuer, étudier, modifier et améliorer, ne posent pas seulement une question de licence ou de technique. Derrière ces biens communs il existe en effet une philosophie d'opposition à la privatisation de la connaissance. Tout comme l'humain n'est pas défini par le droit ou par l'économie, ces derniers ne peuvent qu'être des compromis acceptés par les hommes. Les batailles en cours dans le domaine de l'immatériel illustrent bien les tentatives de prise de contrôle et de monopole autour de la connaissance.

Du logiciel libre pour la diffusion et l'accroissement de la connaissance

Seuls les logiciels libres (ceux offrant les libertés citées précédemment) permettent un développement durable. Ainsi Abdul Waheed Khan, du département communication et information de l'Unesco, écrivait en 2002[66] : « L'Unesco a toujours encouragé l'extension et la diffusion de la connaissance et reconnaît que dans le domaine du logiciel, le logiciel libre diffuse cette connaissance d'une manière que le logiciel propriétaire ne permet pas. L'Unesco reconnaît aussi que le développement du logiciel libre encourage la solidarité, la coopération et le travail communautaire entre les développeurs et les utilisateurs des nouvelles technologies. » Ce que confirmait le rapport annuel 2003 de la Cnuced[67] (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) qui concluait que « les logiciels libres pourraient dynamiser le secteur des TIC dans les pays en développement ».

Les logiciels libres véhiculent en effet des valeurs éthiques : Richard Stallman, qui a formalisé la notion de logiciel libre au début des années 1980 et qui est l'actuel président de la Free

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 307

Software Foundation, utilise souvent la devise française « liberté, égalité, fraternité » pour les définir[68]. D'abord, la liberté, « parce que tout le monde est libre d'utiliser le programme de toutes les manières utiles : rechercher dans le code ce que fait vraiment le programme, faire des améliorations ou des changements personnels selon les besoins, partager le programme avec le voisin, sortir une version améliorée pour que les autres puissent avoir plus de fonctionnalités ». Ensuite, la fraternité car le logiciel libre encourage l'entraide et la coopération avec le voisin. Et enfin, « l'égalité car tout le monde possède les mêmes droits dans l'utilisation du programme ».

Il apparaît clairement une philosophie bénéfique à toute l'humanité, ainsi qu'un enrichissement de la connaissance humaine. Par ailleurs la transparence qui prévaut dans le mouvement du logiciel libre, du développement jusqu'à l'utilisation grâce aux échanges entre les développeurs, mais aussi avec les utilisateurs, et aux codes source disponibles, renforce aussi ces valeurs éthiques. Elle permet par exemple l'absence de *spyware* (« espiogiciel », logiciel espion souvent utilisé par des régies publicitaires pour collecter des informations sur les usagers), et donc le respect et la protection de la vie privée des utilisateurs.

Les logiciels libres sont aussi porteurs de valeurs sociales, en encourageant et promouvant l'entraide et le partage de la connaissance, mais aussi en étant disponibles pour tous, et sans que personne ne se voit retirer sa liberté. De plus, ils favorisent un développement plus rapide, durable et indépendant pour les pays du Sud, grâce à leur diffusion libre et à cette fabuleuse possibilité de puiser dans l'existant pour bâtir dessus sans tout réinventer.

L'opportunité offerte à tout un chacun de pouvoir enrichir un logiciel libre existant contribue à la défense des cultures : citons par exemple la suite pour Internet Mozilla (comprenant notam-

82. Article paru dans *Le Monde* du 4 mai 2004 : http://www.lemonde.fr/web/recherche_articleweb/1,13-0,36-363560,0.html.
83. Lawrence Lessig, *Free Culture*, The Penguin Press, 2004.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 308

ment un navigateur web et un logiciel de courriel) qui peut être utilisée avec une interface en luganda, grâce aux efforts cumulés d'une petite équipe de huit personnes sur quelques mois[69]. Ou l'initiative Translate.org.za qui traduit des logiciels libres dans les 11 langues officielles de l'Afrique du Sud. Ou encore la disponibilité de la suite bureautique OpenOffice.org en basque, en swahili ou en lituanien[70].

Cette possibilité de modifier et d'adapter les logiciels libres favorise les emplois locaux, en permettant la naissance d'une économie autour des services de mise en place, de personnalisation et d'intégration, plutôt qu'un simple achat de licences à une entreprise située à l'étranger.

L'accès au code source autorise l'apprentissage par l'observation et l'étude des choix d'architectures. La souplesse offerte par les logiciels libres est indéniable : ils peuvent être adaptés à des besoins particuliers, être modifiés, personnalisés, que cela soit réalisé en interne ou par des tiers.

L'utilisation de formats et protocoles ouverts pour les communications *via* les réseaux, le stockage des données et les échanges entre les programmes permet une véritable interopérabilité. Il convient d'ailleurs de noter que le réseau Internet – exemple s'il en est de réseau où différents types d'acteurs peuvent échanger à l'aide de protocoles standardisés – n'existerait pas sans les logiciels libres, qui équipent une large majorité des serveurs du réseau (courriel, gestion des noms de domaine, web, etc.).

Les logiciels libres permettent aussi de réaliser des économies en achat de logiciels et d'investir dans la formation des utilisateurs et le support. En bénéficiant des logiciels existants, en réutilisant donc ce qui a déjà été mis en commun, il est bien évidemment plus rapide et plus efficace d'obtenir des solutions adaptées aux besoins. Ce n'est pas sans raison que chaque semaine sont annoncées des migrations vers le logiciel libre par des administrations et collectivités territoriales[71] : villes de

84. Cas T-201/04 R, Microsoft Corp. contre la Commission européenne.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 309

Munich, Barcelone et Bergen en Europe, annonces de différents ministères en France, politique forte au Brésil, projet de système d'exploitation libre par le trio Corée du Sud/Japon/Chine, etc.

Les logiciels libres offrent enfin une véritable indépendance à leurs utilisateurs. Il s'agit d'une indépendance vis-à-vis d'un fournisseur, comme le montre notamment le projet d'administration électronique du Gouvernement français qui précise « la fourniture de ces logiciels [système d'exploitation, suite bureautique, etc.] est aujourd'hui très majoritairement confiée à un éditeur en situation dominante qui impose ses vues et ses coûts[72] ». Mais il s'agit aussi d'une indépendance vis-à-vis d'autres gouvernements, comme le soulignait le rapport parlementaire sur l'intelligence économique du député français Bernard Carayon : « Ces fonctionnalités [matérielles et logicielles proposées par Microsoft et Intel notamment] pourraient également permettre à des personnes malintentionnées ou des services de renseignement étrangers, de disposer d'un moyen de contrôler à distance l'activation de tout ou partie des systèmes à l'insu de leurs utilisateurs[73]. »

Au-delà de sa contribution à la connaissance humaine, le concept du logiciel libre a aussi entraîné de nouvelles réflexions sur les questions de l'information libre et de l'accès ouvert. Un élargissement des idées véhiculées vers d'autres domaines a donc été constaté : mouvement *Open access*[74] en science, réflexions autour l'art libre[75], lancement des licences *creative commons*[76], discussions autour des nouveaux biens communs, etc.

85. EUCD.info, au secours de la copie privée : http://eucd.info.
86. Constitution américaine, 1787 : « Le congrès est autorisé [...] à promouvoir le progrès de la science et des arts utiles en garantissant, pour un temps limité, aux auteurs et inventeurs un droit exclusif sur leurs œuvres et inventions respectives. »

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 310

Affrontements nombreux autour de l'immatériel

Si les logiciels libres sont propices à la diffusion et l'accroissement de la connaissance, ils n'en sont pas moins menacés et chahutés, tout comme de nombreux autres biens communs. Les offensives sont en effet nombreuses autour de la brevetabilité, de l'allongement de la durée légale des droits de propriété, du contrôle des usages ou de la privatisation des idées.

Les évolutions rapides dans l'immatériel, avec l'explosion du trafic sur Internet et la révolution du numérique, ont multiplié les possibilités techniques et amplifié les échanges, permettant au plus grand nombre de créer et diffuser ses propres œuvres (textes, images, sons, vidéos). Cette révolution remet également en cause une partie de l'industrie, dont l'existence même était justifiée par sa capacité d'assurer la duplication et la distribution des œuvres dans l'ère pré-informationnelle. Plutôt que de se transformer, certains des géants d'hier choisissent d'employer toute leur énergie à faire en sorte que rien ne change.

Cela donne notamment des déclarations manipulant le « FUD[77] », comme celle du fondateur de Microsoft, Bill Gates, répondant à une question sur la nécessité ou non de réformer les lois sur le droit d'auteur et les brevets : « Non, je dirais même que parmi les économies mondiales, il y en a plus, aujourd'hui, qui croient au respect de la propriété intellectuelle. Il n'y a jamais eu aussi peu de communistes aujourd'hui dans le monde. Il y a pourtant certains communistes d'un genre nouveau, cachés sous différents masques, qui veulent se débarrasser des mesures incitatives dont bénéficient les musiciens, les cinéastes et les créateurs de logiciels. » Diaboliser tout contradicteur – la notion

87. Traduction de la foire aux questions sur TCPA/Palladium par C. Le Bars, http://www.lebars.org/sec/tcpa-faq.html.
88. "Consolidated text for a Treaty on the protection of broadcasting organizations" :
http://www.wipo.int/documents/en/meetings/2004/sccr/pdf/sccr_11_3.pdf.
89. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 311

de communisme est fortement connotée pour un Américain – est un procédé de rhétorique hélas classique.

Que penser aussi de la scandaleuse campagne de communication du Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) faisant un poing d'honneur[78] à plusieurs millions d'internautes en 2004 ? Que penser des déclarations enflammées de la Motion Picture Association of America (MPAA) parlant d'« une forme de conspiration contre la création[79] » à propos d'auteurs de logiciels d'échange sur Internet ? Souvenons-nous des grands visionnaires comme Jack Valenti (MPAA) qui en 1982, devant le Congrès américain, prédisait l'assassinat de la création en déclarant : « Je vous dis que le magnétoscope est au producteur de films et au public ce que l'étrangleur de Boston est à la femme seule à la maison[80]. » Plus récemment en 2002, Jamie Kellner, PDG d'une division d'AOL-TimeWarner, expliqua que « sauter la pub… c'est du vol […]. Chaque fois que vous sautez une publicité vous volez la programmation… Je suppose qu'il y a une certaine tolérance pour le fait d'aller aux toilettes[81]. »

Un net durcissement au niveau juridique

Les différents lobbies ont lancé leurs armées de juristes dans quantité de procès contre des particuliers (poursuite contre les utilisateurs de réseaux *peer-to-peer*, contre des développeurs de logiciels, etc.) ou des concurrents (guerre autour des formats, affrontement à coups de brevets, etc.). Ces lobbies ont fait passer ou tenté de faire passer nombre de textes de lois pour durcir les réglementations, aussi bien à l'Organisation mondiale du commerce (traité sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, ADPIC de 1994), qu'à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI,

90. Musée des horreurs des brevets logiciels européens de la FFII : http://swpat.ffii.org/brevets/index.fr.html.
91. François-Xavier Verschave (coord.), *La santé mondiale, entre racket et bien public*, *op. cit.*

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 312

traité de 1996), aux États-Unis (Digital Millenium Copyright Act de 1998) qu'en Europe (European Union Copyright Directive en 2001, Intellectual Property Rights Enforcement en 2004, ou la directive toujours en préparation sur les brevets sur les logiciels).

Nous avons aussi assisté à un allongement continuel de la durée de protection légale. Ainsi, comme le signale le professeur Lawrence Lessig, la durée du copyright aux États-Unis est passée par modifications successives de 14 ans (renouvelable 2 fois) en 1790, à 42 ans en 1831, 56 ans en 1909, 59 ans en 1962, 70 ans en 1974, 75 ans en 1976 puis 95 ans en 1998 avec le « Mickey Mouse Copyright Act » poussé par Disney pour éviter que Mickey Mouse n'entre dans le domaine public. Certains se battent déjà pour un copyright éternel… Notons que lorsque Disney pousse l'allongement de la durée du copyright pour garder sa souris et le gros fromage associé, cette société oublie qu'elle est pourtant habituée à piocher dans le domaine public : l'histoire de *Blanche Neige* des frères Grimm, le roman *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo ou celui de Rudyard Kipling *Le livre de la jungle* au XIXe siècle, le conte de *Cendrillon* popularisé par Charles Perrault au XVIIe siècle, etc.

Sus au domaine public et à la copie

Le domaine public, ce bien commun où entrent les œuvres après la fin de la durée des droits patrimoniaux (ou du copyright), est aujourd'hui attaqué de toute part. D'abord par l'allongement répété de cette durée qui retarde l'entrée dans le domaine public de nombreuses œuvres, mais parfois aussi par ceux-là même qui sont chargés de le défendre. Ainsi, le ministre français de la Culture, M. Donnedieu de Vabres, déclarait en mai 2004 qu'il était « prêt à étudier » une proposition visant à « rendre le domaine public payant[82] ». De leur côté, les majors du cinéma et de la musique poussent à l'adoption des DRM (Digital Rights Management), ces mesures de contrôle de l'usage

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 313

et de la copie des œuvres, qui permettent, entre autres, d'interdire de citer un extrait d'un livre en version électronique reprenant une œuvre du domaine public comme *Alice au pays des merveilles* de Lewis Caroll[83], qui peuvent limiter le nombre de consultations ou d'impressions possibles, etc. Ces mesures se substituent à un juge et décident de ce qui est permis dans le cercle privé, en bridant techniquement au passage le droit à la copie privée (ou au *fair use* dans les systèmes à copyright) dont vous disposez, ainsi que les possibilités qui vous étaient offertes par le domaine public. Sans parler de l'inéluctable obsolescence de ces technologies, qui rendront les supports inutilisables bien avant l'expiration des droits. Qui aura un ordinateur du bon modèle, avec les bons logiciels, pour relire aux États-Unis en 2100 (soit 2005 plus 95 ans) un livre électronique paru en 2005 ? En supposant que les 95 ans ne soient pas devenus 150 ou 200 ans d'ici là…

Disons les choses clairement : l'objectif affiché par les tenants de la « propriétarisation » à outrance est de créer artificiellement de la rareté et d'établir un contrôle de l'usage dans le cercle privé, jusqu'ici impossible à mettre en œuvre. Alors que le numérique permet de multiplier à l'infini de l'information pour un coût dérisoire, qu'il est possible d'échanger cette information plus rapidement que jamais, et qu'elle peut être échangée sans manquer à quelqu'un (elle est copiée), ils se battent pour interdire toutes les formes de copie, pour limiter les échanges et pour assimiler la copie à du vol, pour considérer des œuvres immatérielles comme des biens physiques. Ceci a pour but que les spécificités des industries informationnelles bénéficiant au public soient ignorées, afin de recréer de profitables monopoles dans ce nouvel eldorado régi par les rendements croissants.

92. Déclaration de Genève :
http://www.cptech.org/ip/wipo/genevadeclaration.html.
93. Communiqué de presse :
http://www.france.fsfeurope.org/documents/wiwo.fr.html.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 214

La stratégie du millefeuille

Pour cela, toutes les méthodes sont bonnes. D'abord les barrières légales, en faisant passer divers textes de loi limitant les droits à la copie, puis en ajoutant des barrières techniques, pour tenter de faire appliquer ces textes sans avoir à passer par un juge. Et parfois l'opération se répète en rajoutant une couche de loi, puis une couche de technique, et ainsi de suite, créant ce qu'il convient d'appeler la « stratégie du millefeuille ».

Prenons le cas des CD musicaux : initialement, l'acheteur dispose de son droit à la copie privée et peut donc, pour son usage privé, copier le CD, par exemple pour avoir l'original à côté de sa chaîne hi-fi et une copie dans sa voiture à côté de son chargeur de CD. Ajoutons alors des mesures techniques de protection, comme le non-respect de la norme sur le format des CD pour empêcher les graveurs de fonctionner, ou l'obligation d'utiliser un ordinateur avec un système d'exploitation donné et un logiciel donné (par exemple Microsoft Windows et Microsoft Media Player, célèbres pour cause de procès antitrust en cours au niveau européen[84]). L'acheteur a toujours le droit de copier, mais techniquement cela devient plus difficile, et il faut qu'il dispose des connaissances requises pour pouvoir exercer son droit légitime… Rajoutons donc un texte comme l'EUCD – la directive européenne sur le droit d'auteur et les droits voisins, adoptée en 2001 au niveau européen et en cours de transposition en France – qui interdit le contournement de mesures techniques de protection et prévoit des amendes et des peines de prison pour les contrevenants. L'acheteur a toujours le droit de faire une copie privée, mais il ne peut le faire techniquement, et s'il essayait de contourner la restriction pour exercer son droit légitime, conformément à la législation française, il s'agirait

94. Alain Roblin Demont a été formateur réseaux et nouvelles technologies à l'université La Poste. Il est aujourd'hui responsable d'une équipe de maintenance à La Poste réseau grand public, et est chargé des NTIC au sein de CSDPTT.

alors d'un délit selon la directive européenne. La stratégie du millefeuille permet donc de nier certains droits des citoyens, et de transférer à une entité privée le rôle de juger ce qui est autorisé ou non dans le cercle familial. L'initiative EUCD.info[85] avait d'ailleurs alerté très tôt les autorités françaises sur les risques que posait l'avant-projet de loi de transposition. Espérons qu'elle sera entendue…

95. Michel Arnaud est maître de conférences à l'université Paris-X Nanterre, animateur du groupe de travail à l'Afnor sur les normes des technologies pour l'apprentissage collaboratif et les logiciels ouverts, et délégué français au ISO/IEC/JTC1/SC36. Il a publié « Interopérabilité » in *La société de l'information » : glossaire critique*, La Documentation française, Paris, 2005 ; « Les TIC, alternatives à la mondialisation », dans numéro spécial francophonie et mondialisation, *Hermès*, n° 40, octobre 2004 ; « Normes ouvertes pour l'apprentissage en ligne », dans le numéro spécial d'*Enseignement ouvert et à distance, épistémologie et usages*, sous la direction d'Imad Saleh et Soufiane Bouyahi, Hermès Science-Lavoisier, 2004.

96. Sylvestre Ouédraogo est enseignant en économie à l'université de Ouagadougou. Après son doctorat en 1996, il a fondé l'association Yam Pukri (« ouverture/éveil de l'intelligence » en langue moore, http://www.yampukri.org), dont l'objectif est la formation, la vulgarisation et les conseils en informatique et Internet. Il a contribué à des études sur les TIC au Burkina Faso (http://www.burkina-ntic.org), notamment pour des organisations internationales, et coordonne le Réseau Burkina-NTIC qui facilite le partage d'informations et l'échange de connaissances des TIC pour le développement. Il a publié *L'ordinateur et le djembé*, L'Harmattan, Paris, 2003, et a contribué aux ouvrages collectifs *Copying with Poverty*, *Panos report*, n° 48, *Completing the Revolution, the Chalenge in Rural Telephony in Africa*, Panos Institute, Londres, 2004 (www.panos.org.uk) et l'*Annuaire suisse de politique de développement*, IUED, Genève, 2003.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 316

Privatisation des réalisations

L'objectif initial du droit d'auteur ou du copyright est d'assurer la dissémination de la culture et de la connaissance, en proposant un équilibre : en échange de la publication de l'œuvre, l'auteur se voit accorder un monopole d'exploitation limité[86]. Or, nous assistons à un détournement des objectifs initiaux, à une rupture de cet équilibre. Le monopole est de plus en plus long, de moins en moins temporaire, et aussi de moins en moins limité. Du côté du droit des brevets, l'extension des domaines couverts, est elle aussi, flagrante : logiciels, molécules, organismes vivants, gènes, etc. Sans parler de la tendance à rendre extrêmement confus les textes de brevets (alors que l'équilibre se basait sur la divulgation de l'œuvre) jusqu'à rendre la description de l'invention brevetée incompréhensible pour l'inventeur lui-même. Cette privatisation des réalisations passe également par le contrôle de l'usage privé évoqué précédemment, mais aussi par l'informatique dite « de confiance », ces solutions logicielles (comme le « Next-generation secure computing base » de Microsoft, ex-Palladium) ou matérielles (comme les travaux du Trusted Computing Group, ex-Trusted Computing Platform Alliance) qui permettent de contrôler l'usage qui est fait d'un ordinateur[87]. Solutions « de confiance » ? Elles fournissent des fonctions qui assurent la confiance des fournisseurs envers les clients, mais pas la relation inverse, la confiance des clients envers les fournisseurs. Et bien sûr, elles n'assurent pas la confiance des citoyens envers des tiers. Ces solutions sont évidemment rêvées pour les majors, qui y voient un moyen supplémentaire de contrôler l'usage privé. Toujours avec cet objectif de maîtrise des réalisations, le traité des diffuseurs (dit « des casters[88] ») en cours de discussion à l'OMPI[89] prévoit les moyens de contrôle sur les diffusions par ondes radios ou sur Internet, en plaçant encore une fois des intermédiaires techniques entre les auteurs et le public en situation de contrôle.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 317

Privatisation des idées et des concepts

Mais la privatisation des réalisations est aussi accompagnée d'une privatisation beaucoup plus large des idées et des concepts. Ainsi, si le droit d'auteur permet d'éviter le plagiat d'une symphonie, tout en laissant la possibilité d'en écrire d'autres différentes, un brevet sur le concept même de symphonie empêcherait l'écriture d'une symphonie par toute personne autre que le détenteur du brevet, sauf à payer sa dîme, la licence du brevet, à supposer que le détenteur accepte de l'accorder. Ce principe est illustré par la bataille en cours autour de la directive européenne sur les brevets pour les programmes mis en œuvre par ordinateurs, qui vise à étendre la brevetabilité aux logiciels, jusqu'ici exclus de son champ. Certains poussent même à y inclure les méthodes commerciales et les algorithmes, et pourquoi pas bientôt les mathématiques et l'art. L'Office européen des brevets a d'ailleurs abusivement accepté des brevets triviaux et ridicules[90] sur la barre de progression, l'envoi de cadeau à un ami ou le Caddie électronique.

Plus largement, une autre illustration est l'affrontement autour des brevets sur les médicaments, opposant laboratoires

97. Le fabricant américain de microprocesseurs Advanced Micro Devices a dévoilé un terminal d'accès à Internet bon marché qui pourrait être vendu pour moins de trois cents dollars, dans le but de séduire les utilisateurs des pays en développement.
Le terminal d'AMD, baptisé PIC, est lancé dans un premier temps sur le marché indien et vendu en partenariat avec Videsh Sanchar Nigam Ltd (VSNL), opérateur téléphonique et fournisseur d'accès à Internet.
Le PIC fonctionne sous Windows, le système d'exploitation de Microsoft, et fait partie de la stratégie d'AMD d'équiper la moitié de la planète d'un accès à Internet et d'un ordinateur à l'horizon 2015.
98. Contraction de *Simple Inexpensive and Multilingual Computer*, ordinateur communautaire indien de poche destiné à un public moins nanti, créé en 2001 à l'Institut indien de la science de Bangalore, concept très intéressant d'un micro-ordinateur à 200 dollars américains, fonctionnant avec du logiciel libre et une interface vocale dans les principales langues indiennes (*cf. supra*, p. 313-314). Les spécifications du matériel sont disponibles sur : http://www.simputer.org/simputer/license/.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 318

pharmaceutiques et « génériqueurs », entre ceux qui agitent cyniquement une menace pour la recherche et un affaiblissement de la « propriété intellectuelle », et les pays du Sud qui veulent pouvoir copier les molécules des médicaments ou acheter des copies bon marché pour produire moins cher et sauver des vies[91]. L'extension de la brevetabilité au vivant est un exemple supplémentaire de cette privatisation des idées.

Enfin, dans le cadre de leur politique de lobbying, les *serial-breveteurs* et les partisans du contrôle renforcé sur les œuvres se livrent aussi à des batailles sémantiques. Ainsi, pour marquer les esprits, il convient de recourir au terme « piratage » pour parler de contrefaçon (terme juridique approprié), voire de « piraterie » pour associer les délinquants de la copie à de dangereux criminels des mers qui violent, pillent et tuent. Il leur faut bien sûr éviter le terme contrefaçon et lui préférer la notion de vol, ainsi que toute la terminologie associée aux biens matériels. Lorsqu'il est donné, un bien n'est plus utilisable par l'ancien propriétaire, alors qu'une idée ou un logiciel peuvent être copiés et être toujours utilisables par les deux personnes. Mais même si le matériel et l'immatériel sont très différents, il est important pour les partisans du contrôle renforcé d'associer l'immatériel à la notion de propriété. Ils recourent donc à l'expression « propriété intellectuelle », qui a en plus le bon goût de regrouper allègrement droit d'auteur, brevets, modèles et dessins ainsi que les marques, comme s'il s'agissait d'un tout uni, alors que chacune de ces branches du droit est bien différente des autres. Regrouper ces notions diverses permet donc de faire croire qu'il faut traiter toutes ces branches identiquement, et perturbe les discussions lorsqu'elles ne concernent qu'un seul des domaines.

Conclusion

De nombreuses batailles sont en cours dans le domaine de l'immatériel. Deux visions du monde s'affrontent : l'une où tout est possédé, même si cela doit coûter la vie à des millions d'êtres

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 319

humains ou empêcher une part importante de la planète d'accéder à la connaissance ; l'autre où l'information est, sauf cas exceptionnel, partagée et socle d'une réélaboration.

Les auteurs de logiciels libres ont logiquement été en première ligne dans ces batailles : ils étaient déjà sensibilisés à ces questions et forment l'une des premières communautés informationnelles structurées, à la fois historiquement et quantitativement.

Au-delà du mouvement du logiciel libre, ces conflits appellent des choix de société. Les citoyens accepteront-ils plus de bridage, de limitation ou contrôle sur les communications ? Souhaiteront-ils un rétablissement de l'équilibre originel du droit d'auteur ? Il convient en tout cas de s'intéresser à ces sujets si l'on ne souhaite pas que de puissants monopoles privés ne fassent main basse sur tout ce qui a trait à la connaissance. Il est temps de revoir le système dans son ensemble, comme un grand nombre de défenseurs des biens communs l'ont demandé lors de la Déclaration de Genève sur le futur de l'OMPI[92] en octobre 2004, voire de passer d'une Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle à une Organisation mondiale pour la richesse intellectuelle[93] comme l'ont souhaité de nombreux individus et ONG du mouvement du logiciel libre.

Simputer : Simple Inexpensive and Multilingual comPUTER

L'Inde de 2004 et ses 700 millions de ruraux sur un milliard d'habitants, est une des premières nations du globe dans le domaine des nouvelles technologies.

À côté de ce constat flatteur, un tiers des citoyens indiens est analphabète et le pays ne compte que 42 millions de lignes téléphoniques fixes (même si le nombre de téléphones portables a dépassé ce chiffre en septembre 2004).

Le contraste est frappant entre Bengalore, la Silicon Valley indienne, quatrième centre mondial en R & D dans les technologies de l'information et de la communication, et les campagnes où

99. Réseau téléphonique commuté.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 320

les suicides de paysans se multiplient et où des milliers d'Indiens meurent chaque année du paludisme et de la tuberculose.

De ces deux extrêmes est né le Simputer (Simple Inexpensive and Multilingual comPUTER), en son temps nommé l'ordinateur du pauvre.

Croisement entre les possibilités de la haute technologie indienne et les besoins des plus déshérités, le Simputer se présente comme un ordinateur de poche et s'utilise au moyen d'un stylet et d'un écran tactile. Il est doté d'un synthétiseur vocal, qui doit permettre à des analphabètes de l'utiliser.

Développé sous licence libre (la Simputer GPL dérivée de la GPL), avec des interfaces simplifiées, le Simputer fonctionne sous Linux et de nombreux autres logiciels libres.

Cette licence, la SGPL, permet à tous de récupérer les spécifications techniques de l'appareil et de développer sa propre version, améliorée si besoin. Seules restrictions imposées par la licence, la commercialisation est soumise au paiement d'un droit d'entrée variable selon le pays d'origine, et les améliorations doivent être communiquées à la fondation Simputer pour diffusion.

Symbole du rapprochement entre les deux services publics que sont la poste et les télécommunications, la poste du Bhoutan teste depuis fin 2003 l'usage du Simputer pour un service d'e-mail à domicile. Les facteurs équipés de cet appareil distribueraient aux personnes ne disposant pas d'ordinateurs des messages textes, vocaux ou images, et leur permettraient d'accéder à des informations spécifiques et utiles. Au-delà de cette utilisation, la disponibilité de ce type d'équipement ouvrirait la porte à des usages collectifs, liés à la santé publique ou à la collecte d'informations diverses.

Au Nigeria, la fondation Fantsuam et Encore Technologie (une compagnie indienne) travaillent sur un projet d'utilisation du Simputer dans des projets de microfinance et liés à la santé.

Alain Roblin Demont[94]

Sources :
– Union postale universelle, 2004.
– Edward Cherlin, Encore Technologies Ltd.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 321

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 322

Conditions de développement et d'usage pour que les logiciels libres facilitent l'accès au savoir collectif

Michel Arnaud[95] *et Sylvestre Ouédraogo*[96]

Malgré sa supériorité évidente dans la perspective d'une promotion des biens publics, le camp du logiciel libre peine parfois à gagner du terrain, y compris dans un continent comme l'Afrique où les besoins sont immenses et les multinationales du logiciel propriétaire surpuissantes. D'une part, ces dernières ont laissé sciemment se développer la contrefaçon pour former des cohortes d'usagers « accros » de leurs produits, avant de « serrer la vis ». D'autre part – et c'est un aspect des choses souvent omis par les promoteurs des biens publics – les partisans du logiciel libre ne tiennent pas assez compte des préoccupations de l'utilisateur, qui est prêt à passer par un système globalement injuste et à payer un prix plus élevé si le système plus juste ne lui paraît pas assez fiable, ou disponible en cas de problème. Bref, la bataille logiciel libre contre logiciel propriétaire comporte aussi une dimension « marketing ».

Jusqu'à une date récente, les logiciels libres étaient difficiles d'accès et concernaient plutôt les couches systèmes. Maintenant, ils sont disponibles en lieu et place des logiciels propriétaires et supposés être aussi simples d'usage afin de répondre aux besoins d'usagers sans expérience informatique.

Qu'en est-il exactement ? La question de l'accès aux réseaux haut débit est fondamentale. Il n'est pas possible de créer de véritables communautés de développeurs sans réseaux d'échanges appropriés. Les logiciels libres devraient être associés

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 323

à de nouvelles pratiques sociales, ce qui permettrait qu'ils ne soient plus liés à un argumentaire purement technique. En ce qui concerne les processus d'accès au savoir en ligne et de création de savoirs collectifs, un parallèle peut être tracé entre la recherche d'une plus grande flexibilité dans les outils de formation et l'ingénierie sociale consistant à libéraliser les rôles professionnels, permettant à chacun d'être enseignant ou apprenant par exemple. Cette approche est facilitée par les logiciels libres car ils sont modifiables et adaptables à volonté. Mais les conditions d'usage des logiciels libres en Afrique restent encore limitées par la trop grande rareté du support technique correspondant.

Pour faire en sorte que les logiciels libres fassent partie du bien public, les conditions d'accès, de maintenance, de connaissances en programmation doivent être garanties. La question du marché des logiciels libres pour ce qui est des applications grand public est liée à leur fiabilité, la garantie de maintenance, le service rendu et la convivialité des interfaces.

L'accès aux savoirs en ligne et la construction collective de connaissances impliquent des facilités techniques

L'opposition économique entre tenants des logiciels propriétaires et des logiciels libres s'accentue au fur et à mesure que ces derniers abordent de nouveaux marchés, en particulier ceux concernant les utilisateurs finaux. Les stratégies de contournement des logiciels libres par les éditeurs de logiciels propriétaires se mettent en place sous forme de dumping de certains produits pour arriver à capter de nouveaux marchés. Le PIC (Personal Internet Communicator[97]) commercialisé au même très bas prix mais avec des logiciels propriétaires, est un concurrent du Simputer[98]. Le *shared source* n'est pas le logiciel libre car on ne

100. IEEE LTSC, IMS, ADL, Ariadne.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 324

peut pas changer le code ni le diffuser au-delà de la personne à qui il est rendu accessible.

Dans le cas de l'apprentissage en ligne aussi bien que des communautés collaboratives, il y a le besoin impératif de la part des utilisateurs que la technique passe au second plan. Cela n'est possible que si les interfaces garantissent l'interopérabilité entre composants logiciels, et si d'une manière générale la convivialité est telle dans les interactions homme-machine que l'informatique devient presque transparente, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Est-ce que les usagers ont des difficultés d'usage avec les logiciels libres ? Leurs interfaces ne sont-elles pas conviviales ? Les avis sont partagés selon les logiciels utilisés. Comment se comportent les logiciels libres par rapport aux logiciels propriétaires ? Le débat est souvent biaisé par la position que prennent les tenants des logiciels libres qui privilégient les aspects politiques : l'intérêt du libre réside dans la possibilité de la prise en main par l'usager de ses propres intérêts, à savoir qu'il peut protéger l'intégrité de ses données personnelles, empêcher la marchandisation des productions intellectuelles et garantir l'existence d'un espace public d'échanges sur les réseaux. Ces aspects importants sont malheureusement souvent contrebalancés par la constatation des conditions pratiques d'usage des logiciels libres, en particulier en Afrique où la réalité des usages ne correspond pas aux ambitions affichées. La meilleure manière de renforcer la position des logiciels libres sur le marché de l'éducation et de la formation, tout comme dans les autres secteurs d'activité, est de prendre en compte les obstacles rencontrés afin d'envisager la meilleure manière de les lever, au lieu de se contenter d'affirmer sous forme d'incantation qu'il s'agit de la meilleure solution.

Le premier verrou à lever est l'accès aux réseaux haut débit

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:51 Page 325

Le haut débit reste pour le moment un rêve dans la majeure

partie de l'Afrique. Même si les connexions par réseaux de fibres

optiques commencent à être une réalité, les connexions par

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 326

RTC[99] restent dans l'essentiel des cas la règle pour les utilisateurs finaux dont font partie les jeunes développeurs et les associations œuvrant dans l'appropriation des nouvelles technologies.

Comment est-il possible d'encourager des communautés de développeurs de logiciels libres quand le haut débit n'est encore qu'un espoir pour nombre de métropoles africaines ? Participer à des forums d'échanges va de pair avec la possibilité de télécharger des programmes informatiques de taille conséquente. Comment participer à une communauté de développeurs du libre quand il faut quatre jours pour télécharger 400 Mégabits, comme c'est le cas, en 2005, d'une association de promotion des NTIC à Ouagadougou désireuse de télécharger un logiciel libre (Free Eos) afin d'équiper le serveur d'une autre association ? Une politique d'équipement des villes et des villages en réseaux de communication suffisamment efficaces est le premier aspect de ce qui constitue le bien public en matière de télécommunications.

Une ONG au Burkina Faso disposait d'un serveur web développé en logiciel libre. Ce dispositif lui permettait d'héberger localement son site web, d'avoir son propre webmail… Les coûts de gestion de cette installation étaient élevés pour l'ONG qui décida de changer de système. En effet, l'ONG ne disposait même pas des paramètres d'accès au serveur, la personne qui avait installé le système préférant garder le monopole d'intervention sur les équipements. L'ONG était obligée d'attendre patiemment que cet informaticien vienne la dépanner en cas de dysfonctionnement. Alors, elle contacta une association NTIC et un autre développeur, et leur demanda de lui faire une autre proposition qui devrait réduire ses frais d'exploitation. On lui proposa de réinstaller le système pour 1 000 euros. L'association ne pouvait se permettre un tel montant. Elle tenta donc de se rabattre sur une autre solution, mais eut des difficultés pour télécharger un autre système libre (Free Eos) qui était disponible gratuitement sur Internet et qui lui fut proposé par le membre

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 327

d'une autre association en Europe. Il lui fallut alors plus de 4 jours pour télécharger le logiciel de 400 Mégabits, et plus de deux semaines pour configurer convenablement le dispositif. Voilà de très insatisfaisantes alternatives : être prisonnier d'un développeur, payer très cher une simple réinstallation de système pour disposer de ses propres paramètres d'accès ou encore travailler avec des associations qui mettent du temps pour disposer du système le plus adapté et le moins cher pour leur usage…

Le deuxième verrou à lever est la masse critique de développeurs de logiciels libres

Le logiciel libre n'a de sens que s'il repose sur des communautés vivantes et fournies de développeurs capables de produire et de corriger les programmes informatiques dans des processus d'échanges collaboratifs. Un phénomène de rareté comme c'est le cas en Afrique ne permet pas d'envisager une extension des pratiques de développement. Un développeur récemment diplômé de son université, quand il n'aura pas été happé par une académie Cisco, devra dans la journée s'occuper de photocopieuses et passer ses nuits à programmer sur GNU/Linux, s'il en a le courage. Comment s'étonner alors qu'un installateur de système GNU/Linux, profitant de la rareté de l'offre, prenne 1 000 euros pour l'installation d'un serveur intranet fonctionnant sur logiciel libre ? Les développeurs du libre, non seulement n'ont pas de perspective de marché, mais vivent dans la crainte de voir l'un de leurs collègues céder aux impératifs de survie économique et transformer le code libre en code propriétaire, même si cette transformation est impossible avec les logiciels libres couverts par la GNU GPL, qui représentent les trois quarts des logiciels libres.

Le développement du logiciel libre est lié à une politique publique volontariste, non seulement de promotion de l'enseignement de GNU/Linux ou d'autres systèmes d'exploitation

101. Beaucoup ont eu peur, avec la version de Windows XP que l'on activait à distance, de ne plus pouvoir s'adonner à cette pratique !

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 328

libres, mais aussi de subventions sous forme de commandes publiques passées pour les logiciels à destination des administrations, des institutions d'enseignement, et aussi des organismes de régulation économique (banques publiques, etc.). Dans de nombreux pays, la contrefaçon de logiciels règne sans partage en attendant que les inspecteurs de l'OMC y mettent bon ordre. Il s'agit d'une attitude à courte vue, d'autant plus que Microsoft s'est lancé dans une vaste offensive dans ces pays offrant des formations gratuites, probablement en échange d'engagements des gouvernements de lutter efficacement contre la contrefaçon. La conversion n'est pas facile : le projet Asianux est soutenu par les pouvoirs publics des trois tigres asiatiques (Chine, Japon, Corée du Sud) qui y ont investi des milliards de dollars, tandis que le projet d'Afrunix est encore dans les cartons. Le coût de développement en logiciels libres n'est bien sûr pas nul et le retour sur investissement fonction de l'adhésion du marché à ce type d'approche.

De l'interopérabilité technique à l'utilisabilité, une révolution culturelle pour les développeurs du libre ?

Le fait que la majorité des développeurs du libre soient bénévoles offre certes des possibilités illimitées d'échanges collaboratifs mais a un prix : chacun développe comme cela lui plaît et surtout en fonction de ses besoins. Il se produit un éparpillement des efforts néfaste à un schéma global qui permettrait de proposer des briques logicielles complémentaires, au lieu de faire double emploi. Si les nouveaux logiciels encouragent à la programmation structurée et permettent une plus grande lisibilité du code, il n'en reste pas moins qu'un fossé subsiste entre les manières de raisonner des développeurs GNU/Linux et le simple utilisateur de logiciel.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 329

De l'interopérabilité à l'utilisabilité

Déclarer que les logiciels libres ne sont pas suffisamment interopérables entre eux et avec les logiciels propriétaires déclenche l'incompréhension de la part des tenants du libre. Les standards du W3C garantissent précisément l'interopérabilité technique entre logiciels. Mais il faudrait s'entendre sur les mots : il y a plusieurs niveaux d'interopérabilité, depuis le cœur des systèmes informatiques jusqu'à l'usager final. Les informaticiens ont tendance à davantage s'intéresser aux couches systèmes qu'à celles qui sont en contact avec l'utilisateur. Pourtant, c'est bien l'utilisabilité d'un logiciel qu'un utilisateur va juger, à savoir sa facilité d'usage et la réponse qu'il apporte à son besoin spécifique. De plus, l'utilisateur souhaite connecter de plus en plus de logiciels entre eux, profitant du phénomène actuel de convergence des outils et des systèmes de communication. Idéalement, il devrait pouvoir combiner différents outils logiciels sans avoir à se préoccuper de leur interopérabilité, au point qu'ils soient parfaitement interchangeables. Il s'agit d'une approche de construction de Lego ou de Meccano pour agencer les briques logicielles de telle sorte qu'elles offrent la configuration de fonctionnalités la mieux adaptée aux besoins de l'individu et du groupe. Au lieu d'opposer logiciels propriétaires et libres, ne conviendrait-il pas de les mettre en concurrence en garantissant leur interchangeabilité sous forme d'une interopérabilité et d'une utilisabilité réelles, du point de vue de l'utilisateur : enseignant, étudiant, grand public ?

Interfaces à développer

Il existe des standards de fait dominants pour l'accès au savoir en ligne. Les logiciels libres devraient les respecter et, de cette manière, verraient leur part de marché augmenter. Les métadonnées permettent d'identifier tout type de contenu, et plus spécifiquement dans notre cas des contenus éducatifs avec un

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 230

format commun décrivant le type de contenu, son auteur, la meilleure manière de l'utiliser, etc. Ceci permet de concevoir des systèmes d'information en réseaux dans lesquels les métadonnées peuvent directement et systématiquement activer les documents appartenant à des collections disparates.

Métadonnées

Le standard de fait 1484.12.1-2002 LOM (*Learning Objects Metadata*) est le résultat des efforts conjoints de plusieurs organismes de standardisation [100]. L'objectif – en respectant le format des métadonnées – est d'assurer l'interopérabilité des ressources pédagogiques, en permettant de trouver une ressource grâce à un système de repérage uniforme. Pour ce faire, il convient d'homogénéiser les profils d'application des métadonnées selon des grilles communes : les mêmes champs contenant les mêmes informations. Les développeurs de logiciels libres ne devraient-ils pas se conformer à ce standard de fait ?

Scorm

L'objectif, dans le cadre d'une plateforme d'apprentissage en ligne, est de définir et développer des interfaces (implémentations de référence) permettant de faire communiquer entre eux les modules de :

– gestion des interactions entre outils collaboratifs ;

– génération automatique des métadonnées avec un outil d'édition ;

– gestion des contenus dans le contexte de l'apprentissage en ligne ;

– gestion du suivi de parcours d'apprentissage en ligne.

L'initiative ADL (*Advanced distributed learning* : apprentissage distribué avancé) lancée en 1997 par le département de la défense américain prévoit la création de bibliothèques de savoirs, ou banques de connaissances, dans lesquelles les objets d'apprentissage sont accumulés et catalogués pour une distribution et un usage à grande échelle. Scorm représente seu-

lement le premier pas dans la voie des interfaces techniques, facilitant l'interopérabilité. Les développeurs du libre qui réaliseront des briques logicielles interdépendantes et néanmoins interopérables parce que respectant Scorm, pourraient au moins égaler leurs concurrents.

La participation à l'élaboration de normes ouvertes s'avère stratégique

Une norme ouverte correspond à la description d'une interface sous un format de données à échanger entre briques logicielles avec une implémentation de référence. Une norme ouverte est écrite en logiciel libre. Cette interface standardisée garantit le degré d'interopérabilité des briques logicielles et la qualité des données échangées entre elles. Sa flexibilité est acquise grâce à l'utilisation des outils logiciels les plus courants à un moment donné (norme « plancher »). L'avancée constante des technologies vers plus d'intégration implique une modification continue des procédures utilisées. Par conséquent, il convient aussi de laisser une souplesse suffisante aux protocoles logiciels proposés pour leur permettre de muter en permanence. Enfin, la transparence des normes est à rechercher tout d'abord au niveau de leur description la plus simple possible. Mais il faut également vérifier l'absence de possibilité de procédures cachées susceptibles, par exemple, d'exploiter sans contrôle les données personnelles circulant dans ces dispositifs. La certification ISO est une manière de garantir la qualité de la prestation à l'utilisateur. Une première exigence concerne la documentation, qui

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 332

doit expliquer les fonctionnalités remplies par chaque brique logicielle, la gestion des entrées/sorties, etc.

Libre à l'utilisateur de choisir un logiciel libre ou propriétaire qui tous deux respecteront la norme ouverte et pourront être certifiés ISO. Autrement dit, le principe des normes ouvertes ne génère pas une distorsion de la concurrence, mais au contraire un moyen de la promouvoir. Le débat autour des normes ouvertes s'articule très précisément autour de la préservation de la liberté de choix de l'utilisateur, aussi bien que de celle du concepteur et du développeur des produits offerts sur le marché. Ces enjeux doivent être portés à la connaissance des acteurs de la société civile tout comme de la puissance publique. Les négociations à l'ISO sur les normes ouvertes sont plus susceptibles d'aboutir si elles correspondent aux réalités du marché. Au fur et à mesure que les logiciels libres prendront des parts de marché dans le domaine de l'accès au savoir en ligne, la participation des développeurs aux négociations sera plus forte et réciproquement : respecter les interfaces standardisées peut aider à accroître leur part de marché. L'enjeu étant la promulgation de normes mondiales, il est évident que le combat sera rude entre les partisans de normes génériques cachant des standards propriétaires et ceux des normes ouvertes.

Au niveau technique, le résultat attendu est la définition d'une architecture ouverte et publiquement spécifiée, et la réalisation d'un ensemble d'interfaces standardisées entre briques logicielles dans les domaines des dispositifs de formation, du management et de la conception des contenus et des droits afférents. Les équipes ont pour objectif de définir les interfaces entre

102. En avril 1919, lors de la conférence de Versailles sur la paix, les Alliés ont décidé la mise en place d'une institution internationale, la Société des Nations (SDN) pour arbitrer les conflits entre États, institution qui comprendra un secrétariat et un conseil localisés à Genève et une Cour internationale de justice située à La Haye.

103. En avril 1946, la SDN se dissout pour donner naissance à l'Organisation des Nations unies.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 333

briques logicielles de manière à les normaliser. La démarche consiste :

– pour les équipes techniques, à préciser les interfaces d'entrées-sorties pour chaque brique logicielle (modèles de données, traitements de données) ;

– pour les pédagogues, à vérifier la pertinence des contenus de données en entrées et sorties dans les protocoles d'échanges de telle sorte que leur exploitation améliore la protection des données personnelles, l'accès au savoir en ligne et le suivi pédagogique à distance.

Vers une vision pragmatique de l'adoption des logiciels libres dans les pays du Sud

Les usages dans les pays du Sud en ce qui concerne les logiciels informatiques ne sont pas fondamentalement différents de ceux des pays occidentaux. La différence réside peut-être plus dans l'intensité de l'usage, le degré de complexité ainsi que la fréquence. Nous allons nous intéresser ici au grand public et voir comment il perçoit le phénomène des logiciels, et tout particulièrement ceux qualifiés de « libres ». Le concept de logiciel libre intéresse de plus en plus les associations, et notamment celles s'investissant dans les nouvelles technologies en Afrique, les gouvernements et les institutions internationales. Il a donné lieu à la création de plusieurs groupes de discussions sur Internet. Des manifestations, des ateliers de formations ainsi que toutes sortes d'activités sont organisées, le plus souvent soutenues par des organismes et institutions internationaux.

La démarche communément utilisée pour intéresser les usagers à ces nouveaux produits est principalement la démarche technicienne et politique. Elle est technicienne parce que l'on vante le fait de pouvoir accéder au code source du ou des logiciels, et donc la possibilité offerte à l'usager expérimenté d'adapter le produit à son usage. Elle est aussi politique, voire même militante, parce que l'on dénonce les produits Microsoft,

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 334

largement répandus et utilisés, tel Windows, qui marchandisent le monde à l'extrême et l'obligent à marcher à leur rythme. Par analogie, le mot « Bic », une marque de stylo très populaire, a presque remplacé le terme de crayon ou de stylo, à telle enseigne que beaucoup de gens ne peuvent plus désigner les stylos par un autre terme. Même si les logiciels libres regorgent d'atouts et de performances techniques et affichent des rapports qualité-prix très appréciables, les usagers lambda ont des préoccupations qui se situent en dehors de la vision technicienne et de l'engagement politique. Ils sont pragmatiques et recherchent le moindre risque. L'idée selon laquelle il faut lutter pour une appropriation des logiciels libres, jugés libérateurs, vient du Nord parmi d'autres courants d'opinions. Aussi, les usagers avertis, échaudés par d'autres déconvenues, se demandent pourquoi l'on tient à les amener sur ce terrain. Ils se méfient des arguments avancés, d'autant plus qu'il apparaît que, parmi ceux qui poussent à l'usage du libre, certains semblent ne pas le maîtriser, ni l'utiliser intégralement. Là réside pour partie la réticence à un usage plus important de ces produits.

L'usager veut faire son travail avec facilité, parvenir à échanger, c'est-à-dire collaborer avec aisance avec les membres de son réseau, et surtout il est souvent réfractaire à tout changement pouvant induire un risque, si minime soit-il. De même, les usagers professionnels ont souvent peur d'investir du temps ou de la formation dans une autre approche, tant que les outils qu'ils maîtrisent les satisfont plus ou moins. Les tenants des logiciels libres ont commencé à comprendre cette attitude. Au début, utiliser la souris électronique signifiait être pro-Windows. Mais actuellement, beaucoup de produits libres utilisent l'inter-

104. Entre Genève et Tunis se sont tenues trois PrepCom : l'une à Hammamet en Tunisie 19-30 septembre 2004 ; deux à Genève 17-25 février 2005 et 19-30 septembre 2005.

105. Entre le PrepCom I et le PrepCom II : un Groupe des amis du président, un Groupe de travail sur les mécanismes de financement et un Groupe de travail sur la gouvernance d'Internet.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 335

face graphique et il est parfois difficile de faire la différence entre les produits libres et les produits propriétaires.

Convaincre de nouveaux clients ou usagers passe donc par la mise au point de produits libres peu différents en apparence des produits propriétaires, ce qui signifie ne pas avoir à faire trop d'efforts pour passer des uns aux autres. Pourquoi, par exemple, les fabricants de voiture, quelle que soit la marque, s'entendent-ils pour mettre le volant toujours du même côté si ce n'est pour ne pas perturber l'usager qui change de voiture afin qu'il se retrouve plus facilement ?

Par ailleurs, l'usager lambda qui achète un ordinateur, ne se rend pas compte qu'il a acheté, en plus de son matériel, un système d'exploitation préinstallé. Pour la majeure partie de ceux qui utilisent des copies illicites[101], les logiciels propriétaires sont perçus comme quasiment gratuits. En règle générale, ils utilisent 25 % à peine du potentiel de leurs logiciels, et beaucoup se demandent quel usage spécifique nécessite un remodelage du programme. Encore faut-il trouver des personnes ressources capables de le faire ! Certaines organisations qui s'étaient lancées dans le libre ont dû faire marche arrière parce que les coûts de l'assistance étaient très élevés, les experts en la matière étant rares.

Pour résumer, disons que :

106. La coopération internationale pour le développement, domaine privilégié des agences onusiennes, recule au profit d'une idéologie et de pratiques hasardeuses de partenariat public-privé, la pauvreté dans les pays pauvres ne cesse de s'aggraver, les fossés entre le Nord et le Sud se multiplient et s'approfondissent, etc.

107. Voir les tractations et pratiques avérées de certains pays riches qui n'hésitent pas à acheter le vote de pays pauvres pour faire élire leurs ressortissants ou leurs hommes de confiance à la tête d'agences onusiennes et d'institutions essentielles telles que la Banque mondiale et le FMI.

108. Si le siège principal de l'ONU est à New York, il n'empêche qu'elle dispose de représentations dans les pays membres, notamment par le biais du représentant résident des Nations unies, le plus souvent représentant du Pnud. Certaines capitales telles Genève, Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth ou Nairobi concentrent une forte présence onusienne.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 336

– les slogans présentant les logiciels libres comme outils de salut ne sont pas convaincants ni très marketing pour attirer des consommateurs vers ces nouveaux produits ;

– la vision technicienne et politique convient certes aux milieux techniques et engagés, mais la plupart des usagers ne veulent pas nécessairement s'impliquer dans de nouveaux combats dont ils maîtrisent mal les tenants et les aboutissants ;

– l'optique prix ne peut pas non plus être un argument solide, du fait que la plupart des produits propriétaires sont utilisés illicitement par manque de moyens et d'informations suffisantes sur l'usage des logiciels.

Quelques réflexions pour une meilleure appropriation des logiciels libres dans les pays du Sud

Une meilleure appropriation des logiciels libres dans les pays du Sud ne peut donc venir que de la mise en valeur d'éléments marketing accrocheurs, au détriment des approches politiques et techniques. Si les entreprises travaillant ou développant les produits libres ont commencé à comprendre cela et à adapter leurs stratégies de production en conséquence, les ONG paraissent généralement plus frileuses. Une approche marketing efficace doit partir du fait que les produits libres ne doivent pas être systématiquement opposés aux produits propriétaires : on peut donc intégrer des produits libres aux produits propriétaires. Actuellement, aucun produit n'apparaît parfait et abandonner les logiciels propriétaires pour des logiciels libres ne résoudrait en aucun cas les problèmes du continent africain.

Actuellement, beaucoup de produits libres fonctionnent sur le système d'exploitation Windows et beaucoup de gens ne voient même pas la différence. Les bêtes noires des internautes

109. Soit 2,535 milliards de dollars pour l'exercice biennal 2000-2001.
110. Les arriérés durant le biennal 2000-2001 ont été estimés à 222 millions de dollars.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 337

lambda sont les « spams », les publicités intempestives et les virus récalcitrants qui désorganisent et font perdre beaucoup de temps et de ressources. Des logiciels pouvant soulager les internautes de ces maux sont les bienvenus, qu'ils soient propriétaires ou libres. En fin de compte, ce qui importe d'abord pour l'usager lambda, c'est l'efficacité, le confort d'usage et la confiance dans le produit. La prise en compte du prix ne vient qu'après. En fait, pour l'usager, l'adoption d'une technologie nouvelle peut paraître plus coûteuse, même si elle est jugée plus performante ou plus sécuritaire, du fait du temps d'adaptation vers les nouveaux programmes ou encore à cause du coût implicite de la formation nécessaire. Des études ont révélé que plus de 20 % des achats informatiques ne sont pas déballés par leurs acheteurs du fait de ces hésitations. Les stratégies d'information et de vulgarisation doivent donc se concentrer sur ces paramètres, afin que le changement se passe en douceur. Les approches politique et technicienne doivent être discutées au sein des gouvernements et des associations spécialisées. Un travail d'adaptation en direction du grand public est ensuite nécessaire afin que l'adoption se fasse de façon pragmatique, sans même qu'il ne s'aperçoive qu'il a quitté un système pour un autre.

Pour que le virage soit pris également en Afrique en faveur d'un usage massif des logiciels libres, certaines conditions sont à réunir : accès généralisé aux réseaux haut débit, connaissances techniques d'installation et de programmation en logiciels libres, supports publics sous forme d'appuis financiers et de commandes publiques. Sur les développements d'interfaces à norma-

111. Soit moins de 10 millions d'euros, 1 franc suisse (CHF) correspondant à 0,84 US$ ou à 0,64 euros.

112. Allusion est faite aux contributions de 1 280 CHF de la Banque des Nations unies (UNFCU), de 3 500 CHF de Malte, de 6 000 de Trinidade et Tobago, à côté des 776 927 CHF du Japon ou des 335 357 CHF d'Arabie Saoudite. À quelque six mois du sommet de Tunis, 2 809 561 CHF ont été reçus ou promis par des États et OIG, alors que pas un centime n'a été annoncé du côté du secteur privé, pourtant invité avec tous les honneurs !

113. Ils seraient quarante mille fonctionnaires à servir l'Union européenne en charge de vingt-cinq pays.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 338

liser, l'approche des logiciels libres a sa carte à jouer. Elle devrait bénéficier dans le moyen terme d'un meilleur rendement par rapport aux logiciels propriétaires, qui ne jouissent pas des mêmes facilités de déboguage, du fait de l'existence de communautés de développeurs du libre à condition que ces derniers acceptent de travailler de manière organisée autour des normes actuelles et à venir. Le réalisme économique pousse à utiliser des serveurs fonctionnant sous logiciels libres. Il est temps à présent de former des développeurs en logiciels libres, en particulier en Afrique, pour qu'ils puissent bénéficier d'un nombre suffisant d'applications fiables et bien documentées, en particulier pour l'accès au savoir en ligne. Si les développeurs des logiciels libres savent saisir au bond la carte de la convivialité, ils pourront participer à la modification des comportements et des usages, à condition d'être en phase et d'agir en partenariat avec les acteurs de la dynamique sociale. Ceci peut se produire grâce à une ingénierie sociale tendant à promouvoir les nouvelles compétences acquises au contact des TIC, par exemple.

114. Nous en sommes à la troisième décennie du développement industriel de l'Afrique ou de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, et les situations ne font qu'empirer.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 339

Le Sommet mondial de la société de l'information (SMSI) : déficit d'une bonne gouvernance mondiale et inefficacité du système onusien

Djilali Benamrane

Le Sommet mondial de la société de l'information (SMSI) est une illustration presque caricaturale du fossé grandissant entre les légitimes ambitions de l'ONU et les moyens mis en œuvre. Alors que les besoins de « gouvernance mondiale » se font de plus en plus criants, l'ONU, mise à la diète par les grandes puissances, est conduite à concéder de plus en plus d'influence et d'ingérence aux multinationales, à « faire la manche » dans des opérations de « partenariat public-privé », à substituer des coups publicitaires au traitement des problèmes de fond. Confiée à l'UIT, elle-même circonvenue par les multinationales, l'organisation du SMSI donne l'apparence d'un vaste débat « démocratique » sur un sujet immense, alors qu'elle avantage outrageusement les thèses néolibérales et verrouille l'expression de ceux qui s'y opposent, la société civile et les peuples victimes de

115. La charte des Nations unies précise les buts de l'institution : 1. le maintien de la paix et la sécurité internationale, 2. le développement de relations amicales entre les nations, 3. la coopération internationale comme moyen de résolution des problèmes, 4. devenir un centre d'harmonisation des efforts.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 340

la fracture numérique. Une refondation du système onusien s'impose.

Le devenir des biens publics mondiaux dépend principalement de la capacité des populations et de leurs moyens d'expression, gouvernements nationaux, pouvoirs régionaux et locaux, partis politiques, forces syndicales, médias et mouvements associatifs de toutes natures, à en formuler le bien-fondé, à en défendre la légitimité, à en assurer le bon fonctionnement et à en consolider la durabilité. Le processus de globalisation se systématisant et les opérateurs multinationaux devenant de plus en plus puissants, c'est à ce niveau mondial que les combats idéologiques et les actions politiques à mener devraient être entrepris, dans le cadre d'une vision partagée : une bonne gouvernance mondiale qui reste à définir, avec un système onusien qui ne cesse de se réformer inutilement, et des formes de résistance, d'organisation et de combat des populations concernées, qui restent à promouvoir et à consolider. Le réformisme de colmatage qui affecte le système onusien annihilera toutes chances d'en faire un gouvernement mondial, tant qu'il ne se sera pas doté de nouvelles perspectives, d'un nouveau mandat plus conforme aux exigences de la situation et aux espérances qu'entrouvriront les contours de la bonne gouvernance mondiale. L'organisation en cours du SMSI donne des illustrations éclatantes quant à la gravité de la situation et aux défis colossaux qui caractérisent le processus de globalisation en cours.

Un contexte mondial marqué par la complexité et l'inefficacité de l'ONU

116. Lire le chapitre « Le Fonds de solidarité numérique : un abcès de la gouvernance mondiale en gestation », par Djilali Benamrane, p. 251-266.
117. *Cf.* le rapport de Koffi Annan au Sommet du millénaire en septembre 2000, « Nous les peuples : le rôle des Nations unies au XXIe siècle ».

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 341

En moins de trois décennies seulement (1919[102]-1946[103]), le monde s'était suffisamment transformé, entre les deux guerres mondiales, pour justifier une réforme profonde du système de concertation et de régulation mondiales. La Société des Nations (SDN), première initiative d'organisation planétaire, créée au lendemain de la Première Guerre mondiale, a laissé place à l'ONU. Le mandat de cette institution est renforcé et le siège de l'autorité est délocalisé de Genève, en Europe, à New York, aux États-Unis.

Depuis, en quelque six décennies (1946-2005), le monde a connu des transformations encore plus profondes qui auraient pu justifier largement une réforme tout aussi profonde du système, tant dans son mandat que dans ses modalités de fonctionnement. Quelques grands bouleversements ont notamment affecté les équilibres mondiaux : le processus de décolonisation et l'émergence de dizaines de nouveaux membres de la communauté internationale qui furent totalement absents des débats sur la création de la SDN comme sur celle de l'ONU ; la chute du mur de Berlin ; la fin du conflit Est-Ouest, l'implosion du monde communiste et de l'ancien espace soviétique ; l'émergence et la consolidation d'organisations régionales significatives (dont l'Union européenne), la mondialisation des comportements et des risques comme la pandémie du sida, le réchauffement de la planète, le développement spectaculaire des technologies de l'information et de la communication ou le fléau des extrémismes et des terrorismes.

Progrès scientifiques et techniques tout comme catastrophes humaines ou naturelles, tout a tendance à se mondialiser, à se globaliser, la Terre devenant ce village planétaire où, le virtuel aidant, tout devient relatif. Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il serait grand temps de procéder à cette réforme tant

118. L'idéal serait de porter cette contribution à 1 % et au-delà si on voulait accélérer le rattrapage, avec un système novateur ambitieux de suivi des conditions de mobilisation et d'allocation des ressources, et des sanctions vérifiables des donateurs comme des bénéficiaires défaillants.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 342

attendue du système de régulation du fonctionnement du monde.

S'agissant du système onusien censé assumer tant bien que mal une régulation aussi complète que possible du fonctionnement du monde, en lui assurant paix, sécurité, progrès économique, social et culturel, en un mot un développement durable, il est normal que la conception, la construction, le fonctionnement, le suivi et l'évaluation ne puissent s'inscrire que dans un processus complexe. Les dimensions sont telles que s'est imposé, au fil du temps, l'impératif d'inscrire la résolution des problèmes dans des approches foncièrement globales, même lorsque, *a priori*, ils semblent se situer davantage dans un champ territorial délimité ou dans un secteur d'activité particulier. Cela explique la diversité des composantes régionales, sectorielles et thématiques de l'édifice onusien.

Le SMSI est un exemple de la complexité et des coûts générés par les initiatives et mécanismes onusiens lors de rencontres de concertation convoquées par l'ONU. Ce sommet se déroule en deux phases et en deux lieux : Genève du 10 au 12 décembre 2003, Tunis du 16 au 18 novembre 2005. À chacune de ces deux phases se retrouvent des milliers de participants représentant le partenariat quadripartite : gouvernements, organisations intergouvernementales (OIG), secteur privé et société civile. Chaque phase est précédée de trois rencontres préparatoires (PrepCom[104]), sans compter les conférences régionales et thématiques ou les groupes de travail[105], censés approfondir la réflexion et proposer des analyses et propositions consensuelles sur tel ou tel aspect des discussions.

119. Mieux encore, ces dernières années, les agences spécialisées ont obtenu un droit de regard sur les nominations des coordonnateurs résidents du système des Nations unies et arrivent parfois à désigner un de leurs cadres à ces postes stratégiques, occupés par le passé par les représentants résidents du Pnud.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 343

Un état des lieux inquiétant

Durant ses six décennies de fonctionnement, le système onusien s'est doté progressivement d'une architecture apparemment pyramidale et homogène, mais en réalité aux contours de plus en plus flous. En effet, en plus de ses six organes principaux que sont l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de justice et le secrétariat, la base de la pyramide se compose d'une multitude d'institutions plus ou moins autonomes, plus ou moins concurrentes : des commissions techniques (9) et/ou régionales (5), des institutions spécialisées et/ou apparentées (deux douzaines environ), des fonds et des programmes (une douzaine), des instituts de recherche et/ou de formation (une demi-douzaine).

L'ONU donne aujourd'hui l'image d'une nébuleuse d'utilité douteuse au regard des coûts de fonctionnement, de la bureaucratie qui prévaut, des pratiques de concurrence inter-agence et de surenchère qui s'y développent, et surtout du sentiment d'iniquité et d'injustice qu'engendrent certaines de ses décisions. Certaines recommandations voire décisions n'atteignent pas les objectifs visés lorsqu'elles n'aggravent pas les situations traitées[106]. Les pays puissants ignorent les injonctions onusiennes, alors que les plus faibles les appliquent sans broncher, de crainte de mesures coercitives à leur égard. Les désignations ou les pseudo-élections des dirigeants de l'ONU se font sous contrôle du Conseil de sécurité, autant dire à l'instigation des grandes puissances de ce monde[107]. Il en découle une forte impression de malaise quant à la solidité de l'édifice onusien, la localisation de son principal siège à New York[108] ne faisant qu'accentuer l'impression de sa soumission à la puissance états-unienne et du

120. Il faut admettre que l'UIT n'est pas la seule institution onusienne à s'être mise au service d'un libéralisme débridé. Le directeur général de l'Unesco déroule le tapis rouge devant le président de Microsoft. Les institutions de Bretton Woods font de la privatisation tous azimuts une condition de leur aide aux pays pauvres, etc.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 344

peu d'intérêt pour les préoccupations des pays et des peuples de la périphérie.

Des ressources financières notoirement insuffisantes

Pour faire fonctionner ce « gouvernement mondial inefficient », un budget biennal de l'ordre de 2,5 milliards de dollars américains[109] assure le financement des activités dites normales. Ce budget ordinaire est alimenté par des contributions obligatoires versées par des États membres en fonction de leur richesse respective, évaluée au regard du revenu par habitant, corrigé par le pouvoir d'achat des populations concernées. Les arriérés de paiement des contributions dites obligatoires sont courants et peuvent dépasser les 10 % du budget biennal[110], affectant le bon fonctionnement du système. En plus du budget ordinaire, il est fait appel aux États membres, au coup par coup, pour financer, sur la base de barèmes *ad hoc* ou de contributions volontaires, le fonctionnement des tribunaux internationaux, des opérations de solidarité lors de catastrophes naturelles ou des opérations de maintien de la paix. Certaines années, cette dernière activité peut, à elle seule, représenter bien davantage que le budget ordinaire biennal. L'insuffisance criante des ressources mobilisées et les effets néfastes du recours aux contributions volontaires devraient faire l'objet d'une évaluation profonde quant à la pertinence du système, tant il est vrai qu'ils donnent lieu à une expression outrancière de l'écrasement des pays pauvres par les pays riches.

Les modalités d'organisation du SMSI sont révélatrices des inconséquences quant au recours au volontariat dans la mobilisation des ressources pour répondre à certains besoins de l'ONU. Lorsque la communauté internationale décide du bien-fondé de la convocation d'un sommet mondial, en définit les objectifs et en confie l'organisation à une institution onusienne, l'Union internationale des télécommunications (UIT), comment peut-elle ne pas exiger une mobilisation de ressources conséquentes et assurées, alors qu'il s'agit de sommes dérisoires au regard des

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 345

enjeux ? L'évaluation des coûts du SMSI pour les deux phases n'est que de 15 millions de francs suisses[111], non inclus les frais pris en charge par les deux pays hôtes (Suisse et Tunisie). Des campagnes de mobilisation de ressources sont lancées à l'occasion des rencontres, polluant les réunions avec des annonces de contributions parfois surréalistes sinon comiques[112], ou même humiliantes.

Ces insuffisances financières ont notamment pour conséquences le manque de ressources humaines. Seuls quelque 9 000 fonctionnaires internationaux assurent le fonctionnement et le rayonnement des Nations unies pour près de deux cents pays membres[113].

Des célébrations spéciales coûteuses pour focaliser l'attention

Ces célébrations auraient pu constituer une méthode puissante du système onusien, grâce à sa capacité de mobiliser la communauté internationale sur un thème d'intérêt humanitaire. Par ordre d'importance, les décennies des Nations unies donnent lieu en général à des efforts massifs de mobilisation, facilités par le rayonnement international de l'ONU. Les médias couvrent volontiers des manifestations telles que des sommets mondiaux, auxquels participent les souverains, chefs d'État, personnalités du showbiz promus ambassadeurs des Nations unies, et autres grands décideurs de ce monde. Ces décennies sont censées faire la promotion de principes et de recommandations tendant à corriger des dysfonctionnements graves au sein de la communauté internationale, sur des sujets comme l'éducation, la paix, la culture, la lutte contre le colonialisme, la pauvreté ou le racisme. Leur répétition constitue une preuve de leur peu d'efficacité[114]. Les années internationales des Nations unies valorisent, en des formes moins pompeuses, des secteurs d'activité comme l'écotourisme ou le microcrédit, des catégories d'opérateurs comme les volontaires, ou bien elles focalisent l'attention sur certains aspects des thèmes développés par les

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 346

décennies, comme c'est le cas de l'année internationale de la mobilisation contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance. Plus courantes encore sont les célébrations de semaines et de journées des Nations unies qui reviennent sans arrêt sur une multitude de sujets d'intérêt planétaire. Les engagements souscrits en des formes diverses lors de ces célébrations ne donnent jamais lieu à des sanctions pour non-réalisation des objectifs, même si parfois ils préconisent des objectifs quantifiés, vérifiables, et précisent des mécanismes d'évaluation et de suivi, comme les fameuses revues à mi-parcours.

En réalité, ces célébrations ont un coût qui accentue la discrimination entre les riches et les pauvres, dont les responsables mendient la couverture de leur participation. Elles méritent à tout le moins une évaluation en profondeur pour en vérifier la pertinence et, le cas échéant, les réformer.

Cette recommandation prévaut pour ce qui concerne le plus grand sommet mondial organisé à ce jour : celui relatif aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), tenu à New York en septembre 2000 et dont l'une des innovations aura été de fixer des objectifs comme celui de réduire la pauvreté extrême et la faim, non sur dix mais sur quinze ans, sans aucune proposition de sanction pour non-réalisation.

Les travaux de préparation et de tenue du SMSI ont été confiés par l'ONU à l'Union internationale des télécommunications (UIT), comme pour focaliser les débats sur les nécessités de créer un marché pour Internet, de sauvegarder les droits d'auteurs ainsi que la propriété des logiciels, d'occulter les aspects de communication indissociables de ceux de l'information. Certes, l'UIT est l'agence spécialisée pour les télécommunications, mais elle se vantait d'être une institution à vocation technique, militant pour un libéralisme débridé et le transfert aux opérateurs privés des compétences des États en matière de télécommunications. L'on est en droit de se demander si le SMSI aurait eu les mêmes approches s'il avait été confié à l'Unesco,

agence onusienne compétente pour l'information et pour la communication, plus politique, sensible au respect des droits humains, aux impératifs de démocratie, de culture et de coopération, moins obnubilée par la sauvegarde des intérêts des opérateurs privés et du libre exercice des règles du marché.

Des dérives lourdes de conséquences

Un constat d'échec à la base des Objectifs du millénaire pour le développement

Il suffit de parcourir les documents adoptés lors du sommet sur les Objectifs du millénaire pour le développement pour se convaincre de l'échec latent du système onusien face à son mandat originel[115]: le pilotage de la construction d'un monde en progrès, un monde de paix, de sécurité et de coopération internationale entre États, composantes principales de l'institution. La pauvreté s'aggrave au fil des programmes d'ajustement structurel (PAS), pilotés par les institutions de Bretton

121. Jean-Louis Fullsack est ingénieur retraité de France Télécom et ancien expert principal de l'UIT. Son domaine d'expertise comprend les technologies, l'ingénierie et l'architecture des réseaux publics de télécommunications, leur économie et leur évolution. Pour le compte de France Télécom, il a assuré diverses responsabilités dans la conception, la planification, la mise en œuvre et la maintenance/gestion des réseaux. Pour l'UIT, il a été expert et coordonnateur de divers projets et actions en Afrique entre 1978 et 1998. Il est enseignant vacataire au Groupe des écoles de télécommunications et membre actif de diverses associations professionnelles ou sociales. Il vient d'être élu président de CSDPTT qu'il représente au SMSI. Il est en outre chercheur associé au Centre d'études et de recherches interdisciplinaires sur les médias en Europe (Cerime) à l'université Robert Schuman de Strasbourg.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 348

Woods et récemment rebaptisés « stratégies de réduction de la pauvreté » (SRP). Le gouffre qui sépare pays riches et pauvres ne cesse de s'approfondir et les fossés sectoriels ou thématiques de se multiplier. Le dernier en date concerne le numérique, en marge du SMSI, et a donné lieu à la bataille en cours sur le Fonds de solidarité numérique[116] que revendiquent les tenants de la multiplicité et de la spécialisation sectorielle et régionale des fonds de financement du développement.

Lors du Sommet du millénaire, le secrétaire général des Nations unies reconnaissait expressément l'incapacité de son organisation à remplir son mandat dans l'avenir sans un appui de plus en plus important du secteur privé, des organisations non gouvernementales et autres organismes multilatéraux[117].

Militant pour une réduction de fait des responsabilités des États au profit d'entités aussi inconsistantes, aussi informelles, aussi injustement représentées et réparties entre pays riches et pauvres, le premier responsable de l'ONU propose de poursuivre la révolution tranquille et réorienter son mandat vers une mission revue à la baisse, non de responsable mais de catalyseur du changement du monde. La nuance est d'importance. Les recommandations portent sur l'identification des atouts de l'ONU, notamment sa capacité à sensibiliser et à mobiliser la communauté internationale autour de normes internationales à la définition desquelles auront contribué, en plus des États, des opérateurs privés et autres associations. Autant dire que les nouvelles motivations de l'ONU sont de s'adonner à un travail de rationalisation, de communication au service des objectifs de la pensée unique dominante.

Il faut reconnaître que le chemin était déjà balisé et que ce discours ne faisait que consolider des avancées significatives obtenues par le secrétaire général, notamment en 1999, à Davos, lorsqu'il proposa le Pacte mondial de partenariat public privé (PPP). À cette occasion, il engageait expressément l'ONU et ses agences à promouvoir les entreprises privées pour qu'elles puissent bénéficier encore plus des avantages de la mondialisation et

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 349

d'aider à l'organisation des marchés mondiaux afin qu'ils puissent répondre aux besoins socio-économiques.

L'ONU, anticipant les préoccupations des États les plus puissants et des multinationales représentant le secteur privé, s'alignait sur l'idéologie dominante : encore moins d'État, d'économie publique, d'économie solidaire, collective ou communautaire et tout pour le marché, tout pour les opérateurs privés. Nul espace pour les biens publics mondiaux.

Heureusement que, dans la société civile, des forces de progrès, des défenseurs de voies altermondialistes plaident avec courage pour un développement durable plus juste et mieux réparti. Ces voix s'élèvent pour dénoncer la nouvelle démarche onusienne et défendre les droits humains fondamentaux, parmi lesquels la satisfaction des besoins essentiels et la protection des biens publics mondiaux, hors de toutes contraintes de productivité, de rentabilité, d'intérêt égoïste et de vénération des bienfaits du marché.

Une crise latente du financement du développement avec des risques d'ébranlement du système et des structures

Depuis des décennies, les pays riches se sont solennellement engagés devant la communauté internationale à remplir leurs devoirs de solidarité et de coopération vis-à-vis des pays sous-développés, en leur allouant annuellement 0,7 % de leur produit national brut[118]. Cette aide publique au développement devait transiter par de multiples canaux de coopération bilatérale directe ou multilatérale, par l'intermédiaire des agences onusiennes ou des institutions interétatiques appropriées.

Les institutions de Bretton Woods et le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) devaient jouer un

122. Au lecteur désireux d'une information plus complète, nous recommandons de visiter le site de CSDPTT où il trouvera l'article « L'UIT : la vieille dame des télécommunications dans la tourmente libérale » à l'adresse http://www.csdptt.org/article374.html.
123. En juillet 2002.
124. Voir son site Internet : www.itu.int.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 350

rôle de mobilisation et d'allocation des ressources, dans le cadre de projets économiques à rentabilité financière avérée ou de projets socio-économiques financés sur dons ou à des conditions privilégiées. Les institutions de Bretton Woods ont lié leurs dons et prêts à des conditions politiques de démocratie, de bonne gouvernance et de respect des lois du libéralisme débridé.

Le Pnud, conçu au départ comme outil de mobilisation des ressources pour leur affectation à des plans, programmes et projets de développement, exécutés par les agences spécialisées du système onusien, s'est mis à dos ces agences en s'arrogeant le droit d'exécuter directement les activités ou en les confiant aux gouvernements bénéficiaires – dans le cadre de la fameuse modalité d'exécution nationale. Pire encore, il a pris unilatéralement la décision de les confier progressivement à une agence polyvalente sous son autorité ayant vocation à remplacer toutes les agences d'exécution et à intervenir (moins efficacement) dans tous les secteurs d'activité : l'Office des projets et des services (OPS). En réaction, les agences onusiennes, privées de leur source principale de financement qu'était le Pnud, ont commencé à faire du lobbying et à mobiliser des ressources pour leur propre compte[119]. Depuis, dans la plus grande anarchie, chaque agence cherche à diversifier son champ d'intervention au mépris des autres. Le Pnud ne s'est pas pour autant renforcé par cette stratégie. Aujourd'hui, ses représentants sur le terrain bradent la dignité et la crédibilité de l'institution qu'ils servent et se transforment en agents de mobilisation des ressources, faisant allégeance aux bailleurs de fonds pour obtenir des subsides. On comprend alors mieux pourquoi Pnud et agences de l'ONU militent sans retenue pour le Pacte mondial de partenariat public privé, affichant un alignement idéologique sur la pensée unique au service du libéralisme.

Il va de soi que ce processus s'est traduit par un affaiblissement notoire du système onusien et une disqualification progressive des concepts de coopération internationale et d'aide publique au développement. Les nouvelles stratégies, modalités et pratiques

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 351

d'aide volontaire, décentralisée, individualisée, peuvent donner l'illusion de l'efficacité, comme ce fut récemment le cas de la campagne mondiale spontanée de solidarité avec les victimes du tsunami en Asie du Sud, qui a permis, pour certains pays affectés et pour certaines activités ciblées, de mobiliser plus de ressources que nécessaire. Cette approche est défendable comme appoint à la coopération internationale et à l'aide publique au développement, elle est condamnable si l'on entend en faire un substitut.

Le SMSI a constitué un moment fort pour la manifestation des ravages des dernières réformes de l'ONU dans le sens du libéralisme et du partenariat public/privé. L'UIT[120], qui exécutait des programmes de coopération technique visant le développement des télécommunications grâce à des fonds alloués par le Pnud, a vu cette source de financement tarir et disparaître. Elle s'est alors adaptée en épousant les thèses des institutions de Bretton Woods et en plaidant pour des politiques de privatisation du secteur et de transfert accéléré aux opérateurs privés et au marché, sans souci des risques d'aggravation de la misère, de l'enclavement et de la désespérance des zones de grande pauvreté.

La marchandisation à outrance des produits et des services d'information, de communication et de télécommunications ne sert pas les stratégies et politiques de lutte contre la pauvreté, objectif affiché de l'ONU. Information et communication ne sont considérées que comme des biens marchands dont la consommation dépend de la solvabilité et du pouvoir d'achat des populations cibles. Nul besoin pour les opérateurs privés en charge du secteur, mais surtout en quête de profits, de s'interroger sur les effets et les déficits de leurs interventions au regard des impératifs de satisfaction de besoins essentiels en matière de démocratie, d'éducation, de santé ou de culture. Les propositions d'ériger les moyens d'information, de communication et leurs supports en télécommunications comme des biens publics mondiaux s'inscrivent dans une logique de création des condi-

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 352

tions de satisfaction correcte des besoins fondamentaux et autres droits humains auxquels donnent accès ces moyens.

Des enjeux et de nouveaux défis de la régulation mondiale de plus en plus inaccessibles

Les technologies de l'information et de la communication présentent un avantage indiscutable, celui de la démocratisation progressive et de la banalisation de l'accès aux moyens d'expression. Grâce à la pénétration et à l'usage communautaire, pas nécessairement marchand, des radios et télévisions locales, des cabines téléphoniques et points d'accès à Internet au niveau villageois, le paysan sahélien prend conscience de son sort peu enviable, même comparé à celui d'un citoyen du Nord peu nanti et qui lutte pour le respect de ses droits. Cela dit, il va de soi que le modèle de consommation du citoyen occidental moyen n'est pas généralisable à l'humanité entière, sous peine, à proche échéance, d'explosion de la planète.

L'enjeu essentiel de la durabilité se confronte clairement aux effets mystificateurs de la globalisation. En effet, la durabilité se réfère à la prévisibilité et à la protection des intérêts des générations futures, priorité devant être donnée à la prévention sur la réparation, au respect de la représentativité des forces significatives et à la garantie des moyens de fonctionnement du système. Ce principe de durabilité implique aussi une équité dans le recours à des contributions obligatoires pour participer au bon fonctionnement de préférence aux contributions volontaires. Cela vaut au niveau des fiscalités nationales aussi bien qu'au niveau des contributions obligatoires des États pour le financement des institutions mondiales, de préférence à celles volontaires des multinationales, des associations et des individus.

Au plan de la gouvernance mondiale et des nouvelles institutions de gouvernement mondial à concevoir et à mettre en place, les conditions optimales de justice et d'équité passent nécessairement par des mécanismes de discrimination positive au profit des pays pauvres et des populations fragiles, aux situa-

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 353

tions desquels il faut trouver des remèdes adéquats. Cela devrait passer par de nouvelles règles de répartition et de localisation des sièges des institutions internationales, à installer de préférence dans les pays pauvres pour les confronter aux problèmes et leur trouver des solutions adaptées.

En guise de conclusion : éléments de contribution à la conception d'un nouveau système

Le nouveau système à concevoir s'inscrirait dans une vision d'un « gouvernement mondial », en charge de la promotion d'une gouvernance mondiale qui définirait de nouvelles règles pour le processus de globalisation en cours. Ce sera un processus complexe et difficile si l'on veut que la voix des populations et des gouvernements des pays pauvres soit prise en considération dans la recherche des solutions. Nul besoin de solution miracle ni de solution immédiate et/ou définitive. Il s'agit de tirer les enseignements des expériences positives ou négatives du passé et de s'inscrire dans une démarche équilibrée de volontarisme visionnaire, tempérée par un pragmatisme d'adhésion et de participation.

Si rupture significative il devait y avoir, cela devrait passer par une redéfinition du mandat et des modalités de fonctionnement de l'institution en charge du gouvernement mondial, la modification de son nom et la délocalisation de son siège principal. Demain, si la communauté internationale voulait donner un signal fort de sa volonté de lutter contre la pauvreté et contre les fossés qui se multiplient et s'approfondissent entre pays riches et pauvres, le « gouvernement mondial » devrait devenir plus proche, y compris géographiquement, du centre de la pauvreté, en l'occurrence la région sahélienne de l'Afrique.

125. Il décide en outre de l'utilisation et de l'affectation des ressources de positionnement des satellites, stationnaires ou à défilement (positions orbitales).

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 354

La redéfinition conséquente des agences spécialisées tiendrait compte de l'importance qui serait accordée au développement prioritaire des secteurs et domaines de prédilection des biens publics mondiaux.

L'ensemble du système global serait assuré de la pérennité des ressources indispensables à son bon fonctionnement par des contributions obligatoires des pays membres en fonction du niveau de revenu de leurs populations.

Secrétaire général Vice-secrétaire général	Y. Utsumi (Japon)- réélu R. Blois (Brésil) - réélu	Pas de concurrent ; a battu A. Boussaïd (Algérie)
Directeur du bureau de normalisation (UIT-T)	H. Zhao (Chine) - réélu	Pas de concurrent
Directeur du bureau radiocommunications(UIT-R)	V. Timofeev (Russie) (R. Jones ne se représente pas)	A battu Johnson (Grande-Bretagne) et Bigi (Italie)
Directeur du bureau du développement (UIT-D)	H. Touré (Mali)	Pas de concurrent
Comité de règlement des radiocommunications (RRB) – 12 membres	dont Aboudarham (France) *Région Europe occidentale :* Kovacs (Hongrie) *Région Afrique :* Lebbadi (Maroc) Taylor (Nigeria) Zourmba (Cameroun)	

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 355

L'UIT, acteur déterminant dans l'évolution néolibérale du secteur des télécommunications

Jean-Louis Fullsack[121]

L'Union internationale des télécommunications (UIT) a en principe toute l'expérience (140 ans) et la légitimité pour promouvoir les biens publics mondiaux (BPM) dans les télécommunications. Cette notion est d'ailleurs de plus en plus utilisée dans ses travaux. Mais cette institution publique intergouvernementale a décidé pour diverses raisons, financières notamment, de s'ouvrir au privé et au non gouvernemental. Et pas n'importe lequel : les multinationales et les intermédiaires du secteur y déploient avec succès leur lobbying, tandis que la porte reste fermée aux associations à but non lucratif de la société civile : oui à l'économie néolibérale, non à l'économie solidaire. D'où une série de choix calamiteux, que ce soit en termes d'attribution des fréquences ou même de volatilisation de l'argent public dans des « éléphants blancs ». Pour les promoteurs d'un accès universel aux biens de communication, il est plus nécessaire que jamais de s'attaquer à ces dérives.

Pour présenter l'Union internationale des télécommunications (UIT), et la part qu'elle a prise dans la déréglementation du secteur des télécommunications, nous proposons une approche en trois volets. Le premier volet sera consacré aux

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 356

caractéristiques de l'Union, sa composition, le rôle respectif de ses structures, son fonctionnement. Le deuxième volet montrera les dérives de l'UIT constatées dans l'accomplissement de ses fonctions et les mécanismes qui permettent de les pondérer. Le troisième volet établira des propositions quant à la nécessaire évolution de l'UIT.

Ainsi présenté, ce document constituera un élément contributif au Sommet mondial de la société d'information (SMSI), dont la première phase a abouti au sommet de Genève en décembre 2003, et dont la phase conclusive se déroulera au sommet de Tunis en novembre 2005. En effet, l'UIT a été désignée comme coordonnatrice et organisatrice du SMSI, décidé par l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 2001.

L'UIT est « une vieille maison » puisque ses fondations datent de 1865 (Union télégraphique internationale). Elle a su assurer l'évolution des télécommunications depuis ce stade primaire de la technique jusqu'à l'avènement de la fibre optique, d'Internet et de la couverture mondiale. En cela elle mérite notre attention, voire notre attachement.

En conséquence, notre souci est de voir son rôle non seulement maintenu mais profondément transformé par rapport à ses dérives actuelles, et enrichi de nouveaux concepts pour faire face – mieux que par le passé – aux formidables besoins des peuples des pays dits en développement, et parmi ceux-ci tout particulièrement ceux des pays africains[122].

Composition, organisation et fonctions de l'UIT

L'UIT est une organisation intergouvernementale mondiale constituée par 189 États membres et 676 membres du secteur des télécommunications[123] – organismes publics et privés et organisations régionales et internationales et impliqués dans son financement – aux fins d'élaborer la réglementation, la normalisation, la coordination et le développement du secteur des télécommu-

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 357

nications internationales ainsi que d'harmoniser les politiques nationales et régionales dans ce secteur.

L'UIT est la plus ancienne agence spécialisée des Nations unies, et par conséquent elle est une composante importante du système onusien. En tant que telle, son but est de promouvoir et faciliter le développement mondial des télécommunications au bénéfice universel de l'humanité, par l'intermédiaire d'une législation, d'un consensus mutuel et d'une action coopérative. Sa mission est de fournir des produits et des services requis par la communauté mondiale des télécommunications, dans un cadre optimal, ce qui requiert une organisation internationale.

En outre, et dans le cadre de ses fonctions, l'UIT élabore une documentation importante sur les grands thèmes et questions de son domaine (techniques, normes, réglementations et tarifs), indispensable aux acteurs du domaine et en particulier aux opérateurs et régulateurs. Cependant, sa plus grande partie n'est accessible que contre paiement[124].

Comment est constituée l'UIT et comment fonctionne-t-elle?

L'UIT est constituée de deux catégories de membres. La première regroupe les États membres et lui donne son caractère d'organisation intergouvernementale. En cela, elle est comparable aux autres organisations et agences du système des Nations unies. Pour y adhérer, un État devra satisfaire aux obligations prévues par son traité et acquitter régulièrement sa cotisation annuelle. Ce qui différencie cependant l'UIT des autres organisations du système des Nations unies, c'est précisément sa deuxième catégorie de membres: les membres des secteurs. Ceux-ci sont des représentants du secteur privé du domaine des télécommunications, c'est-à-dire des opérateurs publics et privés, des constructeurs, des prestataires de services et des organismes de recherche, ainsi que des organisations internationales de financement et de développement. Leur nombre n'est pas limité. L'adhésion comme membre d'un secteur est soumise au

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 358

paiement d'une cotisation annuelle et au respect des règles internes de fonctionnement de celui des trois secteurs qui composent l'UIT auquel la société privée souhaite adhérer. Les deux catégories de membres se distinguent par leur statut, les fonctions et prérogatives qui en découlent, comme on le verra plus loin.

Le paradoxe de l'UIT

Parmi toutes les organisations du système des Nations unies, l'UIT est ainsi considérée par une grande part des observateurs comme une « organisation d'avant-garde » : elle comporte en effet, outre ses États membres, des membres du secteur privé et apparaît ainsi comme une « organisation ouverte ». Toutefois, à la différence de certaines agences ou institutions du système des Nations unies, l'UIT ne reconnaît pas les organisations de la « société civile » comme les ONG. Son « ouverture » est ainsi non seulement toute relative, mais aussi politiquement sélective.

La dernière Conférence mondiale de développement des télécommunications à Istanbul (CDMT 02) a proposé une nouvelle catégorie de membres : les membres associés – ou « Associés » – aux travaux d'une seule commission. Cette proposition a été adoptée par la conférence des plénipotentiaires en octobre 2002. Leur contribution financière est basée sur l'unité contributive. Cette « innovation » ne témoigne d'aucun esprit d'ouverture de l'UIT, puisqu'elle concerne avant tout des centres de recherche (en particulier privés) et autres Fora, qui cherchent surtout à placer leurs travaux dans la normalisation mondiale, et à faire du lobbying plus efficace pour leurs propositions. Pour l'UIT, les Associés constituent aussi un nouvel apport financier, au moment où elle traverse une phase de turbulences plus que critique.

Cette qualité de membre, les ONG et autres associations composant la société civile aimeraient la partager. Mais elles ont beau frapper à la porte, celle-ci reste désespérément close. Lors

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 359

de la session de la première commission préparatoire – PrepCom I – du SMSI en juillet 2002 à Genève, leurs représentants ont à nouveau sollicité le secrétaire général de l'UIT, qui les a éconduits avec le sourire en leur proposant le titre de « membres… du SMSI ». Quelle promotion ! Moralité (si l'on ose dire…) : l'UIT préfère comme partenaires les sociétaires douteux ou les mégalomanes « du secteur » dont ceux qui ont provoqué les plus grands scandales financiers de l'histoire, aux représentants des associations dont la grande majorité s'appuie sur la générosité, l'engagement, la solidarité, la compétence et le désintéressement de leurs membres. On ne peut que manifester la plus ferme réprobation contre de telles déviations et ségrégations pratiquées par une agence intergouvernementale des Nations unies.

Les organes de l'UIT

Les fonctions décisionnelles de l'Union relèvent de la compétence des États membres, qui les exercent dans le cadre des conférences, assemblées, commissions d'études ou sessions du conseil. Celui-ci est représentatif des membres de l'UIT et désigné par la conférence des Plénipotentiaires.

L'autorité suprême de l'Union est la conférence des plénipotentiaires (désignée sous le terme de « Plénipo » dans ce qui suit), composée des États membres. Elle se réunit tous les quatre ans pour définir les grandes orientations stratégiques de l'organisation et déterminer sa structure, ses activités et son budget.

Ces décisions de la Plénipo sont incluses dans un traité appelé Constitution et Convention de l'UIT. Les Constitution et Convention actuellement en vigueur remontent à celle de Genève en 1992, et ont été amendées par les Plénipos successives dont celle deMarrakech en 2002. En outre, elle élit les États membres appelés à composer le conseil, le secrétaire général, le vice-secrétaire général et les directeurs des bureaux, et enfin les membres du comité de règlement des radiocommunications.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 360

Entre deux Plénipos, le conseil agit comme organe directeur de l'Union et se réunit chaque année. Actuellement, il est composé de 46 États membres et reflète obligatoirement une répartition équitable des sièges entre les cinq régions du monde: Amériques, Europe occidentale, Europe orientale, Afrique, Asie et Australasie. Le conseil examine les grandes questions de politique des télécommunications pour assurer l'adéquation de l'activité de l'Union avec l'environnement des télécommunications, en conformité avec le plan stratégique élaboré par la Plénipo. Il établit un rapport sur la politique et la planification stratégique de l'Union. Enfin, le conseil assure le bon fonctionnement courant, coordonne les programmes de travail, approuve les budgets et contrôle les finances et dépenses.

Les secteurs de l'UIT

L'activité fixée par la Plénipo et les fonctions de l'UIT sont exercées par trois entités appelées secteurs.

Le secteur des radiocommunications (UIT-R) élabore les caractéristiques techniques des services et systèmes radioélectriques et hertziens, terrestres et spatiaux. Il effectue des études techniques sur lesquelles sont fondées les décisions d'ordre réglementaire prises par les conférences des radiocommunications. Ses recommandations, mais surtout ses rapports, sont des auxiliaires très appréciés par tous les techniciens et ingénieurs. Quant à son Règlement des radiocommunications (RR), il est une véritable bible pour les précédents et pour tous les concepteurs et décideurs de la réglementation et de l'affectation/attribution des fréquences[125], au premier rang desquels il faut citer les agences nationales de réglementation des télécommunications.

Le secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) élabore les spécifications techniques des systèmes, réseaux et services de télécommunications, y compris leurs qualités et leurs modalités d'exploitation, de maintenance et de gestion. Il prend en compte les principes de tarification et méthodes

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 361

de comptabilité utilisés pour la fourniture des services internationaux. Ces dernières années, il a élargi son champ d'activités à Internet dont il a élaboré, en particulier, les règles d'interconnexion et d'interfonctionnement avec les réseaux et services de télécommunications. C'est l'organisme le plus connu de l'UIT car ses normes sont d'application universelle.

Le secteur du développement des télécommunications (UIT-D) est chargé d'élaborer et de suivre les grandes évolutions des télécommunications, d'harmoniser le développement des réseaux dans le monde entier et de garantir leur interfonctionnement. Il axe ses travaux sur la rédaction de recommandations et de documents fournissant aux concepteurs et décideurs les « meilleures pratiques » applicables en divers domaines : stratégie et politique générale de développement, gestion de réseau, technologies, etc. Son deuxième axe de travail est centré sur l'évolution des réseaux de télécommunications des PED (pays en développement). À cet effet, il élabore et diffuse les informations et documents relevant spécifiquement de la problématique du développement des télécommunications dans ces pays, en vue de permettre leur insertion effective dans le réseau mondial. Par ailleurs, ce secteur est censé favoriser l'accès ainsi que la participation effective des représentants des PED concernés à l'élaboration de ses documents.

Chaque secteur est placé sous l'autorité d'un directeur et dispose de son propre bureau qui est chargé de l'application des programmes de travail et de la coordination. Comme le secrétaire général et le vice-secrétaire général, ces directeurs sont élus par la Plénipo. Ainsi, celle de Marrakech (2002) a élu les responsables présentés dans le tableau ci-dessous, qui sont en place jusqu'à la suivante en 2006.

Conformément à la tradition de l'UIT et contrairement à son attachement à « l'égalité des genres » proclamé par son secrétaire général depuis son élection en 1998, aucune femme ne figure dans l'équipe dirigeante de l'organisation. En somme, c'est une

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 362

équipe « hom(m)ogène »… et ce en dépit de « la résolution historique [*sic*] adoptée à la CMDT 98 de La Valette, concernant la mise en place d'un groupe de travail sur les problèmes du genre (TFGI), qui a été par la suite adoptée à l'unanimité à la conférence des plénipotentiaires de Minneapolis » (Tony Zeïtoun, président du GCDT, in *Nouvelles de l'UIT*, février 2002).

Le budget de l'UIT

Les ressources financières de l'Union sont principalement constituées par les contributions de ses États membres, qui comptent dans le budget 2002-2003 pour 66,1 %, soit les deux tiers du budget général. À chaque Plénipo, chaque membre (États membres comme membres des secteurs et Associés) choisit sa classe de contribution. Le montant de l'unité contributive (UC) est déterminé lors de l'approbation du budget et la valeur de fait de l'unité de contribution pour les membres des secteurs est fixée à 1/5e de l'UC pour les États membres. Les membres des secteurs et les Associés contribuent à hauteur de 13,3 % au budget général. L'échelle des classes unitaires s'étend de 1/16e d'unité à 40 unités, mais tout membre a la possibilité d'aller au-delà de 40…

Les autres sources de financement comprennent, d'une part, le revenu des recouvrements des coûts pour des services comme l'exécution de projets – pour lesquels l'UIT s'octroie 14 % du montant total –, des notifications des satellites et de la vente de publications, le tout concourant à hauteur de 17 % aux ressources financières. D'autre part, des revenus incluant les retraits du Compte du fonds de réserve et l'encaissement d'intérêts concourent à hauteur de 3,6 % de ces ressources.

L'UIT fonctionne sur la base d'un budget biennal, approuvé tous les deux ans par le conseil. Ce budget doit rester dans les limites des dépenses fixées par la Plénipo pour deux cycles budgétaires.

Pour les années 2002-2003, le budget de l'Union adopté par la Plénipo de Marrakech s'établit à 342 millions de francs suisses

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 363

(FS), avec une UC valorisée à 315 000 FS pour les États membres et à 63 000 FS pour les membres des secteurs. En outre, l'unité contributive des Associés a été fixée à 10 500 de francs suisses pour les secteurs des radiocommunications (UIT-R) et de la normalisation (UIT-T), à environ 4 000 FS pour le secteur du développement (UIT-D) et 2 000 FS pour les Associés des PED participant au secteur UIT-D.

À l'heure où les cercles onusiens ne parlent plus que de multipartenariats (*Multi Stakeholder Partnerships*, MSP), ou de partenariats entre secteurs public et privé, société civile et organisations internationales, à l'heure où ces mêmes cercles citent l'UIT en exemple de ce « nouveau paradigme », on constate que les 180 États membres fournissent 5 fois plus de ressources au budget de l'UIT que les 650 membres des secteurs et Associés réunis (un État « moyen » verse donc 18 fois le montant d'un membre « moyen » des secteurs).

Cependant, la baisse des ressources – résultant du refus collectif des États membres d'augmenter le montant de l'unité contributive et du refus individuel des États membres d'augmenter leur classe de contribution (à l'exception notable de l'Allemagne), lors de la Plénipo de Marrakech – a plongé l'UIT dans une crise financière sans précédent. À la clôture de ce rendez-vous quadriennal majeur pour l'UIT, son Secrétaire général Yoshio Utsumi déclarait : « Au début de la Conférence j'espérais qu'ensemble nous allions définir et construire un avenir concret pour l'UIT […]. Quatre semaines plus tard, les résultats sont décevants, mon rêve se brise […]. À mon grand regret, il sera tout simplement impossible de mettre en œuvre le plan financier qu'elle a adopté. » On peut alors s'étonner que – si la situation était à ce point critique – M. Utsumi n'ait pas présenté sa démission. Il y a eu des précédents à l'ONU et à l'Unesco qui se sont avérés salutaires par la suite. Un an plus tard, *RCR Wireless* News annonçait une « crise à l'UIT : le conseil veut la démission du secrétaire général ». Finalement c'est l'institution qui en a fait les frais. Les missions confiées à

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 364

l'UIT dans le cadre de son programme d'action seront révisées à la baisse, et le personnel de l'UIT sera réduit de manière autoritaire vers la fin de 2003, déclenchant une période d'agitation sociale, ponctuée d'une grève de protestation : du jamais vu dans cette « vénérable maison ». En effet, de plus de mille agents en 2000, le personnel de l'UIT (siège et extérieur) est passé à moins de 800 à la fin de 2003. Il est affligeant de relever que les manifestations du personnel de l'UIT qui se sont déroulées en septembre 2003, à côté de la réunion du PrepCom III du SMSI, n'ont pas soulevé de réaction ni de geste de solidarité dans la société civile présente.

Cette crise grave, l'UIT ne l'a pas encore surmontée. Il devient de ce fait évident que pour son équipe dirigeante – qui a échoué à motiver la Plénipo de Marrakech – le SMSI représente la « planche de salut » qui lui permettra de s'en sortir par le haut. Elle dispose à cette fin de deux atouts aux yeux de ses responsables : le soutien des États membres de la majorité des PED, conforté par l'attitude bienveillante de quelques États du Nord, et son expérience dans le domaine de la normalisation qui pourrait plus largement être étendu à Internet dans le cadre de la réflexion approfondie en cours au SMSI sur la gouvernance d'Internet.

Les dérives de l'UIT

Nous voulons montrer par quelques exemples fort différents combien l'UIT s'est engagée sans états d'âme dans la mouvance néolibérale, en se compromettant ici ou là dans des aventures hasardeuses. D'autre part, l'Union n'a pas su trouver de solutions adéquates au développement, sinon harmonieux, du moins coordonné des télécommunications. Elle a ainsi échoué à répondre à l'attente et aux espoirs justifiés des PED, et tout particulièrement des pays africains, qui en sont pourtant les membres les plus convaincus.

Les dérives que nous illustrerons par des choix représentatifs sont les conséquences de l'adoption par l'état-major de l'UIT des thèses néolibérales et des modèles économiques et structurels qu'elles ont imposés dans le secteur des télécommunications. L'élection en 1992 de M. Pekka Tarjanne (alors président du Parti libéral et ministre finlandais des Communications) au poste de secrétaire général de l'UIT a ainsi marqué le début de l'évolution progressive mais irréversible de l'UIT vers « la nouvelle économie ». Dès lors, la déréglementation des opérateurs publics nationaux est devenu le concept de base de l'UIT, qui va l'imposer avec un zèle rare jusque dans les plus pauvres des PED.

Ce choix délibéré et dogmatique de la (dé)réglementation constitue ainsi le premier exemple de dérive de l'UIT. En généralisant – sans discernement ni analyse préalable de l'impact et des conséquences – l'ouverture à la concurrence jusque dans les pays les moins avancés (PMA), l'UIT a sonné le glas des opérateurs publics de télécommunication (OPT) africains, propriétés et trésors (dans tous les sens du terme, hélas) des États, en même temps qu'elle a participé à l'effacement progressif du service public, y compris dans les autres secteurs. Or, les OPT africains sont tous dans un état critique, tant pour ce qui concerne leur situation financière que l'état de leur réseau. Dès lors, ils sont une proie « bon marché » pour les sociétés des pays riches, à la recherche de revenus rapides et de rentabilité suffisante, concourant à appauvrir encore davantage l'État en le privant de ressources légitimes. Il aurait d'abord fallu réhabiliter de manière ciblée les réseaux, former les cadres et techniciens et adapter l'organisation, avant que les autorités politiques nationales ne mettent en application leur choix. Alors, si la privatisation

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 366

devait être décidée souverainement par le pays concerné, son opérateur national aurait constitué un patrimoine nettement revalorisé, ce qui aurait favorisé le choix d'un « partenaire » et fourni à l'État un meilleur produit financier lors de l'ouverture du capital. Ce mode opératoire est toujours d'une brûlante actualité, comme le montrent les échecs lourds de conséquences économiques de la privatisation en Guinée, au Ghana et au Kenya.

Le deuxième choix concerne le domaine de la formation. L'engagement de l'UIT en faveur des « académies Cisco » a montré les limites de ses connaissances en termes d'évolution des réseaux : elle est obnubilée par les promesses d'Internet et du réseau IP qui feraient faire le « saut technologique » (*leapfrogging*) aux opérateurs africains. Cisco a ainsi obtenu une plateforme d'autopromotion cofinancée par l'UIT. Pour Cisco, sa contribution représente à peine le millième de son bénéfice annuel, mais lui rapporte un marché « ouvert », l'Afrique, tout en lui permettant de recruter économiquement ses futurs spécialistes sous-payés. Une fuite des cerveaux « subventionnée » par l'UIT : quel gâchis ! Plus grave, ces « académies » concurrencent outrancièrement les fragiles écoles supérieures (au premier rang desquelles l'ESMT de Dakar) et universités africaines, qui perdent ainsi leurs étudiants. Enfin, et c'est le plus grave, la technologie enseignée dans ces « académies » est focalisée sur les produits Cisco et basée sur un réseau de (gros) routeurs Cisco qui devra se superposer au réseau commuté existant, entraînant une véritable coupure dans l'évolution des réseaux africains, alors qu'une alternative d'évolution du réseau par l'intégration des trafics et services commutés et de type IP aurait constitué la meilleure réponse aux besoins des OPT en termes économiques, technologiques et humains.

L'UIT a aussi été un acteur zélé dans l'attribution des fréquences aux secteurs les plus « commerciaux ». Ce faisant, elle a complètement ignoré les conséquences de ses choix sur les réseaux existants dans les PED, notamment africains.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 367

Ainsi, à la fin de la dernière décennie, l'attribution de la bande de 2 GHz aux radiocommunications mobiles, y compris satellitaires, a mis dans une position critique les réseaux fixes terrestres structurants en Afrique, qui utilisent dans un grand nombre de cas cette bande : elle a bloqué leur évolution *in situ*. Par ailleurs, l'abandon de cette bande a conduit à l'arrêt de la fabrication des équipements hertziens et renchéri significativement le prix des réparations et les coûts d'exploitation. Les OPT devront dès lors remplacer leurs liaisons existantes, soit par des équipements hertziens utilisant les bandes de fréquence supérieures, à condition que l'infrastructure existante le permette, soit par des liaisons en câbles à fibres optiques. Mais dans ce cas, l'investissement nécessaire change d'ordre de grandeur ! Les opérateurs publics devront assurer seuls les surcoûts importants de ces nouveaux investissements.

Ce choix est d'autant plus contestable que les systèmes satellitaires de télécommunications mobiles – GMPCS dans le jargon UIT – se sont avérés un « flop » complet, comme l'ont montré les lamentables faillites d'Iridium (5 milliards de dollars investis), d'ICO, de Globalstar et de Teledesic. La place nous manque pour citer ici les litanies de promesses mirobolantes mises en circulation par l'UIT sous l'aimable pression des lobbies américains et des grands groupes industriels (qui sont aussi ses membres), tout cela en rupture totale avec son mandat et son statut…

Le quatrième choix douteux s'est finalement révélé véritablement scandaleux et s'appelle Africa One. Ici, dès 1993, l'UIT s'est laissée entraîner dans une aventure peu transparente par son bureau de développement des télécommunications (BDT). C'est un véritable « éléphant blanc », à 2,5 milliards de dollars, qui a alors été promis à l'Afrique pour l'an 2000 par l'UIT et AT & T réunis. Le projet consistait en une boucle de 35 000 km de câbles sous-marins entourant l'Afrique connectée à une trentaine de villes portuaire par des dérivations. Les incohérences de conception, la passation du marché d'études de gré à gré (!), les

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 368

avatars des sociétés américaines impliquées, mais aussi l'incapacité de l'UIT à mener un tel projet, ont retardé la réalisation de ce soi-disant « réseau d'avant-garde technologique », jusqu'à ce qu'en 2003 le directeur du BDT déclare avec un relatif détachement le projet « mort-né » [*sic*]. En oubliant le nombre de victimes de cette co-aventure douteuse entre l'UIT et un groupe nord-américain, comme ces responsables africains qui ont signé les yeux fermés des *Memoranda of Understanding* à des tarifs prohibitifs. Des millions de dollars ont été engloutis par les pays signataires et l'UIT pour la promotion de ce projet « mort-né ». Il faut aussi s'interroger sur le sort des fonds payés par les pays en échange d'un point de raccordement. On peut dire sans exagération qu'Africa One a déconsidéré pour un certain temps l'UIT quant à ses capacités de répondre aux besoins si urgents des pays africains en termes d'infrastructures de télécommunications, car son aventure, condamnable sur tous les plans, a tout simplement retardé de dix ans le développement de ces infrastructures. Pourtant, au SMSI, une majorité des gouvernements africains représentés continuent à accorder leur crédit à l'UIT en demandant qu'elle assure le suivi et l'exécution de son plan d'action adopté lors du sommet de Genève en 2003. Par amnésie ou ignorance ?

Pour endiguer les effets de ces dérives de l'UIT dans les domaines les plus sensibles et les plus « ouverts » aux applications de communications, un concept relativement récent et innovant occupe la scène internationale : les biens publics mondiaux (BPM) ou leur équivalent anglais *Global Public Goods* (GPG). Dans une première analyse du secteur des (télé)communications, deux domaines relèvent indiscutablement de ce concept : le spectre des fréquences et les orbites satellitaires. D'autres domaines sont proposés, notamment par des ONG actives dans le processus du SMSI. Se rapportant au principe de l'accès universel, ils concernent l'accès au réseau de communication et l'infrastructure.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 369

Le spectre des fréquences est une ressource créée par l'homme depuis plus de cent ans. Il est en outre très dépendant et spécifique des applications, à la fois quant à la longueur d'onde (donc sa place dans le spectre) et la largeur de bande requise (donc la bande de fréquences occupée dans ce spectre). Or, toute application créée dans le domaine radioélectrique utilise ces deux ressources et constitue un perturbateur potentiel pour d'autres applications utilisant la même bande ou une bande voisine de celle-ci dans un environnement spatial proche : on parle alors d'interférences. On conçoit donc aisément que cette ressource est limitée et doit en conséquence être sagement gérée pour permettre son utilisation dans l'intérêt commun.

Or, le dogme néolibéral régnant en a fait une marchandise et a segmenté le spectre en bandes de fréquences vendables. Cette dérive a privé un certain nombre d'acteurs publics moins fortunés d'accès à ces ressources.

Les orbites satellitaires sont attribuées par l'UIT contre rétribution, les principes commerciaux l'emportant sur les services rendus. En outre, il s'agit là de ressources strictement immatérielles liées aux lois physiques. Deux types de satellites, géostationnaires et à défilement, se voient attribuer pour les premiers une place sur l'orbite géostationnaire unique (à environ 36 000 km au-dessus de l'équateur terrestre), alors que les seconds se répartissent entre les orbites basses et les orbites moyennes. Indiscutablement ces positions et orbites relèvent d'un patrimoine mondial, l'orbite géostationnaire en constituant la ressource la plus précieuse.

D'autres ressources ont été proposées lors du SMSI pour être classées parmi les biens publics mondiaux, notamment par la société civile latino-américaine. Les infrastructures de base ont fait l'objet d'une telle proposition dans le cas des PED – en particulier pour les pays enclavés –, où leur coût dépasse largement les ressources économiques.

Dans le même contexte, Internet a été proposé comme BPM, eu égard à son potentiel de communication et ses perspectives

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 370

d'évolution mais aussi à la part essentielle qu'ont pris les financements publics dans son avènement. On notera cependant que de plus en plus le concept même de biens publics mondiaux est pris en compte dans la société civile, et même par certains gouvernements et organisations internationales, en raison notamment de ses implications, directes et indirectes, sur les mécanismes de financement.

Enfin, on peut légitimement s'interroger sur le classement en tant que biens publics mondiaux des normes – ouvertes par principe – élaborées dans le cadre des travaux de l'UIT-T par des représentants qualifiés des secteurs public et privé du monde entier.

L'indispensable évolution de l'UIT

On a noté que les dérives de l'UIT à la suite de son activisme néolibéral ont eu des répercussions indiscutablement négatives sur l'ensemble du secteur des télécommunications. Cependant, les conséquences les plus lourdes concernent les PED.

Dans l'intérêt de la communauté des télécommunications et du meilleur partage de l'accès aux réseaux pour les pays « du Sud », il est plus qu'urgent que l'UIT change radicalement et en profondeur ses choix de partenaires, et revienne aux fonctions de base pour lesquelles ses fondateurs l'ont bâtie. Des réformes s'imposent, en particulier au secrétariat général où le rôle intergouvernemental doit retrouver sa place exclusive dans la définition de la politique et de la stratégie. Elles s'imposent en même temps au BDT qui doit privilégier la coopération au détriment des partenariats douteux en y associant, comme dans un passé lointain, les agences de développement régionales et le Pnud. C'est une condition préalable pour réussir ce défi que s'était fixé le secrétaire général lors de la CMDT 2002, à savoir doter tous les villages des PED d'un accès au réseau. Enfin, il est urgent d'ouvrir l'UIT à la société civile, car elle y apportera non seulement le potentiel d'innovation extraordinaire dont elle a fait la

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 271

démonstration au SMSI, mais aussi une plus grande rigueur quant au respect des principes de solidarité indispensables pour agir dans les PED avec l'efficacité nécessaire.

Inversement, ces réformes ne sont réalisables que par les États membres dans le cadre des Plénipos. D'une part, et conjointement avec les membres du secteur, ils devront accorder des ressources financières plus importantes pour que l'UIT puisse assumer ses responsabilités, d'autre part, seul un tel cadre pourra mettre en route l'indispensable réforme esquissée ci-dessus. C'est donc aux États membres de prendre leurs responsabilités : la Plénipo de 2006 leur en fournira la meilleure occasion.

Conclusion

En refermant cet ouvrage, le tableau de la situation des télécommunications semble sans doute plus sombre que ce que laissent paraître les claquantes incitations à la consommation qui inondent le paysage visuel et sonore contemporain. Certes, le secteur reste particulièrement dynamique, générateur de fortes valeurs ajoutées, créateur de nouveaux services de toutes sortes, mélangeant l'indispensable au gadget, capable de servir d'instrument d'harmonisation du développement mondial, pouvant s'immiscer dans tous les instants de la vie quotidienne. Malheureusement, il a déjà produit son lot de scandales, mettant en évidence de nombreuses complicités, jusque dans les plus connues des sociétés d'audit financier. Les principaux opérateurs ne semblent pas particulièrement préoccupés par le traitement urgent du fossé qui tend à s'élargir entre pays développés et pays en développement, si ce n'est comme une éventuelle opportunité de campagne de marketing – en distribuant quelques

1. Article publié dans la revue *Peuples en marche*, n° 92, janvier 2004. Nous publions cette synthèse provisoire de manière à préciser les concepts et postulats dont use le présent ouvrage.
2. François Lille est membre de BPEM et du conseil scientifique d'Attac. Il est l'auteur de *Pourquoi l'Erika a coulé. Les paradis de complaisance*, L'Esprit frappeur, Paris, 2000 et de *On peut changer le monde. À la recherche des biens publics mondiaux*, La Découverte, Paris, 2003.

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 374

miettes à des ONG et s'offrant ainsi à moindres frais une image d'« entreprise citoyenne » préoccupée par le « développement durable ».

Ce secteur particulièrement attractif a connu aussi bien des *success stories* que des faillites ou quasi-faillites vertigineuses. Ces dernières frappent plus particulièrement des opérateurs « nouveaux entrants » mais révèlent aussi la fragilité des opérateurs historiques de télécommunications – pourtant en charge des réseaux de *backbone* – depuis leur privatisation. Cette fragilité est due à l'instabilité des marchés financiers et à la forte mobilité des capitaux, spécialement les fonds de pension, à la recherche de taux de rentabilité de l'ordre de 15 % alors que les taux de croissance dans beaucoup de pays peinent à atteindre les 3 %. Paradoxalement, cette fragilité est d'autant plus grande que les valeurs télécoms, ou plus généralement celles liées aux nouvelles technologiques, peuvent apparaître parmi les plus rémunératrices.

Cette instabilité croissante amène son lot de retombées parfois désastreuses, pour les salariés mais aussi pour certains usagers, souvent les plus fragiles. Pour autant, la déréglementation n'en est qu'à ses débuts et n'a pas encore, loin de là, produit tous ses effets, qui se font sentir à mesure que des questions cruciales apparaissent.

Ainsi, l'accroissement de la concurrence se traduit par deux effets contradictoires. D'une part, depuis quelques années, la construction de réseaux parallèles en Europe, essentiellement à destination des grands comptes (pour « capter » les gros clients), engendre de nombreux gâchis. D'autre part, les opérateurs historiques doivent de plus en plus laisser leurs concurrents emprunter leurs réseaux, jusqu'aux clients en bout de chaîne (pratique dite de dégroupage). Les opérateurs dominants font preuve aujourd'hui d'une grande prudence dans leur politique d'investissement sur les réseaux de base. Ce faisant, et compte tenu du désengagement croissant de l'État, toute possibilité de

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 375

synergie entre le développement des services et la maîtrise des politiques industrielles disparaît.

Sur un tel fond d'instabilité économique se développe de différentes manières une insécurité croissante. C'est ainsi que la connexion des réseaux entre eux, le développement rapide d'Internet et les flux conséquents d'information véhiculés par les réseaux accroissent les risques de blocage et les incidents pouvant toucher de plus en plus de personnes ou d'entreprises. Faut-il le rappeler, l'expansion des flux d'information véhiculés par les réseaux constitue le cœur de la stratégie des entreprises, parce qu'elle représente une source de revenus particulièrement rémunératrice. Par ailleurs, l'augmentation de la concurrence et la multiplication des réseaux, l'affaiblissement de l'UIT dans son rôle de normalisation et de coopération, vont accroître les difficultés de faire communiquer les différents réseaux entre eux, la règle risquant de se résumer à celle de l'alignement sur le choix technologique du plus puissant et pas nécessairement du plus judicieux, techniquement ou économiquement.

Les auteurs de cet ouvrage ont accepté de travailler dans la concertation pour assurer la cohérence de l'ensemble, tout en sauvegardant l'essentiel du message qu'ils souhaitaient transmettre. Ils ont voulu que le livre paraisse peu avant le Sommet mondial de la société de l'information, pour que leurs efforts puissent, autant que faire se peut, enrichir les débats.

Le contenu des contributions peut paraître parfois critique et militant, d'autres fois complaisant et satisfait, le fait est que les contributeurs se sont engagés à réaliser ensemble une œuvre commune qui se veut constructive, ouverte sur un projet social porteur, dans lequel la société mondiale déciderait de corriger les objectifs de son développement, l'axant davantage sur la solidarité et la coopération que sur les seules lois du marché et de la libre concurrence.

Considérant :

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 376

– que la demande relative aux besoins essentiels en matière d'information et de communication est réelle, importante et en croissance exponentielle, aussi bien dans les pays développés que dans les pays pauvres ;

– que les populations du monde entier, concernées par la Déclaration universelle des droits de l'homme, peuvent considérer ces besoins essentiels comme des droits ;

– et qu'enfin il existe des institutions internationales mandatées pour s'assurer que, grâce à la coopération et à la solidarité internationales, les réponses à ces besoins soient disponibles et accessibles à tous ;

– alors les conditions sont réunies pour œuvrer à établir et renforcer leur statut de biens publics mondiaux.

Si le secteur stratégique des télécommunications a connu un essor sans pareil au cours de la seconde moitié du XXe siècle, il s'est avéré que son dynamisme dépend de multiples activités en amont et en aval, comme la recherche fondamentale et appliquée, les autres infrastructures de communication, les équipements et matériels d'entreprises et grand public.

À son tour, l'essor des télécommunications, notamment au travers de la révolution d'Internet, aura été un facteur puissant de dynamisation de tous les secteurs d'activités humaines, qu'il s'agisse de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, du commerce, des finances, de l'environnement, du développement rural ou urbain, des conditions de travail, des affaires publiques ou privées, des relations internationales ou du développement des entreprises. Ce dynamisme est cependant loin d'être uniforme, et on note une différence certaine dans les rythmes que connaissent les pays développés et ceux dits en voie de développement, différence qualifiée pudiquement de fossé numérique.

C'est cette interdépendance et cette intersectorialité qui justifient des interrogations sur les insuffisances du SMSI, dont la communauté internationale a confié l'organisation à l'Union

3. Biens publics à l'échelle mondiale – http://www.bpem.org

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 377

internationale des télécommunications et dont le mandat s'est limité à quelques aspects spécifiques à la seule information, occultant ceux du contenu et de l'accès à la communication, difficilement dissociables de la question de l'information.

Le travail accompli, sous la coordination conjointe des associations Biens publics à l'échelle mondiale (BPEM) et Coopération, solidarité et développement des PTT (CSD-PTT), mérite d'être poursuivi. D'autant plus qu'il faudra tirer les enseignements des avancées et reculs notés lors des travaux du SMSI, évaluer les résultats obtenus et les mécanismes de suivi retenus. Il faudra aussi élargir les thèmes aux nombreux aspects non traités, des contributeurs potentiels ayant dû renoncer pour des raisons de calendrier. Il faudra encore approfondir beaucoup d'aspects traités partiellement ou trop succinctement pour des contraintes d'édition. Il faudra enfin exploiter les commentaires qu'aura suscités cet ouvrage de façon à compléter les analyses et, le cas échéant, corriger les propositions.

L'un des aspects dont le traitement mériterait une attention particulière concerne les conditions de satisfaction des besoins essentiels d'information et de communication qui dépendent, dans une large mesure, des formes d'appropriation, d'organisation et de gestion. Ces aspects revêtent une extrême importance dans la perspective de légitimation du statut de biens publics mondiaux. Nombre de pays restent en marge de la nouvelle économie, et les déficits croissants qu'ils accusent en matière de technologies de l'information et de la communication aggravent les fossés qui les séparent, dans tous les domaines, des standards de vie dans les pays riches.

Une réflexion complémentaire opportune en ce domaine amènerait sans doute à reconsidérer les analyses sur l'efficience des institutions internationales en charge de ces problèmes, et partant de là à s'interroger sur la pertinence du contenu et des objectifs de la gouvernance mondiale censée orienter les décisions de ces institutions. Le dogmatisme des agences onusiennes, tendant à imposer les mêmes politiques libérales à tous les pays

DDC 148 télécoms 13/06/06 10:52 Page 278

sans tenir compte de leurs niveaux de développement, cesserait alors d'être considéré comme la règle intangible du fonctionnement économique et social mondial.

Enfin, les libertés individuelles se trouvent gravement menacées par la multiplication des connexions, la sophistication des moyens de surveillance de la vie privée des usagers, la puissance de mémorisation de nos communications quelles qu'elles soient.

Profitant des failles du protocole IP, les virus viennent nous rappeler régulièrement combien nous sommes tous dépendants les uns des autres, mais aussi particulièrement fragilisés par cette communication tous azimuts. Sans parler des spams et autres « pourriels », véritables plaies de cette « nouvelle économie », qui envahissent les boîtes aux lettres électroniques. De plus, il est difficile de ne pas évoquer le développement du terrorisme dont l'un des paradoxes est de savoir utiliser au mieux les nouvelles technologies, tout en pointant du doigt leurs dérives morales et inégalitaires, issues de l'Occident diabolisé.

Dans les pays en développement et particulièrement en Afrique, la déréglementation a permis aux multinationales de mettre la main sur les opérateurs les plus prometteurs. Mais, dans les pays les plus pauvres, la privatisation des opérateurs a le plus souvent échoué, ces secteurs d'activité peinent à trouver des repreneurs crédibles. Ils y dépérissent, qu'ils aient été privatisés ou non, laissant des pans entiers de leur territoire non couverts par les réseaux de télécommunications, laissant privés d'accès la plupart des villages et leurs populations.

Il est donc grand temps de construire des alternatives.

Tout d'abord, il ne faut pas désespérer. Face à ces différentes contradictions qui n'ont pas atteint leur paroxysme, on pourrait effectivement parier, même si cela semble pour l'instant irréaliste, sur le retour de l'État. Après tout, une période d'une dizaine d'années de déréglementation compte peu par rapport aux cent cinquante années d'histoire de la télécommunication moderne et aux cent vingt années de monopole de l'État sur les réseaux de télécommunications. Un renouveau du rôle de l'État

ÉDITIONS Charles Léopold Mayer

La collection des « Dossiers pour un débat »

déjà parus :

DD 3. **Inventions, innovations, transferts** : des chercheurs mènent l'enquête, coordonné par Monique Peyrière, 1989.

DD 5. **Coopérants, volontaires et avatars du modèle missionnaire,** coordonné par François Greslou, 1991.

DD 6. **Les chemins de la paix** : dix défis pour passer de la guerre à la paix et à la démocratie en Éthiopie. L'apport de l'expérience d'autres pays, 1991.

DD 12. **Le paysan, l'expert et la nature**, Pierre de Zutter, 1992.

DD 15. **La réhabilitation des quartiers dégradés** : leçons de l'expérience internationale, 1992.

DD 17. **Le capital au risque de la solidarité** : une épargne collective pour la création d'entreprises employant des jeunes et des chômeurs de longue durée, coordonné par Michel Borel, Pascal Percq, Bertrand Verfaillie et Régis Verley, 1993.

DD 20. **Stratégies énergétiques pour un développement durable**, Benjamin Dessus, 1993.

DD 21. **La conversion des industries d'armement**, ou comment réaliser la prophétie de l'épée et de la charrue, Richard Pétris, 1993.

DD 22. **L'argent, la puissance et l'amour** : réflexions sur quelques valeurs occidentales, François Fourquet, 1993.

DD 25. **Des paysans qui ont osé** : histoire des mutations de l'agriculture dans une France en modernisation – la révolution silencieuse des années 1950, 1993.

DD 28. **L'agriculture paysanne** : des pratiques aux enjeux de société, 1994.

DD 30. **Biodiversité, le fruit convoité** ; l'accès aux ressources génétiques végétales : un enjeu de développement, 1994.

DD 31. **La chance des quartiers**, récits et témoignages d'acteurs du changement social en milieu urbain, présentés par Yves Pedrazzini, Pierre Rossel et Michel Bassand, 1994.

DD 34. **Cultures entre elles : dynamique ou dynamite ?** Vivre en paix dans un monde de diversité, sous la direction de Édith Sizoo et Thierry Verhelst, 1994 (2e édition 2002).

DD 35. **Des histoires, des savoirs, des hommes : l'expérience est un capital** ; réflexion sur la capitalisation d'expérience, Pierre de Zutter, 1994.

DD 38. **Citadelles de sucre** ; l'utilisation industrielle de la canne à sucre au Brésil et en Inde ; réflexion sur les difficultés des politiques publiques de valorisation de la biomasse, Pierre Audinet, 1994.

DD 42. **L'État inachevé** ; les racines de la violence : le cas de la Colombie, Fernán Gonzalez et Fabio Zambrano, traduit et adapté par Pierre-Yves Guihéneuf, 1995.

DD 43. **Savoirs populaires et développement rural** ; quand des communautés d'agriculteurs et des monastères bouddhistes proposent une alternative aux modèles productivistes : l'expérience de Third en Thaïlande, sous la direction de Seri Phongphit, 1995.

DD 44. **La conquête de l'eau** ; du recueil à l'usage : comment les sociétés s'approprient l'eau et la partagent, synthèse réalisée par Jean-Paul Gandin, 1995.

DD 45. **Démocratie, passions et frontières** : réinventer l'échelle du politique, Patrick Viveret, 1995

DD 46. **Regarde comment tu me regardes** (techniques d'animation sociale en vidéo), Yves Langlois, 1995.

DD 48. **Cigales** : des clubs locaux d'épargnants solidaires pour investir autrement, Pascale Dominique Russo et Régis Verley, 1995.

DD 49. **Former pour transformer** (méthodologie d'une démarche de développement multidisciplinaire en Équateur), Anne-Marie Masse-Raimbault et Pierre-Yves Guihéneuf, 1996.

DD 51. **De la santé animale au développement de l'homme** : leçons de l'expérience de Vétérinaires sans frontières, Jo Dasnière et Michel Bouy, 1996.

DD 52. **Cultiver l'Europe** : éléments de réflexion sur l'avenir de la politique agricole en Europe, Groupe de Bruges, coordonné par Pierre-Yves Guihéneuf, 1996.

DD 53. **Entre le marché et les besoins des hommes** ; agriculture et sécurité alimentaire mondiale : quelques éléments sur les débats actuels, Pierre-Yves Guihéneuf et Edgard Pisani, 1996.

DD 54. **Quand l'argent relie les hommes** : l'expérience de la NEF (Nouvelle économie fraternelle), Sophie Pillods, 1996.

DD 56. **Multimédia et communication à usage humain** ; vers une maîtrise sociale des autoroutes de l'information (matériaux pour un débat), coordonné par Alain Ihis, 1996.

DD 57. **Des machines pour les autres** ; entre le Nord et le Sud : le mouvement des technologies appropriées, Michèle Odeyé-Finzi, Thierry Bérot-Inard, 1996.

DD 59. **Non-violence : éthique et politique** (MAN, Mouvement pour une alternative non violente), 1996.

DD 62. **Habitat créatif : éloge des faiseurs de ville** ; habitants et architectes d'Amérique latine et d'Europe, textes présentés par Y. Pedrazzini, J.-C. Bolay et M. Bassand, 1996.

DD 63. **Algérie : tisser la paix** : huit défis pour demain ; Mémoire de la rencontre « Algérie demain » à Montpellier, 1996.

DD 67. **Quand l'Afrique posera ses conditions** ; négocier la coopération internationale : le cas de la Vallée du fleuve Sénégal, mémoires des journées d'étude de mars 1994 organisées par la Cimade, 1996.

DD 68. **À la recherche du citoyen perdu** : un combat politique contre la pauvreté et pour la dignité des relations Nord-Sud, Dix ans de campagne de l'association Survie, 1997.

DD 69. **Le bonheur est dans le pré…** : plaidoyer pour une agriculture solidaire, économe et productive, Jean-Alain Rhessy, 1996.

DD 70. **Une pédagogie de l'eau** : quand des jeunes des deux rives de la Méditerranée se rencontrent pour apprendre autrement, Marie-Joséphine Grojean, 1997.

DD 72. **Le défi alimentaire mondial** : des enjeux marchands à la gestion du bien public, Jean-Marie Brun, 1996.

DD 73. **L'usufruit de la terre** : courants spirituels et culturels face aux défis de la sauvegarde de la planète, coordonné par Jean-Pierre Ribaut et Marie-José Del Rey, 1997.

DD 74. **Organisations paysannes et indigènes en Amérique latine** : mutations et recompositions vers le troisième millénaire, Ethel del Pozo, 1997.

DD 76. **Les médias face à la drogue** : un débat organisé par l'Observatoire géopolitique des drogues, 1997.

DD 77. **L'honneur des pauvres** : valeurs et stratégies des populations dominées à l'heure de la mondialisation, Noël Cannat, 1997.

DD 79. **Paroles d'urgence** ; de l'intervention-catastrophe à la prévention et au développement : l'expérience d'Action d'urgence internationale, Tom Roberts, 1997.

DD 80. **Le temps choisi** : un nouvel art de vivre pour partager le travail autrement, François Plassard, 1997.

DD 81. **La faim cachée** : une réflexion critique sur l'aide alimentaire en France, Christophe Rymarsky, Marie-Cécile Thirion, 1997.

DD 82. **Quand les habitants gèrent vraiment leur ville** ; le budget participatif : l'expérience de Porto Alegre au Brésil, Tarso Genro, Ubiratan de Souza, 1998.

DD 84. **Vers une écologie industrielle** : comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyperindustrielle, Suren Erkman, 1998.

DD 85. **La plume partagée** ; des ateliers d'écriture pour adultes : expériences vécues, François Fairon, 1998.

DD 86. **Désenclaver l'école** ; initiatives éducatives pour un monde responsable et solidaire, sous la direction de Christophe Derenne, Anne-Françoise Gailly, Jacques Liesenborghs, 1998.

DD 88. **Campagnes en mouvement : un siècle d'organisations paysannes en France**, coordonné par Médard Lebot et Denis Pesche, 1998.

DD 89. **Préserver les sols, source de vie** ; proposition d'une « Convention sur l'utilisation durable des sols », projet Tutzing « Écologie du temps », 1998.

DD 90. **Après les feux de paille** ; politiques de sécurité alimentaire dans les pays du Sud et mondialisation, Joseph Rocher, 1998.

DD 91. **Le piège transgénique** ; les mécanismes de décision concernant les organismes génétiquement modifiés sont-ils adaptés et démocratiques ?, Arnaud Trollé, 1998.

DD 92. **Des sols et des hommes** ; récits authentiques de gestion de la ressource sol, Rabah Lahmar, 1998.

DD 93. **Des goûts et des valeurs** ; ce qui préoccupe les habitants de la planète, enquête sur l'unité et la diversité culturelle, Georges Levesque, 1999.

DD 94. **Les défis de la petite entreprise en Afrique** ; pour une politique globale d'appui à l'initiative économique : des professionnels africains proposent, Catherine Chaze et Félicité Traoré, 2000.

DD 95. **Pratiques de médiation** ; écoles, quartiers, familles, justice : une voie pour gérer les conflits, Non-Violence Actualité, 2000.

DD. 96. **Pour un commerce équitable** ; expériences et propositions pour un renouvellement des pratiques commerciales entre les pays du Nord et ceux du Sud, Ritimo, Solagral, 1998.

DD 97. **L'eau et la vie** ; enjeux, perspectives et visions interculturelles, Marie-France Caïs, Marie-José Del Rey et Jean-Pierre Ribaut, 1999.

DD 98. **Banquiers du futur** ; les nouveaux instruments financiers de l'économie sociale en Europe, Benoît Granger/Inaise, 1998.

DD 99. **Insertion et droit à l'identité** ; l'expérience d'accompagnement des chômeurs par l'association ALICE, Pascale Dominique Russo, 2000.

DD 100. **Une ville par tous** ; nouveaux savoirs et nouveaux métiers urbains ; l'expérience de Fortaleza au Brésil, Robert Cabanes, 2000.

DD 101. **Chine et Occident : une relation à réinventer** ; parcours historique et leçons de quelques rencontres récentes dans le cadre de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire, Yu Shuo, avec la collaboration de Sabine Jourdain, Christoph Eberhard et Sylvie Gracia (photographies de Alain Kernévez), 2000.

DD 102. **Solidarités nouvelles face au chômage** ; tisser des liens pour trouver un emploi : récit d'une expérience citoyenne, Sophie Pillods, 1999.

DD 104. **Ce que les mots ne disent pas** ; quelques pistes pour réduire les malentendus interculturels : la singulière expérience des traductions de la Plate-forme de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire, Édith Sizoo, 2000.

DD 105. **Savoirs du Sud : connaissances scientifiques et pratiques sociales : ce que nous devons aux pays du Sud**, coordonné par le Réseau Réciprocité des Relations Nord-Sud, 1999.

DD 106. **Oser créer : créer des entreprises pour créer des emplois**, Benoît Granger/Synergies, 2000.

DD 107. **Se former à l'interculturel** ; expériences et propositions, Odile Albert/CDTM, 2000.

DD 108. **Sciences et démocratie : le couple impossible ?** ; le rôle de la recherche dans les sociétés capitalistes depuis la Seconde Guerre mondiale : réflexion sur la maîtrise des savoirs, Jacques Mirenowicz, 2000.

DD 109. **Conquérir le travail, libérer le temps** ; dépasser les frontières pour réussir les 35 heures, Bernard Husson/CIEDEL, 2000.

DD 110. **Banques et cohésion sociale** ; pour un financement de l'économie à l'échelle humaine : la faillite des banques, les réponses des citoyens, Inaise, 2000.

DD 111. **L'arbre et la forêt : du symbolisme culturel… à l'agonie programmée ?**, Élisabeth Bourguinat et Jean-Pierre Ribaut, 2000.

DD 112. **Le dialogue des savoirs** ; les réseaux associatifs, outils de croisements entre la science et la vie, Georges Thill, avec la collaboration de Alfred Brochard, 2001.

DD 113. **Financer l'agriculture** ; quels systèmes bancaires pour quelles agricultures ?, André Neveu, 2001.

DD 114. **Agricultures d'Europe : la voie suisse**, REDD avec la collaboration de Bertrand Verfaillie, 2001.

DD 115. **Le droit autrement** ; nouvelles pratiques juridiques et pistes pour adapter le droit aux réalités locales contemporaines, Pascale Vincent, Olivier Longin/Ciedel, 2001.

DD 116. **Sols et sociétés** ; regards pluriculturels, Rabah Lahmar et Jean-Pierre Ribaut, 2001

DD 117. **Réseaux humains, réseaux électroniques** ; de nouveaux espaces pour l'action collective, dossier coordonné par Valérie Peugeot, Vecam, 2001.

DD 118. **Gouverner les villes avec leurs habitants** ; de Caracas à Dakar : dix ans d'expériences pour favoriser le dialogue démocratique dans la cité, Catherine Foret, 2001.

DD 119. **Quelle paix pour le nouveau siècle ?**, Maison des citoyens du monde/Bernard Vrignon et Agnès Chek, 2001

DD 120. **De la galère à l'entreprise** ; pour de nouvelles formes de financement solidaire : l'expérience de France Active, Claude Alphandéry, 2002.

DD 121. **Finances solidaires** ; guide à l'usage des collectivités territoriales, Finansol/Éficea, dossier coordonné par E. Antoniolli, P. Grosso, J. Fournial et C. Rollinde, 2002.

DD 122. **Quand l'entreprise apprend à vivre** ; une expérience inspirée du compagnonnage dans un réseau d'entreprises alternatives et solidaires, Béatrice Barras, Marc Bourgeois, Élisabeth Bourguinat et Michel Lulek, avec la collaboration de Christophe Beau et Étienne Frommelt, 2002.

DD 123. **Commerce international et développement durable** ; voix africaines et plurielles, CITSD, dossier coordonné par Ricardo Meléndez et Christophe Bellmann, 2002.

DD 124. **Les citoyens peuvent-ils changer l'économie ?**, collectif « Engagements citoyens dans l'économie » ; actes du colloque tenu à Paris le 24 mars 2002, 2003.

DD 125. **Voyager autrement** ; vers un tourisme responsable et solidaire, coordonné par Boris Martin, 2003.

DD essai 126. **Mission possible** ; penser l'avenir de la planète, Pierre Calame, réédition 2003.

DD 127. **Apprivoiser le temps** ; approche plurielle sur le temps et le développement durable, Fondation pour les générations futures, Joël Van Cauter et Nicolas de Rauglaudre, 2003.

DD essai 128. **La Licorne et le Dragon** ; les malentendus dans la recherche de l'universel, sous la direction de Yue Daiyun et Alain Le Pichon, avec les contributions d'Umberto Eco, Tang Yijie, Alain Rey, Jacques Le Goff, Wang Meng…, 2003.

DD 129. **Lettre ouverte à ceux qui veulent rendre leur argent intelligent et solidaire**, Jean-Paul Vigier, 2003.

DD 130 essai. **Par-delà le féminisme**, Édith Sizoo, 2003.

DD 131 essai. **Dans les courées de Calcutta ; un développement à l'indienne**, Gaston Dayanand, préface de Noël Cannat, 2003.

DD 132. **Des animaux pour quoi faire ?** Approches interculturelles, interreligieuses, interdisciplinaires, Élisabeth Bourguinat et Jean-Pierre Ribaut, 2003.

DD 133 essai. **Politiques de santé et attentes des patients** ; vers un dialogue constructif, Bruno Dujardin, 2003.

DD 134. **Approches spirituelles de l'écologie**, coordonné par Frédéric Piguet, 2004.

DD 135 essai. **L'aide publique au développement, un outil à réinventer**, Guillaume Olivier, avec la contribution de Saïdou Sidibé, 2004.

DD 136. **Itinéraires vers le 21e siècle** ; récits de témoins engagés lors de l'Assemblée mondiale de citoyens, Lille 2001, textes de F. Fairon, photos de F. Noy, 2003.

DD 137 essai. **Vers une écologie industrielle** ; comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrialisée, Suren Erkman, 2004.

DD 138 essai. **La maison-monde : *libres leçons de Braudel,*** François-Xavier Verschave, 2005.

DD 139 collectif. **Les ONG dans la tempête mondiale** ; nouveaux débats, nouveaux chantiers pour un monde solidaire, sous la direction de Coordination SUD, 2004.

DD 140 collectif. **L'idiot du village mondial** ; Les citoyens de la planète face à l'explosion des outils de communication : subir ou maîtriser, sous la direction de Michel Sauquet, coédition Luc Pire (Belgique), 2004.

DD 141. **Pratiques d'éducation non violente** ; nouveaux apprentissages pour mettre la violence hors-jeu, sous la direction de Bernadette Bayada et Guy Boubault, 2004.

DD 142 collectif. **La santé mondiale, entre racket et bien public**, Association Biens publics à l'échelle mondiale, coordonné par François-Xavier Verschave, 2004.

DD 143 collectif. **La consommation assassine**; comment le mode de vie des uns ruine celui des autres, pistes pour une consommation responsable, *State of the World 2004* du Worldwatch Institute, traduit de l'anglais (États-Unis) et adapté par Mohamed Larbi Bouguerra, 2005.

DD 144 essai. **Le tiers-monde n'est pas dans l'impasse**, Pierre Judet, 2005.

DD 145. **Le capital mémoire**; identifier, analyser et valoriser l'expérience dans les institutions, Sylvie Robert, 2005.

DD 146. **Volontaires en ONG: l'aventure ambiguë**, Amina Yala, 2005.

DD 147 essai. **Transport maritime: danger public et bien mondial**, François Lille, Raphaël Baumler, 2005.

La Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (www.fph.ch) est une fondation indépendante de droit suisse créée en 1982. Les revenus annuels du patrimoine légué par son fondateur Ch.-L. Mayer sont mobilisés pour contribuer à l'émergence d'une communauté mondiale et au développement de nouvelles pratiques citoyennes susceptibles de répondre aux grands défis de ce début de siècle. Trois de ces défis sont plus particulièrement au cœur des actions qu'elle mène et soutient avec des partenaires du monde entier : celui de *systèmes de gouvernance* à repenser et à réformer, du niveau local au niveau mondial ; celui d'une *éthique* toujours à construire, qui concerne non seulement les droits mais aussi les responsabilités des êtres humains et s'applique à tous les milieux (scientifiques, économiques, académiques, médiatiques…) ; enfin celui d'une *nouvelle vision de l'économie*, visant au renouvellement des modes de production, de consommation et d'échange. Les modes d'action de la Fondation sont diversifiés : *promouvoir des idées et des propositions* (par l'édition, la mise en débat d'une charte des Responsabilités humaines, l'alimentation de sites ressources Internet, l'organisation de rencontres internationales, etc.) ; appuyer l'émergence d'*alliances citoyennes internationales* (alliances d'habitants, d'organisations rurales, d'Ong, de juristes, de chercheurs…) ; enfin promouvoir des *méthodes d'échange, de réflexion collective* et de structuration de l'information.

Les Éditions Charles Léopold Mayer (www.editions-mayer.fr) sont constituées depuis 1995 sous la forme d'une association à but non lucratif (loi 1901). Elles éditent des livres de témoignages, d'analyse et de propositions sur les nouvelles démarches et les nouvelles actions citoyennes qui se développent aujourd'hui tant au niveau local qu'à celui d'une société mondialisée en quête d'alternatives et d'idées. Le soutien de la Fondation Charles Léopold Mayer leur permet de tenter de jouer un rôle pionnier dans des domaines encore peu connus mais susceptibles de le devenir, comme ce fut le cas, il y a une

dizaine d'années, lorsque les Éditions ont entrepris de publier sur le commerce équitable, la gestion municipale participative, l'économie solidaire, les réseaux paysans au Sud, etc. Environ 500 ouvrages ont été publiés depuis la création des éditions, essais, « dossiers pour un débat », « cahiers de propositions », etc., dont la moitié sont encore au catalogue aujourd'hui. Ils sont distribués en librairie, en vente par correspondance ou sur place rue Saint-Sabin. En outre, ils ont pour vocation d'être téléchargeables. Certains livres, enfin, sont coédités avec des éditeurs francophones des pays du Sud, dans le cadre de *l'Alliance des éditeurs indépendants pour une autre mondialisation* (www.alliance-editeurs.fr) dont les Éditions Charles Léopold Mayer sont membre.

Vous pouvez vous procurer les ouvrages des Éditions Charles Léopold Mayer, ainsi que les autres publications ou copublications de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme (FPH) en librairie ou à défaut aux :

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38 rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)
Tél./Fax : 01 48 06 48 86
Mél : diffusion@fph.fr

Accueil : du mardi au vendredi : 9h30-12h30 – 14h30-17h30

Le catalogue propose environ 300 titres sur les thèmes suivants :

Économie, Solidarité, Emploi
Gouvernance
Relations sciences et société
Agricultures et organisations paysannes
Dialogue interculturel
Communication citoyenne
Construction de la paix
Écologie, environnement
Prospective, valeurs, mondialisation
Histoires de vie
Méthodologies pour l'action

Pour obtenir le catalogue des éditions et coproductions Charles Léopold Mayer, envoyez vos coordonnées à :

Éditions-Diffusion Charles Léopold Mayer
38 rue Saint-Sabin
75011 PARIS (France)

Veuillez me faire parvenir le catalogue des éditions et coproductions Charles Léopold Mayer.

Nom . . . . . **Prénom** . . . . . .

Société . . . . . .

Adresse . . . . . .

. . . . . .

Code postal . . . . . **Ville** . . . . . .

Pays . . . . . .